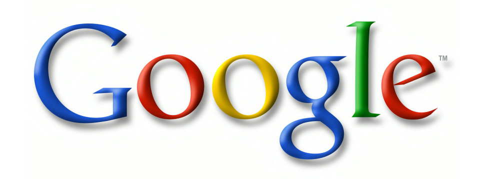



a39015 01902753 5b



Henry Drummond.

Albury Park. SURREY.

HISTOIRE DE FRANCE.

T. III.

HISTOIRE
DE FRANCE,

DEPUIS

LES GAULOIS

JUSQU'A

LA MORT DE LOUIS XVI;

PAR M. ANQUETIL,

DE L'INSTITUT NATIONAL,

MEMBRE DE LA LÉGION D'HONNEUR.

SECONDE ÉDITION,

REVUE, CORRIGÉE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE.

TOME TROISIÈME.

TROISIÈME RACE. Capétiens directs.
987—1328.

A PARIS,

Chez { MAME FRÈRES, IMPRIMEURS-LIBRAIRES, RUE DU POT-DE-FER, N° 14;
GARNERY, LIBRAIRE, RUE DE SEINE, N° 6.

1813.

HISTOIRE

DE

FRANCE

987—1793.

Troisième Race dite des Capétiens, *comprenant trente-trois Rois, sous 805 ans d'existence.*

La suite des Rois *Capétiens* se partage naturellement en trois grandes sections : *les Capétiens directs, les Valois*, et *les Bourbons*.

De 987 à 1328. *Les Capétiens directs* comptent *quinze* rois, en 341 ans.

De 1328 à 1589. *La branche des Valois*, *treize* rois, en 261 ans.

De 1589 à 1793. *La branche des Bourbons*, *cinq* rois, en 206 ans.

Si l'éloignement des faits dont se compose l'histoire des *Capétiens directs*, et le peu d'importance apparente de la plupart de ces faits, les rend pour nous d'un intérêt beaucoup moindre que celui que peuvent offrir des événemens plus graves et plus rapprochés de nous; peut-être réclament-ils davantage l'attention du philosophe. Quel spectacle en effet plus attachant pour lui que la suite et que le développement de ces efforts constans et de ces progrès insensibles du pouvoir royal, le plus ferme garant de la félicité des peuples, lequel nul à-peu-près à l'accession des premiers *Capétiens* au trône, est, peu à peu, reconquis par eux sur *la féodalité*, et transmis avec la majeure partie du territoire français, à la branche qui doit les

suivre! Quelque circonspecte d'ailleurs qu'ait été généralement la politique des *Capétiens*, pour ne point trop éveiller la jalousie; quelque pacifiques qu'aient été leurs moyens ordinaires d'accroissement, la législation, les affranchissemens et les alliances; la force néanmoins qu'ils furent obligés de déployer aussi quelquefois, contre des vassaux puissans et peu soumis, tels surtout que les ducs de Normandie et d'Aquitaine, devenus rois d'Angleterre, ne laissent pas de jeter de l'éclat sur leur histoire. Cet éclat augmente encore aussi bien que l'intérêt, lorsque ces mêmes Capétiens prennent part aux Croisades, qui toutes se trouvent renfermées dans la période de temps qu'ils occupent : guerres pieuses, impolitiques sans doute, et que fit naître un zèle plus généreux peut-être qu'éclairé, mais dont les résultats furent avantageux à la société : parce que l'esprit factieux des grands y trouva un aliment qui désormais lui fit répandre au dehors cette inquiète

activité qui nuisoit à tous au dedans ; parce que le besoin de fonds disponibles où ils se trouvèrent leur fit aliéner et disséminer leurs vastes domaines ; parce que le même besoin procura de nombreux affranchissemens, dont l'exemple une fois donné, devoit entraîner de rapides imitations ; et parce qu'enfin ces circonstances et mille autres encore, nées de la même cause, secondèrent naturellement les efforts des rois pour ressaisir leur pouvoir, lequel se trouva consolidé, lorsque la cause elle-même qui avoit favorisé cette révolution, vint à cesser d'exister.

La branche des *Valois* nous offre avec un intérêt plus soutenu des résultats qui ne doivent pas être moins utiles. Cent vingt ans de guerres contre l'Angleterre, avec une variété de succès et de désastres, qui mirent plusieurs fois la France à deux doigts de sa perte, et qui placèrent même l'étranger sur le trône ; la restauration miraculeuse de la chose publique, au moment le

plus désespéré, et l'expulsion entière hors du territoire français, de ceux qui sembloient le posséder incommutablement; d'autres guerres en Italie, aussi honorables à la valeur française, que peu profitables, que funestes même à l'état; la rivalité des maisons de France et d'Autriche, maintenue par des hommes tels que *François I* et *Charles-Quint*; des guerres civiles, et la dernière née du fanatisme religieux, et empreinte de toutes les fureurs qu'il est capable d'enfanter; les caractères les plus divers et les mieux prononcés; des mœurs aussi intéressantes que bisarres, mélange confus de générosité, de valeur, de galanterie, d'ignorance et même de barbarie; des hommes gigantesques, preux chevaliers, qui semblent au-dessus de notre nature actuelle, et qui introduits sur la scène des événemens, donnent une teinte nécessairement romanesque, à l'histoire; enfin au milieu de cette période même, un homme qui semble

bien méritée, comte de Paris, et duc de France, n'eut qu'à se présenter dans une assemblé de seigneurs qui se tint à Noyon, pour se faire proclamer roi. 987.

Les uns disent que l'élection fut unanime et volontaire; les autres, que le candidat avoit environné l'assemblée de troupes qui lui assurèrent la plus grande partie des suffrages. Telle qu'ait été cette élection, il s'en tint content; et faisant peu de cas de quelques réclamations impuissantes, de Noyon, il alla à Reims se faire couronner.

Causes d[e] dissolutio[n] du royaum[e].

Voilà deux races finies, qui, prises ensemble, ont duré cinq cent soixante-sept ans. Deux fois le royaume a été exposé à une dissolution totale, et à chaque fois il s'est trouvé un homme qui en réunit les parties qui se séparoient, et en a fait un tout mieux cimenté qu'auparavant. Ces deux hommes sont *Pepin-le-Bref*, chef de la deuxième race, et *Hugues Capet* de la troisième.

Les deux premières, la *Mérovingienne* et la *Carlovingienne*, outre les causes de dissolution particulières à chacune, savoir, la puissance des *maires du palais* sous la première, l'érection des *grandes seigneuries* sous la seconde, ont eu encore un principe de ruine qui leur est commun; savoir, le partage du

987. royaume par les monarques entre leurs enfans. La *Capétienne* n'a pas eu le même germe de destruction. Ses princes ont été assez sages pour ne point diviser le royaume entre les frères ; mais ils ont eu aussi l'imprudence d'en donner souvent des parties considérables aux cadets, ce qui les a rendus quelquefois redoutables aux aînés, et a beaucoup retardé la réunion des membres au corps.

L'histoire va apprendre comment ces princes de la troisième race ont obvié au démembrement qui menaçoit le royaume ; par quels moyens ils ont rattaché à leur couronne les beaux fleurons qui en avoient été arrachés, et ont donné à la monarchie une consistance, un éclat, une force qui auroit dû la rendre indestructible ; mais lorsque tout plioit sous l'autorité de nos monarques, et après des siècles de la puissance la plus absolue de leur part ; du sein même de l'obéissance la plus soumise des peuples, s'est développé tout-à-coup un germe de faction et d'indépendance, que depuis longtemps y déposoient sourdement des esprits jaloux, vains et irréfléchis : comme un vent impétueux, il a soufflé sur toutes les grandeurs, les a renversées,

dispersées, anéanties, et a enveloppé dans la même destruction clergé, noblesse et royauté. 987.

Etat de France.

Sous *Hugues Capet* la France contenoit l'espace entre la mer de Gascogne, la Manche, le Rhin, la Suisse, les Alpes et la Méditerranée, mais dans cette étendue, combien de seigneurs, qu'on appeloit grands vassaux, vrais souverains, lesquels ne reconnoissoient dans la royauté qu'un titre avoué par un simple hommage qui gênoit peu leur indépendance!

Grands fie

Au nord, les comtes ou ducs de Flandres avoient, à-peu-près, sous leur domination, ce qui a composé ensuite les Pays-Bas et la Hollande. Dans la même partie, les comtes de Vermandois étoient maîtres de la Picardie et de la Champagne. Au levant, étoient les ducs de Bourgogne, et de ceux Lorraine, qui s'étendoient en Alsace le long du Rhin: au midi, les ducs de Gascogne et d'Aquitaine dominant dans l'Auvergne, la Guyenne, le Poitou, la Saintonge: et au couchant enfin les ducs de Bretagne et de Normandie, tous s'avançant plus ou moins dans l'intérieur vers le centre; de sorte qu'il ne restoit proprement à *Hugues Capet*, en montant sur le trône, en pleine et entière souveraineté, que le

987. duché de France, dont Paris étoit la capitale, l'Orléanois, des domaines assez étendus en Champagne et en Picardie et quelques forteresses dans d'autres provinces où les rois tâchoient toujours de prendre des positions, et d'où leurs grands vassaux les repoussoient sans cesse. Sa puissance à la vérité se rehaussoit de sa suzeraineté sur les nombreux hommages de la couronne; mais ce droit étoit plus ou moins reconnu, plus ou moins contesté, suivant les circonstances, et c'étoit au talent de faire valoir cette dernière ressource laissée à l'autorité royale, que tenoit son rétablissement en France, ou la consommation de son anéantissement.

Noblesse. Les grands vassaux devoient au monarque le service militaire, c'est-à-dire, des troupes quand ils en étoient requis; ils les entretenoient et menoient à l'armée eux-mêmes. Feudataires de la couronne, ils avoient aussi des feudataires ou vassaux, tenus, à leur égard, aux mêmes obligations qu'ils contractoient par serment avec le monarque : c'est-à-dire, fidélité, aide et secours; ne pas souffrir qu'il fût fait tort à leur seigneur dans ses biens et sa personne, le défendre, payer sa rançon s'il étoit fait prisonnier; contribuer par des rétribu-

tions, redevances et présens à l'éclat de sa cour et à l'établissement de ses enfans. Ces feudataires sont, à ce qu'il paroît, l'origine de la noblesse. Elle formoit autour du suzerain comme une famille ; mais elle n'a pu former un corps dans le royaume, parce qu'à mesure que les grands vassaux se sont détruits, ceux d'une province n'ont pas pu se joindre à ceux d'une autre, avec lesquels ils n'avoient pas de lien commun. 987.

Il en étoit autrement du clergé. Il y avoit entre les clercs des possesseurs de grands fiefs, et comme chez les laïcs des sous-inféodations ; mais ce n'étoit pas le nœud féodal qui les unissoit. Une hiérarchie bien graduée, une communauté de devoirs, de fonctions, de lois, de priviléges, d'intérêts, jusqu'à l'habillement qui les distinguoit des laïcs, tout concouroit à faire du clergé un corps très-puissant dans l'état. Aussi l'étoit-il dans les Gaules mêmes, avant *Clovis*, sous les Romains. Mais dans le temps présent son autorité venoit principalement du respect pour la religion, dont ses membres étoient les ministres. Grands et petits, tous à l'envi les comblèrent de biens. Leur crédit sur le peuple se composa alors de ces Clergé.

987. richesses et de l'influence que les lois de mœurs, publiées dans les assemblées générales et sanctionnées par les rois, donnoient aux clercs sur toutes les actions de la vie, même les plus secrètes. Les monarques eux-mêmes fléchirent quelquefois sous ces lois : soit crainte réelle des foudres qui les menaçoient ; soit politique, et afin d'engager les peuples par leur exemple à redouter les peines éternelles s'ils s'abandonnoient dans cette vie à des passions injustes, licentieuses ou féroces. Ainsi les rois de la troisième race, qui tenoient leur sceptre de l'élection, moyen qui pouvoit le faire passer dans les mains des grands vassaux, secondés du peuple, avoient intérêt de s'attacher le clergé, qu'on pouvoit regarder comme le régulateur de la volonté générale.

Démarches de Charles de Lorraine.

Hugues Capet sentit ce besoin et l'utilité d'avoir pour lui le clergé, lorsque *Charles* se mit en devoir de réclamer la couronne qui lui avoit été enlevée. Le Lorrain s'adressa à *Adalbéron*, archevêque de Reims, et lui demanda conseil sur les mesures qu'il devoit prendre pour s'assurer la succession de son neveu. Peut-être vouloit-il engager le prélat à le sacrer ; cérémonie qui mettoit alors un grand poids dans

l'opinion publique. Quoiqu'attaché à la famille de *Lothaire*, auquel il devoit son archevêché, le prélat, qui venoit de couronner *Hugues Capet*, répondit à *Charles* ces paroles tirées d'une de ces lettres : *Rappelez-vous ce que je vous ai dit, quand vous m'avez consulté ; c'étoit alors qu'il falloit gagner la faveur des grands du royaume : car pouvois-je seul vous faire roi ? C'est ici une affaire publique, et qui ne dépend pas d'un particulier. Vous m'accusez d'être ennemi du sang royal. J'atteste mon Rédempteur que je ne vous hais pas. Vous me demandez ce que vous devez faire, je ne le sais pas, et quand je le saurois, je n'oserois vous le dire.* 987.

Sacre de Robert. 988.

L'affaire étoit décidée : *Hugues Capet* avoit pris les devants, non-seulement pour lui-même ; mais il se hâta encore de prendre la même précaution pour *Robert*, son fils, âgé de quinze ans. Six mois après avoir été reconnu roi, il obtint des prélats et seigneurs assemblés à Orléans, que ce jeune prince lui seroit associé, et il le fit couronner dans cette ville.

Formule du sacre.

On ne peut guère douter que la formule employée alors n'ait été celle qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Si

988. elle ne marque pas une élection formelle, elle exprime du moins un consentement, d'où paroissoit découler le droit du prince et sa puissance sur les sujets qui se soumettoient volontairement à son autorité. L'archevêque le présentoit aux grands et au peuple réunis dans l'église, et leur disoit : « Le voulez-vous pour votre roi » ? *Vultis hunc regem ?* L'assemblée répondoit par acclamation : « Nous le « voulons, il nous plaît, qu'il soit « notre roi » ! *Laudamus, volumus, fiat.*

88—90. Il étoit difficile qu'une autorité si dépendante dans son principe, fût d'abord bien réglée ; aussi se passa-t-il beaucoup de temps avant que les rois de la troisième race obtinssent de leurs vassaux une entière obéissance. Dès le règne de *Hugues Capet*, un *Audibert*, vicomte de Périgord, donna l'exemple de la résistance. Il faisoit le siège de Tours contre la volonté des deux rois, le père et le fils : dans les lettres qu'ils lui écrivirent pour l'engager à le lever, ils se permirent un reproche qui le taxoit d'ingratitude. *Qui vous a fait comte ?* lui disoient-ils. *Et vous*, leur répondit fièrement *Audibert ; qui vous a fait rois ?*

Le prince *Charles* auroit pu profiter de ce penchant à l'insubordination, si clairement exprimé ; profiter des factions qui ne manquent jamais dans les changemens de règne ou d'administration. Outre plusieurs seigneurs très-puissans, attachés à la famille de *Charlemagne*, par habitude et par reconnoissance, il y en avoit même qui descendoient de ce prince en lignes collatérales masculine et féminine, tous beaucoup plus portés pour un rejeton de cet empereur, que pour un petit-fils de *Robert-le-Fort*, que quelques-uns avoient vu leur égal. Par ces motifs le duc d'Aquitaine prit les armes en faveur de *Charles*. Ce prince ne seconda son partisan, ni assez vîte, ni assez puissamment, et laissa à son rival le temps de forcer le duc à se soumettre.

991. Mort du prince Charles.

Après bien des délais, *Charles* entra lui-même en France avec une armée d'Allemands qu'on connoissoit sous le nom *Lorrains*. Il prit Laon, qui étoit alors une forteresse importante, s'empara même de la ville de Reims, mais ne put déterminer l'archevêque, inquiet pour lui-même des conséquences, à le sacrer. Il livra bataille à *Hugues*, remporta une grande victoire, et lors-

991—95.

991—95. qu'il ne lui falloit peut-être plus qu'un peu d'activité pour se placer sur le trône, héritier de la mollesse des derniers rois ses ancêtres, il resta dans Laon, pour y consommer dans le repos les fruits de ses pillages. Il y fut attaqué à son tour, fait prisonnier par la trahison de l'évêque *Ascelin*, et renfermé, sous bonne garde, dans une tour d'Orléans. L'opinion la plus probable est qu'il y vécut assez pour qu'il lui naquît deux fils qui moururent presqu'en naissant. Avant sa prison, il en avoit eu un, nommé *Othon*. Ce dernier rejeton direct de *Charlemagne* régna après son père dans son duché de basse Lorraine ou de Brabant, ne marqua aucune prétention sur la France, et mourut sans laisser de postérité.

Mort de Hugues Capet.

996. La mort de *Charles* assura le sceptre dans la main de *Hugues Capet*. Il gouverna avec une grande prudence. Environné de grands seigneurs, jaloux les uns des autres, quelquefois il se rendoit arbitre entre eux, gagnoit leur estime et leur amitié par de sages décisions, et concilioit à la dignité royale une considération que le ton impérieux ne lui auroit pas acquise. Quelquefois aussi, sans se mêler de leurs que-

relles, il les laissoit se battre entre eux. Ils s'affoiblissoient ainsi, et l'autorité royale se renforçoit à proportion. *Hugues Capet* étoit politique habituellement, et vaillant dans l'occasion. Il régna neuf ans, mourut âgé de cinquante-cinq, et laissa son royaume aussi tranquille que si sa famille eût gouverné pendant une longue suite d'années. Il fixa son séjour à Paris, que les rois de la seconde race avoient négligé, et fut enterré dans l'église de St. Denys, qui devint, par préférence, le lieu de la sépulture de nos rois. 996.

ROBERT,

âgé d'environ vingt-six ans.

Robert, âgé de vingt-six ans, succéda à *Hugues* son père. Son règne, quoique long, paroît, faute de mémoires suffisans, un des plus stériles en événemens. Entre ceux qui peuvent fixer l'attention, s'offre le spectacle d'un roi saint, ou du moins reconnu pour tel dans les légendes, et ce saint excommunié. Il avoit épousé *Berthe*, fille de *Conrad*, roi des deux Bour-

Robert, 3Ee roi de France.

Premier mariage de Robert.

996—99.

996—99. gognes (1) et veuve de *Eudes*, comte de Champagne. Malheureusement ce mariage se trouva taché de deux vices. *Berthe* étoit parente de son époux au quatrième degré, et alors les empêchemens alloient jusqu'au septième. De plus, le roi avoit tenu sur les fonts de baptême, un enfant de la comtesse, et l'affinité contractée par cette cérémonie étoit encore un obstacle qu'il falloit lever par des dispenses, alors difficiles à obtenir.

Cérémonies de l'excommunication et de l'interdit.

Plusieurs évêques de France consultés avoient pensé que l'avantage du royaume permettoit de ne se pas laisser arrêter par ces deux difficultés; mais le pape, *Grégoire V*, en jugea autrement. Il ordonna aux deux époux de se séparer, et sur leur refus, il les excommunia; il mit le royaume en interdit. Selon une loi, publiée par *Pepin* dans le concile de Verberie,

(1) Le duché de Bourgogne ne faisoit point partie de ce royaume qui se composoit de la Bourgogne *Transjurane* (la Suisse), de la *Cisjurane* (la Franche-Comté), du Dauphiné et de la Provence. En 1032, à la mort de RODOLPHE III, qui ne laissa pas d'enfans et qui institua pour son héritier l'empereur CONRAD-LE-SALIQUE, ce royaume se démembra par les usurpations des gouverneurs particuliers, et de-là vinrent les comtes de Bourgogne, de Provence, de Viennois et de Savoie.

996—99.

en 755 : « Un excommunié ne devoit « pas entrer dans l'église, ni boire, ni « manger avec les autres chrétiens. Sa« chez, disent les pères, dont le roi « n'est ici que l'organe, qu'aucun ne « peut ni boire, ni manger avec lui, ni « recevoir ses parens, ni lui donner le « baiser de paix, ni se joindre à lui dans « la prière, ni le saluer; et si quelqu'un « communique avec lui de plein gré, « qu'il sache qu'il est excommunié lui« même ». Pendant l'interdit, il étoit défendu de célébrer l'office divin, d'administrer les sacremens aux adultes, d'enterrer les morts en terre sainte; le son des cloches cessoit; on couvroit les tableaux dans les églises; on descendoit les statues des saints, on les revêtoit de noir et on les couchoit sur la cendre et des épines. Tout prenoit un aspect lugubre. Il paroît qu'on n'avoit encore rien vu de pareil en France. Le peuple consterné déféra si humblement aux ordres du pape que le roi se vit généralement abandonné de ses courtisans et de ses domestiques. Il ne lui resta, dit-on, que deux serviteurs, qui faisoient passer par le feu les plats ôtés de dessus sa table, et jetoient la desserte aux chiens.

1000. Second mariage de Robert.

Robert lutta trois ans contre les anathèmes, céda enfin, fut relevé de l'excommunication, et épousa *Constance*, fille de *Guillaume Taillefer*, comte de Toulouse; elle étoit très-belle, mais fière, capricieuse, et si opiniâtre, que l'infortuné mari n'eut point de repos avec elle pendant son mariage. Elle voulut gouverner et gouverna, quel qu'effort que fit *Robert* pour se soustraire à sa domination.

Guerre pour la Bourgogne. 1001—2.

Ce monarque étoit naturellement pacifique; cependant il ne redoutoit pas la guerre, quand l'intérêt de son royaume l'exigeoit. Le comte de Champagne, fils de *Berthe*, l'épouse dont il avoit été forcé de se séparer, déjà trop puissant par ses domaines et ses alliances, voulut encore s'agrandir; *Robert* le resserra dans ses limites. La vacance du duché de Bourgogne lui fournit une autre occasion de guerre. Le duché devoit lui revenir comme héritier naturel de *Henri-le-Grand*, son oncle, qui étoit mort sans enfans. Son droit lui fut contesté par *Ott-Guillaume*, premier comte propriétaire de Bourgogne (de Franche-Comté), fils d'*Adalbert*, roi d'Italie, et beau-fils de *Henri* qui l'avoit adopté. Les hostilités entre eux durèrent douze ans, et se ter-

ninèrent par par un traité qui adjugea 1001—2.
ı *Robert* le duché et à *Guillaume* le
omté de Dijon, pour sa vie. *Robert*
u lieu de fortifier son pouvoir de la
ssession d'une si belle province, ne
en fut pas plutôt mis en possession,
qu'il en fit l'apanage de *Henri*, son
econd fils.

Le monarque fut aidé dans cette
onquête par *Richard-le-Bon*, duc de
Normandie, son cousin germain. Il fut
ncore fortifié du secours du *Normand*,
lans une guerre que des droits de suze-
aineté sur la Flandres, firent naître entre
ui et l'empereur *Henri II*. Ces princes,
econnus tous deux pour saints dans les
endes, se firent la guerre, appelés
des vassaux, qui, selon leur inté-
êt, portèrent leur hommage à l'un au
éjudice de l'autre. Cette cérémonie
toit alors importante par l'obligation
éjà mentionnée, que contractoit le
assal, d'armer pour son suzerain;
voler à son secours quand il en
requis; de payer sa rançon et
elle de ses fils, s'ils étoient faits pri-
onniers, enfin de ne point souffrir
u'il lui fût jamais fait aucun tort dans
rsonne, son honneur et ses biens.
Tout cela se juroit sous peine de perdre
n fief. Outre l'avantage de priver

Autres guerres et droits de suzeraineté. 1005—10.

1003—10. l'empereur de ce vasselage intéressant, *Robert* trouvoit à satisfaire sa bonté naturelle, en cherchant à assurer le le Brabant à deux princesses, filles du malheureux *Charles* de Lorraine, auxquelles l'empereur avoit enlevé cet héritage, pour en gratifier un *Godefroy*, déjà comte de Bouillon, de Verdun et d'Ardennes. Le roi de France parvint à faire rendre quelque justice à ces princesses. Elles satisfaites, par quelques terres qui leur furent concédées, *Robert* ne fut pas difficile sur les autres conditions, et la paix se conclut entre les deux suzerains.

Remarquons, en passant, que le *Godefroy* dont il vient d'être parlé eut pour petite nièce *Ide de Bouillon*, mère du fameux *Godefroy*, chef de la première croisade; et que celui-ci devenu roi de Jérusalem, ayant résigné le Brabant, dont il avoit été investi par l'empereur *Henri IV*, ce duché fut donné par *Henri V* à la maison de Louvain, tige de celle Hesse d'aujourd'hui; par *Henri* de Brabant, dit *l'Enfant*, qui fut premier Landgrave, en 1263.

Couronnement de Hugues.

1011—18. A l'exemple de *Hugues Capet*, son père, *Robert* résolut de faire sacrer et reconnoître de son vivant, *Hugues*, son fils aîné, âgé de douze ans. Il paroît que cette précaution étoit un secret de

famille que les Capétiens se transmirent. 1011—18.
Ce fut pour la reine *Constance* une occasion de développer son caractère intrigant et impérieux. Sans doute, elle n'avoit pas attendu ce moment pour se montrer à son mari telle qu'elle étoit, et s'en faire craindre. On remarque qu'il n'osoit faire grâces ou faveurs sans son aveu, et que quand cela lui arrivoit, il avoit grand soin de dire à ses obligés : *Sur-tout n'en parlez point à la reine.* Elle eut l'audace de faire massacrer sous les yeux de son époux, *Hugues* de *Beaumont*, qu'il avoit élevé, sans la consulter, à la dignité de comte du Palais.

Brouilleries à la cour. 1019—22.

Ce fait rend croyable ce qu'on rapporte de sa conduite à l'égard du père et des enfans ; charmée que son mari en faisant couronner *Hugues*, se soit donné un rival qu'elle pourra faire agir, si le père résiste à sa volonté, elle se met à endoctriner le jeune monarque, et l'excite à attirer à lui la puissance dont elle comptoit profiter ; mais ne trouvant pas en lui la docilité qu'elle espéroit, elle le tourmente, l'oblige à force de mauvais traitemens à quitter la cour, et même à prendre les armes. Au lieu de se porter en force contre son fils, le père qui savoit la cause de

1019—22. sa révolte, va le trouver, le ramène et le traite si bien qu'il s'en fait un ami et un aide pour le gouvernement.

Couronnement de Henri. Malheureusement *Hugues* mourut. Nouvelles prétentions de la part de la mère. Nouvelles brouilleries. Elle veut que ce soit non point *Henri* qui reçoive la couronne, mais 1022—25. *Robert*, son cadet, qu'elle espère plier plus facilement à ses idées. Le père tient bon, il fait sacrer l'aîné; *Constance*, de travailler aussitôt à susciter *Robert* contre son frère. Cependant elle ne réussit pas à les brouiller. Contrariée dans son desir, elle conçoit une haine mortelle contre tous les deux, et les fatigue tellement par ses tracasseries, qu'elle les force de s'éloigner comme avoit fait leur aîné. Le père va de même les chercher, les ramène, et pacifie tout autant qu'il étoit possible avec une pareille femme. C'est en partie dans l'exercice de la patience dont *Robert* peut être présenté comme modèle aux époux mal assortis, que ce prince s'est sanctifié; d'un mari trop complaisant on dit encore, *c'est un vrai Robert*.

Qualités de Robert. Ce prince étoit fort exact à tous les exercices de piété. Il assistoit régu- 1025—29. lièrement aux offices divins, prenoit part au chant, non comme *Charlemagne*,

à voix basse, mais tout haut. Il a fait des motets et des hymnes qu'on chante encore. A sa contenance dans l'église, on pouvoit juger qu'il étoit pénétré d'un vrai sentiment religieux. Mais on peut reprocher à ses dévotions des excès, et des abus qui tiennent à d'ailleurs l'ignorance et aux préjugés du temps. 1025—29.

Pour ne point exposer les plaideurs à un faux serment, il faisoit retirer les reliques des châsses sur lesquelles ils devoient jurer, comme si une pareille précaution pouvoit mettre la conscience en sûreté. Des scélérats avoient attenté à sa vie, ils alloient être condamnés à mort. *Robert* les fait, dit-on, préparer par la pénitence, à la communion qu'ils reçoivent, et envoie dire aux juges occupés à les juger, qu'il ne peut se résoudre à se venger de ceux que son maître a admis à sa table, et il les admet à la sienne. Comment accorder cet excès d'indulgence avec l'affreuse condescendance commandée par un faux zèle, d'assister avec la reine et toute sa cour, au supplice d'une troupe de Manichéens, misérables fanatiques, qui refusèrent jusqu'au bûcher de rétracter leurs erreurs. Quand ils sentirent l'action de la flamme, ils s'écrièrent qu'ils avoient été trompés. On voulut

1025—29. éteindre le feu, il n'étoit plus temps. Ils furent consumés, laissant aux spectateurs le regret d'une atrocité inutile.

Les pélerinages étoient alors fort en vogue. Sitôt qu'une coutume paroissoit tenir à la religion, il étoit difficile que *Robert* ne l'adoptât pas. Il alla à Rome visiter le tombeau des Saints Apôtres. Ce prince traitoit les évêques avec respect, marquoit beaucoup de considération à ceux qui se conduisoient bien, et n'épargnoit ni les remontrances, ni les menaces, peut-être même les punitions, à ceux dont les mœurs s'éloignoient de la décence de leur état. Forcé de fléchir, pendant les premières années de son règne, sous les ordres absolus de *Grégoire V*, on remarque qu'il ne fut pas en grand commerce avec ses successeurs. Un d'eux vint en France, y fut reçu honnêtement, mais sans grand éclat. Un second montra le desir d'y faire un voyage; le roi eut l'adresse de l'en détourner. Ainsi sa piété ne l'aveugloit pas sur les risques que la puissance ecclésiastique, trop peu contenue, pouvoit faire courir à la sienne.

Mort de Robert. 1030—31. Le roi *Robert* mourut à soixante ans, généralement regreté. *Nous avons perdu notre père*, s'écrioient en gémissant

ceux qui assistèrent à ses funérailles. 1030—31
Il nous gouvernoit en paix, *sous lui nos biens étoient en sûreté*. Ce que disoient ceux qui étoient présens, toute la nation le répétoit. Nul prince n'a jamais été mieux loué et plus universellement.

Jugement sur Robert.

On ne peut s'empêcher de remarquer quelques rapports entre le roi *Robert* et l'empereur *Charlemagne*. Tous deux étoient fils du chef de leur dynastie royale : tous deux ont eu un règne fort long. *Charlemagne* a recueilli les restes de la littérature romaine dans les Gaules, *Robert*, ceux de la littérature de *Charlemagne*, dispersés et presqu'anéantis par les guerres civiles de la seconde race. L'exemple de *Robert*, ses encouragemens ont posé les fondemens du vaste édifice des connoissances humaines dont nous jouissons, et si les savans doivent leur admiration à *Charlemagne*, ils ne peuvent refuser à *Robert* leur estime et leur reconnoissance. Il ne fut pas empereur, mais il en refusa la dignité qu'on offroit à son fils. Enfin, il protégea les lettres, et les récompensa, non pas avec la magnificence de *Charlemagne*, mais à proportion de ses revenus qui étoient fort bornés. Ils lui laissèrent cependant les

1031. moyens de bâtir des monastères, et de faire des libéralités aux églises; il paroît que c'étoit à embellir les objets du culte et les armes des guerriers, que l'adresse des artistes s'employoit alors. Dans une entrevue avec l'empereur d'Allemagne, le roi de France lui offrit un livre d'évangiles et d'autres livres d'église, dont la couverture étoit délicatement traitée en or, argent et ivoire; des reliquaires plus précieux par le travail de l'orfévrerie que par la matière; enfin des armures parfaitement ciselées et gravées. L'empereur lui fit porter en échange un lingot d'or pur, pesant cent livres. Ne pouvant faire un présent orné, il le fit riche, et l'accompagna d'un grand et long repas, selon la coutume d'Allemagne.

Robert laissa trois fils, *Henri*, *Robert* et *Eudes*.

HENRI I,

âgé d'environ 27 ans.

1032.

Henri I, 39e roi de France.

Difficultés qu'éprouve Henri.

Henri I avoit vingt-sept ans environ, quand il succéda à *Robert*. Quoiqu'il eût été déjà couronné du vivant de son père, il eut cependant de la peine à s'affermir sur son trône. *Cons-*

tance, sa mère, n'avoit pas épuisé toute 1032.
sa malice avec son mari. Il lui en restoit pour son fils aîné. Comme elle n'espéroit pas qu'il se laisseroit gouverner, elle suscita contre lui *Robert* son second fils. La faction étoit si puissante, qu'*Henri* fut obligé de fuir de Paris, lui douzième. Il gagna Fécamp, où le duc de Normandie tenoit sa cour. Ce duc reçut son suzerain avec beaucoup d'honneur; mais ce qui valut encore mieux, il lui donna une bonne armée avec laquelle *Henri* rentra dans son royaume. Fort de ce secours il contraignit les rebelles de traiter d'un accommodement. *Constance* s'y opposa tant qu'elle put, mais elle ne réussit pas à l'empêcher; elle se vit même dans la nécessité de se laisser comprendre dans le traité. N'ayant plus ensuite rien à brouiller, elle mourut, et fut enterrée dans l'église de Saint-Denys, auprès du roi son mari, dont elle avoit continuellement troublé le repos.

Le sceau de la réconciliation entre 1033—35.
les deux frères, fut le duché de Bourgogne, qu'*Henri* avoit reçu de son père, et qu'il transmit généreusement à *Robert*. Mais cette espèce de récompense de la rébellion, excita *Eudes*, 1036.
le troisième frère, à tâcher de s'en

Don du duché de Bourgogne.

Prétentions de Eudes.

1036. procurer une pareille par le même moyen. Il demanda aussi un apanage et prit les armes pour se le faire donner. On dit même qu'il portoit ses vues plus loin que *Robert*, et qu'il ne se proposoit pas moins que de détrôner son frère, et de se mettre à sa place. Il étoit aidé dans ce projet par le comte de Champagne. *Henri* trouva encore une ressource dans la bonne volonté du nouveau duc de Normandie, *Guillaume*, surnommé depuis, le *Conquérant*, qui arma en sa faveur.

Etat de la France.

C'étoit alors un monarque bien peu redoutable qu'un roi de France qui voyoit sa capitale serrée, d'un côté par les comtes de Champagne, lesquels, par eux ou leurs alliés, occupoient depuis la Flandres jusqu'à Senlis, et une partie de la Brie, jusqu'à Melun; d'un autre côté, les Normands venoient jusqu'à Pontoise. Les ducs de Bourgogne s'étendoient en-deçà de Sens et d'Auxerre; de sorte qu'après les environs de Paris, très-rapprochés, la vraie et unique puissance des rois consistoit dans l'Orléanois. Le pays Chartrain, la Touraine et l'Anjou avoient leurs ducs et comtes qui se regardoient comme indépendans, et au-delà de la Loire le roi n'étoit presque connu que de nom.

Comment dans un espace si rétréci, trouver un apanage pour *Eudes ?* *Henri* défendit son petit domaine contre lui et ses partisans, le vainquit, le fit prisonnier, et l'envoya dans la tour d'Orléans calmer sa passion ambitieuse. Il y resta deux ans; on ne sait pourquoi son frère le relâcha. Ce fut alors comme une bête féroce déchaînée. A la tête d'une troupe de brigands, il parcouroit les provinces, ne vivant que de butin et de rapines. Un ancien auteur a recueilli des circonstances de sa mort, que nous rapporterons dans les propres termes de l'historien Vély.

1037. Mort de Eudes.

« Dans une des courses du prince « *Eudes*, le malheur voulut qu'il pillât « quelques serviteurs de Saint-Benoît. « Déjà il s'en retournoit chargé d'un « riche butin, lorsque la nuit le sur- « prit dans un village, qui étoit encore « sous la protection du bienheureux « patriarche. Le cimetière, fermé d'un « bon mur, lui parut un endroit sûr : « il y fit camper sa petite armée. On « servit un grand repas de ce qui avoit « été pris sur les élus de Dieu. Cepen- « dant on manquoit de cire pour faire « les luminaires : c'est l'expression de « l'anonyme, qui semble indiquer « qu'on ne se servoit alors que de lam-

Vély, t. 2, p. 35

1037. « pions : le prince se fit ouvrir l'église, « et malgré les remontrances de ces « bonnes gens, il enleva le cierge pascal pour éclairer sa table. La vengeance fut prompte. Le téméraire « étoit à peine au lit, qu'il se sentit « frappé d'une maladie qui l'enleva « en très-peu de temps. *Tant il est* « *vrai que personne, de quelque con-* « *dition qu'il soit, roturier, gentil-* « *homme ou prince, ne peut toucher* « *impunément aux biens de Saint-* « *Benoît !* »

Mœurs du clergé. Il se peut que de pareilles histoires, répandues dans le peuple, ayent quelquefois servi de rempart aux richesses monastiques contre l'avidité des personnes crédules : mais la meilleure sauve-garde étoit une réputation de bonnes mœurs, dont les moines jouissoient alors plus que les ecclésiastiques. On reprochoit à ceux-ci la simonie et un libertinage domestique, que les conciles et les papes foudroyoient en vain, et qu'on ne put réprimer autrement qu'en autorisant les seigneurs à vendre comme esclaves les enfans provenus de ces unions illicites ; les moines, au contraire, ayant leur bien en commun, étoient peu tentés, excepté pour se procurer des dignités,

d'employer les viles manœuvres de la simonie. La vie commune, l'inspection réciproque qu'elle facilite, étoient une sauve-garde contre le libertinage. Aussi, dans les réglemens de discipline qui nous restent, en trouve-t-on beaucoup plus qui regardent les ecclésiastiques que les moines, dont les désordres, s'il y en avoit, étoient plus renfermés et moins connus. 1039—46.

Sous Henri I, et sans doute par son concours, s'établit une espèce de police pour la guerre. On l'appela « *la* « *trêve du seigneur*, monument de la « foiblesse du Gouvernement et du « malheur des temps. Chaque seigneur « prétendoit avoir droit de se faire jus- « tice à main armée, et comme les « seigneurs étoient multipliés à l'infini, « ce n'étoit par-tout que violences et « brigandages. On chercha long-temps « un remède à un mal si contraire à la « religion et à la société, et on com- « mença d'abord par ordonner que, de- « puis l'heure de none du samedi, « jusqu'à l'heure de prime du lundi, « personne n'attaqueroit son ennemi, « moine ou clerc, marchand, artisan « ou laboureur. On statua ensuite que « depuis le mercredi au soir jusqu'au

Trève du seigneur. *Vély*, Ann. 1044.

1039—40. « lundi matin, on ne pourroit rien
« prendre par force, ni tirer vengeance
« d'une injure, ni exiger le gage d'une
« caution. Le concile de Clermont,
« celui où fut publiée la première croi-
« sade, confirma ces dispositions, et
« les étendit même aux veilles et aux
« jours des fêtes de la Vierge et des
« Saints Apôtres. Il déclara de plus,
« que depuis le mercredi qui précède
« le premier dimanche de l'avent jus-
« qu'à l'octave de l'épiphanie, et de-
« puis la septuagésime jusqu'au lende-
« main de la trinité, il ne seroit permis
« ni d'attaquer, ni de blesser, ni de
« tuer, ni de voler personne, sous
« peine d'anathème et d'excommuni-
« cation ».

Comme chacun a sa manière de voir, un évêque de Cambrai, nommé *Gerard*, se déclara contre ce statut pour deux raisons; la première, parce qu'on exigeoit le serment, ce qui exposoit au parjure, et en effet, presque tous ceux qui jurèrent cette paix violèrent leur serment. La seconde raison de *Gerard* étoit que le mélange d'autorité ecclésiastique et civile dans cette prohibition, avoit quelque chose de contraire au droit du souverain, à qui seul il ap-

partient de réprimer les violences par la force, de terminer les guerres et de faire la paix. 1039—46.

Confrairie de Dieu.

Plusieurs seigneurs étoient de l'avis de *Gerard*, mais dans un sens différent. C'est qu'ils ne vouloient pas d'un règlement qui leur faisoit tomber les armes des mains dans des temps et pour des intervalles déterminés. Les Normands, sur-tout, montrèrent la plus grande répugnance, et ne se rangèrent enfin sous cette loi bienfaisante, que quand ils crurent ne pouvoir s'y soustraire. Frappés par la maladie des *ardents*, espèce de peste, qui, après avoir ravagé la France, les tourmenta à leur tour, ils allèrent même, dans leur soumission, plus loin que les autres, et établirent chez eux une association qu'on appela la *confrairie de Dieu*. Seigneurs et prélats, riches, pauvres, tous y étoient admis indistinctement. Ils se donnèrent, pour se reconnoître, une marque qui consistoit en un petit capuchon blanc, et une médaille de la Vierge, attachée sur la poitrine. On faisoit jurer aux récipiendaires de poursuivre sans relâche ceux qui troubleroient le repos de l'église et de l'état.

PHILIPPE I,

1061.

âgé de huit ans.

La nature avoit beaucoup fait pour *Philippe I*; il étoit d'une taille majestueuse, avoit une physionomie ouverte, les yeux vifs, beaucoup d'aptitude aux exercices du corps, il montroit de l'esprit et du courage. *Baudoin* cultiva ces heureuses dispositions avec quelque succès; mais il paroît qu'il ne put lui donner ni le goût de l'application, ni une certaine ardeur pour le travail, si nécessaire à un roi.

Philippe I, 40e roi de France.

Son caractère.

Montant sur le trône à huit ans, et déjà couronné, il eut le malheur d'être flatté et approuvé de bonne heure; ce qui l'accoutuma à s'abandonner à ses passions, sans recpecter souvent ni loix, ni bienséance. Le jugement le moins désavantageux que les historiens aient porté de ce prince, c'est qu'il fut un égoïste sur le trône, voyant rouler autour de lui les événemens les plus importans, sans y prendre de part active, que quand le cours des circonstances l'entraînoit. Tel est, à-peu-près, l'aperçu de son règne; qui a été un des plus longs de la monarchie.

1062—65. Les premières années de la régence de *Baudoin*, furent troublées par la répugance de plusieurs seigneurs à reconnoître son autorité, et par leurs efforts pour s'y soustraire. Les plus opiniâtres dans leur indépendance étoient les Gascons, comme les plus éloignés du centre. Le régent lève subitement une armée, sous prétexte d'aller secourir les Chrétiens d'Espagne contre les Maures. Quand il se trouve au milieu du pays des rebelles, il tombe à l'improviste sur leurs villes, prend leurs forteresses, bat leurs troupes et les force de faire l'hommage qu'ils refusoient. *Baudoin* prend, selon les circonstances, d'autres mesures pour assurer l'autorité et augmenter les petits états de son pupille. Il se mêle dans les querelles de ses voisins, autant qu'il faut cependant pour ne pas s'attirer des guerres trop importantes, et à titre, tantôt d'auxiliaire, tantôt d'arbitre, il obtient des châteaux, des villes, et même des provinces entières; témoin le comté de Châteaulandon qu'il se fit céder, en récompense de ce que, des deux frères qui se disputoient le comté d'Anjou, il s'engagea à laisser tranquille possesseur le cadet, *Foulques-le-Rechin*, qui, pour en jouir, avoit

Conduite ferme du régent.

assassiné son aîné, ou le tenoit enfermé. 1062—65.

Quelques personnes penseront que dans l'impuissance de punir le crime, *Baudoin* fit bien d'en profiter à l'avantage de son pupille, d'autant plus que l'assassin n'auroit pu être châtié sans qu'on tourmentât les peuples qui n'étoient point coupables.

Conquête de l'Angleterre. 1066.

Pendant la régence arriva la conquête de l'Angleterre par *Guillaume*, duc de Normandie. Ce prince n'avoit pour lui que le testament, vrai ou supposé, d'*Edouard* le saint, mort sans enfans. Il se présentoit contre lui un *Harold*, fils de *Godwin*, ministre tout-puissant sous les derniers règnes. Chacun avoit ses partisans. *Guillaume* manquoit d'argent, et au moment où il alloit tenter l'entreprise, le duc de Bretagne lui déclara la guerre, comme ayant sur la Normandie, par sa mère, fille de *Robert-le-Diable*, plus de droit que le bâtard de ce dernier duc. Les seigneurs normands ne voyoient pas de bon œil le projet d'Angleterre. *Guillaume* leur demandoit de l'argent: s'il échouoit, ils craignoient de rester dépouillés et appauvris; s'il réussissoit, leur pays pouvoit devenir une province d'Angleterre: ils le refusèrent

1066. donc unanimement dans une assemblée générale qu'il avoit convoquée.

L'adroit *Guillaume* ne se désespère pas. Il prend chacun à part, les flatte, les sollicite. Tel qui n'auroit rien donné, se sentant appuyé des autres, seul vis-à-vis d'un prince, qui pouvoit un jour se ressentir de son refus, ouvroit sa bourse, vendoit ses meubles, engageoit ses terres, levoit pour lui des soldats et construisoit des vaisseaux. Il ne s'en tint pas aux Normands. Il empruntoit de tous côtés, et à gros intérêts, qu'il hypothéquoit sur les biens qu'il donneroit à ses prêteurs quand il seroit maître de l'Angleterre.

Il avoit plus d'une manière pour parvenir à son but ; s'il marchandoit avec quelques-uns, avec d'autres il affectoit un procédé noble et désintéressé. Par exemple, à *Baudoin*, régent de France, comte de Flandres et un peu son parent, il envoye un blanc-seing, avec prière de le remplir de la somme et de l'intérêt qu'il voudra. On dit que le *Flamand* s'appliqua trois cents marcs d'argent de rente, dont les fonds furent fournis en vaisseaux, munitions, soldats, qu'il leva autant, et peut-être plus, en France qu'en Flandres.

Pendant ces préparatifs, le duc de Bretagne, qui inquiétoit le *Normand*, meurt, et si à propos, qu'on l'a cru empoisonné. 1066.

L'expédition de *Guillaume* devint le rendez-vous des braves. Tous y accourent : les comtes d'Anjou, de Poitou, de Ponthieu, de Bourgogne, tous vassaux de la France, y mènent leurs chevaliers et leur milice. Les fils même du dernier duc de Bretagne en veulent partager l'honneur. Le politique *Guillaume* gagne le pape, qui excommunie d'avance ceux qui s'opposeroient à lui. Le signal du départ est donné. On remplit les vaisseaux, on se jette sur tout ce qu'on peut trouver d'embarcations. Le vent souffle favorablement ; point d'obstacle au débarquement, mais *Harold* avance à la tête d'une armée. *Guillaume* alors incendie ses vaisseaux et met ainsi les siens dans l'alternative de la mort ou de la victoire. Les rivaux se rencontrent, l'*Anglais* est tué dans la mêlée. Un mois suffit à *Guillaume* pour se placer sur le trône, et l'Angleterre, conquise par les Français, devint leur ennemie la plus acharnée.

Le secours que fournit *Baudouin*, pour le succès d'un voisin si dangereux, a été regardé comme une action impo- Mariage de Philippe. 1067—75.

1067—75. litique de sa part. Il n'en vit pas les suites. Sa mort, arrivée un an après la conquête, laissa *Philippe* maître de de lui-même, et du gouvernement de son royaume, à quinze ans. On ne voit pas qu'il ait été nommé d'autre régent. La première guerre du jeune monarque eut lieu à l'occasion de la famille de son tuteur. Il soutint d'abord *Rilchilde*, veuve de *Baudoin*, mère de deux fils, contre *Robert* comte de Frise son beau-frère, qui vouloit enlever à la veuve sa tutelle, peut-être pour envahir ensuite plus facilement les états de ses neveux. Cette guerre eut des alternatives singulières. *Philippe*, à différentes reprises, fut vainqueur et vaincu. La veuve et son beau-frère furent faits prisonniers, à peu de jours l'un de l'autre ; délivrés tous deux, ils alloient recommencer les hostilités, lorsque le jeune roi se laissa gagner par *Robert*, qui lui offrit des terres vers l'Orléanois, et la main de *Berthe*, fille de sa femme, qu'il avoit épousée, veuve de *Floris* ou *Florent I*, comte de Hollande. *Richilde*, privée d'un de ses fils, par le sort de la guerre, plia avec l'autre sous la force des circonstances : elle céda la Flandres à l'oncle, ne retenant que le Hainault.

1076—86.

Brouilleries avec le duc de Normandie.

A mesure que l'expérience vint à *Philippe*, il sentit plus vivement la faute faite par son tuteur, d'avoir procuré tant de forces au duc de Normandie. Aussi, malgré son goût pour le repos, il ne put se refuser aux occasions de susciter à son voisin des embarras, ou d'augmenter, quand il pouvoit, ceux qui existoient. *Guillaume* avoit trois fils : repartant pour l'Angleterre, d'où il étoit venu faire un voyage en Normandie, il jugea à propos de faire don de cette province à *Robert*, son fils aîné ; mais sans se dessaisir. Le jeune prince demande à jouir. Le père répond *que sa coutume n'est pas de se déshabiller avant de vouloir se coucher*. Grande querelle entre le père et le fils. Celui-ci menace, et en attendant qu'il puisse être en état d'agir, il demande un asile au roi de France. *Philippe* le reçoit à bras ouverts, et lui donne pour sa retraite Gerberoi, château très-fort en Picardie. *Guillaume* ne voulant pas laisser au rebelle le temps de se fortifier, va aussitôt l'assiéger et le presse vivement. Pendant une sortie, le père et le fils se rencontrent dans la mêlée, et combattent corps à corps sans se reconnoître. Le père est désarçonné et blessé. Au cri

1076—86. qu'il fait, son fils le reconnoît, se jette à ses pieds, le place sur son propre cheval et le ramène dans son camp. Le père eut beaucoup de peine à lui pardonner, moins la faute, que la honte d'avoir été vaincu par son fils. Il se laissa néanmoins fléchir par les prières de son épouse, femme très-estimable, qui prit, sans succès, beaucoup de peine pour accorder ses trois enfans quand son mari fut mort.

Mort de Guillaume. 1087. Il étoit encore au moins en froideur avec *Philippe*, quand il cessa de vivre; ce fut même un dépit contre le roi de France qui hâta son trépas. *Guillaume* étoit excessivement replet, et cet embonpoint étoit chez lui une espèce de maladie qui exigeoit des remèdes. Pendant qu'il se faisoit traiter à Rouen, la garnison de Mantes, ville dépendante de la Normandie, se permit des courses dans les environs, et même sur les terres des vassaux de *Guillaume*. Ceux-ci, ne recevant pas de secours de leur seigneur, s'adressent au roi de France, obligé comme suzerain de faire rendre justice par les seigneurs à leurs sujets. *Philippe* leur répond qu'il n'a pas de secours à leur donner: *J'en suis bien marri pour vous*, ajoute-t-il ironiquement, *mais pourquoi votre*

maître reste-t-il en couches si long-temps. *Guillaume* auroit dû mépriser cette fade plaisanterie; il s'en piqua, et fit dire à *Philippe* qu'*il comptoit aller faire ses relevailles à Paris avec dix mille lances, en guise de cierges*. En effet, il se jeta en furieux sur les terres de France, y fit de grands ravages, et pour punir les Mantois qui lui avoient attiré cette espèce d'insulte, il mit le feu à la ville, qui fut réduite en cendres. Il étoit tellement animé qu'il porta, dit-on, lui-même du bois pour augmenter l'incendie; il se fatigua et s'échauffa si fort à cet exercice que la fièvre le prit. Il en mourut en peu de jours, laissant après lui la réputation d'avoir été grand capitaine, politique habile, et un exemple que dans les entreprises hasardeuses il faut donner quelque chose à la fortune. 1087.

Disgrace de Berthe.

On croiroit volontiers que la crainte inspirée par un voisin si redoutable, étoit pour *Philippe* un motif de circonspection: sans retenue sitôt qu'il put satisfaire sans risque ses passions, il s'y abandonna en homme qui ne connoît plus aucun frein. Jusqu'alors il avoit bien vécu avec *Berthe*, son épouse, quoique huit ans de mariage sans enfans, lui fissent appréhender

1087. qu'elle ne fût frappée de stérilité. Enfin, au bout de ce terme, elle lui donna un fils nommé *Louis*, et un an après une fille. Cette fécondité, presqu'inespérée, auroit dû assurer l'union des deux époux, et ce fut précisément dans ce temps, que *Philippe* répudia son épouse, sans qu'on sache la véritable raison de cette action : des chroniqueurs du temps assurent qu'elle n'étoit autre que le dégoût. Le roi rencontra un évêque complaisant qui prononça le divorce fondé sur la parenté, prétexte qui n'étoit pas difficile à trouver, à moins qu'on ne fût des deux extrémités de l'Europe, comme étoient *Henri I*, et *Anne de Russie*, père et mère de *Philippe*. La disgraciée fut réléguée à Montreuil-sur-mer. Ce fut sans doute le refus qu'elle fit de donner son consentement au divorce qui lui attira des gênes et des privations dans son exil; mais elle conserva toujours le titre de reine jusqu'à sa mort, qui eut lieu en 1093.

Désordres de Philippe. 1088. Il se répandit bientôt qu'un roi de trente-trois ans, beau, bienfait, qui passoit pour galant, étoit à marier. Un comte de Sicile, nommé *Roger*, extrêmement riche, annonce sa fille, dont la jeunesse étoit encore embellie par

d'immenses trésors. *Philippe* accepte le parti. Le père envoye sa fille à son futur époux, avec un train magnifique, et une grosse somme d'argent. Mais quand elle arriva, un nouvel attachement avoit changé les premières résolutions du monarque. Il la renvoya donc, mais privée, dit-on, de l'argent et des bijoux qu'elle avoit apportés; ce qui est difficile à croire. 1088.

Le comte de Montfort avoit une fille, nommée *Bertrade*, qui passoit pour la plus belle personne de France. Sur sa réputation, *Foulques*, comte d'Anjou, que sa mauvaise humeur a fait surnommer le *Rechin*, la demanda en mariage, et l'obtint. *Bertrade* ne s'étoit prêtée à ce mariage qu'à regret, et par des considérations d'intérêt. Veuf pour la troisième fois, valétudinaire et âgé, son mari n'avoit rien qui put lui plaire. Sur la nouvelle que *Philippe* s'étoit séparé de *Berthe*, l'appât d'une couronne, peut-être quelque penchant pour un prince aimable, séduit l'épouse du *Rechin*. Elle fait secrètement ses arrangemens avec le roi de France. Il vient rendre au comte une visite de politesse et d'amitié, en est très-bien reçu, et en s'en retournant il lui enlève sa femme.

Mariage de Bertrade. 1089—93.

Il y avoit deux difficultés à vaincre, pour vivre tranquille avec elle; 1°. faire

1089—93. ratifier par l'église son divorce avec *Berthe*, 2.° casser le mariage de *Bertrade* avec le *Rechin*. Plusieurs évêques assemblés, considérant les inconvéniens qui pourroient survenir, s'ils condamnoient le divorce prononcé par leur confrère, le confirmèrent. L'*Angevin*, de son côté, se prêta sans beaucoup de peine à se séparer d'une femme infidèle, et la revit même par la suite, sans trop marquer de mauvaise humeur. Mais le pape refusa d'approuver le divorce, et enveloppa dans la même excommunication, *Philippe*, *Bertrade*, les évêques approbateurs de leur mariage et celui qui avoit béni la nouvelle union. Cette affaire dura longues années, pendant lesquelles les Français se rendirent célèbres en Europe et en Asie.

Origine des royaumes de Portugal et de Sicile. Croisades. 1094.

Henri, petit fils de *Robert I*, duc de Bourgogne, lequel étoit petit-fils lui-même de *Hugues Capet*, et *Robert Guiscard*, gentilhomme normand, tous deux aidés par la noblesse française, conquéroient alors des états, le premier le royaume de Portugal, le second la Pouille et la Sicile, sans que le roi de France prit part à leurs exploits. Sous son règne commencèrent les *Croisades*.

Etat des chrétiens d'Orient.

Le desir de visiter les lieux consacrés par les principaux mystères du christia-

nisme, avoit rendu les pélerinages dans la Palestine très-communs. Elle étoit possédée par les Mahométans que les historiens du temps appellent Sarrasins, par les Turcs, par d'autres Infidèles et même par des Païens. Témoins du zèle des chrétiens, du prix qu'ils mettoient à la permission de remplir, dans ces saints lieux, les devoirs de piété qu'ils s'étoient imposés, ils leur faisoient chèrement acheter la liberté d'y parvenir et d'y satisfaire leur dévotion; ils les rançonnoient, les pilloient dans la route, et leur faisoient éprouver toutes sortes de vexations, autant par cupidité que par haine pour leur religion. Retournés dans leur patrie, les pélerins ne manquoient pas de raconter les peines qu'ils avoient endurées, et de peindre, avec toute la chaleur du zèle, le triste état des saints lieux et des chrétiens que la dévotion y appeloit ou y retenoit. Ces récits affligeans touchoient les cœurs, indignoient contre les oppresseurs et faisoient desirer de venger les persécutés; mais on s'en tenoit à des vœux stériles. 1094.

Un gentilhomme Picard, nommé *Pierre l'Hermite*, tout en remplissant les devoirs du saint voyage, s'appliqua à connoître les pays qu'il parcouroit. Il examina les chemins, recherchа Pierre l'Hermite.

1094. quels étoient les plus sûrs et les plus commodes, ainsi que les ports où l'on pouvoit aborder avec le moins de difficultés. Il se convainquit de l'inexpérience des barbares, et surtout de leur sécurité, qui promettoit une victoire aisée, si l'on vouloit seulement courir le risque d'une attaque. Muni de ces observations, l'*Hermite*, ou de nom ou de profession, vient trouver le pape, et lui présente une lettre du patriarche de Jérusalem, qui dépeignoit pathétiquement le triste état des chrétiens de la terre sainte, et demandoit un prompt secours.

Concile de Clermont. 1095. Ce pape étoit *Urbain II*, pontife d'un génie élevé, propre à imaginer et à diriger de grandes entreprises. Il accueillit le pélerin avec des marques d'approbation encourageantes : l'*Hermite*, en attendant l'effet des espérances qu'elles lui firent concevoir, visite presque toutes les cours de l'Europe. A la recommandation du pape, et pour lui-même, comme chevalier pieux et vaillant, il y étoit accueilli. Par les récits vifs et touchans des maux que souffroient les chrétiens, et qu'il avoit éprouvés lui-même, il embrâsoit les cœur du zèle dont il étoit enflammé; et tous attendoient avec impatience le dé-

loppement des moyens d'aller délivrer

leurs frères opprimés, qu'on leur insinuoit comme prochain. 1095.

A cet effet, *Urbain* indiqua un concile à Clermont en Auvergne. Comme on savoit qu'il devoit y être question des secours pour la Terre Sainte, il s'y fit un concours prodigieux de princes, de seigneurs, et de nobles de toutes les classes. Les évêques s'y trouvèrent au npmbre de trois cent dix. Il s'y fit des réglemens de discipline dont on n'a que les extraits; mais on ne doit pas oublier que l'excommunication du roi pour son mariage avec *Bertrade*, y fut confirmée. Les affaires ecclésiastiques réglées, le pape prit la parole, et décrivant les maux dont les chrétiens de la Palestine étoient affligés, parla avec une onction pathétique qui arracha des larmes et des sanglots, et prenant alors un ton véhément qui sentoit l'inspiration. « Enrôlez-vous, dit-il à ces guer-
« riers toujours ardens pour les com-
« bats; enrôlez-vous sous les enseignes
« de Dieu : passez, l'épée à la main,
« comme vrais enfans d'Israël dans la
« terre de promission : chargez har-
« diment, et vous ouvrant un chemin
« à travers les bataillons des infidèles
« et les monceaux de leurs corps, ne
« doutez point que la Croix ne demeure

1095. « victorieuse du Croissant : rendez-vous « maîtres de ces belles provinces qu'ils « ont usurpées, extirpez-en l'erreur et « l'impiété : faites en un mot que ce « pays ne produise plus des palmes que « pour vous ; et de leurs dépouilles, « élevez de magnifiques trophées à la « gloire de la religion et de la nation « française ».

Premiere croisade. Il faudroit ne la pas connoître cette nation, pour supposer que flattée et encouragée par l'image de la gloire qu'on lui montroit, elle seroit restée indifférente. De toutes parts s'élève un cri, *Dieu le veut* ! « Allez donc, reprend « le pontife, allez, braves chevaliers « de J. C., allez venger sa querelle, « et puisque tous ensemble vous avez « crié *Dieu le veut*, que ce mot, venu « de Dieu, soit le cri de votre entre- « prise ». Le signe fut une croix d'étoffe rouge, qu'on portoit sur l'épaule droite, d'où est venu le nom de *croisade*.

Les princes et les grands seigneurs s'empressèrent de la recevoir des mains du pape. Le peuple se présenta aussi en foule ; les cardinaux, et les évèques, en distribuèrent à tous ceux qui se présentèrent, et en prirent eux-mêmes. Cette marque étoit comme un vœu de faire le saint voyage. Retournés chez eux, les

croisés inspirèrent le même enthousiasme à leurs parens et à leurs amis. Les femmes 1095.
se firent de cette croix un ornement : on l'attacha aux enfans. Chacun se mit à faire les préparatifs du voyage ; et comme rien ne se peut sans argent, on vendit terres, seigneuries, droits, meubles, maisons, comme si on n'eût dû jamais en avoir besoin. Les juifs profitèrent beaucoup à cette émulation de ruine ; mais aussi, dans quelques cantons, après s'être enrichis, ils furent pillés et massacrés. C'est leur coutume, dans les commotions d'état, de se remplir comme des éponges du bien des chrétiens, et leur sort d'être pressés ensuite.

Les principaux chefs de la croisade furent : *Hugues* le grand, comte de Vermandois, frère du roi ; *Robert*, duc de Normandie ; *Godefroi de Bouillon*, duc de la basse Lorraine, et ses deux frères *Eustache* et *Baudoin* ; *Robert*, comte de Flandres ; *Etienne*, comte de Blois ; *Rotrou*, comte du Perche ; le vieux *Raimond de S. Gilles*, comte de Toulouse, le premier prince qui s'enrola sous l'enseigne de la croix ; *Boémond*, prince de Tarente, fils de *Robert Guiscard*, duc de Pouille et de Calabre, et *Tancrède*, son cousin, petit-neveu du même *Guiscard*. En

1095. calculant tout ce que la France, l'Allemagne et l'Italie fournirent de croisés, on présume qu'il en sortit bien environ cinq millions. Que devint cette multitude ? Les premiers, ramassés de la France, sous la conduite de *Pierre l'Hermite*, qui ne put se refuser au plaisir flatteur d'être général d'armée, périrent avant que d'arriver en Palestine ; beaucoup d'autres détachemens, commandés par des aventuriers, d'autant plus hasardeux qu'ils n'avoient rien à perdre, comme un *Gauthier sans argent*, eurent le même sort. Enfin parut la grande armée, celle des seigneurs français et allemands. Leur rendez-vous naturel étoit dans les états de l'empereur de Constantinople, *Manuel Comnène*. Celui-ci ne vit pas sans inquiétude cette multitude de Latins inonder son empire, et avisa avec prudence aux moyens de s'en débarrasser. Il les flatta, les caressa, s'empressa de leur fournir les moyens de traverser le plutôt possible le détroit et leur promit des secours dont il paralysa l'effet. Arrivés en Bythinie, les croisés se donnèrent un chef qui fut *Godefroy de Bouillon*.

Cependant *Kilidge-Arslan*, premier Sultan turc Seldjoucide d'*Iconium*, appelé aussi *Soliman*, du nom de son

père, attendoit les chrétiens de pied ferme. Déjà par sa valeur et son habileté, il avoit anéanti deux armées de croisés. Mais il déploya alors envain ses grandes qualités : il avoit affaire à d'autres hommes. Ceux-ci emportent Nicée et défont ensuite le sultan dans une bataille rangée qui les rend maîtres de toutes les places fortes de l'Asie mineure. Antioche arrête quelques temps leurs efforts ; mais au bout de sept mois, cette ville tombe sous leur pouvoir, comme les autres. De cette place ils vont au-devant de l'armée qu'envoyoit pour reprendre Antioche le calife de Bagdad, ou plutôt le sultan seldjoucide *Barkiarok*, entre les mains duquel étoit toute l'autorité. Les croisés lui tuèrent, dit-on, cent mille hommes. Cette victoire donna occasion aux califes fatimites d'Egypte, de s'emparer de Jérusalem sur les Turcs Ortokides, qui, depuis peu, l'avoient enlevée aux Persans, et que ces derniers se trouvoient alors dans une égale impuissance d'exproprier ou de défendre. Mais les Egyptiens ne gardèrent pas longtemps leur conquête, car l'armée chrétienne ayant mis presqu'aussitôt le siége devant cette ville, l'emporta au bout de six semaines, le 18 juillet 1099.

1095.

1095. L'attaque et la défense avoient été également vives et brillantes. Les assiégeans ternirent malheureusement l'éclat de la victoire par tous les excès de licence et de barbarie, dont une guerre de la nature de celle qu'ils avoient entreprise, auroit dû, ce semble, les éloigner.

Les seigneurs qui avoient des fiefs assurés dans leur patrie y retournèrent; les puînés des familles les remplacèrent. Mais au lieu de se donner, par la concentration de l'autorité, un gouvernement fort, capable de protéger efficacement la conquête; dominés par leur vanité et plus encore peut-être par les préjugés du siècle, où l'on ne connoissoit pas d'autre forme de gouvernement, ils la disséminèrent comme à l'envi et se firent une multitude de petits états qu'ils décorèrent comme ceux d'Europe des noms de duchés, comtés, baronies, avec les mêmes charges et les mêmes avantages. Delà des princes d'Antioche, des comtes de Tripoly, d'Edesse, de Jaffa, d'Ascalon; des marquis de Tyr; des seigneurs de Ramlah, de Krak, de Sidon, de Béryte, et autres, tous plus ou moins indépendans, mais surtout les deux premiers dont la puissance étoit égale à celle des

rois de Jérusalem, et dont les perpétuelles dissensions avancèrent la ruine commune. 1095.

Avantages de la croisade.

On ne peut disconvenir que la dépopulation n'ait été immense ; mais il se mêla parmi les croisés une multitude de fainéans, de pillards, de brigands, et de gens perdus de débauche, qui se croisèrent eux-mêmes, et dont le départ, loin d'être une calamité, devint un soulagement pour les cantons qu'ils abandonnèrent. Ceux qui envisagent les croisades sous le point de vue politique, disent qu'elles donnèrent aux rois les moyens d'augmenter leur puissance, parce que les grands vassaux démembrèrent leurs fiefs et les vendirent aux roturiers : par le même motif, ils affranchirent beaucoup de leurs serfs ; autant de diminué de la masse de leurs forces, quand, attaqués par les monarques dans leurs droits ou prétentions, ils voulurent leur résister. L'affranchissement des serfs facilita les acquisitions, et occasionna des lois, plus détaillées que les anciennes, sur les héritages, la sûreté et le partage des propriétés. Enfin, la communication avec l'orient, accoutuma les Français à aller chercher eux-mêmes les belles étoffes de l'Inde, et les épiceries qu'ils

1095. recevoient auparavant des Vénitiens et des Génois.

Armoiries. Dans ce temps les armoiries commencèrent à devenir communes. Ceux qui revenoient de la croisade ne manquoient pas de se faire grand honneur de cette expédition, et pour en réveiller perpétuellement le souvenir, ils plaçoient les bannières, sous lesquelles ils avoient combattu, dans les endroits les plus apparens de leurs châteaux, comme des monumens de gloire. Les familles en s'alliant, se communiquoient ces signes d'illustration et les fondoient les unes dans les autres. Les dames les brodoient sur les meubles, sur leurs habits, sur ceux de leurs époux; les demoiselles sur ceux des chevaliers; les guerriers les faisoient peindre sur leurs écus; mais comme les étendards entiers n'auroient pas pu tenir dans de petits espaces, on abrégeoit, pour ainsi dire, la représentation des hauts faits qu'ils devoient retracer à la mémoire. Au lieu du pont que le chevalier avoit défendu, on mettoit une arche; au lieu de la tour, on mettoit un créneau, un héaume au lieu de l'armure complette qu'il avoit enlevée à un ennemi. Le fond de l'écusson étoit ordinairement la couleur de la bannière primitive, et les domes-

tiques s'en montroient chamarrés dans les cérémonies. Ainsi on peut dire que le blason a été, dans le principe, une espèce de langue qui faisoit reconnoître les droits à l'estime publique, et les alliances. 1095.

Poésie française.

On doit aussi aux voyages d'outre-mer les emblêmes et les devises héraldiques; il ne nous en reste presque pas de ce temps qui ne fassent allusion aux coutumes, aux animaux, aux plantes de ce pays. On trouve enfin à cette époque les premiers essais de la poésie française. Des croisés revenus de la Palestine, parcouroient les châteaux pour y porter les nouvelles de ceux qu'ils avoient laissés en orient. Ils récitoient les prouesses dont ils avoient été témoins, en augmentoient le merveilleux, comme il arrive ordinairement aux conteurs, et inventoient au défaut de la réalité. On appeloit *trouvères* ceux qui mettoient en vers, ou plutôt en prose rimée, ces belles actions, et leur donnoient une modulation; *chanteres* et *menestrels* ceux qui les accompagnoient d'instrumens. Ils étoient bien venus, fêtés et chargés de présens. Il ne faut pas les confondre avec les *jongleurs* qui promenoient des bêtes étrangères, et faisoient, pour de

1095. l'argent, des tours de force ou d'adresse qu'ils avoient appris dans l'orient. Ceux-ci amusoient ou étonnoient, mais n'intéressoient pas, et étoient peu considérés.

Ordres religieux militaires. On remarque enfin, comme une singularité du règne de *Philippe I*, la naissance des plus célèbres ordres religieux militaires, qui, de France, se sont répandus dans toute l'Europe : les hospitaliers de St. Jean, et les templiers; le premiers fondés par *Raymond Dupuy*, gentilhomme dauphinois, les seconds par neuf gentilshommes réunis, tous Français. Ils se vouèrent à la réception, au service, et à la défense des pélerins de la Terre-Sainte; et de religieux soldats qu'ils étoient d'abord, sont devenus souverains. Enfin les Antonins, fondés par un gentilhomme de Dauphiné, nommé *Gaston*, qui voua sa personne et ses biens au soulagement de ceux qui étoient atteints d'une espèce de peste qu'on appeloit le *feu sacré*.

Après ces ordres, qui doivent leur établissement à la charité chrétienne, et au desir d'être utile à ses semblables, en viennent d'autres enfantés par une émulation de piété, et le projet de se sanctifier dans les exercices d'une

vie plus austère que celle du commun des chrétiens : les chartreux, institués par saint *Bruno*, chanoine de Reims ; les gramontins par *Etienne*, gentilhomme ; les prémontrés par saint *Norbert* ; et les moines de Citeaux par *Robert*, abbé de Molême : tous Français, qui cherchèrent dans leur patrie les solitudes les plus désertes, les terreins les plus ingrats, qu'ils ont rendus fertiles par un travail opiniâtre, et qui sont devenus entre leurs mains la source de grandes richesses, long-temps enviées, quoique légitimement acquises. 1095.

Ceux qui ne dédaignent pas les lectures un peu tristes dans lesquelles on trouve quelquefois les mœurs de nos ancêtres, remarqueront que les règles de ces ordres sont dures, sévères, faites pour rompre la volonté, et courber les têtes sous un joug despotique : seroit-ce par contraste et dans l'intention de rendre le sceptre de l'autorité moins pesant pour les religieux, que *Robert d'Arbrissel* l'a mis entre les mains des femmes ? Il étoit né dans le diocèse de Rennes. *Urbain II* lui donna une mission particulière pour prêcher aux peuples. Son éloquence le fit suivre par une multitude de personnes des deux sexes dans le Poitou et l'Anjou

1095. où il exerçoit son talent. Arrivé sur les confins des deux provinces, il jugea une solitude nommée *Fontevraud*, où il se trouvoit, propre à fixer les plus zélés de ses auditeurs. Il y bâtit d'abord des cabanes, qui devinrent bientôt deux monastères ; l'un destiné aux femmes, qui devoient avoir toute l'autorité ; l'autre aux hommes, qu'il mit sous la dépendance absolue des femmes. Lui-même se soumit à l'abbesse qu'il venoit d'établir, à l'exemple, disoit-il, de *saint Jean*, qui depuis que Jésus-Christ lui avoit donné la sainte Vierge pour mère, étoit resté constamment subordonné à sa volonté.

Effets de l'excommunication. Mais si d'une part la France s'édifioit de ces établissemens pieux, d'une autre elle demeuroit toujours scandalisée de l'excommunication de son roi. Il est vrai que *Philippe* faisoit de temps en temps des tentatives pour obtenir la levée des censures ; mais il ne réussissoit pas, parce qu'il refusoit toujours de se séparer de *Bertrade* : au contraire, outre que l'excommunication avoit été solennellement prononcée par *Urbain II* dans le Concile de Clermont, elle fut réaggravée dans plusieurs autres conciles, tenus par des évêques de France, et il paroît qu'on ne lui épar-

ucune des humiliations attachées 1095.
peine. Il étoit comme isolé dans
ır. Ses domestiques ne lui ren-
que les services les plus indis-
les, encore avec l'air de la con-
: et du regret. A peine ses sujets
ssoient-ils à son égard les devoirs
nséance. On ne récitoit l'office
qu'à voix basse devant lui, et il
t y paroître la couronne sur la

mépris des peuples qui se mani- Sacre de Louis VI.
quelquefois ouvertement, et
murmures, firent craindre au roi 1104.
oubles, peut-être une révolution.
irconstances le déterminèrent à
er son trône avec *Louis* son fils,
: faire sacrer, quoiqu'il n'eût pas
e vingt ans. Il s'étoit déjà distin-
et continua de se signaler encore
: des vassaux qui affectoient l'in-
dance. On commença alors à
evoir l'effet de la croisade. L'ab-
de ceux qui étoient en orient
eux qui restoient du secours qu'en
ables occasions les vassaux se
oient réciproquement contre le
rain ; la diminution d'hommes
es aux armes, qui restoient pres-
ous croisés, exposoit aux attaques
ıne prince les seigneurs, dénués

1104. de leurs forces ordinaires. On nomme, entre ceux qu'il soumit, les ducs, comtes, châtelains de Montmorenci, de Luzarche, de Mont-Lhéri, de Marle et Couci, des seigneurs des Marches de Champagne et de Berry, réfractaires d'autant plus dangereux, qu'ils étoient plus voisins. L'activité que le jeune roi mit dans cette guerre l'a fait surnommer *le Batailleur*.

Danger qu'il court. 1104—6. Sa couronne ne le mit pas à l'abri de désagrémens qu'il éprouva à la Cour de son père; peut-être même les occasionna-t-elle par la jalousie qu'elle inspira à *Bertrade*, mère de deux fils qu'elle élevoit dans l'espérance du trône, ou du moins d'un très-grand apanage. Comme la fermeté de *Louis* ne lui permettoit pas beaucoup d'espoir, elle lui donna tant de dégoûts qu'ils se retira auprès de *Henri I*, roi d'Angleterre. Il n'y fut pas plutôt arrivé que ce prince reçut une lettre cachetée du propre sceau de *Philippe*, par laquelle il étoit prié de faire mourir son hôte, ou du moins de le retenir prisonnier. *Henri*, peu scrupuleux d'ailleurs, puisqu'il venoit de faire aveugler son frère aîné pour s'assurer la couronne, montre la lettre à *Louis*. Le jeune prince part bouillant de colère. Il va droit à son père. *Je*

remets, dit-il, *entre vos mains un fils que vous avez condamné sans l'entendre*. *Philippe* ignoroit cette intrigue ; il en montra son étonnement et son indignation. Sans doute il fit entre son fils et sa maîtresse ce qu'on appelle vulgairement une *paix plâtrée*, comme font ordinairement les hommes foibles, amis de leur repos. 1104—6.

Apparemment l'accommodement ne fut par d'abord bien sincère, puisqu'on dit que *Louis* fut empoisonné, qu'il ne fut sauvé que par l'habileté d'un médecin qui n'étoit pas celui de la Cour, et qu'il porta toujours sur son visage, couvert d'une pâleur livide, la preuve du crime tenté contre lui. *Philippe* donna en propre à son fils le Vexin Français et la ville de Pontoise, pour y résider à l'abri des embûches dont le séjour de la Cour pouvoit le menacer.

Accommodement avec Bertrade. L'excommunication levée.

Mais, comme tout a un terme, de nouvelles circonstances mirent une paix solide dans cette Cour agitée. *Bertrade*, voyant que tous ses efforts pour se faire déclarer épouse légitime, avoient été inutiles, songea du moins à procurer un sort à ses enfans. Elle avoit besoin pour cela du concours de *Louis*. Adroite et insinuante, elle sut si bien le flatter,

1104—6. qu'il consentit que ses frères adultérins prissent le nom de princes; et qu'ils fussent reconnus pour héritiers du trône, si lui ou sa postérité masculine venoit à manquer. L'excommunication de *Philippe* et de *Bertrade* fut ensuite levée par le pape *Pascal II*, parce qu'ils promirent de se séparer. Cependant *Bertrade* demeura à la Cour. On ne voit pas qu'elle ait pris le titre de reine.

Mort de Philippe. 1108.

Philippe mourut dans sa soixantième année. Son corps fut transporté à St.-Benoît-sur-Loire. De *Berthe* il ne laissa qu'un fils, *Louis*, qui fut son successeur, et une fille, *Constance*, mariée à *Hugues*, comte de Troyes, puis à *Boémond*, prince d'Antioche. De *Bertrade* il eut deux fils qui moururent sans postérité et une fille *Cécile*, mariée à *Tancrède*, cousin de *Boémond*, puis à *Pons de Toulouse*, comte de Tripoli.

Jugement sur son caractère.

Comme on reconnoît à *Philippe I* de l'esprit et de la valeur; que son gouvernement a été doux; que sans doute il étoit juste, puisqu'il n'a éprouvé ni troubles, ni factions, malgré l'espèce de mépris qu'a versé sur lui son excommunication pendant vingt ans, ne pourroit-on pas hasarder de porter de lui un jugement un peu différent de l'opi-

ion commune, et de celui même, 1108.
ue, d'après les historiens les plus es-
més, nous avons présenté au com-
nencement de son règne? Les enthou-
iastes de toute espèce de gloire ont
lâmé un roi de France de n'avoir pas
té, à la tête des chevaliers Français,
ueillir les lauriers de la Palestine; mais
l eut peut-être besoin d'un plus grand
ourage pour ne point participer à cette
ntreprise, qu'il ne lui en auroit fallu
our l'exécuter. D'ailleurs l'histoire ne
narque pas qu'il se soit refusé à au-
un projet utile. *Philippe* ne fut donc
eut-être pas, comme on l'a trop cru,
n indolent sur le trône, mais un roi
déré, prudent, qui n'a pas eu la
nanie de faire naître les événemens,
nais n'a pas fui les occasions d'en pro-
iter : moins jaloux de l'éclat de la
couronne que soigneux d'en retrancher
et émousser les épines, il paroît qu'il
aimoit singulièrement le repos. Heu-
reux s'il fut parvenu à dompter une
passion qui a fait le tourment de sa
vie domestique, et lui a attiré l'in-
différence et le mépris de ses peuples!

1108.

LOUIS VI, *le Gros*,

âgé de vingt-huit ans.

Louis VI, dit le Gros, 4re roi de France.

Louis-le-Gros étoit déjà accoutumé au trône, lorsqu'il l'occupa seul. Il avoit vingt-huit ans. Quoiqu'il eût déjà

Nouveau sacre de Louis VI,

été sacré, ils se fit couronner de nouveau, cinq jours après la mort de son père, dans l'église d'Orléans, parce qu'il y avoit schisme dans celle de Reims. Il jugea à propos de renouveler et de hâter cette cérémonie, pour se donner, par l'opinion qu'on y attachoit, plus de force contre les factions qui l'environnoient.

Factions.

1109—14.

Ce *Henri*, roi d'Angleterre, qui l'avoit accueilli, lorsqu'il fuyoit la cour de son père, devint, lorsque *Louis* eut pris le sceptre, son plus opiniâtre ennemi. Il se rendit le centre des factions, l'appui de tous ces vassaux inquiets, remuans, tourmentés du desir de l'indépendance, qui environnoient le domaine rétréci du roi de France. On compte, entre eux, les seigneurs de Corbeil, de Créci, de Puiset, de Mont-Lhéri, et d'autres dont la proximité fait voir ce qu'avoit perpétuelle-

ment à craindre de ces vassaux, tou- 1109—14.
jours armés, un roi siégeant à Paris.

Le premier qui lui causa de l'embarras fut *Guy-de-Rochefort*, seigneur de Gournai. *Louis*, avant de porter la couronne, avoit épousé sa fille qui n'étoit pas encore nubile, et s'en étoit séparé, avant la consommation du mariage, par un divorce dont on ignore le motif. Cette séparation laissoit des intérêts à démêler entre le beau-père et l'ancien gendre. Mais ne fût-ce que le ressentiment de l'affront fait à la fille d'un de leurs co-vassaux, il suffisoit pour susciter à *Louis* une foule d'ennemis à sa porte. Le roi d'Angleterre étoit l'ame de cette ligue. Il la rendit fort dangereuse en lui donnant un chef apparent : c'étoit le prince *Philippe*, fils de *Bertrade*, auquel la couronne étoit promise, si *Louis* n'avoit point d'enfans. L'*Anglais* lui fit entrevoir la possibilité de le placer, dès à présent, sur le trône. *Bertrade* ne manqua pas d'appuyer, de son talent pour l'intrigue, la prétention de son fils. Cette guerre mêlée de négociations dura cinq ou six ans. Dans cet intervalle *Guy* mourut, et ses fils, moins ardens à venger leur sœur, se prêtèrent à des accommodemens. *Bertrade* mourut

1109—14. aussi, et laissa son fils *Philippe* libre de profiter de l'indulgence de son frère qui, deux fois maître de lui imposer de dures conditions, deux fois lui en avoit accordé des plus favorables. *Philippe* se retira dans les terres que *Louis* lui donna, y vécut tranquille, et mourut sans postérité masculine.

Valeur du roi.

Ainsi se dissipa cette faction qu'on a appelée la ligue de Mont-Lhéri, du nom du château d'un des principaux seigneurs qui y prirent part; mais si le roi en obtint la fin, de la faveur des circonstances, il dut à son activité et à sa valeur les succès qui le mirent en état de tenir tête si long-temps à une réunion si formidable. On doit se représenter ce prince, malgré l'épaisseur de sa taille, qui l'a fait nommer *Louis-le-Gros*, sans cesse agissant, passant rapidement d'un combat à un siège, d'un siège à une bataille, toujours à la tête de ses troupes, ne se reposant jamais, tant qu'il avoit quelque chose à faire, bravant et défiant ses ennemis. Le comte de Champagne, qui fut depuis son ami, s'étoit vanté de le combattre s'il le rencontroit dans la mêlée. *Louis* lui épargna la peine de le chercher. Il paroît à pied dans le premier rang, franchit un fossé qui le séparoit de

l'ennemi, et le met en fuite. Pendant cette guerre, il y a peu de châteaux voisins qui n'aient été pris et repris plusieurs fois. Le Puiset entr'autres, le fut jusqu'à trois fois, et fut enfin détruit. 1109—14.

Mariage. 1115.

Un moyen pour faire cesser les cabales, et les rendre moins actives, étoit que *Louis* se donnât des héritiers. Dans ce dessein, il épousa *Adélaïde*, fille de *Humbert II*, comte de Maurienne et de Savoie, et ne fut pas trompé dans ses espérances. Cette princesse étoit jeune et belle. Elle est surtout recommandable par l'attention qu'elle eut pour l'éducation de ses enfans. Elle la surveilloit elle-même dans ce qui pouvoit la concerner, présidoit aux leçons, et ce qui est plus important, leur donnoit l'exemple de la décence et de la vertu. *Louis* jouit avec elle de la paix domestique. Heureux de la trouver dans son palais quand la guerre lui accordoit quelque relâche.

Guerre avec le roi d'Angleterre. 1116—18.

Le roi de France eut occasion de rendre au roi d'Angleterre les sollicitudes que celui-ci lui avoit occasionnées; mais du moins ce fut pour une cause juste. *Henri I*, fils de *Guillaume* le conquérant, partagé par son père d'une simple somme d'argent, avoit trouvé moyen

1116—18. d'envahir sur *Robert*, son aîné, et l'Angleterre par adresse, et la Normandie par violence. Le prince *Guillaume* dit *Cliton*, fils de *Robert*, échappé à la vigilance de son oncle, vint réclamer la Normandie auprès du roi de France, seigneur suzerain. Celui-ci conseilla de voir les seigneurs normands, de travailler à les gagner, et lui promit de le seconder, quand son parti commenceroit à prendre consistance. La ligue ne fut pas difficile à former. *Henri*, grand roi, mais méchant homme, étoit détesté; les seigneurs normands demandèrent que que le duché fût rendu au fils de leur duc. Sur leur requête, *Louis*, comme seigneur suzerain, somma *Henri* de comparoître devant le tribunal des pairs où son droit seroit jugé; il se présenta, mais sur la frontière, à la tête d'une armée. *Louis* alla au devant de lui. Alors commença une guerre opiniâtre et sanglante, que les deux rois firent en personne.

Les historiens parlent de leurs armées, comme très-considérables, en disant qu'elles consistoient, chacune, en cinq cents hommes d'armes; il faut en effet remarquer que chacun de ces hommes d'armes étoit un seigneur de fief qui menoit à sa suite des vassaux,

obligés envers lui au service militaire. 1116—18.
Après plusieurs escarmouches, les armées se trouvent en présence dans la plaine de Brenneville, près du château de Noyon, à peu de distance des Andelys. *Louis*, emporté par son ardeur ordinaire, voyant que la victoire balançoit, se jeta au milieu des bataillons ennemis pour la fixer. Un fantassin anglais saisit la bride de son cheval, en s'écriant : *le roi est pris ! Si tu savois les échecs*, lui dit *Louis* sans se déconcerter, *tu saurois que le roi ne se prend pas*. En même temps il lui fend la tête d'un coup de hache et se débarrasse; mais la bataille fut perdue, et la déroute si complète que le roi resta toute une nuit égaré dans les bois : une vieille femme qui le rencontra à l'aventure, le ramena le lendemain aux Andelys, où les fuyards s'étoient réunis.

Piqué de sa défaite, *Louis* envoya offrir à *Henri* de vider leur querelle corps à corps, l'*Anglais* répondit qu'il n'avoit garde de soumettre au hasard d'un combat la possession d'un bien dont il jouissoit. Il fallut donc continuer à ravager les terres les uns des autres, ce qui étoit la manière de faire la guerre dans ce temps-là, jusqu'à ce que *Henri*, pressé de retourner dans

6—18. son royaume, et sollicité d'ailleurs par le pape *Calixte II*, qui s'étoit porté pour médiateur entre les deux rois, consentit à se détacher de la Normandie, mais en la laissant à *Guillaume*, son propre fils, qui en fit hommage au roi de France.

aufrage de famille de roi. En quittant la Normandie, il arriva à *Henri* le plus grand des malheurs
1119. qui ait jamais accablé une famille royale. Il partoit de Harfleur, seul sur son bord; sur un autre étoient *Guillaume*, son fils aîné, quatre autres fils bâtards, quatre filles naturelles dont quelques-unes étoient déjà mariées, et plus de cent soixante personnes des meilleures maisons d'Angleterre. La mer étoit calme, le vent favorable. Toute cette jeunesse ne songeoit qu'à se divertir. Les matelots, trop bien payés d'avance, étoient ivres la plupart, et incapables de manœuvrer. En sortant du port le vaisseau touche, s'enfonce, le gouffre se referme, et tout disparoît. Aucun ne fut sauvé. *Henri* voit ce désastre : il continue son triste voyage, déchiré par le remords des injustices et des crimes qu'il avoit commis pour établir sa nombreuse famille, que la justice divine lui enlevoit en un instant.

Il ne lui restoit qu'une fille nommée *Mathilde*, qu'il avoit mariée à *Henri V*, empereur d'Allemagne. Les enfans, qui pouvoient provenir de ce mariage, devoient être héritiers de ses états; c'est pourquoi il ne lui fut pas difficile de déterminer son gendre à le seconder, lorsque pressé de rendre selon sa promesse la Normandie à son neveu *Guillaume*, il fit entendre au mari de sa fille, qu'il avoit intérêt de le secourir, pour conserver le duché. Le roi de France vouloit qu'il fût restitué, et menaçoit. Le beau-père et le gendre se concertèrent. Le premier devoit attaquer la France du côté de la Picardie, pendant que le second y feroit irruption par la Lorraine. L'empereur prit pour prétexte de ses hostilités une excommunication lancée contre lui cinq ans auparavant, dans un concile tenu à Reims, à l'occasion de investitures qu'il prétendoit avoir droit de donner aux évêques, droit que le pape regardoit comme un abus de puissance, et qui a été long-temps le sujet de querelles très-animées. L'Allemand publia qu'il vouloit détruire, raser, effacer de dessus la terre cette ville, monument de son déshonneur, et parut sur les frontières à la tête

1120—2. Irruption de l'empereur.

1120—24. d'une armée formidable, ramassée en Bavière, Saxe, Lorraine, et dans les parties les plus reculées de l'Allemagne.

Louis, instruit de ce complot des deux *Henri*, avertit les Français du danger commun, convoque les grands vassaux et leur assigne rendez-vous sous les murs de Reims, l'objet des vengeances de l'empereur. Ils s'y trouvèrent chacun avec leurs milices, que l'on fait monter dans le compte le moins exagéré, au nombre de trois cent mille hommes; les évêques, les abbés, les chapitres y menèrent leurs serfs, et on croit que les abbesses même y parurent en personne.

Il se retire. L'empereur, qui ne s'attendoit pas à cette réunion, prétexte des affaires au fond de l'Allemagne, et y retourne. Le roi d'Angleterre, craignant de voir tomber sur lui cette masse redoutable, se met à négocier. *Louis* auroit bien voulu se servir de ses forces rassemblées pour réduire tant l'Anglais, que quelques vassaux d'une fidélité douteuse qui n'avoient pas fourni leur contingent; mais ce n'étoit pas l'avis des seigneurs présens. S'ils avoient bien voulu se réunir contre l'ennemi qui les menaçoit tous, ils n'avoient pas le même intérêt contre leurs co-vassaux,

dont l'abaissement procuré par leurs efforts, pouvoit peut-être fournir au roi le moyen de les abattre eux-mêmes. Ils remontrèrent donc que ne s'étant rassemblés que pour s'opposer à l'empereur, et ce prince étant retourné dans son pays, l'obligation de leur service étoit finie. Ils se retirèrent et mirent par-là le roi dans la nécessité de traiter avec le roi d'Angleterre. 1120—24

L'accord entre eux n'étoit pas facile. L'un vouloit que le prince *Guillaume* eût le duché de Normandie, l'insulaire refusoit de s'en dessaisir. Pendant cette altercation, qui dura plusieurs années, il survint un de ces événemens, qui, sans liaisons avec une affaire difficile à terminer, servent cependant quelquefois au dénouement. *Charles-le-Bon*, comte de Flandres est assassiné et meurt sans postérité. Le roi, comme seigneur suzerain, se trouva maître de disposer de ce beau fief. Il le donna au prince *Guillaume*, dans l'intention, s'il ne pouvoit se rendre maître de la Normandie, de le mettre du moins à portée de faire valoir ses droits dans l'occasion. Mais cette précaution politique devint inutile. *Guillaume* fut blessé mortellement dans un combat contre un compétiteur Paix. 1123.

1225. qui lui disputoit la Flandres. Par la mort de son neveu, *Henri* demeura tranquille possesseur du duché qui lui étoit envié, et fut plus heureux que *Louis*, dans les mesures qu'il prit pour s'assurer la Normandie. L'empereur *Henri V* mourut. Le roi d'Angleterre remaria *Mathilde*, sa fille à *Geoffroy Plantagenet*, comte d'Anjou, dont le voisinage pouvoit être une protection à la Normandie contre les entreprises du roi de France. *Mathilde* eut un fils, *Henri*, qui devint la souche des *Plantagenets*, rois d'Angleterre, et ducs de Normandie.

Levées de troupes.

26—28. L'irruption de l'empereur fournit pour la première fois à un roi de la troisième race l'occasion de paroître un grand monarque. La splendeur du trône, la puissance de celui qui l'occupe, viennent principalement de la force militaire : or, la manière dont se faisoient les levées, rendoit le roi dépendant de ses vassaux. Il publioit un *ban*, qui leur enjoignoit à tous de se présenter sous les armes avec leurs serfs et feudataires, en temps et lieu déterminés. De ces vassaux, les uns avoient de la bonne volonté, et accouroient au commandement du roi ; les autres étoient indifférens, et n'o-

béissoient qu'avec lenteur; d'autres, 1126—28
mécontens du motif de la guerre, refusoient. Ainsi manquoient les plus belles expéditions, ainsi échouoient les plans les mieux concertés. Il n'y avoit que les affaires d'un intérêt général et commun, telles que les grandes invasions, et ensuite les croisades, qui produisissent un rassemblement sans délai et sans exception: les croisades, parce qu'il y avoit un certain déshonneur attaché à ceux qui restoient inactifs: les invasions, parce qu'alors le suzerain avoit droit d'exercer sur les feudataires refusans la rigueur des lois féodales, et de les poursuivre comme déloyaux, et ennemis de la patrie.

Cependant comme il pouvoit arriver que des feudataires ne pussent, pour de bonnes raisons, ou servir eux-mêmes, ou fournir les hommes dont leur fief étoit tenu, ils offroient de l'argent dont le suzerain se servoit pour faire ses levées à volonté: les rois préféroient ce moyen qui les rendoit maîtres de leurs armées, et c'est l'origine de la *solde* des troupes. Des possesseurs de fiefs, sur-tout les ecclésiastiques, étrangers, par état au service militaire, composèrent pour s'en exempter; l'abon-

Solde et décimes.

1126—28. nement qui en résulta fut une des sources des décimes du clergé.

Communes. On entrevoit le principe de ces établissemens dès le règne de *Louis-le-Gros*. Mais on en découvre aussi plus distinctement un autre, qui a insensiblement changé la forme du gouvernement. Les guerres avoient réuni les habitans dans les villes, comme dans des asiles où ils étoient à l'abri des irruptions soudaines de la soldatesque; mais ils y trouvoient souvent d'autres calamités. Chacune avoit un seigneur. Il n'étoit pas rare de le voir exercer sur les réfugiés qui s'étoient mis sous sa protection, des droits tyranniques, mettre des impôts toujours croissans, exiger des corvées, gêner le commerce, faire acheter des priviléges, outrer les amendes, exercer ce qu'ils appeloient la justice, arbitrairement et sans règle fixe. A la vérité, ce seigneur avoit un tribunal auquel les bourgeois pouvoient s'adresser dans les contestations entre eux; mais comme les juges étoient nommés par lui et en dépendoient, il étoit difficile que ces citadins obtînssent justice dans les affaires où les intérêts du seigneur étoient compromis. Ainsi vexés, ils recoururent

au roi, comme au seigneur suzerain, 1126—28.
pour faire réformer les jugemens qui leur étoient contraires. Le roi reçut volontiers ces appels, et afin de les rendre plus faciles, il établit dans les villes des juges que les bourgeois invoquoient dans le besoin.

Ce fut d'abord dans les villes dépendantes des grands vassaux ecclésiastiques, comme moins capables de s'opposer à cette innovation, que s'introduisirent ces tribunaux royaux; ensuite ils s'étendirent dans les fiefs laïcs. Ainsi les habitans des cités s'accoutumèrent à entendre parler d'un roi, et à reconnoître un autre maître que leur seigneur. Dans les affaires qui regardoient la masse des bourgeois, comme répartitions d'impôts, service militaire et autres discussions élevées entre eux et le seigneur, ils s'assembloient sous la protection de ces tribunaux, présentoient leurs requêtes et leurs plaintes en *commun*, d'où ces assemblées ont été appelées *communes;* elles ont insensiblement formé une puissance capable de balancer celle des seigneurs, et les rois s'en sont servis utilement.

Gouvernement de Louis.

Louis-le-Gros, fort attentif à l'exercice de la justice, malgré les distractions de ses guerres perpétuelles, en-

aporter dans la main gauche, pour montrer à leurs camarades Cette ible barbarie les consterna au point ils rendirent la ville sur-le-champ. 1126—28.
ouis-le-Gros s'exposoit sans ménament : dans un assaut qu'il livroit à forteresse d'un vassal rebelle, il it à la cuisse une blessure dont il ressentit le reste de sa vie.

Comme il avoit été couronné du vivant de son père : il fit aussi sacrer F *lippe*, son fils aîné. Ce prince rut, dans l'année, d'un accident. *Louis-le-Gros*, arès avoir donné de ustes regrets au jeune roi, dont les elles qualités avoient fait concevoir le grandes espérances, fit couronner *Louis*, son second fils surnommé le *Jeune*, pour le distinguer d'avec son re. Cette cérémonie fut faite à ns, par le pape *Innocent II*, qui et t en France. On croit que c'est rs qu'a été fixé à douze le nombre pairs de France qui devoient y asser, six ecclésiastiques et six laïcs ; , ce qui n'étoit auparavant qu'une dénomination qui marquoit seulement l'égalité entre plusieurs seigneurs qui jouissoient de la même puissance, qui étoient *pairs*, *pares*, fut érigée en dignité. Ceux à qui elle fut attri-

Sacres de Philippe et de Louis.

1129.

1129. bnée furent : parmi les ecclésiastiques ; l'archevêque de Reims et les évêques de Langres, de Laon, de Beauvais, de Châlons-sur Marne et de Noyon, les trois premiers avec le titre de duc, et les trois autres avec celui de comte : et parmi les laïcs ; les trois ducs de Bourgogne, de Normandie et de Guyenne, et les trois comtes de Champagne, de Flandres et de Toulouse.

Mariage de Louis.

1130—36. Quelques années après le sacre de son fils, *Louis* eut une belle occasion de satisfaire un de ses plus chers desirs, c'est-à-dire d'augmenter son royaume, sans coup férir, par un mariage. *Guillaume IX*, duc d'Aquitaine, possesseur de ce duché, qui comprenoit une grande partie du midi de la France, touché de repentir des cruautés qu'il avoit exercées sur ses sujets et sur ses voisins, fit vœu d'un pélerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle. Avant de partir, il reconnut, par son testament, *Eléonore*, sa fille, son héritière, et la recommanda au roi de France. *Louis* crut ne pouvoir mieux répondre aux intentions du duc, son ami, qu'en la mariant à son fils, partageant déjà le trône qu'il devoit bientôt occuper seul. Ce mariage étoit bien assorti pour l'âge et les biens, heureux

'il l'eût été également pour les carac- 1130—36.
e *Eléonore* apporta en dot la
ane, le Poitou, la Gascogne, la
:aye, et plusieurs autres domaines
delà de la Loire jusqu'aux Pyrénées.
la réunion de ces belles provinces,
-*le-jeune* se trouva plus puissant
us ces grands vassaux qui luttoient
ant, et souvent avec avantage,
: le roi leur suzerain.

l *le-Gros* jouit peu du plaisir Mort de Louis-le-Gros.
l'avoir procuré cette belle fortune à
. Il étoit depuis quelque temps 1137.
ué d'une langueur, suite de ses
s. Elle le conduisit au tombeau
e de soixante ans. Il laissa sa
, *Adélaïde* de Savoie, assez
, pour qu'après lui avoir donné
ces et une princesse, elle eût
core une fille de *Mathieu de Mont-
orenci*, auquel elle se remaria. *Louis*
nna en mourant cette leçon à son
cesseur : *Mon fils! souvenez-vous
que la royauté est une charge, dont
vous rendrez un compte rigoureux à
celui qui seul dispose des sceptres et
couronnes.*

Le règne de *Louis-le-Gros* fait Etat du gouvernement et des sciences.
dans notre histoire. On y trouve,
co il a été dit, le commencement
d s qui ont été le germe d'amélio-

1137. ration dans le gouvernement : la création de justices royales, qui ont donné lieu aux communes, d'où est né le tiers-état; les partages de fiefs plus fréquens; les affranchissemens encouragés, une nouvelle manière accréditée de lever les troupes, et leur solde établie: toutes innovations dont on ne sentit pas alors l'importance, mais qui ont été le fondement de la grandeur et de la puissance auxquelles les rois de France sont parvenus.

On avoit, avant *Louis-le-Gros*, des lois civiles et ecclésiastiques; mais ces réglemens n'étoient pas rangés dans l'ordre qui en fit alors une science. La théologie eut aussi le même avantage, à l'aide des collections de passages de l'Ecriture sainte et des pères, qui devinrent communes. Insensiblement le latin fut relégué dans les écoles et dans le barreau; la langue vulgaire s'enrichit et se perfectionna par l'usage; la poésie ou la manie de la versification devint commune, et la lutte qu'elle exigeoit contre les mots rebelles à la rime ou à la mesure, épura le langage à la longue. De même les subtilités scolastiques, sources de beaucoup d'erreurs, et la fureur de la dispute, vice dominant du douzième siècle,

coutumèrent cependant à mettre plus l'ordre et de clarté dans le raisonnement. 1137.

On n'ose dire qu'il y eût proprement de la poésie, de la musique, de l'astronomie; que la peinture, la sculpture, l'architecture fussent des arts, et non de pures routines sans règle; qu'enfin, la médecine fût une science; mais on commençoit à sentir les inconvéniens de l'ignorance, et à tâcher d'y remédier par l'imitation des anciens, dont les ouvrages se prêtoient ou se transmettoient comme des dons précieux. Ce crépuscule, qui est devenu dans la suite un jour éclatant, s'entrevoyoit alors dans les écoles du clergé et des moines: celle de St.-Denys étoit fort célèbre. *Louis-le-Jeune* y avoit été élevé comme son père: tous deux portoient, à ce monastère, un grand respect, à double titre, comme dépôt des sciences et comme le sanctuaire du premier patron du royaume. Sa bannière, sous laquelle combattoient les vassaux de l'abbaye, devint l'étendard de la France. *Louis-le-Gros* et ses successeurs alloient dévotement la prendre sur l'autel quand ils partoient pour une expédition, et la reportoient avec pompe à la fin de la guerre. On l'appeloit *oriflame*, parce

1137. que le bâton étoit couvert d'or, et le bas de l'étoffe découpé en for de flammes.

LOUIS VII, *le Jeune*, *âgé de dix-huit ans*.

Louis VII, dit le Jeune, 42.e roi de France.

Arrivée de la reine.

Troubles.

1137—40.

Sitôt que *Louis* eut rendu les derniers devoirs à son père, il alla chercher *Eléonore*, son épouse en Guienne, où il tenoit sa cour avec elle depuis son mariage. L'arrivée d'une jeune reine, et la pompe des fêtes qui l'accompagnèrent, eurent bientôt fait disparoître les crêpes funèbres dont la France couverte. Il y eut quelques mouver populaires presque séditieux da ce changement de monarques. Il aussi que quelques seigneurs voul éprouver le jeune roi, qui n'avoit dix-huit ans. Un de ceux qui se montrèrent les plus turbulens, étoit le châtelain de *Montgeui*. *Louis* battit ses troupes, assiégea son château, le prit et le fit raser, conservant néanmoins la tour ou donjon. On remarque que, dans leurs plus grandes animosités, les seigneurs respectoient réciproquement ce type de leur domination. C'étoit là qu'ils recevoient le

oi et l'hommage de leurs vassaux, et r'ils en gardoient les titres. De la our du Louvre, détruite sous les derrs des Valois, relevoient les grands saux de la couronne. 1137—40.

Ces mouvemens furent apparemment n inquiétans, puisque le jeune roi › jugea pas à propos de prendre, › me ses ancêtres, la précaution se faire sacrer de nouveau. Il montra ‹ p de modération dans une af- ; q usceita la prétention de la reine 'e sur le comté de Toulouse, ne petite fille de *Philippine*, fr ·ée de la succession de son père, vente que celui-ci avoit faite son duché à *Raymond de Saint-Illes*, son frère, si renommé is la première croisade. Du poids de puissance *Louis* auroit pu écraser le lit-fils de *Raymond* qui en jouissoit préjudice de son épouse ; mais il tla complaisance de se prêter au desir usieurs grands de sa cour, qui s atoient pour le possesseur, et il se tenta de l'hommage. Modération de Louis.

Une autre affaire, entreprise aussi par considération pour *Eléonore*, causa à son époux un repentir bien amer. *Raoul*, comte de Vermandois, cousin du roi, ayant fait divorce, comme il Incendie de Vitry. 1141.

1141. n'arrivoit que trop fréquemment dans ce temps, *Louis* trouva bon qu'il épousât la princesse *Pétronille*, sœur puînée de sa femme. *Thibault II*, comte de Champagne, qui étoit oncle de l'épouse répudiée, appela au pape de la sentence de divorce qu'il prétendoit mal fondée. Il vint un légat qui la cassa, réprimanda les évêques qui l'avoient prononcée, menaça d'excommunication *Raoul* et la belle-sœur du roi, si elle ne quittoit son mari, et signifia à *Louis* qu'il mettroit le royaume en interdit s'il continuoit de protéger les coupables.

La menace eut son effet, parce le roi tint bon. En vengeance des tro bles que l'interdit causoit dans états, le monarque entra avec des forces considérables sur les terres du comte de Champagne, et les ravagea cruellement. Le comte, trop foible, demanda grâce et l'obtint, à condition qu'il travailleroit auprès du pape pour faire lever l'excommunication. *Louis*, dans cette confiance, congédie son armée, mais elle n'est pas plutôt séparée, que le pape lance de nouveau ses foudres. Le roi soupçonne de la collusion de la part du comte de Champagne, rentre sur ses terres le fer d'une main

flambeau de l'autre, met à feu et 1141.
ıg ce malheureux pays, assiège
ville de Vitry en Perthois, la prend
saut, et dans le transport de la
olère que lui cause une trop longue
istance, il fait mettre le feu à l'é-
se où s'étoient réfugiés trois mille
ıq cents habitans. Ils y périrent tous.
e moment de la fureur passé, *Louis*,
urellement bon, voit toute l'énor-
ıté de son crime; il en est pénétré
douleur. De ce moment, dit-on, il
terdit tous les amusemens et tous
plaisirs. On ajoute que dans les
remiers jours qui suivirent cette ca-
ophe, il en oublioit les affaires;
que souvent on l'a surpris fondant
larmes au souvenir de la déplorable
ıe d'un instant de vivacité non ré-
mée.

Dans cette disposition d'esprit, il ne fut pas difficile d'obtenir du monarque le consentement à toutes les mesures qui pouvoient contribuer à terminer cette malheureuse affaire du divorce, dont on ignore l'issue. Il fut aisé de lui persuader que, pour réparation d'un si affreux abus de la force, il falloit une action de grand éclat, et très-utile à la religion. Les croisades, dont on s'occupoit beau-

Motifs de la seconde croisade.

1142—44.

1142—44. coup, paroissoient réunir ces deux caractères. Les papes n'avoient cessé d'en entretenir la ferveur, par des prédicateurs distribués dans toute l'Europe. Leur principal organe en France étoit saint *Bernard*, réformateur de l'ordre de Cluni, fondateur et abbé de Clairvaux. Sa naissance et l'austérité de ses mœurs lui donnoient un grand crédit à la cour où ses parens tenoient un rang distingué. Son éloquence étoit à la fois convaincante et insinuante. La douce persuasion couloit de ses lèvres.

1144—45. Outre les motifs religieux qui avoient fait entreprendre la première croisade, il se trouvoit pour celle-ci des raisons qu'on ne pèse pas assez lorsqu'on la blâme. La première avoit formé Asie des royaumes et des principa és: les possesseurs et titulaires de ces états étoient parens assez proches des seigneurs français, et presque tous p nés de familles illustres. Comme dets peu favorisés de la fortune, étoient allés former en Asie des établissemens qui leur manquoient (leur patrie. Environnés d'A nommés *Sarrasins*, anciens pro taires, les nouveaux étoient dans état de guerre perpétuelle. Harc par des hordes sans cesse renaissant

affoiblis même par leurs victoires, ils 1144—45.
tendoient leurs mains suppliantes vers l'Europe, demandoient aide et protection, prioient, sollicitoient. Le comté d'Edesse venoit de leur échapper par l'indolence d'un *Courtenay*, lâche successeur de *Joscelin*, son père, qui indigné de la pusillanimité de son fils, lors des premières attaques de *Noradin*, s'étoit fait porter mourant sur le champ de bataille, et dont les derniers regards avoient vu fuir les Sarrasins. Sans doute il auroit été à désirer que les princes de l'Europe n'eussent pas provoqué et favorisé dans le principe ces établissemens asiatiques; mais la faute étoit faite. Convenoit-il de laisser périr sans secours, des guerriers valeureux, auxquels on étoit attaché par les liens du sang, et par la profession d'une même religion, les plus chers intérêts qui ont coutume de déterminer des hommes.

On ne peut guère douter que ces considérations n'aient influé sur la résolution que prirent les seigneurs français de se rendre à l'assemblée que le roi convoqua à Vézelai en Bourgogne, pour y traiter cette affaire. C'est la première qu'on a nommée *parlement*. Ils s'y trouvèrent, avec

Parlement de Vézelay. 1146.

1146. leurs principaux vassaux, en si grand nombre, que l'église ne pouvant les contenir, on dressa dans la prairie une espèce de théâtre. *Bernard* y parut à la droite du roi. Il fit un discours pathétique qui arracha des larmes. Aux soupirs, aux sanglots se mêla le vœu énergiquement prononcé d'aller secourir les chrétiens opprimés par les infidèles.

1146—47. *Louis* se présenta le premier, et reçut à genoux la croix des mains de l'abbé de Clairvaux; tous les seigneurs l'imitèrent. Les femmes même, la reine à la tête, emportées par le même enthousiasme, s'engagèrent au saint pélerinage, et reçurent aussi la croix. Dans ce moment d'une impulsion irréfléchie, on offrit à saint *Bernard* le commandement de l'armée qui alloit se former. Il le refusa. On renvoya donc la délibération sur cet objet à une assemblée qui fut indiquée à Etampes, et qui s'y tint l'année suivante. Il y fut décidé qu'on prendroit le chemin par terre, et les croisés, par acclamation, déférèrent le commandement au roi.

Conduite des Croisés. Deux choses sont à observer dans cette expédition : la conduite militaire et la conduite morale. L'armée se

trouva, les uns disent de deux cent mille hommes, les autres seulement de quatre-vingt mille : contradiction qui peut se concilier en supposant qu'il n'y avoit que quatre-vingt mille combattans effectifs ; mais que le total pouvoit monter au nombre cité, parce qu'il se joignit à l'armée des personnes de tous les états : beaucoup de femmes de ces croisés avec leur famille, des prélats, prêtres, moines, abbés, abbesses, religieuses ; et comme on alloit par terre, il n'est pas étonnant qu'à la suite du corps principal se soient attachés des fainéans, des vagabonds, une populace ramassée dans la fange des villes, que l'impossibilité de trouver assez de vaisseaux auroit repoussés, si l'on se fût déterminé pour le chemin par mer. 1147—48.

Marche des Croisés.

Cette multitude part de France dans le mois d'août, dirige sa route par l'Allemagne, la Bohême, la Hongrie, sans qu'on nous dise s'il y avoit eu des magasins préparés, des repos fixés, une police établie, des mesures prises pour passer les rivières, et autres précautions propres à prévenir ou à surmonter les difficultés d'une si longue route ; mais ce que l'on sait, c'est qu'il y eut un extrême désordre. Les vivres manquèrent. Les croisés qui

1147—48. avoient quelqu'argent s'en procurèrent à haut prix. Les autres pilloient leurs hôtes dans les villes, et prenoient tout ce qu'ils pouvoient enlever dans les campagnes; les habitans les poursuivoient comme des voleurs et des brigands, les égorgeoient, les assommoient, de sorte que l'armée étoit déjà bien diminuée quand elle arriva devant Constantinople.

Alors régnoit l'empereur *Manuel Comnène*. Il avoit déjà essuyé une irruption de croisés allemands, sous la conduite de l'empereur *Conrad III*, et s'en étoit débarrassé en les faisant transporter au plus vîte en Asie : il leur y donna, dit-on, des guides infidèles qui, sous un soleil brûlant, les firent errer dans des solitudes dépourvues de vivres et d'eau, et qui les exposèrent dans des situations désavantageuses aux attaques multipliées des Sarrasins, lesquels en firent périr un grand nombre.

Les Croisés sont trahis.

La politique de l'empereur grec s'occupa, comme il avoit fait à l'égard des Allemands, du soin d'écarter au plutôt les Français de ses murs : mais il trouva ceux-ci plus exigeans que les premiers. Ils vouloient des vivres, des habits, des munitions, en un mot une restauration entière de leur armée. Se

lassant de demander, ils prenoient ce qu'on ne vouloit pas leur donner, et pour n'être pas obligés de revenir si souvent à la charge, quelques-uns proposèrent de s'emparer de Constantinople. Avec de pareils hôtes il n'y avoit pas à tergiverser. *Manuel* leur accorda tout ce qui étoit en sa disposition pour le moment, et leur prodigua les promesses de vivres et de secours de toute espèce, quand ils seroient passés en Asie. 1147—48.

Action avec les Sarrasins. 1148—49.

Mais, lorsqu'ils furent au-delà du Bosphore, les villes fortes se fermèrent devant eux : on leur descendoit dans des paniers, le long des murs, des vivres en petite quantité et chèrement achetés. Les habitans des campagnes fuyoient, et ne laissoient derrière eux ni provisions de bouche, ni secours pour le transport des bagages. On ne traversoit que des pays, ou naturellement stériles, ou ruinés par les Allemands. Après une grande défaite ceux-ci rétrogradèrent, et *Conrad* ramena les restes infortunés d'une armée de quarante mille hommes dans celle du roi de France, qui le reçut, lui et les siens, avec égards et cordialité. L'empereur se détermina à finir son pélerinage comme un particulier.

1146—49. Il retourna à Constantinople, d'où il gagna par mer la Palestine, pendant que les Français avançoient fièrement à travers les obstacles et les dangers de toute espèce.

Après des marches pénibles, fatigués et harrassés, ils arrivent sur les bords du Méandre; la rive opposée étoit bordée d'une armée de Sarrasins disposés à défendre ce passage. Les Français ne perdent pas de temps en délibérations et préparatifs; ils se jettent dans le fleuve; une partie le passe à la nage, le roi à la tête, l'autre trouve un gué; ils arrivent tous ensemble sur le rivage, frappent, renversent, et après une résistance courte, mais vive, l'armée ennemie est dispersée.

Danger du roi. Le besoin de repos, la fraîcheur de la vallée qu'arrose le Méandre, retiennent quelques jours les vainqueurs sur les bords du fleuve. Ils avoient ensuite un pays montueux à franchir. Les Sarrasins les observoient, cachés dans les ravines. L'armée des Français étoit divisée en deux parties, l'avant-garde et l'arrière-garde. Le roi ordonne à celui qui commandoit la première d'attendre la seconde au haut d'une montagne assez roide, qu'il

falloit gravir. Arrivé sur le sommet, le général, ne trouvant, ni eau, ni fourrage, attiré d'ailleurs par l'aspect riant d'un vallon qui s'étend sous ses pieds, y descend tranquillement. Les Sarrasins sortent aussitôt de leurs retraites, s'emparent du poste que l'imprudent avoit abandonné, fondent avec impétuosité sur l'arrière-garde qui montoit, et renversent les soldats les uns sur les autres. 1148—49

Dans ce désordre le roi est séparé des siens, et poursuivi par un groupe d'ennemis qui s'attachent à lui. Il s'adosse contre un arbre, et reçoit la décharge de leurs traits, que la bonté de son armure rend inutiles. Dans un moment de relâche il trouve même la facilité de monter sur cet arbre. Là, comme dans un donjon, il repousse avec son bouclier ceux qui tentoient de l'escalader, et fait voler à grands coups de cimeterre les mains, les bras, les têtes des plus avancés. Las de sa résistance, et ne le connoissant pas, les assaillans l'abandonnent. Il descend de son arbre, rencontre un cheval sans maître, s'en saisit, erre toute la nuit dans les détours de la montagne, et arrive enfin au point du jour à son armée qui s'étoit réunie.

1148—49. Après bien des marches et contremarches dont on attribue les erreurs à la trahison des guides que les Grecs fournissoient, les Français arrivent dans la Pamphilie, près d'une petite ville sur la mer, appartenant à l'empereur *Manuel*. Le gouverneur conseille au roi d'achever son voyage par mer, et lui offre des vaisseaux; mais quand il fallut s'embarquer, il ne s'en trouva pas assez. *Louis* fut obligé de laisser une grande partie de ses troupes qui le rejoignirent par terre, et arrivèrent fort harrassées et très-diminuées à Antioche. L'armée campa hors de la ville.

Les Français à Antioche.

Le prince qui y régnoit se nommoit *Raymond* de Poitiers; il étoit oncle de la reine *Eléonore*, bien fait, spirituel, et point encore éloigné de l'âge qui permet la galanterie. La réception fut brillante, accompagnée des démonstrations les plus flatteuses d'estime et de reconnoissance : telle qu'elle devoit être pour un monarque qui venoit de si loin visiter les fils, les frères, les parens, les alliés des anciens vassaux de sa couronne.

Retour du roi.

On pourroit trouver le fond d'un roman dans le peu que l'on sait de ce qui se passa à Antioche, pendant quelques mois de séjour; la reine

Eléonore en seroit l'héroïne. Elle y 1104—6.
fut, dit-on, en commerce de tendresse avec un jeune sarrasin, appelé *Saladin*, et même accusée de répondre à la passion que lui marqua *Raymond*, son oncle. Les témoignages en parurent si peu ménagés que le mari conçut plus que des soupçons. Le prince d'Antioche avoit espéré de l'arrivée du monarque et des troupes qui l'accompagnoient, des secours contre les Musulmans, ses voisins, avec lesquels il étoit perpétuellement en guerre, et se flattoit, par ce moyen, d'une augmentation de ses petits états. A ce sujet il faisoit auprès du monarque des instances assez vives qu'appuyoit *Eléonore*, et qui donnèrent à *Louis*, sur son épouse le soupçon de quelque collusion qu'il jugea à propos de rompre brusquement. Il la fait sortir clandestinement d'Antioche pendant la nuit, se retire avec elle dans son camp, et la mène à Jérusalem, où ils s'acquittent ensemble des devoirs du pélerinage. L'empereur *Conrad* s'y étoit rendu de Constantinople. *Louis* a la complaisance de s'engager avec lui dans une entreprise contre Damas. Elle ne réussit pas. Le roi quitte alors la Palestine, court encore quelques dangers sur mer, et rentre enfin dans son royaume, avec

1149—50. autant de gloire qu'on peut en acquérir dans une expédition très-malheureuse : telle en a été la conduite militaire.

Conduite morale des Croisés.

Par ce qui vient d'être dit, on peut juger quelle a été la conduite morale. Les relations du temps nous apprennent que peu de croisés eurent des intentions purement religieuses ; ou s'ils en eurent, elles se corrompirent en route. Il n'y a point de crimes atroces, de brigandages, d'actions honteuses qu'on ne leur reproche. Saint *Bernard*, qui avoit promis des succès, s'appuya sur les témoignages de cette dissolution trop connue, pour se disculper des revers ; il en prit même occasion d'exhorter les peuples à se rendre, par la réforme des mœurs, dignes d'une autre croisade.

Louis trouva son royaume en bon état, grâces aux soins de *Suger*, abbé de Saint-Denys. On croit qu'il avoit présidé à l'éducation du roi dans ce monastère. Il conserva toujours auprès de lui un crédit mérité, et s'opposa fortement à la croisade, ou du moins à ce que le roi s'y engageât lui-même ; mais le goût du temps, le souvenir déchirant du massacre de Vassy, et l'éloquence de saint *Bernard* l'emportèrent.

1151—52. St. Bernard et Abailard.

Il y avoit alors deux hommes, qui de leurs disciples auroient pu former une armée, saint *Bernard* et *Abailard*. Le premier, outre les deux cents moines rassemblés dans les déserts de Clairveaux, pouvoit mettre sur pied tous ceux dont le nombre n'est pas connu, habitans de cent soixante monastères répandus tant en France qu'en Allemagne, qu'il vit élever sous ses yeux. *Abailard* compta à Paris jusqu'à deux mille disciples, et étoit souvent accompagné d'une multitude peu inférieure dans les autres lieux où ses malheurs le conduisirent. Il enseignoit la dialectique avec des subtilités et des raffinemens qui parurent porter atteinte à la pureté des dogmes de la religion. Plusieurs conciles le condamnèrent sur la dénonciation de saint *Bernard*. Heureusement ces deux hommes, qui auroient pu armer tant de mains, se contentèrent de combattre par des argumens. On connoît les amours infortunés d'*Abailard* et d'*Héloïse* qui se retira comme lui dans un monastère. Il mourut dans un âge avancé. Son corps fut porté au Paraclet, dont *Héloïse* étoit abbesse, et le même tombeau a renfermé les deux amans.

1152. Divorce avec Eléonore.

Louis avoit dissimulé en Asie son mécontentement sur la conduite d'*Eléonore*, son épouse ; mais revenu dans son royaume, il se disposoit à éclat *Surger* suspendit les effets de son r sentiment, en lui montrant les sui dangereuses du divorce, qui le mettroit dans l'obligation de rendre à la souveraine de la Guienne les beaux états qu'elle lui avoit apportés en dot. Cet habile conseiller réconcilia assez bien les deux époux, pour qu'il leur naquît une fille, le second fruit de leur mariage. Mais *Suger* mourut, et soit attachement à sa première résolution, soit nouveaux mécontentemens dans son mariage, le roi reprit son projet de divorce.

Il ne fut pas difficile à terminer : la parenté, prétexte ordinaire, légèrement discutée dans une assemblée d'évêques convoquée à ce sujet, fut le fondement de la sentence qu'ils prononcèrent. La reine le désiroit. On croit même qu'elle avoit déjà pris des mesures pour un nouvel engagement. *Louis*, disoit-elle de son mari, *est plus moine que roi. Bien lui en prit*, ajoute Mézeray, *car s'il n'eût été un peu moine, il l'eût châtiée d'une autre façon, et n'eût pas été*

si consciencieux, que de lui rendre la Guienne et le Poitou. Elle les porta, six semaines après son divorce, à *Henri Plantagenet,* comte d'Anjou, déjà duc de Normandie, et désigné roi d'Angleterre, qu'elle épousa, et ne réserva rien pour les deux princesses qu'elle avoit eues du roi de France et qu'elle laissa à leur père. 1152.

Second mariage de Louis. 1154—55.

Deux ans après il se remaria à *Constance,* fille d'*Alphonse,* roi de Castille. Ce mariage fournit au pieux monarque l'occasion d'un pélerinage à *Saint-Jacques* de Compostelle, mais on croit qu'il fut aussi attiré en Espagne par des raisons politiques, et par des affaires à régler avec son beau-père. *Constance* lui fit goûter les douceurs de la paix domestique, mais elle ne lui donna qu'une fille.

Brouillerie avec Henri roi d'Angleterre.

Le monarque ne tarda pas à éprouver les fâcheux effets de son divorce. Avant que de succéder au trône d'Angleterre, *Henri II,* duc de Normandie, fut, à l'égard du roi de France, vassal respectueux et soumis; mais sitôt qu'il se vit la couronne sur la tête, il devint difficultueux, querelleur, opiniâtre, artisan de prétentions toujours nouvelles. Il sembloit qu'il lui répugnât de se reconnoître vassal d'un mo-

1154—55. narque à peine aussi puissant que lui; de sorte qu'on ne pouvoit s'empêcher de remarquer entre ces deux rois, un levain d'aigreur et de jalousie qu'*Eléonore* faisoit fermenter. Elle conservoit pour son premier mari un dédain qu'elle communiquoit au second. Rarement on pardonne à ceux qu'on a offensés; mais *Louis* eut lieu de se consoler des sacrifices qu'il avoit faits en la renvoyant, lorsqu'il la vit devenir le fléau de son second époux, armer ses enfans contre leur père, et remplir l'Angleterre de troubles et de confusion.

Union des seigneurs français à Soissons.

1155—59. *Louis* ne pouvoit encore prévoir les ressources que la discorde dans la cour de *Henri* lui offriroit contre ses entreprises; mais la trop grande puissance de son vassal lui donnoit nécessairement des inquiétudes, et lui fit prendre une sage précaution contre les hostilités dont il étoit menacé. Les guerres que les seigneurs français étoient dans l'habitude de se faire entre eux pour le moindre sujet, occupoient leurs forces, et empêchoient le roi de tirer d'eux, dans les grandes occasions, les secours dont il avoit besoin. Il pourvut adroitement à cet inconvénient dans une assemblée, qu'on nomme encore

concile, et qu'il tint à Soissons. On compte entre les grands qui s'y trouvèrent, le duc de Bourgogne, les comtes de Flandres et de Champagne, et beaucoup de marquis, de barons, de châtelains, tous souverains dans leurs terres; et presque toujours en guerre les uns avec les autres. Le roi étoit estimé pour sa piété et sa bonne foi. Il leur fit entendre combien étoit fâcheuse pour les peuples, ruineuse pour eux-mêmes, cette manière de soutenir leurs droits et de se faire rendre justice. Il les engagea de s'obliger, s'il naissoit quelques différens entre eux, de les terminer à l'amiable et par arbitres. Ils jurèrent en conséquence une trève de dix ans. Elle procura du moins quelque relâche à la France, que nous avons vue presque toujours tourmentée par des guerres intestines ou étrangères. Il y eut alors un schisme causé par deux prétendans qui se disputoient la thiare. Leurs droits furent vivement discutés par le clergé et dans les écoles, mais sans causer de troubles dans le royaume. 1155—59.

Troisieme mariage du roi.

La reine *Constance* mourut, et quinze jours après, *Louis* épousa *Alix*, fille de *Thibault-le-Grand*, comte de Champagne. Si on blâme la précipi- 1160.

1160. tation de ce mariage, on doit du moins en reconnoître la convenance. Deux frères d'*Alix* avoient épousé les deux princesses, filles du roi et d'*Eléonore*, et peut-être y eut-il des raisons de consolider promptement, par de nouvelles noces, l'alliance avec une maison si voisine, si puissante, et jusqu'alors si factieuse.

Guerre avec l'Angleterre. 1161—65. Alors commencèrent ces guerres avec l'Angleterre, qui ont duré trois cents ans, guerres que les Anglais, ainsi qu'on le verra, ont faites contre la France, avec les forces de la France; habiles dès ce temps à armer le continent pour leurs intérêts. *Henri II* mêla à ces premières hostilités une apparence de déférence respectueuse. Il assiégeoit Toulouse qu'il prétendoit appartenir à *Eléonore*, son épouse, ainsi que l'avoit aussi prétendu *Louis* au commencement de son règne. Mais *Louis* avoit transigé avec le possesseur d'alors, *Raymond*, qui avoit épousé sa sœur. A ce titre il embrasse sa défense, pénètre dans la ville à travers l'armée ennemie, et fait des sorties vigoureuses. *Henri*, déconcerté, lève le siège, en faisant dire au roi que le respect qu'il a pour son seigneur l'empêche de continuer l'attaque d'une

ville qu'il défend en personne ; mais 1160—65.
n même temps, de la Normandie où il s'étoit retiré, il se jette sur la Picardie et le Beauvoisis qu'il ravage cruellement. La guerre alloit devenir très-animée et générale, lorsqu'un légat, envoyé par *Alexandre III*, réconcilie les deux princes, leur fait signer la paix et la cimente par les fiançailles qu'il fait lui-même du jeune *Henri* dit *Court-Mantel*, fils aîné du roi d'Angleterre, et âgé de sept à huit ans, avec *Marguerite*, fille de *Louis* et de *Constance*, sa seconde femme, et moins âgée de deux ans que le jeune prince.

Naissance de Philippe-Auguste. 1165.

La naissance d'un fils étoit le vœu du roi et de la France entière. On le demanda par des processions et autres actes de dévotion, auxquels le roi et la reine assistèrent avec une piété exemplaire. Il naquit enfin ce prince qu'on nomma *Philippe Dieu-donné*, comme étant un présent du ciel, et qui reçut depuis le surnom d'*Auguste*. Son berceau fut orné des palmes de la victoire et de l'olivier de la paix. Ces alternatives étoient dues aux hostilités et aux trèves avec l'Angleterre, qui se succédèrent pendant plusieurs années.

Traité de Montmirail.

Elles aboutirent au célèbre traité de

1170. et son conseil, pourvu par lui de l'archevêché, encourut sa disgrace par sa fermeté à soutenir les privilèges ecclésiastiques, et se retira en France. Le roi le reçut avec respect et affection. Le même légat qui venoit de faire la paix des deux royaumes, réconcilia aussi *Thomas* avec *Henri*. Le premier retourna en Angleterre en pleine jouissance de sôn siège et de ses droits. Il continua de les faire valoir, outre mesure, à ce que le roi prétendoit. Il lui arrivoit journellement des plaintes en Normandie, où il faisoit sa résidence ordinaire, contre la rigueur du prélat à faire exécuter ses propres ordonnances par la voie des censures et de l'excommunication. *Henri*, fatigué de ces dénonciations importunes, s'écrie dans un moment d'impatience : *N'y aura-t-il donc personne qui me délivre de ce prêtre?* Aussitôt quatre hommes, croyant faire leur cour au roi, partent et assassinent l'archevêque dans sa propre église.

Un cri d'horreur s'élève en Angleterre. Le crime est imputé à *Henri*. En vain, pour sa justification, il abandonne les coupables, et permet de les poursuivre et de les punir.. On veut qu'un mot échappé dans la colère soit

d'un père, tout sembloit devoir exciter
1—72. vivement en lui le sentiment de la reconnoissance. Il ne laissa percer que celui de la fierté et de l'indépendance dont il ne tarda pas à donner des preuves plus manifestes. *Marguerite* ne fut pas couronnée avec lui. *Louis* s'en plaignit. *Henri* eut la condescendance de s'engager à faire recommencer la cérémonie ; et à quelque temps de là, en effet, les deux époux furent couronnés à Winchester par l'archevêque de Rouen. Ils passèrent ensuite à la cour de France, où ils étoient ardemment désirés. *Louis* inspira, dit-on, à son gendre la prétention ou de jouir de l'Angleterre, dont il étoit couronné roi, ou de demander la Normandie, laissant le choix à son père. D'un autre côté, *Richard* réclamoit la Guienne, qu'*Eléonore* lui avoit cédée, et la mère appuyoit la demande de ses deux fils, soit qu'elle espérât plus d'autorité en augmentant celle de ses enfans, soit par dépit des galanteries de leur père, qui lui rendoit avec usure les inquiétudes dont elle avoit payé la tendresse de son premier époux. Bientôt une révolte générale éclata.

terraux, uers. La guerre fut très-opiniâtre entre le père, d'une part, la mère et les

eux fils de l'autre ; à ceux-ci s'étoient 1173—76.
oints les rois de France et d'Ecosse.
es seigneurs se partagèrent entre eux,
qui balança aussi les succès et les
evers, et prolongea les hostilités. L'Anleterre en étoit le principal théâtre.
C'étoit là que le vieux *Henri* éprouvoit
plus forte résistance. Pour se débarser, tout d'un coup, de ces petites
iées qu'on lui opposoit sans cesse,
l ramasse en Normandie tout ce qu'il
peut trouver de brigands, de bandits, de
gens sansaveu, et accoutumés au pillage
dans les guerres alors perpétuelles. On
leur donna le nom de *cotereaux*, ou
parce qu'ils étoient armés de grands
coutels, ou parce qu'ils s'assembloient
par *coteries* : de *routiers*, du latin
rumpendo, parce qu'ils rompoient et
brisoient. Avec cette troupe, qui faisoit la guerre sans ménagement, le roi
d'Angleterre, en étonnant et effrayant,
fut bientôt vainqueur. Au bout de dixhuit mois, fatigué de cette guerre immorale, et honteux d'en être le chef,
Louis fit des propositions de paix qui
furent facilement acceptées. Le traité
fut conclu à Amboise. Alors fut remise entre les mains du vieux *Henri*,
et pour être élevée en Angleterre,
Alix âgée de sept à huit ans, et des-

1177. tinée à être l'épouse de *Richard* qui en avoit alors seize à dix-sept.

Nouveau traité.

Il n'y avoit que trois ans que la princesse avoit quitté la France, et elle n'avoit encore que onze ans, lorsque *Henri* réclama sa dot, et notamment la ville de Bourges qui en faisoit partie. *Louis* ne s'y refusoit pas; mais il entendoit que le mariage fût célébré avant cet abandon; et parce que *Henri*, qui ne jugeoit point encore à propos de passer à la célébration, tenoit néanmoins à l'occupation de la ville, on se prépara de part et d'autre à la guerre. *Louis* fit intervenir le pape, qui menaça *Henri* de mettre son royaume en interdit, s'il se refusoit davantage à donner satisfaction au roi de France; de là de nouvelles et longues négociations, et enfin une entrevue à Nonancour. On parut y avoir oublié l'objet principal de la querelle, pour s'occuper que d'une nouvelle croisade où les deux rois, à l'invitation du légat du pape, prirent l'engagement d'entrer. Quant à leurs différens particuliers, ils se bornèrent à nommer des arbitres, et firent néanmoins un traité dont les expressions sont remarquables. « Telle est, disent les deux « rois, et telle sera désormais notre

nitié, que chacun défendera la vie 1177.
de l'autre, ses membres, sa dignité,
s biens. Je secourerai de toutes
es forces, moi *Henri*, *Louis* roi
: France, et moi roi de France,
de tout mon pouvoir, le roi d'An-
gleterre, mon homme et mon vas-
». Cet accord qui tranquillisoit le
i d'Angleterre, favorisoit le desir
'il avoit d'aller passer quelque temps
ns son royaume; et afin de n'y être
oublé par aucune inquiétude, il tira
Louis, avant son départ, une sau-
rde pour son duché de Normandie,
ses autres états de France. *Louis* fut
eux, de son côté, de ce que les
: bles de la famille du roi d'Angle-
rre ne permirent pas à celui-ci d'em-
yer contre lui toutes ses forces. Le
etoit alors plus puissant que le
iin. Il venoit de conquérir l'Ir-
n : aux états qu'il possédoit en
rance, tant de son chef que de celui
s femme, il avoit ajouté la Bre-
, en faisant épouser à *Geoffroy*,
troisième fils, l'héritière du der-
· duc. Enfin, il s'étoit assuré une
rsion d'Allemands, en cas de be-
in, contre la France, par le mariage
: de ses filles, *Mathilde*, avec
duc de Saxe et de Bavière, le fa-

1177. meux *Henri-le-Lion*, dont la spoliation fait époque dans l'histoire d'Allemagne, et qui fut père de l'empereur *Othon IV*, dont la défaite à Bouvines est une des époques brillantes du règne de *Philippe-Auguste*.

Accident du prince Philippe et pélerinage. 1178—79

De nouveaux embarras militaires auroient été d'autant plus fâcheux pour *Louis*, qu'il commençoit à ressentir des infirmités. L'affoiblissement de sa santé lui inspira la résolution d'associer *Philippe*, son fils, aux soins du gouvernement, et de le faire sacrer. Pendant qu'il s'occupoit de ce dessein, un accident pensa lui faire perdre ce fils chéri. Ce prince s'étoit égaré en chassant dans la forêt de Compiègne. La nuit arrivant, il erroit à l'aventure, et crioit de temps en temps pour appeler du secours. Au milieu des plus sombres ténèbres, se présente à lui un grand homme noir, une hache sur l'épaule, soufflant du charbon embrâsé dans un vase qu'il tenoit. A cet aspect le jeune prince sent une subite horreur; il ne se déconcerte cependant pas, et ordonne au spectre de le conduire: ce n'étoit qu'un charbonnier. Arrivé au Château, *Philippe* est saisi d'une fièvre qui le met dans un grand danger. On ne s'entretenoit alors que des

ii les de St. Thomas de Cantorbéry.

us-le-Jeune, qui avoit traité le pré- 1178—79.
pendant qu'il étoit en France avec
ucoup d'égards, plein de confiance
is son intercession, part pour l'An-
erre, charge son tombeau de pré-
is magnifiques, et revenant précipi-
nment dans son royaume, apprend,
i débarquant, l'agréable nouvelle de
guérison de son fils.

Sacre et mariage de Philippe-Auguste.

Sitôt que sa convalescence fut confirmée, le roi reprit le dessein de le faire couronner. Cette cérémonie se fit à Reims, dont le frère de la reine 1179.
étoit archevêque. Ce fut, dit-on, alors que le privilége exclusif d'être le lieu du sacre des rois, fut annexé à cette ville. Elle fut la plus brillante qu'on eut encore vue. Le nombre des douze pairs, six ecclésiastiques et six laïcs, s'y trouva complet, ou en personnes ou par représentans. *Henri-le-Jeune* soutenoit la couronne, comme duc de Normandie; le comte de Flandres portoit l'épée royale; et ce sont, sans doute, les fonctions dont les autres pairs s'acquittèrent alors, qui ont réglé les attributs de leurs pairies; à l'un, le droit de présenter le sceptre, à l'autre, la main de justice, à un troisième, de chausser les éperons; et enfin, de s'ac-

1179. quitter de différens services, tant dans la cérémonie que dans le repas qui suivoit.

Louis ne s'y trouva pas. Une maladie, suite de ses fatigues, le retenoit au lit. Il n'assista pas non plus à la cérémonie du mariage de *Philippe*, auquel il donna pour épouse *Isabelle*, fille de *Baudoin V*, comte de Hainault. On remarqua que cette princ descendoit en droite ligne d'*Eri ngarde*, fille du malheureux *Charles* de *Lorraine*, qui avoit été privé du trô après la mort de *Louis V*, son neveu, dernier roi de la race Carlovingienne. Les Français virent avec quelque p la réunion des deux maisons royal quoique ce fût au bout de deux ans, et un rejeton de *Charles* briller encore sur leur trône.

Mort de Louis VII. 1180. La maladie du roi, qui alloit toujours croissant, laissa au jeune *Philippe*, presque seul, les soins du gouvernement. On trouve des édits, lois et réglemens qui ne sont signés que de lui, même du vivant de son père. Ce prince languissoit, frappé d'une apoplexie qui lui fit perdre successivement l'usage de ses membre. Il mourut dans la soixantième année de son âge, la quarantième de son règne, et fut en-

rré dans l'abbaye de *Barbeaux*, près un, qu'il avoit fondée et richement ée (1). 1180.

Son caractère.

Louis VII est regardé comme un ince des plus pieux qui aient régné r la France. Avec les qualités d'un ıd roi, prudence, bravoure, généré té, il avoit aussi celles d'un hon- homme; franchise, bonté, fidé- sa parole. On ne lui reproche que t excès de vivacité qui le rendit cruel Vitry, et dont il eut des remords qui i arrachèrent souvent des soupirs. Nul , depuis que sa famille régnoit, n'a- mieux soutenu les droits de sa cou- . S'il laissa échapper, par son di- ce, des parties précieuses de son aume, il en réunit d'autres, ou du ins il se fit des alliances utiles par les mariages de ses filles, et par le sien propre avec *Alix de Champagne.*

(1) Charles IX, passant par cette abbaye, quatre cents ans après, fit ouvrir son tombeau. Le corps fut trouvé entier. Le roi prit pour lui une crosse d'or qu'il avoit au col, et distribua aux courtisans des bagues qu'on trouva à ses doigts. Vély, pag. 208, tom. 3.

1180—81.

PHILIPPE-AUGUSTE,

âgé de quinze ans.

Philippe II, Auguste, 43e. roi de France.

Factions pour le Gouvernement.

Après avoir vu *Philippe* exercer l'autorité royale du vivant de son père, on s'attend d'autant moins qu'elle sera remise entre les mains d'un autre, que le nouveau roi avoit quinze ans. Cependant *Louis* nomma un régent. Ce fut *Philippe d'Alsace*, comte de Flandres, homme estimé, honoré en tout temps de la confiance du dernier monarque, parrain du jeune, et devenu son oncle par le mariage *d'Isabelle de Hainaut*, sa nièce, avec le roi. *Alix de Champagne*, mécontente de cette disposition testamentaire, quitta la cour et se retira en Normandie. Elle y fut reçue par le roi d'Angleterre, *avec des honneurs qui marquoient*, dit un historien, *autant d'envie de profiter des troubles, que d'estime et de respect pour une grande princesse.* Ce desir, s'il a existé, mais qu'on peut presque toujours soupçonner dans les Anglais, quand ils se mêlent des affaires de France, n'eut alors aucune suite. Les parties s'accommodèrent. La reine eut la tutelle

le son fils, et le comte de Flandres, la régence du royaume. 1180—81.

Le régent avoit, sous *Louis*, profité de sa faveur, pour retenir le comté de Vermandois, que sa femme lui avoit laissé en usufruit au préjudice d'*Eléonore* sa sœur, et des droits du roi, le plus proche héritier après elle. La jalousie qui avoit sommeillé pendant la vie du bienfaiteur du comte de Flandres, se réveilla quand *Louis* fut mort. Il vit s'élever contre lui quatre frères de la douairière *Alix de Champagne*, tous, puissans en terres et en dignités. A ceux-ci se joignirent beaucoup d'autres seigneurs également accrédités dans le royaume. Soit trop grande difficulté pour se soutenir, soit dégoût d'une Cour où il étoit vu de mauvais œil, *Philippe* se retira dans ses états de Flandres.

Les confédérés ne conférèrent cependant pas la régence à la reine. Ils la firent tomber à *Clément de Metz*, simple gentilhomme, qui avoit été gouverneur du jeune monarque. *De Metz* ne vécut qu'un an. Son frère, aussi estimé que lui, le remplaça, et mourut aussi peu de temps après. Alors le roi, ayant dix-huit ans, prit en main les rênes du gouvernement. Il s'y fit aider par *Guil-*

1180—81. *laume de Champagne*, archevêque de Reims, homme d'un grand mérite, frère de sa mère, et donna une grande autorité aux autres frères, qu'on soupçonne tous d'avoir suscité les intrigues qui dégoûtèrent le tuteur Flamand.

Etat de Paris.

1182—83. Paris attira les premières attentions de *Philippe* : l'étendue de cette capitale, depuis qu'elle avoit franchi les bords de son île, nommée la Cité, peut se connoître par les accroissemens qu'on laissa hors de l'enceinte que ce prince lui donna. Ces accroissemens étoient, du côté du Nord, le Louvre, Saint-Honoré, Saint-Martin, le Temple et leurs enclos, et une partie du Bourg-l'Abbé : du côté du Midi et du Couchant, les bourgs de Saint-Eloi, de Saint-Victor, de Saint-Marcel, et de Saint-Germain-des-Prés. Tout ce qui restoit du côté du Nord, en deçà des endroits cités, c'est-à-dire, depuis le petit Châtelet, à peu près, jusqu'à Saint-Gervais, et s'arrondissant derrière la Grève, fut environné d'un mur épais, flanqué de grosses tours ; le côté du Midi ne demandoit pas les mêmes précautions, parce que le royaume s'étendant au loin dans cette partie, la capitale n'étoit point exposée à des incursions subites, comme du côté

du Nord, où elle se trouvoit resserrée par 1182—83
les seigneurs de Champagne et par ceux de Flandres, qui venoient jusqu'à Beauvais et Dammartin. Le roi fit aussi paver les rues, et donna des ordres pour qu'elles fussent nettoyées et débarrassées des immondices qui s'accumuloient et infectoient l'air. La lèpre, alors fort commune, avoit nécessité des léproseries, qui n'étant ni closes, ni surveillées, laissèrent répandre et propager cette affreuse maladie: le roi les fit ceindre de murs, et y établit une police prudente. Enfin, pour prévenir, s'il étoit possible, tout genre de corruption, il fit des lois sévères contre les prostituées. Un saint prêtre, nommé *Pierre de Roissi*, en avoit converti quelques-unes; le jeune monarque fit bâtir le monastère de Saint-Antoine, pour recueillir celles qui voudroient quitter leurs mauvaises habitudes. Les intervalles qui restoient entre les groupes de maisons placées hors de la nouvelle enceinte, dans des espaces cultivés qu'on appela Petits-Champs, ou Champeaux, se remplirent insensiblement de lieux de plaisirs où les bourgeois alloient se délasser, et de petits marchands que l'affluence y attiroit. Ainsi se forma la

1182—83. contiguité entre tous ces groupes séparés.

Expulsion des Juifs.

Il paroît que là se retiroient les juifs, toujours habiles à choisir les lieux, et les moyens propres à leur procurer du gain, quel qu'il soit. Ils faisoient le commerce presque seuls. On leur reprochoit des usures exhorbitantes. *Philippe* les bannit du royaume. Les grands seigneurs, avec lesquels ils partagoient leur profit, les défendirent tant qu'ils purent. Le roi fut inexorable, et soutint son édit. Il ne leur donnoit que trois mois pour sortir des terres de son obéissance. Leurs créances furent déclarées illégitimes, les Français déchargés des obligations contractées à leur égard, en payant au trésor royal la cinquième partie de la dette, réserve fiscale qui jetoit quelqu'odieux sur l'édit. On disoit en faveur des bannis, qu'ils étoient proscrits sans examen préalable des crimes qu'on leur imputoit, tels que des dérisions de la religion chrétienne, et l'assassinat d'enfans chrétiens crucifiés par eux, en haine de cette même religion. Leurs partisans disoient encore, qu'une pareille émigration feroit une plaie incurable au commerce que les juifs seuls soutenoient ; pendant que le roi et son conseil pensoient au contraire que leur

bannissement engageroit les Français à s'appliquer au commerce, que ces usuriers envahissoient. Il leur fut accordé de vendre leurs immeubles, et d'emporter leurs meubles, mais dans un terme si court que la permission devenoit illusoire. 1182—83.

Vers ce temps le jeune *Henri* se souleva de nouveau contre son père : il n'éprouva que des revers, et la douleur qu'il en conçut le conduisit au tombeau. La répétition du douaire de sa femme, et notamment de Gisors, pensa renouveler les hostilités entre la France et l'Angleterre. D'heureuses négociations les prévinrent. On transigea pour le douaire, au moyen d'une somme, et quant à Gisors il fut convenu, que cette ville feroit partie de la dot d'*Alix*, qui avoit alors dix-sept ans, et que cependant le vieux *Henri* différoit toujours de donner à son fils *Richard* avec lequel elle étoit accordée depuis quinze ans. Nouvelle révolte du jeune Henri Sa mort. 1183.

Cependant *Philippe de Flandres*, en faisant le sacrifice de la régence, n'avoit pas abandonné le Vermandois que *Louis VII* lui avoit cédé, au moins pour un temps. Le nouveau roi, quoique neveu du comte, fut moins complaisant que son père, et redemanda Guerre pour le Vermandois. 1184.

1184. le Vermandois, tant en son nom qu'en celui d'*Eléonore* qui lui avoit cédé ses droits. L'oncle, croyant intimider son ancien pupille, se jette sur la Picardie, où il exerce d'affreux ravages. Il vint jusqu'à Dammartin dont il prit le château. Le roi se mit aussitôt en campagne, et si bien accompagné que l'agresseur eut peur, et demanda à s'accommoder. Un légat du pape, qui étoit alors en France, intervint et fit obtenir au Flamand de garder les villes de Péronne et de Saint-Quentin, sa vie durant. Il restitua le pays d'Amiens avec les autres dépendances du Vermandois. Le jeune monarque tomba ensuite sur le duc de Bourgogne, qui dans cette querelle avoit soutenu le comte de Flandres. Il prit deux de ses plus forts châteaux qu'il garda, comme gages de la fidélité qu'il se fit jurer.

Pastoureaux. 1185—86. Ces guerres, toujours accompagnées de pillages, faisoient beaucoup de malheureux. Les paysans, que le ravage et l'incendie chassoient de leurs chaumières, devenoient errans, vagabonds, et enfin pillards à leur tour. Poursuivis par les mêmes calamités, ils formoient bientôt des compagnies de voleurs et de brigands. On les nomma *Pastoureaux*, c'est-à-dire *Petits Bergers*, parce

1185—86.

ıe les hommes de cet état faisoient
plus grande force de ces attroupe-
s. Ils se rendirent si formidables
le roi même fut obligé d'aller les
ɔmbattre. Ils se défendirent avec achar-
ıent, mais enfin ils furent dispersés
ɔrès de grands massacres.

La paix de Dieu.

Les seigneurs ne pouvoient pas se ca-
ıer que c'étoient les guerres conti-
ıelles entre eux, qui occasionnoient
s ces maux. Ils cherchèrent un moyen
les prévenir. Dans le midi de la
e, où ces désordres étoient plus
·équens, ils convinrent, sous la foi
u serment, entre les mains des évêques,
t en se soumettant à l'excommunica-
n, en cas d'infraction, de s'abstenir
e guerroyer pendant quatre jours de la
ɔmaine. Ces jours étoient le jeudi, à
ause de l'institution de l'eucharistie,
ɔ vendredi, en mémoire de la mort
e Jésus-Christ, le samedi, à cause de
n repos dans le tombeau, et le di-
ıanche, pour célébrer sa résurrection.
Cette convention fut appelée *la paix
le Dieu.*

Confrair pour la pai

Une effervescence de religion vint à
'appui de cette institution. Un char-
ntier du Puy-en-Velay, nommé *Du-
d*, homme simple, dit-on, mais
ıu, comme on verra, n'oublioit pas

1185—86. ses intérêts, publia que Dieu lui avoit parlé et commandé de prêcher la paix. Il apportoit, pour preuve de sa mission une petite image de la Vierge, qu'il disoit lui avoir été indiquée, cachée dans le tronc d'un arbre, d'où il l'avoit enlevée. Il fabriqua sur ce modèle des images qu'il vendoit, et dont il tira un assez gros profit, parce que la dévotion de la porter devint presque générale, après une assemblée de gentilshommes, de seigneurs et d'évêques, qui se tint au Puy, le jour de l'Assomption. On y régla les conditions de cette confrairie dont le but étoit de procurer une paix permanente, et l'on convint du costume des confrères. Ils devoient porter sur la poitrine cette image, et sur la tête un capuchon de linge blanc. Le charpentier *Durand* vendoit aussi ces coiffures.

Avec ces marques un homme étoit non-seulement en sûreté, mais en vénération même, au milieu de ses ennemis. Bientôt des fainéans, des scélérats, poursuivis pour leurs forfaits, se réunirent sous l'égide sacrée. Ils mendioient d'abord, ils prirent ensuite. Leur troupe se grossit de paysans crédules, de gens sans aveu de toute espèce, de femmes même et de filles que la licence y

attiroit. On juge quels désordres se commettoient dans cette association de gens brutaux, sans frein et sans discipline. Les prédicateurs tonnèrent contre la dépravation des confrères ; les seigneurs les éloignèrent par force de leurs châteaux. Les confrères à leur tour récriminèrent contre le clergé et lui reprochèrent son luxe et ses richesses ; ils attaquèrent même les dogmes : chacun d'eux retranchoit de la religion ce qui lui en déplaisoit ; les uns, la confession, les autres, le purgatoire. Ils en conservoient cependant l'extérieur, et marchoient sous des drapeaux où étoient représentés Jésus-Christ, la Vierge et les Saints. Quant aux seigneurs, de quel droit, disoient les confrères, envahissent-ils les biens qui doivent être communs à tous ? tels que les prés, les bois, le gibier qui parcourt les champs et les forêts, le poisson qui peuple les rivières et les étangs ; présens de la nature qu'elle destine également à tous ses enfans. Sur ces principes, il n'y avoit pas de genre de déprédation que les associés ne se permissent. Toute la noblesse s'arma. Elle les poursuivit comme des bêtes féroces. On ne leur faisoit point de grâce quand ils étoient pris ; aussi se permettoient-ils de terribles représailles. Ils

1185—86

1185—86 détruisoient les châteaux, et portoient par-tout l'incendie après le ravage. On les accuse d'avoir porté la férocité jusqu'à faire rôtir les enfans sous les yeux de leurs mères. De part et d'autre on se déchiroit par les tortures et les supplices les plus affreux. Ainsi une confrairie établie pour le soutien de la paix, devint la cause d'une guerre d'extermination. Les prêtres et les moines, les monastères et les églises éprouvèrent le même sort que les nobles et les châteaux. Après bien des ruines, et bien du sang répandu, ces attroupemens furent dissipés, mais les principes de haine, contre le clergé et la noblesse, se sont soutenus dans le Midi de la France, et ont été, long-temps après, le ferment de nouveaux troubles.

Contestations avec l'Angleterre. 1186.

En Angleterre régnoit encore *Henri-le-Vieux*, assez embarrassé de sa femme *Eléonore*, de Guienne, et de ses quatre fils, presque toujours en mésintelligence ouverte avec lui. Le roi de France se mêloit des querelles du père avec les enfans, quand il y trouvoit ses intérêts, ce qui arrivoit de temps en temps. Des bornes de frontières furent cause de contestations entre eux; et des contestations ils en vinrent aux hostilités.

Le roi de France attaqua l'Anglais par une descente en Angleterre. Elle réussit ; il avançoit dans l'île, et déjà il se promettoit des succès décisifs, lorsqu'un légat du pape, sollicité par les évêques anglais et normands, obtint que les parties belligérantes entreroient en négociation. Le légat montra dans les conférences tant de partialité, que *Philippe* ne put s'empêcher de dire : *que sa conduite sentoit les florins anglais*. Ainsi, florins ou guinées, ces insulaires sont depuis long temps en possession de se servir avantageusement de ces armes contre les Français. 1186.

La bonne intelligence parut se raffermir entre les deux rois, à l'occasion de la croisade que les chrétiens d'Orient sollicitoient vivement. Tout étoit en confusion dans la Palestine. Le trône de Jérusalem, successivement occupé par des femmes, des enfans, des hommes que la mauvaise santé ou que l'imbécillité rendoit incapables de gouverner ; ébranlé par les factions de seigneurs ambitieux, qui se disputoient l'autorité ; attaqué enfin dans ces circonstances par toutes les forces des Sarrasins, réunies sous le célèbre *Saladin*, s'écroula entre les mains du malheureux *Guy de Lusignan*. La ville de Jérusalem fut prise. Troisi croisade. 1187—89

1187—1189. Pendant ces désastres, les princes européens voyoient journellement arriver à leurs cours des ambassadeurs supplians, chargés de longues requêtes, qui contenoient des peintures énergiques des barbaries exercées par les infidèles, et des récits douloureux des souffrances des chrétiens.

Dîme saladine. Touchés ou fatigués de ces lamentations, les rois de France et d'Angleterre s'abouchèrent et convinrent d'une croisade, qu'ils commanderoient en personne. Sitôt que ce projet fut connu, seigneurs, bourgeois, paysans, gens enfin de tout état, s'empressèrent de prendre la croix. *Philippe* profita habilement de cet élan de ferveur pour établir un impôt, qui, tout pesant qu'il étoit, n'excita, à cause du motif, ni plaintes, ni murmures; on l'apela la *dîme saladine.* Tous ceux qui ne s'enrôloient pas, ecclésiastiques ou séculiers, roturiers ou nobles, excepté quelques religieux et les hôpitaux, devoient payer, tant que dureroit l'expédition, la dixième partie de leurs revenus. Ceux qui se destinoient à partir étoient autorisés à engager pour trois ans les produits de leurs patrimoines ou de leurs bénéfices, et la loi mettoit les prêteurs à l'abri de toute opposition ou répétition.

Les moyens établis en France, pour favoriser la croisade, furent aussi pratiqués par *Richard*, surnommé *Cœur de Lion*, devenu roi d'Angleterre : en les employant avec ardeur dans la Guienne et les autres états qu'il possédoit en France, il se vit bientôt à la tête d'une bonne armée. Un rassemblement si puissant sous ses ordres le tenta. Il y avoit toujours, entre les deux rois, des sujets de querelles pour les frontières : il en existoit entr'autres une ancienne à l'occasion du comté de Toulouse. Sans plainte préalable, *Richard* mène ses croisés contre les troupes que le roi de France entretenoit sur ses limites pour les défendre. *Philippe*, quoique surpris, soutint si bien l'attaque, qu'après quelques revers, il devint agresseur et vainqueur ; ces alternatives amenèrent des négociations, puis la paix et des mesures communes entre les deux princes pour la croisade. Cette résolution fut prise à l'instigation d'un saint prêtre, nommé *Foulques*, curé de Neuilli, qui, dans cette croisade, remplit à peu près le même rôle que *Pierre l'Hermite* dans la première.

1190. Mauvaise fo du roi d'Angleterre.

Ce qui venoit d'arriver fit d'abord prendre aux deux rois l'engagement de ne point attaquer, sous quelque prétexte

Lois pou la croisade.

1190. que ce fût, les états l'un de l'autre, tant que l'expédition dureroit. Ils firent ensuite ensemble des lois de police, qui devoient être observées dans les deux armées. Défense de mener des femmes, excepté les lavandières. Quiconque tuera sera, selon le lieu du délit, ou jeté dans la mer, ou enterré vivant, lié avec le cadavre du mort. Celui qui blessera aura le poing coupé ; qui frappera, sera plongé trois fois dans la mer ; au coupable de larcin on enduira la tête de poix chaude, il sera poudré de plumes et abandonné sur le premier rivage.

Départ. Les deux rois s'embarquèrent vers le milieu de l'été ; *Philippe* à Gênes, *Richard* à Marseille, avec promesse de bien vivre ensemble ; bien vivre comme peuvent faire des rivaux, qui se sont déjà mesurés, et auxquels, malgré l'estime réciproque, il reste plus de jalousie que de bienveillance. *Philippe* avoit fait son testament : il contenoit des dispositions sages à observer pendant son absence, et en cas de mort ou de prison. Il laissoit à la vérité son royaume tranquille, sous la régence d'*Alix* de Champagne, sa mère, et de *Guillaume*, archevêque de Reims, son oncle ; mais sans autre ressource, en cas d'événemens fâcheux, qu'un seul

prince, presqu'encore au berceau. *Il* 1190.
l'avoit eu d'*Isabelle*, fille de *Baudoin*,
comte de Flandres, jeune princesse,
douée de grâces et de vertus, qui
mourut à vingt-un ans. Elle avoit éprouvé
quelques désagrémens à l'occasion de
Philippe, l'ancien régent, son oncle,
dont elle prit trop vivement le parti.
Sa disgrace dura peu, et quand la mort
l'enleva, elle étoit parfaitement réconciliée
avec son époux, dont elle emporta
les regrets et ceux de tout le royaume.

Séjour en Sicile.

Brouilleries entre les deux rois

1191.

Des vents orageux poussèrent les deux rois en Sicile et les y repoussèrent quand ils voulurent en sortir, de sorte qu'ils y passèrent le reste de l'été et tout l'hiver. Leurs troupes s'y trouvèrent désœuvrées et réduites, à cause de leur grand nombre, à une modique subsistance; double motif pour rendre redoutable aux Siciliens le séjour de pareils hôtes. Il y eut querelle entre les Anglais et les habitans de Messine. Les premiers soupçonnant beaucoup de vivres dans la ville en demandèrent trop, au jugement des Messinois, lesquels, craignant la famine, refusèrent d'en donner la quantité exigée. Les Anglais assiégèrent la ville, la prirent d'assaut et la pillèrent; ce fut la première cause de brouillerie entre les rois de France et d'Angleterre.

Richard fit arborer ses étendards sur
1191. les murs de sa conquête. *Philippe* trouva mauvais que son vassal se donnât une pareille liberté en présence de son suzerain. L'affaire s'accommoda en partageant les honneurs, quoique les Français, indifférens sur la querelle, n'en eussent point partagé les périls. Des soupçons, survenus au roi de France, augmentèrent la froideur entre les deux monarques. Celui d'Angleterre, brouillé d'abord ouvertement avec *Tancrède*, qui régnoit en Sicile, et qui étoit personnellement piqué de ses manières hautaines et impérieuses, se réconcilia tout-à-coup avec lui. La plus parfaite intelligence s'établit entre eux. Ils tenoient des conférences fréquentes dont ils ne faisoient aucune part à *Philippe*. Celui-ci ne pouvoit être sans défiance et sans crainte, entre deux princes qui se montroient assez mal intentionnés, et dont les forces réunies, tombant sur lui, sous quelque mauvais prétexte, étoient en état de lui faire courir les plus grands dangers.

1191—92. Cependant on conservoit réciproquement les égards de bienveillance; mais enfin *Richard* éclata. Nous avons vu *Henri* ne cesser d'apporter des obstacles à la conclusion du mariage de son fils avec *Alix*. On soupçonna cette constante

opposition d'être causée par un attache- 1191—92.
ment condamnable du vieux monarque pour sa future belle-fille. Quelques-uns y ont donné un motif politique, celui de mortifier et de contenir *Eléonore*, en laissant entrevoir qu'il pourroit bien la répudier pour épouser *Alix*. Quoi qu'il en soit, l'année même que mourut ce prince, et *Alix* ayant alors vingt-trois ans, *Richard*, stimulé par *Philippe*, ayant rompu avec son père pour ce sujet, l'avoit contraint, à l'aide des secours du roi de France, à recevoir la loi, à se dessaisir de la princesse et à la remettre entre des mains tierces. Ce fut l'une des conditions du traité d'Azai ou de Coulommiers, conclu en 1189. Mais cette violence faite au vieux roi, les revers qui l'avoient forcé d'y condescendre, et sur-tout le nom de *Jean*, son fils, qu'il affectionnoit par-dessus tous les autres et qu'il trouva sur la liste de ses ennemis, furent autant de coups de poignard qui procurèrent sa mort et qui l'accélérèrent. Elle eut lieu deux jours seulement après la ratification du traité.

Rien n'empêchoit désormais *Richard* de remplir des engagemens dont il avoit poursuivi l'exécution avec tant de chaleur, alors qu'il ne dépendoit pas de

1191—92. lui de les remplir. Sa conduite subséquente, et l'oubli où il laissa la princesse, prouva qu'un zèle factieux l'avoit seul dirigé dans ses démarches. Il étoit circonvenu d'ailleurs par *Eléonore* sa mère, pour laquelle il eut toujours beaucoup d'attachement et de déférence. Naturellement indisposée par l'effet de sa jalousie, contre une princesse qui avoit passé pour sa rivale, elle appuyoit de tout son crédit les bruits déshonorans qui s'étoient répandus sur *Alix*. Elle fit plus : profitant ou abusant de la confiance que lui témoignoit son fils, elle se rend en Navarre pour lui chercher une femme et lui fait savoir qu'elle l'amène avec elle.

A cette nouvelle, *Richard* déclare à *Philippe* qu'il ne veut plus de sa sœur, qu'il attend un autre épouse, et que si le roi s'oppose à son mariage, il renoncera à la croisade et retournera en Angleterre. *Philippe*, choqué, et de l'affront préparé à sa sœur, et de la menace de le réaliser sous ses yeux, considère cependant que s'il laisse retourner l'Anglais dans ses états, celui-ci pourra profiter de son absence pour exciter des troubles dans les siens. En conséquence, il se détermine, avec grand regret néanmoins, à faire le sacrifice

sa sœur et à la reprendre, à con- 1191—92.
tion que *Richard*, de son côté, rendroit
nt et les villes du Vexin qui avoient
donnés pour sa dot. Mais pénétré de
propre importance, et mettant d'ail-
s sa gloriole à afficher les prétentions
pl outrées, ou à faire prévaloir
rnces les plus irréfléchis, *Richard*,
jours entier, fier et tranchant, refusa
nent de les rendre ; et *Philippe*,
les mêmes considérations qui l'avoient
forcé à dissimuler, se vit encore
gé cette fois d'en passer par la vo-
é son impérieux allié et de se
, pour sauver au moins son
ne, d'une apparence de dédo-
age en argent et de la remise
d'I o ltun et de Grassay, et de quel-
es domaines qu'il réclamoit en
A erg . Quand cet arrangement fut
c , l'Anglais, soit caprice, soit
r du repos, ne voulut plus partir
le. Il fallut que ses propres troupes,
qui iroient achever leur pélerinage
l'y rçassent. Il mit enfin à la voile
pour la Palestine : mais une tempête le
porta sur l'île de Chypre. La première
division de sa flotte échoua sur les côtes.
Un *Isaac Comnène* régnoit dans l'île.
Par ses ordres les malheureux naufragés
sont renfermés dans des cachots. *Ri-*

1191—92. *chard*, abordant avec la seconde division, apprend ce procédé barbare. Il se jette aussitôt dans ses chaloupes, saute le premier à terre, taille en pièces les troupes que le tyran lui oppose, le fait prisonnier lui-même et le dépouille de toutes ses possessions. *Richard*, pendant son séjour en Palestine, vendit ou donna ce royaume à *Guy de Lusignan*, pour le dédommager de la perte qu'il faisoit de celui de Jérusalem, et sa famille le posséda environ trois cents ans. Au bout de ce temps il passa aux Vénitiens, et de ceux-ci aux Turcs qui s'en rendirent maîtres en 1571. *Richard* s'y pourvut abondamment de vivres, en tira de fortes contributions, et arriva en Palestine dans un état brillant, à la tête de troupes fraîches et bien reposées, pendant que les Français abordés en Palestine, avoient déjà ressenti l'influence de ce climat brûlant et étoient attaqués de maladies qui en enlevoient un grand nombre.

Leur conduite en Palestine.

Aux deux rois réunis se joignirent les chrétiens du pays avec leurs inimitiés et leurs ambitions. Un marquis de Montferrat s'étoit fait déclarer roi de Jérusalem. *Lusignan* revendiquoit ce vain titre. *Richard* l'appuyoit ; *Philippe* étoit pour le marquis. A la vérité, les

1191—92.

ıimosités disparoissoient quand il étoit ɋuestion de combattre; mais elles se renontroient dans les délibérations, et ı choient souvent qu'on ne prît, r les opérations militaires le parti us avantageux. La mésintelligence la rivalité entre les deux rois étoit si quée, que l'ami de l'un devenoit l'en ai de l'autre. *Léopold*, marquis d'Autriche, s'étoit joint avec les Alleıds au roi de France; ce fut assez r que celui d'Angleterre cherchât à le molester. Les fourriers de l'armée ıvoient marqué un logement pour le marquis, et selon la coutume, ses gens y avoient attaché les enseignes de leur maître. *Richard* les fit arracher et traîner dans la boue, action dont il eut tout lieu de se repentir dans la suite.

Retour de Philippe en France.

1192.

Cette conduite impérieuse et hautaine, *Richard* se la permettoit à l'égard de tout le monde, sans distinction. *Philippe* eut souvent occasion de s'en plaindre: las de ces contrariétés, dégoûté par le peu d'avantages que procuroient à la cause commune quelques succès partiels, n'en espérant pas beaucoup plus par la suite, vu la mésintelligence qui ne faisoit qu'augmenter entre tous les chefs croisés, affoibli d'ailleurs par une maladie qui lui fit perdre les cheveux

1192. et les oncles; après la prise d'Acre, conquête assez éclatante pour honorer une retraite, *Philippe* prend le parti de regagner son royaume et déclare son dessein. *Richard* se récrie, invoq promesse qu'ils se sont faite de ne quitter la Palestine qu'après l'expédition consommée. *Philippe* reste ferme dans sa résolution ; il laisse au roi d'Angleterre dix mille de ses meilleurs fantassins et cinq cents gendarmes, sous le commandement du duc de Bourgogne, qui seconda peu le roi d'Angleterre, et il part.

Départ de Richard.

Quelques mois après, *Richard* suivit son exemple, malgré des succès contre *Saladin* qu'il défit dans une sanglante bataille et auquel il enleva plusieurs places. Mais la défection du duc de Bourgogne et la retraite du marquis d'Autriche, *Léopold*, le forcèrent à faire aussi la sienne. Après un traité avec *Saladin*, dont on n'a pas les clauses, mais dont on connoît les effets, et après avoir fait reconnoître pour roi de Jérusalem, *Henri*, comte de Champagne, gendre du roi *Amauri d'Anjou*, mort vingt ans auparavant, il se mit en mer pour regagner l'Europe. La tempête l'accueillit à son retour comme à son départ. Elle le porta cette fois à Aquilée,

au fond du golphe adriatique. *Richard* essaya de traverser l'Allemagne déguisé en templier : mais reconnu sur les terres du marquis d'Autriche, qu'il avoit offensé en Palestine, il y fut arrêté et livré par lui à l'empereur *Henri VI*, autre ennemi de *Richard*, à cause de ses liaisons avec *Tancrède*, roi de Sicile, usurpateur de ce royaume au préjudice de *Constance*, femme de l'empereur. *Richard* entre ses mains, expia les délires de sa vanité, par une détention de quatorze mois. 1192.

Affaires de France et d'Angleterre.

Philippe trouva son royaume en bon état. Il crut l'occasion opportune pour rompre l'injuste traité que lui avoit arraché en Sicile l'impérieux *Richard*, 1193. au sujet de la dot et du douaire de sa sœur, et auquel il ne s'étoit soumis que pour prévenir le retour dont menaçoit ce prince, retour qui sembloit devoir être aussi funeste à l'expédition de la terre sainte, que dangereux pour la France en l'absence de son roi. *Philippe* entre donc dans le Vexin, se remet en possession des villes qu'il avoit cédées et même de quelques domaines normands, qu'il disoit dépendans des villes reconquises; ce qui donna occasion aux Anglais de l'accuser de violer la parole, qu'on s'étoit donnée réciproquement, de

1193. respecter pendant toute la durée de l'expédition, les propriétés l'un de l'autre. Mais ces petits intérêts s'absorbèrent bientôt dans d'autres plus importans.

Le vieil *Henri* avoit eu quatre fils. *Henri* l'aîné, que le père associa au trône, mourut avant lui sans enfans. *Richard-Cœur-de-Lion*, pourvu de l'Aquitaine du vivant de son père, mais non de la couronne d'Angleterre, en hérita ainsi que de la Normandie, et les joignit à son duché. *Henri* maria son troisième fils *Geoffroi* à l'héritière de Bretagne. Ce prince mourut jeune, et ne laissa qu'un fils nommé *Artus* ou *Artur*. Quant au quatrième nommé *Jean*, ni son père, ni sa mère, ne pensèrent à lui donner d'états, d'où il fut appelé *Jean-sans-Terre*. A son départ pour la terre sainte, il paroît que *Richard*, faute de confiance en son frère *Jean*, ne lui laissa aucune autorité ni dans l'Angleterre, ni dans la Normandie. Tout au plus on peut conjecturer qu'il lui abandonna, comme une espèce d'apanage, le comté de Mortain dont ce prince prit le titre.

L'absence de *Richard* parut à *Jean* une belle occasion de se tirer de l'état de nullité où il étoit. Il prétendit avoir

droit de faire des changemens dans l'administration que *Richard* avoit réglée pour ses états, Il cassa des juges et des gouverneurs, en transféra d'un endroit à l'autre. Les régens laissés par *Richard*, ne tardèrent pas de s'opposer ses entreprises, et le forcèrent à quitter l'Angleterre. Il s'appliqua alors à soumettre les seigneurs de Normandie, où il résidoit, et pour cela il eut recours au roi de France, son suzerain. Celui-ci ne refusa pas de lui prêter son assistance, et *Philippe* et *Jean* devinrent très-bons amis. 1193.

On fut quelque temps sans être bien éclairci sur le sort de *Richard*; enfin, on apprit qu'il étoit prisonnier entre les mains de l'empereur d'Allemagne. Sa mère *Eléonore* alla trouver *Henri VI* pour traiter de la rançon de son fils. On prétend que les principales difficultés qu'elle trouva vinrent de la part de *Philippe-Auguste*, et du comte de *Mortain*, qui avoient un égal intérêt à perpétuer la captivité de *Richard*. A mesure que la reine faisoit des offres, ils les couvroient par des enchères fort puissantes auprès de l'empereur, très-affamé d'argent : cependant *Richard* obtint sa liberté si à propos, que s'il n'eût pas quitté l'Allemagne avec

1195. la plus grande célérité, l'empereur qui, séduit par de nouvelles offres avoit envoyé des troupes pour le ramener, l'auroit remis dans les fers.

ire perfi-
ie de Jean-
ans-Terre.

On peut croire qu'il revint plein d'un assez juste ressentiment contre le roi de France et le comte de *Mortain*; *Philippe*, pour mettre le comte à l'abri de la colère de son frère, lui donna des places de sûreté, munies de bonnes garnisons, dont il lui laissa la disposition. *Jean*, que l'on connoîtra encore mieux par la suite, abusa cruellement de cette confiance. Qu'il tâchât de regagner les bonnes grâces de son frères, rien de plus convenable, mais il y parvint par la plus horrible trahison. Se trouvant à Evreux, une de ses places de sûreté, il invita à dîner les officiers de la garnison, au nombre de trois cents, presque tous gentilshommes, les fit tous massacrer à la fin du repas, et livra la ville à son frère, qui reçut, de ses mains ensanglantées, ce fruit affreux de la plus noire perfidie.

'hilippe di-
rorce avec
ngelberge.

Philippe en tira vengeance en brûlant la ville d'Evreux. Il étoit alors embarrassé dans une affaire qui lui causa beaucoup de peines et d'inquiétudes. Il y avoit trois ans que la reine *Isabelle* étoit morte. Le roi songea à finir son

veuvage, un peu long pour un prince 1193
de vingt-cinq ans. On ne sait ni pourquoi il alla chercher une sœur de *Canut*, roi de Danemarck, ni pourquoi il s'en sépara dès le lendemain des noces. Les uns disent qu'il lui trouva quelque défaut secret; d'autres, selon les préjugés du temps, que ce fut l'effet d'un maléfice. Elle se nommoit *Ingelburge*, n'avoit que dix-sept ans, et joignoit à la beauté les grâces ingénues de son âge. *Philppe* demanda le divorce. Il assembla à Compiègne des évêques pour le prononcer. Les procédures se firent en français que la danoise ignoroit. Quand on lui lut et expliqua la sentence, elle fondit en larmes, en s'écriant: *Male-France! Male-France! Rome! Rome!* faisant entendre qu'elle appeloit au pape. On désiroit qu'elle retournât en Danemarck. Elle y consentit d'abord, et se mit en route; mais sur ce qu'on lui remontra que, quitter la France ce seroit abandonner sa cause et se condamner elle-même, elle revint sur ses pas, et se mit dans un couvent. Se croyant assez autorisé par la sentence de divorce, *Philippe* alla encore chercher une étrangère et épousa *Agnès de Méranie*, fille d'un duc de Misnie, princesse qu'on disoit issue de *Char-*

1193. lemagne, et qui, comme *Ingelburge*, étoit à la fois jeune et belle.

Mais les efforts du roi de Danemarck, et ceux du roi d'Angleterre qui le secondoit, obtinrent du pape la révision du procès. Elle eut lieu dans un concile tenu à Paris sous les yeux du roi. Sa présence ne put lui procurer que des délais et une indécision, dont on ne le laissa pas jouir long-temps. Ces procédures s'étoient passées sous *Célestin III*, moins actif, moins entreprenant que son successeur *Innocent III*. Ce dernier soupçonnant que cette affaire n'avoit pas été traitée dans les conciles de Compiègne ou de Paris avec le discernement ou l'équité nécessaire, en convoqua un troisième à Lyon, ville libre, et qui n'étoit pas alors censée dépendante de la France. La sentence fut absolument contraire aux desirs du roi. Elle le condamna à quitter *Agnès* et à reprendre *Ingelburge*, sous peine d'excommunication et de l'interdit de son royaume. Il y eut aussi des peines canoniques prononcées contre les évêques, jugés dans les deux conciles comme coupables de négligence, ou de s'être laissé séduire.

Le roi crut encore se tirer d'embarras par un appel et d'autres moyens

dilatoires ; mais le pape n'écouta rien :
au temps prescrit pour l'expiration des 1193.
délais, il lança l'excommunication et
l'interdit. Alors les églises se fermèrent
comme sous le roi *Robert* ; les prêtres
cessèrent leurs fonctions, refusèrent
d'administrer les sacremens, excepté
le baptême. On tira les reliques des
saints de leurs châsses, et on les éten-
dit sur la cendre et le cilice. On voila
leurs statues et leurs tableaux. Le son
des cloches ne se fit plus entendre.
Tout prit un air lugubre qui désoloit le
peuple. Le roi défendit ces démonstra-
tions qu'il regardoit comme hostiles.
Il maltraita les prêtres qui les prêchoient,
et qui les observoient ; les seigneurs et les
peuples qui s'y prêtoient, éprouvèrent
des vexations ; ils s'aigrirent et se révol-
tèrent. Il s'ensuivit des désordres sem-
blables à ceux d'une guerre civile. La
malheureuse *Ingelburge* fut renfermée
dans le château d'Etampes, et exposée à
des mauvais traitemens, jusqu'à être
privée, dit-on, du nécessaire. Deux
légats, envoyés par le pape, vinrent
exhorter le monarque à faire cesser le
scandale. La rigueur l'avoit exaspéré ;
ils le prirent par douceur, et obtinrent
de lui qu'il reprendroit son épouse,

·er ; il les écarte, les renverse, et entre .riomphant dans Gisors, où il se met en sûreté. 1199.

Cinq ans de guerres furent souvent entremêlés de trèves ; mais ces princes les faisoient, à ce qu'il paroît, que ur reprendre haleine. Ils étoient dans un de ces intervalles pacifiques, lorsque *Richard* mourut devant le petit château de Chalus en Poitou. Le bruit s'étoit répandu que le seigneur de ce u avoit trouvé un trésor considérae. *Richard*, comme comte de Poitou, en demande sa part; il est refusé, ssiége le château, s'expose inconsidérément, et, percé d'uè flèche, expire vant cette bicoque. On attribua sa rt, moins à la blessure qu'aux exès qu'il se permit pendant le traitenent. Il étoit fort adonné aux plaisirs icencieux, ne s'en cachoit pas, et faioit même un sujet de plaisanterie de es penchans à la débauche. *Foulques le Neuilli*, ce prêtre respectable, apôre de la dernière croisade, que sa vertu autorisoit apparemment à lui parer librement, lui dit un jour : « Sire, « défaites-vous promptement de trois « méchantes filles qui vous ruineront, « la Superbe, l'Avarice et la Paillar« dise. Eh bien ! répondit-il, je donne

Mort de Richard.

« ma superbe aux templiers, mon a
1200 — 3. « rice aux moines, et ma paillar
« aux prélats ».

Cruauté de Jean-sans-Terre.

Après *Richard*, qui ne laissa d'enfans, l'Angleterre et ses dép dances sur le continent devoient partenir à *Artur*, fils de *Geofroi*, avoit épousé l'héritière de Bret et qui étoit mort aîné de *Jean-s Terre;* mais celui-ci s'en empara. *A* réclama ses droits et la protection roi de France. *Philippe* lui acc des secours, mais mesurés; deman que la guerre des Anglais, qui éto paix des Français, ne se terminât trop tôt, et qu'ils eussent le temp s'épuiser. Aussi dura-t-elle cinq a avec une égale animosité entre l'o et le neveu. Le jeune prince s'y duisit avec beaucoup de bravoure étoit près d'éloigner *Jean-sans-T* de la Normandie, où se portoien plus grands coups, lorsqu'il se l surprendre dans une embuscade. L cle le tenant entre ses mains, lui manda pour rançon la cession abs de ses droits. *Artur* n'y voulut pas c sentir. *Jean* le traîna de prisons prisons, ajoutant souvent de mau traitemens à la captivité. Enfin, il fait amener à Rouen, où il demeur

l'enferme dans une tour au milieu de 1200—3.
la Seine, s'y rend dans la nuit et renouvelle ses instances et ses menaces. Le jeune prince resta inflexible. *Jean* ordonne à son capitaine des gardes de le défaire de cet opiniâtre. Le capitainè se défend de prêter la main à aucune violence. L'oncle tire son épée, la plonge dans le corps de son neveu, l'étend mort à ses pieds, et se courbant sur le corps presqu'encore respirant, il y attache une grosse pierre, et le roule dans la rivière. C'est là le récit le plus probable de cette horrible catastrophe, dont d'autres historiens transportent la scène à Cherbourg, sur les bords de la mer.

Réunion de la Normandie à la France.

Quoique commis dans les ténèbres, ce crime affreux fut bientôt connu. Il excita une indignation universelle. Les Bretons qui aimoient tendrement *Artur*, 1203—4.
le seul descendant de leurs princes, coururent à la vengeance, et se jetèrent sur la Normandie, de tous les états de *Jean-sans-Terre*, le plus prochain d'eux. Beaucoup de seigneurs Normands, soit pour n'être pas pillés, soit par horreur de ce crime atroce, se joignirent aux Bretons. Tous ensemble et demandèrent la punition au

1203—4. roi de France, seigneur suzerain. *Philippe*, qui n'étoit peut-être pas étranger à cette commotion générale, assemble la cour des pairs, y cite son vassal pour répondre, tant sur ce crime que sur d'autres chefs d'accusation, entre lesquels, outre ce qu'on appeloit la *foi mentie*, se trouvoient des perfidies semblables à l'assassinat des officiers de la garnison d'Evreux.

Le roi d'Angleterre ne déclina pas la jurisdiction. Il demanda un sauf-conduit; *Philippe* en offrit un pour venir, mais il déclara que l'assurance pour le retour dépendroit des dispositions de la sentence qui seroit prononcée. *Jean* n'osa s'exposer à la rigueur du tribunal. Il ne comparut pas, n'envoya personne, et fut, comme contumace, condamné à la mort. Par le même arrêt, toutes ses terres, situées dans le royaume, furent déclarées confisquées, acquises au roi, et rattachées à la couronne. Ainsi la Normandie fut réunie à la France deux cent quatre-vingt-douze ans après qu'elle en avoit été séparée. Mais la sentence, qui privoit *Jean*, ne fut pas si aisée à exécuter qu'à prononcer. *Philippe*, à la vérité, s'empara de parties

considérables ; mais la totalité ne revint 1203—4.
à la France qu'après deux cent cinquante ans de guerres opiniâtres.

Ce n'étoit pas assez pour les Français, des guerres qu'ils trouvoient chez eux ; ils en allèrent chercher en Asie. Au milieu même des plaisirs, on parloit toujours de croisades. *Foulques de Neuilli*, qui avoit si bien réussi à en former une troisième sous *Philippe* et *Richard*, se mit en tête d'en provoquer une quatrième ; mais il ne put y engager des rois. Il apprend que *Thibault-le-Grand*, comte de Champagne, le plus riche et le plus magnifique prince de ce temps, a indiqué auprès de Corbie un tournois, où doivent se rendre les grands seigneurs et les gentilshommes les plus distingués des terres et des états voisins ; il y court, et emploie si utilement son éloquence et son zèle, qu'au milieu des festins, des joutes, des fêtes galantes que ces divertissemens occasionnoient, tous prennent la croix et s'engagent au saint voyage.

Quatrieme croisade.

1204.

Ils députent à Venise six d'entre eux, chargés de faire avec la république un marché pour transporter la troupe en Palestine. Ces marchands, plus rusés que cette noblesse uniquement occupée de combats et de gloire, mettent

1204. le transport si haut qu'une partie des croisés se dégoûte. Ceux-ci retournent dans leur pays ; les plus zélés cherchent d'autres routes, mais les Vénitiens les regagnent, en consentant, à défaut d'argent, à être payés en services, et ces services consistoient, de la part des croisés, à reprendre au profit de la république la ville de Zara en Dalmatie, que le roi de Hongrie leur avoit enlevée. A cette condition les républicains promettent de joindre aux croisés un corps de troupes croisées aussi, et engagées par vœu à l'expédition.

Prise de Constantinople.

On signe le traité avec une satisfaction réciproque. Les guerriers arrivent en foule à Venise. Ils partent. Zara est prise. Pendant qu'on se préparoit à gagner la Palestine, arrive un prince grec, nommé *Alexis*, fils d'*Isaac l'Ange*, empereur de Constantinople, détrôné, privé de la vue, et retenu en prison par *Alexis*, son propre frère, qu'il avoit lui-même autrefois tiré de captivité. Le jeune *Alexis* étoit fortement recommandé aux croisés par l'empereur *Philippe*, qui avoit épousé *Irène*, sa sœur. L'allemand promettoit et juroit d'aider puissamment les croisés pour le recouvrement de la Terre

Sainte, s'ils assistoient son beau-frère, 1204.
et les pressoit de commencer par son rétablissement. De son côté le jeune prince faisoit des offres magnifiques. Il verseroit dans la caisse de la croisade deux mille marcs d'argent, fourniroit des vivres en abondance pendant un an, temps suffisant pour remettre son père sur le trône; ensuite il enverroit en Palestine, avec les croisés, dix mille hommes à ses frais; enfin, ce qui devoit faire un extrême plaisir au pape, dont les légats étoient présens et jouissoient d'une grande autorité, il soumettroit l'église grecque à la latine. Les Vénitiens inclinoient aussi pour les Grecs, parce qu'ils se flattoient que, dans une guerre qui se feroit à leur porte, ils pourroient s'emparer de quelques villes à leur bienséance, et augmenter leurs états de Terre-Ferme. *Constantinople! Constantinople!* s'écrient tous les croisés. On appareille; ils voguent, et voilà cinq ou six mille Français, treize ou quatorze mille hommes à la solde des Vénitiens, devant une ville entourée de fortes tours, de bonnes murailles, garnie de munitions, renfermant plus de quatre cent mille hommes propres à porter les armes, commandés par un empereur

1204. assez affermi sur le trône, quoiqu'usurpateur. On dit qu'à la vue de ces formidables remparts, les croisés, tout intrépides qu'ils étoient, furent un peu étonnés de leur entreprise : mais le gant étoit jeté; il falloit ou vaincre, ou retourner honteusement. Ils attaquent avec furie, escaladent, sont repoussés, reviennent à la charge, se précipitent dans la ville. L'usurpateur effrayé ramasse ses trésors et s'enfuit. Les vainqueurs replacent *Isaac* l'Aveugle sur le trône, et aident le fils à réduire les rebelles qui résistoient encore.

Ils croyoient qu'ils n'avoient qu'à ouvrir la main, et qu'ils alloient y voir tomber le fruit de leur victoire; en effet, *Alexis* pour les satisfaire, mit des impôts, et s'empara de l'argenterie des églises. Cette conduite mécontenta ses sujets. Le clergé lui gardoit une secrète rancune, pour la promesse qu'il avoit faite de le soumettre à l'église de Rome. Comme d'ailleurs l'argent ne venoit ni promptement, ni abondamment, les croisés murmuroient : ils s'imaginèrent voir dans les délais le projet de les dégoûter, afin que, fatigués de remises perpétuelles, ils prissent à la fin le parti de retourner dans leur

pays, ou de regagner la Palestine. Ces 1204.
soupçons mirent beaucoup de froideur
tre les seigneurs croisés et *Alexis* :
sorte qu'il ne trouva en eux au-
e ressource au moment d'une con-
ju ion qui se tramoit contre lui. Le
c r la faction s'appeloit aussi *Alexis*,
r mmé *Murtzuphle*, aux gros
sourcils. Il n'eut pas de peine à se défaire du jeune prince, haï du peuple et du clergé, et délaissé par ses protecteurs. Le fils de l'Aveugle fut tué en prison, et *Isaac* son père mourut de chagrin.

Pillage de Constantinople.

Murtzuphle fit des tentatives auprès des croisés, pour se les concilier et se maintenir par eux sur le trône : mais ils dédaignèrent de s'associer à l'assassin de leur ancien ami. Ils campoient hors de la ville, et de-là voyoient les travaux que le nouvel empereur faisoit pour sa défense. Les préparatifs étoient alarmans. En effet, le premier assaut réusit mal aux croisés ; mais dans un second ils emportèrent la ville. On fait un tableau affreux des violences commises par une soldatesque effrénée. Pillage général et inhumain, sans égards pour les femmes, ni respect pour les eglises. La part des seuls Français fut portée par estimation à quatre cent

1207—8. ne doit pas honorer les *Albigeois*, s'ils ont réellement été coupables des erreurs et des vices que les historiens du temps leur reprochent. Il n'y avoit pas de point de religion qu'ils n'attaquassent, les sacremens, les mystères, et jusqu'à la divinité de J. C. Le paradis, l'enfer étoient, pour la plupart d'entre eux, des dogmes ridicules; le purgatoire, sur-tout, une invention des prêtres, pour obtenir des fondations et des aumônes abondantes. On sait trop combien l'irréligion peut enfanter de désordres parmi le peuple, quel bouleversement de tous les principes, même civils, quelle corruption dans les mœurs, l'affranchissement de toute crainte pour l'avenir, introduit chez des hommes grossiers, et combien elle les rend propres à lever l'étendard de l'insubordination, et à violer toutes les lois. On ne doit donc pas être étonné des abominations en tout genre que les historiens rapportent des *Albigeois*: ils ont été ainsi nommés, parce que c'est dans le canton d'*Alby*, ville du Haut-Languedoc, qu'ils formèrent leurs premiers rassemblemens, et que se tint un premier concile contre eux. De l'Albigeois, ils se répandirent dans le reste du Languedoc, le Toulousain,

poitrine, afin de se distinguer de ceux de la Terre-Sainte qui la portoient sur l'épaule. Leur service étoit de quarante jours. On dit que leur première armée se monta à cinq cent mille combattans. 1207—8.

Pénitence du comte de Toulouse.

1209.

Raimond, effrayé de cette masse qui alloit tomber sur lui et l'écrâser, s'humilia devant le légat qui voulut bien lui pardonner, à condition qu'il se soumettroit aux rigueurs de la pénitence publique. En conséquence le comte de Toulouse parut en chemise à la porte de l'église, y fit abjuration des erreurs contenues dans une formule qu'il répéta. Le prélat ensuite lui mit son étole au col : le tirant d'une main, et le frappant de l'autre avec une baguette, il l'amena jusqu'au pied de l'autel, où il promit obéissance à l'église romaine : son excommunication fut levée ; il prit la croix et se mit à combattre ceux qu'il protégeoit auparavant.

Guerre entre Raimond, comte de Toulouse, et Simon, comte de Montfort.

1209—10.

Il se trouva ainsi à l'abri des efforts des croisés. Ils tombèrent sur des villes et châteaux en assez grand nombre, depuis Toulouse jusque dans la Navarre, où les Albigeois s'étoient établis, les en chassèrent et s'y fortifièrent eux-mêmes. Ces acquisitions formoient une étendue de pays considérable où se

1209—10. trouvoient des villes importantes, comme Béziers, Carcassonne et plus de cent châteaux. Le conseil des croisés, qui avoit à sa tête, outre les légats, un abbé de Cîtaux, violent et absolu, regardant ces conquêtes comme légitimes possessions de l'église, résolurent d'y nommer un gouverneur. Ils proposèrent le commandement à différens seigneurs qui le refusèrent. L'abbé de Cîteaux, usant du pouvoir que lui donnoit sa réputation de zèle et de capacité, ordonne à *Simon*, comte de Montfort-l'Amauri, de le prendre. *Simon* l'accepte. Il s'étoit beaucoup distingué en Palestine, passoit pour homme de bien, et se montroit très-zélé pour la cause de l'église. Mais se trouvant maître de beaucoup de places fortes, et à la tête d'une belle armée, son zèle se changea insensiblement en desir de régner, de sorte qu'il ne prenoit pas seulement les places qu'occupoient les Albigeois, mais toutes celles qui étoient à sa bienséance; et non-seulement du domaine du comte de Toulouse avec lequel il s'étoit brouillé, mais encore de ceux des comtes de Foix, de Comminges et de Béarn, qui n'étoient pas accusés d'hérésie.

Caractere de cette guerre. Le comte de Toulouse, incapable, même avec le secours de ses alliés,

d'arrêter ce torrent, alla à Rome, et fit au pape une harangue si touchante, que le St. Père ému écrivit au légat de suspendre les hostilités contre *Raimond*; que le crime d'hérésie, dont il étoit accusé, ainsi que sa connivence au meurtre du légat, *Pierre de Château-Neuf*, ne lui paroissoient pas bien prouvés; qu'il falloit procéder avec beaucoup de circonspection dans cette affaire, consulter les prélats et barons de France, faire enfin promptement paix ou trève, et ne plus tourmenter ce malheureux pays. En effet, la guerre s'y faisoit avec une barbarie affreuse. Les récits qui nous restent des excès commis, de part et d'autre, font horreur. La fureur des hérétiques s'exerçoit principalement sur les prêtres et les moines, qu'ils regardoient comme leurs principaux ennemis. Non seulement ils détruisoient églises et monastères, mais ils massacroient impitoyablement tous ceux qui tomboient entre leurs mains, et les faisoient souvent expirer dans les tourmens. C'étoit une rage des deux côtés, une rage aveugle, une égale soif de sang *Guillaume IV*, prince d'Orange, tombé entre les mains des Albigeois, fut écorché vif par eux, et coupé en morceaux. Quelquefois il

1211.

1211. se trouvoit dans les villes, attaquées par les croisés, des catholiques mêlés aux hérétiques. Prêts à livrer l'assaut à Béziers, les assaillans vinrent demander à l'abbé de Cîteaux comment ils pourroient distinguer les catholiques, afin de les sauver : *Tuez tout*, répondit l'abbé ; *Dieu connoît ceux qui sont à lui*.

Sa fin. *Raimond* revenu de Rome s'étoit en-
1212. core joint aux croisés ; mais n'obtenant aucune justice, il les quitta, se tourna une seconde fois contre eux et recommença la guerre, pour recouvrer ce qu'ils lui avoient enlevé. Dans cette intention il demande du secours à l'empereur *Othon*, son parent. Le roi de France étoit en froid avec l'*Allemand* pour des intérêts politiques. Il fut piqué de ce qu'un de ses vassaux recouroit à un prince son ennemi. Non-seulement il abandonna le comte de Toulouse, mais encore il se montra disposé pour *Montfort*, qu'il avoit jusque-là peu favorisé. *Raimond* ne tira pas grand avantage de l'imprudence qui lui avoit fait solliciter l'empereur ; mais il trouva une bonne ressource dans *Pierre*, roi d'Arragon.

Ce prince avoit un grand intérêt de finir cette guerre qui infestoit les pays limitrophes à ses états, jusques et com-

pris la Navarre. Outre les ravages dont ses peuples souffroient, cette croisade empêchoit les effets d'une autre que le pape lui avoit permise contre les Sarrasins. Déterminé par ces différens motifs, *Pierre* accourut au secours du comte de Toulouse, qu'il croyoit vexé injustement. Il s'y porta de si grand cœur que, ne se ménageant pas, il fut tué dans une bataille; le comte de Montfort fut tué aussi dans un assaut. Sa mort donna d'abord du relâche à la guerre, qui finit ensuite d'elle-même. 1212.

Cette croisade contre les Albigeois étoit comme une fièvre qui avoit ses intermittences. L'engagement des croisés n'étant que pour quarante jours, quand ce terme étoit expiré, ils se retiroient. D'autres à la vérité survenoient, mais dans l'intervalle du recrutement, les Albigeois s'étoient renforcés, avoient quelquefois repris des postes importans. Tant que *Montfort* vécut, les arrivans trouvoient une armée à laquelle ils s'incorporoient, regagnoient les conquêtes perdues, et en faisoient même de nouvelles. La mort de *Montfort* fit cesser ces alternatives. Les seigneurs, ses auxiliaires, se retirèrent dans leurs châteaux et s'y cantonnèrent.

1212. Leurs sujets, catholiques et hérétiques, las d'une guerre, la plus dévastatrice qu'il y ait jamais eu, s'accoutumèrent à se souffrir. *Philippe-Auguste*, quand cette espèce de ligue commença à se dissoudre, envoya *Louis*, son fils, avec des troupes et l'appareil imposant de la souveraineté. Il appela auprès de lui les grands, peu accoutumés à la soumision. Il les obligea de rendre hommage, et de prêter serment de fidélité au roi son père. *Raimond*, comte de Toulouse, recouvra une partie de ses états. *Simon*, comte de Montfort, fut décoré du titre de saint, parce qu'il étoit mort les armes à la main contre les hérétiques; et *Philippe* gagna à cette guerre, dont il se mêla peu, de faire respecter les droits de sa couronne, dans des pays qui les méconnoissoient depuis *Charlemagne*. Cependant il resta dans ces contrées un levain d'insubordination toujours prêt à fermenter.

pape pro- e au prin- ouis, fils Philippe- guste, la ouronne ngleterre. 12—13.

Jean-sans-Terre, taché du sang d'*Artur*, son neveu, couvert de l'opprobre d'une conduite licentieuse qui le rendoit méprisable, joignoit à ces griefs des violences contre le clergé. Ce dernier crime lui attira d'abord des remontrances que le pape *Innocent III* lui fit parvenir par des légats qu'il lui

envoya, ensuite des injonctions de rendre au clergé les biens qu'il lui avoit enlevés; enfin l'excommunication et la déchéance du trône. Cette déchéance se marquoit par l'exhortation aux sujets, de renoncer à leur serment de fidélité. On ne sait si c'est dans cette occasion que joignant l'ironie à la cruauté, *Jean*, ne voulant pas, dit-il, souiller ses mains du sang d'un prélat, fit revêtir l'archevêque de Cantorbéry d'une tunique de plomb dans laquelle il mourut. 1212—13.

Le prince abandonné du pape.

1213.

Après la promulgation de la sentence d'excommunication, qui commença à mettre du trouble dans l'Angleterre, les légats passent en France, et proposent la couronne au prince *Louis*, s de *Philippe-Auguste*, et neveu du narque anglais, comme ayant épousé *Blanche de Castille*, fille d'*Eléonore*, sœur de *Jean*. Le roi acquiesçant au desir de son fils, et croyant l'occasion favorable, sans s'amuser à attaquer le roi d'Angleterre dans ses terres du continent, se prépare à porter la guerre dans son île. Neuf cents embarcations sont rassemblées à l'embouchure de la Seine, chargées de troupes prêtes à partir. *Jean*, pour détourner l'invasion, a recours à la même puissance qu'il avoit provoquée; il offre au pape de

1213. se constituer vassal et tributaire du saint-siége, de reconnoître qu'il tient du souverain pontife sa couronne, et de lui payer tous les ans mille marcs sterlings à la St.-Michel. A ces conditions, *Jean* devient *le fils dévot de l'église, un prince modeste, un roi très-bénin*, et par la même bulle qui lui donne ces titres, le pape défend à *Louis* d'attaquer le fief de l'église. *Philippe* suspend ces préparatifs qui lui avoient coûté beaucoup d'argent; ma afin de n'en pas perdre tout le fruit, il tourna ses armes contre *Ferrand*, comte de Flandres, dont il envoya ravager les côtes par sa flotte, et qu'il attaqua par terre en personne.

Ferrand étoit fils de *Sanche I*, roi de Portugal, et arrière-petit-fils de ce *Henri*, cadet de Bourgogne, que nous avons vu s'établir en Portugal, au temps de la première croisade. Il devoit son comté à la protection du roi de France qui avoit favorisé son mariage avec *Jeanne*, comtesse de Namur, fille aînée de *Baudoin*, premier empereur latin de Constantinople, et héritière de son comté de Flandres; mais le roi, pour prix de ces faveurs, avoit retenu l villes d'Aire et de St.-Omer. *Ferra* plus piqué de la retenue, que recon-

noissant des bienfaits, redemanda ces villes, essuya des refus, et désespérant de se les faire restituer par ses seules forces, eut recours à l'empereur *Othon* qu'il savoit ennemi de *Philippe*. La guerre contre le *Flamand* fut mêlée de succès et de revers. Le roi fit des conquêtes assez importantes; mais il perdit la plus grande partie de sa flotte, qui fut surprise et brûlée. 1213.

Ligue contr la France. 1213—14

L'expédition contre *Ferrand* paroît avoir eu pour principal but de rompre les premiers efforts d'une ligue formée contre la France. *Jean-sans-Terre* et *Othon* en étoient les chefs. Une haine commune les unissoit; elle étoit cimentée par les liens de la parenté. Ils avoient appelé ou admis à cette union plusieurs seigneurs du nord et du couchant de la France, entre lesquels se trouvoit, outre *Ferrand*, *Renaud*, comte de Boulogne, un des principaux instigateurs de l'entreprise. Les confédérés tinrent à Valenciennes une assemblée, où ils se partagèrent la France. *Ferrand* devoit avoir l'Isle-de-France et Paris; *Renaud*, le Vermandois; le roi d'Angleterre les pays d'outre-Loire, et l'empereur tout le reste. Les capitaines allemands auroient pour récompense les fiefs et les riches pos-

1213—14. sessions de l'église. Presque tous étoient excommuniés, ou pour leurs forfaits particuliers, ou par leur liaison avec *Othon*, excommunié lui-même : aussi firent-ils entre eux cette convention remarquable, que quand ils auroient vaincu *Philippe*, le seul protecteur de l'église, ils extermineroient pape, évêques, moines, et ne laisseroient que les prêtres nécessaires au culte, qui n'auroient, comme dans la primitive église, d'autres revenus que les aumônes des fidèles, sans qu'il leur fût permis d'accepter désormais aucune fondation.

Bataille de Bouvines.

1214. Pour l'accomplissement de ces projets, *Othon* amena contre la France une armée qu'on dit de cent cinquante mille hommes, sans compter la cavalerie. Elle entra par la Flandres. Avec tous ses efforts, *Philippe* n'avoit pu rassembler que cinquante mille hommes, tant cavaliers que fantassins. Du reste, le courage, l'ardeur, la capacité militaire, étoient égales dans les chefs des deux armées. Après plusieurs marches et contre-marches, elles se rencontrèrent dans la plaine de Bouvines, sur une des rives de la Meuse, à peu de distance de la ville de Lille. La bataille se donna le 25 juillet, un des jours les plus chauds de l'année, sous

un soleil ardent, et dura depuis midi 1214.
jusqu'à la nuit.

Le roi, qui avoit marché toute la matinée, ne comptoit pas combattre dans ce jour. Il avoit pris la résolution de faire reposer ses troupes harrassées, et lui-même jouissoit d'un peu de fraicheur au pied d'un frêne, lorsqu'on vint l'avertir que les ennemis paroissoient. Il entendoit déjà dans les postes avancés le cliquetis des armes. Aussitôt il reprend les siennes, fait une courte prière dans une chapelle qui se trouvoit près de lui, et comme il soupçonnoit des traitres dans son camp, il ne de les lier par une espèce de ment qu'ils auroient honte de rompre. Ce monarque fait poser son sceptre et sa couronne sur un autel portatif à la vue de son armée, puis levant la voix : « Seigneurs français, dit-il, et vous valeureux soldats, qui êtes prêts d'exposer votre vie pour la défense de cette couronne; si vous jugez qu'il y ait quelqu'un parmi vous qui en soit plus digne que moi, je la lui cède volontiers, pourvu que vous vous disposiez à la conserver entière, et à ne la pas laisser démembrer par ces excommuniés. — *Vive*

1214. « *Philippe! vive le roi Auguste!* s'é-
« crie toute l'armée; qu'il règne, et que « la couronne lui reste à jamais; nous « la lui conserverons aux dépens de nos « vies ». Ils se jettent ensuite à genoux, et le roi attendri, leur donne sa bénédiction qu'ils demandent. Il prend alors son casque, monte à cheval, et vole à la tête de l'armée. Les prêtres entonnent les pseaumes, les trompettes sonnent, et la charge commence.

L'ordre de bataille des confédérés étoit de porter tous leurs effort contre la personne du roi, persuadés que lui tué ou fait prisonnier, leurs projets n'éprouveroient ni obstacles, ni retardemens. Ainsi trois escadrons d'élite devoient l'attaquer directement, pendant que, de chaque côté, un autre de même force tiendroit en échec ceux qui voudroient venir à son secours. L'empereur commandoit ces trois escadrons; il marchoit précédé d'un chariot qui portoit l'aigle d'or sur un pal du même métal. *Othon* fond impétueusement sur la troupe royale. Le choc est soutenu avec fermeté; mais le nombre l'emporte. *Philippe* est renversé, et foulé aux pieds des chevaux. En vain le chevalier qui portoit l'étendard auprès de lui, le haussoit et bais-

soit pour avertir du danger où se trouvoit le roi, et appeler du secours : serrés de trop près eux-mêmes par les escadrons qu'on leur avoit opposés, les plus voisins du roi se soutenoient à peine, loin de pouvoir courir à son aide. Cependant ils font un effort commun, repoussent les assaillans, et attaquent à leur tour : *Philippe* est remonté, il tombe comme la foudre sur ses ennemis, le charriot impérial est renversé, l'aigle enlevé. *Othon*, trois fois démonté, saisi au corps par un chevalier français, et délivré par les siens, prend un des premiers la fuite. Les comtes de Flandres et de Boulogne, qui avoient le plus grand intérêt à ne pas tomber entre les mains du roi, entretinrent long-temps le combat, mais furent enfin faits prisonniers et présentés au roi. Après de durs reproches, il les fit charger de fers. *Renaud* fut enfermé dans un noir cachot, attaché à une grosse chaîne qui lui permettoit à peine d'en parcourir l'espace, et *Ferrand* fut traîné à la suite du roi, pour servir à son triomphe. 1214.

Le principal succès de la bataille est dû à *Guerin*, chevalier du Temple, qui s'étoit distingué dans les guerres d'Orient, et qui étoit nommé évêque de Senlis. Chargé de ranger l'armée en

bataille, il eut l'adresse de mettre le
1214. soleil dans les yeux de l'ennemi, ce qui contribua beaucoup à la victoire. *Philippe*, évêque de Beauvais, se servit, dans cette journée, d'une masse de fer, avec laquelle il assommoit les ennemis. Il avoit été fait prisonnier autrefois dans une bataille où il s'étoit distingué par le carnage. Le pape demanda sa liberté, en l'apellant son fils; le vainqueur envoya au souverain pontife les habits ensanglantés du prélat, et lui fit dire, comme autrefois les enfans de *Jacob* à leur père : *reconnoissez-vous les vêtemens de votre fils ?* Le souverain pontife n'insista pas; l'évêque, délivré par un autre moyen, devint plus scrupuleux ou plus circonspect, et c'est pour cela que de peur de répandre le sang, il tuoit, non avec l'épée, mais avec la masse.

Les communes qui faisoient le plus grand nombre dans l'armée n'en faisoient pas la principale force; c'étoient les chevaliers, ces hommes couverts d'une armure impénétrable, montés sur des chevaux, bardés de fer comme eux, qui décidoient de la victoire. Mais aussi, dans une déroute, la soldatesque, légèrement armée, alerte et avide de butin, faisoit une terrible exécution

sur les fuyards. Rarement les *Vilains*, 1214.
comme on les appeloit, gardoient des prisonniers de leur classe, parce qu'ils ne pouvoient pas en espérer grande rançon. Ils tuoient pour les dépouilles ; quand le massacre étoit une fois mmencé, il devenoit épouvantable. dit que les confédérés perdirent de cinquante à cent mille hommes, malheureux Allemands et Flamands tirés de leurs villages pour venir se faire égorger en France ; au lieu que peu de chevaliers perdirent la vie dans la bataille de Bouvines. Il étoit difficile de les tuer, à moins qu'on ne les assommât : mais aussi une fois démontés, il étoit très-aisé de les faire prisonniers, parce qu'emmaillotés, pour ainsi dire, dans leurs armures, il leur étoit presqu'impossible de se relever. Les fantassins les tiroient avec des crocs de dessus leurs chevaux, les garottoient et les emmenoient pour en tirer rançon. Il fut présenté au roi, sur le champ de bataille, vingt-cinq seigneurs portant bannière, une multitude de nobles et chevaliers, et cinq comtes, outre *Renaud* de Boulogne et *Ferrand* de Flandres. Une vieille tante de celui-ci, inquiète du succès de son entreprise,

1214. avoit consulté une soreière qui lui répondit : « On combattra, le roi sera « renversé, foulé aux pieds des che« vaux, ne sera point enseveli ; et « après la victoire *Ferrand* entrera en « grande pompe dans la ville de Paris ». Cette prédiction, si elle n'a pas été faite après coup, est assez étonnante. En effet, on combattit, le roi fut renversé et foulé aux pieds des chevaux, n'en mourut point ; *Ferrand* entra dans Paris en grande pompe, mais différente de celle que la prophétesse avoit fait entendre ; il étoit traîné à la suite du roi, chargé de chaînes, dans un charriot attelé de quatre chevaux ; et le peuple a chanté long-temps une chanson qui finissoit par ce jeu de mots :

Et quatre Ferrants (1) bien ferrés,
Traînent Ferrand bien enferré.

Dans cette bataille ne paroissent ni *Jean-sans-Terre*, ni *Louis*, fils de *Philippe*. Ils étoient occupés l'un contre

(1) On donnoit alors le nom de *Férans* ou *Ferrants*, à des chevaux d'une certaine espèce ou d'une certaine couleur.

tre en Poitou, où le roi d'Angleterre 1214.
endit avec une armée, pour opérer
diversion favorable à *Othon*, son
eu. *Louis* le défit en plusieurs ren-
tres, et enfin, dans un combat dé-
livré près de Chinon, le même
ur, à ce qu'on dit, que la bataille de
vines. On ajoute que les courriers
alloient porter réciproquement la
elle de ces victoires, se rencon-
tr ent près de Senlis, dans le lieu
me où *Philippe-Auguste* a fait bâtir
baye, honorée du nom de la
oire.

J -sans-Terre se retira dans son roy ume. Soit habitude de faire le mal, soit qu'il voulût se venger, sur ses sujets, du malheur qu'il venoit d'éprouver, il ne ménagea plus rien. Ce tyran tourmentoit le peuple par les impôts, violoit ouvertement les privilèges des villes et de la noblesse, et pilloit les églises. Cette fois, cependant, ce ne fut point le clergé qui l'inquiéta. Il trouva même, chez le pape, des ressources contre les entreprises de ses barons.

Louis appelé en Angleterre.

1215—16.

Fatigués de ses vexations, ils lui adressèrent d'abord des plaintes modestes. Il n'en tint compte. Alors ils élurent un chef qu'ils chargèrent, sous

1215—16. le nom de *maréchal de Dieu et de l'église*, de contraindre le roi, par force s'il le falloit, à leur rendre justice. *Jean* parut se prêter à leurs desirs. Il convint de quelques réformes; mais, quand il crut avoir endormi leur ressentiment par la fausse sécurité qu'il leur inspiroit, il recommença à les mécontenter. Sans s'amuser alors à de nouvelles remontrances, ils le déclarèrent déchu de la royauté, et envoyèrent l'un d'entr'eux offrir la couronne à *Louis*, fils de *Philippe-Auguste* et neveu du roi d'Angleterre, par *Blanche* de Castille sa femme, qui étoit fille d'*Eléonore*, sœur de *Jean*.

Il accepte la couronne et la reçoit à Londres.

1216.

Le prince l'accepte et fait des préparatifs. Le pape, depuis que *Jean* s'étoit déclaré vassal du St.-Siège, entretenoit en Angleterre un légat nommé *Galon*. Il passe en France en même temps que le député des barons; remontre à *Louis* que l'Angleterre, comme fief du St.-Siége, est sous la protection immédiate du pape; que l'attaquer c'est attenter aux droits sacrés de l'église, et qu'il excommuniera tous ceux qui se rendront coupables de ce sacrilège. *Louis* et *Philippe* répondent : *Jean* est un homme vicieux, déshonoré par toute sorte de forfaits,

damné à mort par les pairs de 1216.
a :e, pour l'assassinat d'*Artur* et
ıtres crimes : il n'a pu donner un
oyaume dont il étoit déchu. Fort de
raisonnement, *Louis* continue ses
aratifs. Son père faisoit semblant
n'y prendre aucune part, dans la
nte de se brouiller avec le pape. Il
donc partir son fils ; mais il n'a
prudence de retenir *Galon*, ce
ı se pouvoit, sous quelque prétexte.
Le légat suit le prince, et en arrivant
l'excommunie. Ses foudres ne firent
t alors grand effet. *Louis* étoit passé
ıvec une bonne armée, portée, dit-on,
sept cents vaisseaux. Les Anglais
le reçurent avec acclamation. Il entra
ıs Londres honoré du titre de libéra-
ır du peuple, y fut couronné, et y
ésenta ainsi un spectacle dont la contre
rtie devoit avoir lieu en France, à
x cents ans de là.

Mort de Jean sans-Terre.

Au moment où il se croyoit sûr du trône, par la haîne que toute l'Angleterre portoit à *Jean*, ce roi mourut, les uns disent d'une indigestion, les autres du chagrin d'avoir perdu ses trésors au passage d'une rivière ; d'autres, enfin, par un crime qui marque l'espèce de rage dont on étoit possédé contre lui. Un moine, dit-on, d'une

1216. abbaye dont il avoit pillé les biens, lui présenta du vin empoisonné, en fit l'essai en sa présence, pour lui ôter toute défiance, et mourut comme lui dans de violentes convulsions.

Le prince Louis est forcé de quitter l'Angleterre.

1216—17. Cette mort changea la face des affaires. *Jean* laissoit trois fils en bas âge. Les Anglais trouvèrent injuste de faire souffrir des fautes de leur père des enfans innocens. Ils proclamèrent roi *Henri III*, l'aîné. Ce fut alors que les foudres de l'excommunication devinrent utiles contre *Louis*. Il défendit courageusement le droit qu'on lui avoit donné, et eut des succès; mais son armée dépérissoit, même par ses victoires. Il passa en France pour en tirer des secours. Son père, dans ce voyage, ne voulut le voir qu'en secret, tant le souvenir des maux qu'il avoit éprouvés par l'excommunication, lui faisoit craindre de s'y exposer de nouveau, en communiquant avec son fils excommunié!

Tous les Français ne furent pas si craintifs. Le prince remmena avec lui un corps de troupes assez considérables, prises sur-tout dans la noblesse. *Blanche de Castille*, son épouse, qui commença alors à faire présager qu'elle pourroit être dans des t ps

difficiles, lui envoya aussi un puissant renfort. Avec ces secours il tint quelque temps la campagne ; mais il fut à la fin repoussé et resserré dans la ville de Londres. Toute ressource manquoit du côté de la France. Le peuple anglais se montroit mal disposé à son égard ; les seigneurs qui lui avoient donné la couronne l'abandonnoient. Il consentit d'abdiquer, mais sans aucune démonstration humiliante. Il lui fut libre de ramener tous les guerriers qui s'étoient dévoués à son service. On lui donna même quinze mille marcs d'argent pour le rachat des otages qu'il avoit exigés, quad on lui offrit le trône. Quant à l'excommunication, elle fut levée pour le prince et ses adhérens, à condition que les laïcs qui l'avoient suivi en Angleterre, payeroient pendant deux ans à l'église le revenu de leurs biens ; le prince lui-même fut taxé au dixième. Les ecclésiastiques qui l'avoient aidé devoient aller en pélerinage à Rome y recevoir la pénitence qui leur seroit imposée, et s'en acquitter dans ce lieu même ; ou venir l'accomplir dans la cathédrale de leur pays, s'y présenter un jour de grande fête, confesser publiquement leur faute, et faire le tour du chœur, tenant en main des verges

1216—17.

1216—17. dont ils seroient fustigés par le chantre. Telle étoit la rigueur de la pénitence canonique, *dont certainement*, dit Mézeray, *on ne s'accommoderoit pas aujourd'hui.*

Cette expédition dura dix-huit mois. On reproche à *Philippe-Auguste* de la pusillanimité dans cette occasion, et une foiblesse qui fut la cause du mauvais succès de l'entreprise. En effet, si le père eût montré moins de crainte d'être enveloppé dans l'anathême de son fils, peut-être les seigneurs français l'auroient-ils secouru avec plus d'ardeur. On rejette aussi les malheurs de l'entreprise sur la jactance fran qui déplut aux Anglais, et détacha *Louis* ceux qui avoient été ses plus zélés partisans; mais la vraie cause du désastre fut la mort de *Jean-sans-Terre.*

Augmentation du royaume.

1217—22. *Philippe-Auguste*, délivré de ce prince, qu'il regardoit comme un ennemi personnel, passa le reste de sa vie à faire régner la justice et la paix dans son royaume, qu'il avoit prodigieusement agrandi. Il conquit la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine et le Poitou, sur le roi d'Angleterre; la Picardie sur *Philippe d'Alsace*, comte de Flandres, régent de

France au commencement de son règne; l'Auvergne et Chatellerault, sur les comtes qui en étoient possesseurs; et réunit encore à la couronne, l'Artois, par son mariage avec *Isabelle de Hainaut*, à laquelle *Philippe d'Alsace*, son oncle, en avoit fait don; et un grand nombre de villes et de châteaux en Berri et dans d'autres provinces, par divers achats. Il s'appliqua à pacifier et restaurer les malheureuses contrées agées pendant la guerre des Albi- . On a vu que les croisés lui offrent leurs conquêtes; le pape le oit de les accepter; mais touché les prières du jeune comte de Tou- se, après la mort de *Raimond VI*, son re, il rendit au fils le comté et la plus de partie de ses Etats. Egalement néreux à l'égard des autres seigneurs de ce pays, il se contenta de l'hommage qui les incorporoit au royaume, dont ils s'étoient distraits par la foiblesse et l'inattention des monarques ses ancêtres.

1217—22

Qualités de Philippe.

Ses acquisitions furent autant l'ouvrage de sa politique que de sa valeur. Il y a peu de vies qui aient été aussi actives que la sienne. Toujours il fut occupé de guerres, de traités, de réglemens, de réforme, de lois sur les

1215—22 propriétés, les fiefs, les droits des seigneurs, les devoirs des vassaux. Le premier de nos rois, il mit un ordre constant dans cette matière abandonnée jusqu'alors à l'arbitraire. Les mœurs attirèrent aussi son attention, quoique, outre son divorce, on puisse lui reprocher bien des écarts. On lui reconnoît un fils et une fille illégitimes. Le fils devint évêque de Noyon, selon la coutume de ce temps qui destinoit ces enfans, dès leur naissance, à l'état ecclésiastique.

On reconnoît à *Philippe-Auguste* du génie pour les siéges, du goût pour les machines, dont il récompensoit noblement les inventeurs. Il paroît aussi que sous son règne la tactique a fait des progrès, et qu'on ne combattoit plus tumultuairement comme auparavant. Il étoit plus maître de ses soldats, parce qu'il les payoit. C'est pour cet emploi, ou sous ce prétexte, qu'ont été établis par lui les premiers impôts permanens. On remarque sous lui trois armemens maritimes très-considérables; il fortifioit ses places et réparoit promptement les villes qu'il avoit prises; ainsi il ne négligea aucune des parties de l'art militaire.

Etablissemens de son temps. Il aimoit les bâtimens. On a déjà vu qu'il ferma Paris de murailles. Il cons-

truisit des halles ; entoura de cloîtres le 1217—22.
cimetière des Innocens, pour procurer un abri à ceux qui venoient y pleurer leurs parens et leurs amis. Ce roi donna à la capitale un prévôt chargé de la police, bâtit un palais autour de la grosse tour du Louvre, contribua à l'édifice de la cathédrale déjà commencée, et à l'accroissement de l'*Université*. On appela ainsi une société d'hommes appliqués à l'étude de toutes les sciences, qui se forma insensiblement. *Philippe* lui donna de grands priviléges. Malgré les lumières qu'il s'efforça de répandre, de son temps ont été pratiqués les rites grossiers, connus sous les noms de *Fête de l'Ane* et de *Fête des Fous*. Dans la première, chaque antienne ou oraison étoit terminée par l'imitation éclatante du braiement de cet animal. Dans la deuxième, les ministres inférieurs de l'église, chantres et enfans de cœur, se permettoient des danses et des chansons lascives jusques dans le sanctuaire, et contrefaisoient ridiculement, sur l'autel même, les plus saintes cérémonies, sans dessein cependant de profanation, tant étoit grande la simplicité des mœurs !

Les circonstances procurèrent l'éta-

1217—22. blissement de plusieurs ordres religieux, *L'Ordre de la Foi de J. C.*; tout militaire, institué pour combattre les Albigeois, et qui disparut avec eux. *L'Ordre de la Trinité*, qui engageoit à racheter les prisonniers faits par les infidèles dans les guerres saintes, et réduits à la captivité. *L'Ordre du St.-Esprit*, hospitaliers institués pour le soulagement des pauvres et des malades; son chef-lieu étoit à Montpellier. Enfin, l'*Ordre des Frères Prêcheurs*, appelés aussi *Dominicains*, du nom de leur fondateur, et *Jacobins*, d'un de leurs emplacemens dans la rue St.-Jacques, destinés spécialement à la conversion des hérétiques. Il a joué un grand rôle dans la guerre des Albigeois. On accuse ces religieux d'avoir porté dans cette guerre un zèle trop vif, qui a été, dit-on, l'origine de l'inquisition.

Différence entre les moines et les nouveaux religieux.

Cet ordre et celui des *Franciscains*, nommés *Cordeliers*, qui parut quelque temps après, n'étoient pas riches. Ils faisoient un singulier contraste avec les moines de Cluni et de Cîteaux, qui regorgeoient. Aussi ceux-ci étoient-ils fort considérés des grands. Leurs monastères, vastes et magnifiques pour le temps, servoient de lieu d'assemblée à la noblesse. Les abbés admis à la cour,

s'immisçoient dans les affaires d'état. 1217—
Tel, on a vu figurer avec une distinction sinistre, un abbé de Cîteaux dans la guerre des Albigeois. La pauvreté dont les nouveaux religieux faisoient profession, les assimilant au peuple, ils jouissoient d'un grand crédit dans cette classe, dont les aumônes fournissoient à leur subsistance. Ils aidoient les prêtres séculiers dans les fonctions du ministère, et devinrent souvent leurs rivaux.

L'histoire qui nous a conservé ces faits, n'en rapporte presqu'aucun propre à nous faire connoître les habitudes des Français sous *Philippe-Auguste*. La cour de ce prince a dû être splendide, brillante de la magnificence qui convient à un grand monarque. Cependant on ne voit pas qu'il ait donné de ces fêtes éclatantes qui entraînent de grandes dépenses; aussi lui reproche-t-on de la parcimonie, qualifiée d'avarice par quelques historiens. Heureux défaut, s'il a épargné au monarque la nécessité de surcharger le peuple, qui paye toujours ces magnificences!

Mort de Philippe. 1223.

Au reste, *Philippe-Auguste* étoit généreux à propos, noble dans son maintien, affable et accueillant, zélé pour l'ordre et la justice, vaillant,

comme on l'a vu, très-attaché à ses de-
1223. voirs, et tâchant d'inspirer ces dispositions aux autres. Dans une médaille frappée pour la cérémonie de la promotion de son fils à l'ordre de chevalerie, on voit le monarque donnant l'accolade au jeune prince, et pour légende ce vers :

Disce puer virtutem ex me, regumque laborem.

« Apprends de moi, mon fils, la vertu « et les travaux qui conviennent à un « roi ». Exhortation qu'un père rougiroit de faire à son fils, s'il ne pouvoit se rendre témoignage qu'il donne l'exemple. Il mourut à cinquante-neuf ans. Son testament renferme un legs assez modique pour la croisade, peu de dons aux monastères ; mais des habits aux pauvres et une somme très-considérable qui sera tirée uniquement de ses domaines. Il a été surnommé *Dieu-Donné* parce qu'il naquit après une longue stérilité de sa mère ; *conquérant* et *auguste* à cause de ses victoires et de ses grandes qualités.

1223—25

LOUIS VIII, *Cœur-de-Lion*, *âgé de trente-six ans.*

Louis avoit trente-six ans quand il monta sur le trône ; il avoit alors de *Blanche de Castille*, son épouse, des enfans dont l'aîné atteignoit déjà l'adolescence : il se fit sacrer à Reims et couronner avec elle. La réception qui lui fut faite à Paris, au retour de cette cérémonie, a excité l'enthousiasme d'un de nos historiens, qui la dépeint en ces termes : « Toute la ville sortit au-« devant du monarque ; les poëtes « chantoient des odes à sa louange, « les musiciens faisoient retentir l'air du « son de la vielle, des fifres, du tam-« bour, du psaltérion et de la harpe. « *Aristote* se tut, *Platon* fit silence, « et les philosophes déposèrent pour « un moment l'esprit de dispute ». Ainsi il y avoit dans ce temps des poëtes qui louoient, des musiciens qui chantoient et des philosophes qui disputoient.

Louis VII Cœur - de Lion, 44e. r de France.

Sacre d Louis VIII

Un règne de trois ans présente peu d'événemens importans. Nous y plaçons, comme un des plus propres à fixer l'attention de ceux qui réfléchissent, la propagation des Franciscains, nommés

Cordeli

223—25 *Cordeliers* parce qu'ils se ceignoient d'une corde. S'il paroît étonnant que *Zénon*, père des stoïciens, en prêchant la faim et la soif, ait trouvé d'ardens sectateurs de sa doctrine, on ne doit pas être moins surpris que *Saint-François*, paysan d'Assise en Ombrie, homme simple et sans lettres, qui prêchoit la pauvreté la plus stricte, le jeûne, le renoncement à tous les plaisirs, ait aussi fait des disciples, et des disciples en si grand nombre, que de son vivant, dit-on, on comptoit plus de trois cents couvents de son ordre. Vivant d'aumônes, déchargés des soins qu'entraîne l'administration des biens, ils se livrèrent à la prédication et à l'étude de la théologie scholastique, de toutes les sciences la plus estimée alors; ils devinrent grands maîtres en dispute. L'université les admit dans son sein, comme elle y avoit reçu les Jacobins, non sans crainte que l'attachement à des opinions de corps n'excitât des troubles. Les papes se les attachèrent par des priviléges; ils en marquèrent leur reconnoissance, en soutenant les maximes qui plaisoient à la cour de Rome. Alors aussi parurent les *Carmes* et beaucoup d'autres ordres, que le zèle pour la conversion des hérétiques multiplioit.

commençoit à comprendre qu'il 1223
t ieux de les prêcher, que de les
ttre. La même ferveur gagna le
dévot : il n'y eut point d'ordre re-
ıux qui n'eût de religieuses ; mais la
vreté évangélique bâtit leurs cou-
s, lesquels ne furent pas cependant
-à-fait abandonnés, comme ceux
hommes, à la ressource hasardeuse
aumônes.

e siècle d'exagération fut le moment Chevalerie
us brillant de la chevalerie. *L'amour
Dieu et des Dames* en étoit la base.
ù à peine de l'adolescence, le gen-
omme étoit envoyé, en qualité de
e, chez un grand seigneur où il ap-
ıoit les exercices du corps, à monter
ıeval, chasser, tirer des armes, et
ı le service intérieur, celui de la
e et de la chambre, faire les mé-
es, se rendre agréable aux dames,
prévenir par des soins respectueux.
mères accoutumoient leurs filles
cevoir ces délicates attentions, avec
affabilité qui ne dérogeoit pas à
nodestie. La gloire des demoiselles
sistoit à exceller dans les travaux à
ıuille, à pouvoir montrer de riches
s, des habits pour leur père et leurs
es, ouvrages de leur mains. Les gâ-
ıx, confitures, et autres friandises

1223—25. de table étoient leurs amusemens; elles s'occupoient à les préparer ainsi que les onguens, les extraits et les baumes propres à la guérison des blessures d chevaliers. D'ailleurs, rien, dans l'éducation des deux sexes, qui tendît à orner l'esprit. Il n'étoit pas rare de trouver des chevaliers qui ne sussent pas lire.

Le page, aprés avoir passé par les grades de *damoiseau* et de *varlet*, parvenoit à celui d'*écuyer;* il portoit devant le chevalier les différentes pièces de l'armure, les brassarts, les gantelets, le héaume, l'écu, lui posoit le casque sur la tête, le revêtoit de la cuirasse. Arrivé à la dignité de *bachelier* ou *bas chevalier*, il accompagnoit le chevalier dans les combats. Chacune de ces gradations étoit accompagnée de cérémonies particulières. On donnoit à celle de la chevalerie un caractère auguste et religieux. Le *novice* (c'étoit le nom du candidat) devoit assister à de longs offices, à des veilles dans l'église, à de fréquens sermons et apporter à ceux-ci, avec l'assiduité, de l'attention, car les prêtres l'observoient. Le jour de la réception, les parens, les amis, et tous les chevaliers du canton convoqués, menoient le récipiendaire au milieu d'eux

à l'église, revêtu d'un habit blanc, 1223—25.
comme les néophites, son bouclier pendu au col. Les dames et demoiselles assistantes lui attachoient les éperons dorés, la cuirasse et toutes les pièces de l'armure. Le plus ancien chevalier s'approchoit alors, lui ceignoit l'épée qu'il prenoit sur l'autel, lui donnoit sur l'épaule un petit coup du plat de la sienne, et l'embrassoit en disant: *De par Dieu, N.-Dame et monseigneur St.-Denis*, ou un autre saint, le plus révéré dans le canton, *je vous fais chevalier.* L'écuyer lui amenoit son cheval de bataille; affermi en selle, il brandissoit sa lance, faisoit flamboyer son épée et caracoloit devant l'assemblée. Pour lors, le chevalier devenoit un être privilégié. Il parcouroit les châteaux, et étoit reçu partout comme un homme qui fait honneur. Les dames et les demoiselles alloient au-devant de lui; s'il revenoit des combats, elles le désarmoient et l'armoient pour de nouveaux. Ce n'étoit pas un petit ouvrage pour leurs mains délicates d'ajuster ces enveloppes de fer, dont le chevalier étoit pour ainsi dire empaqueté. De ces soins obligeans naissoit entre les deux sexes une familiarité respectueuse, qu'on peut regarder comme

1223—25. l'origine de la galanterie qui a si longtemps caractérisé les Français.

Si un chevalier venoit à se rendre coupable d'une faute grave, comme lâcheté ou trahison, l'ignominie de son châtiment étoit l'inverse de l'éclat de son adoption. Après la sentence de ses pairs, il étoit amené sur un échafaud: on brisoit devant lui et on fouloit aux pieds ses armes. Son écu noirci étoit attaché à la queue d'une jument et traîné dans la boue. Des hérauts proclamoient son crime et le chargeoient d'injures; ils lui versoient de l'eau chaude sur la tête, comme pour effacer le caractère conféré par l'accolade. On le tiroit de l'échafaud avec une corde nouée sous ses bras, et il étoit porté à l'église sur une civière couverte du drap mortuaire. Les prêtres récitoient sur lui le même office que pour les morts. S'il survivoit à cette lugubre cérémonie, il ne lui restoit d'autre ressource que d'aller se faire tuer dans un combat, ou cacher sa honte dans un cloître. Pour des fautes moins graves, il étoit exclu de la table où se trouvoient d'autres chevaliers; s'il s'y présentoit, chacun s'éloignoit: on tranchoit la nappe devant lui, jusqu'à ce qu'il se fût purgé par serment ou par le combat, selon l'exigence du cas,

du crime dont il étoit noté. Comme nous croyons trouver l'origine de la galanterie française dans le commerce avec les dames, autorisé par la chevalerie, nous nous imaginons aussi pouvoir faire naître l'honneur français de l'horreur qu'inspiroit le châtiment du chevalier félon. 1223—25

Louis VIII a été surnommé *Cœur-de-Lion*, pour son courage indomptable à la guerre, dont il avoit donné des preuves sous son père ; il le fit encore pendant la courte durée de son règne. Il n'est pas bien clair s'il a renouvelé la guerre des Albigeois, ou si eux-mêmes ont provoqué ses armes par de nouvelles hostilités: ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fit prêcher contre eux une croisade, et qu'il se mit à la tête. *Henri III*, le nouveau roi d'Angleterre, auroit pu nuire à son entreprise. Il y avoit toujours entre les deux monarques des sujets de dissentions, pour des envahissemens respectifs. L'Anglois répéta des terres en Poitou, dont il prétendoit que la restitution lui avoit été promise par *Philippe-Auguste*. *Louis* contint *Henri* en le faisant menacer par le pape d'excommunication, si, par son intervention favorable aux hérétiques, il mettoit des obstacles aux opérations de la guerre

Guerres de Louis VIII.

1223—25. sainte. Ainsi la croisade lui donnoit des soldats et le garantissoit des projets hostiles d'un ennemi redoutable ; deux avantages que ces sortes de rassemblemens n'avoient pas encore présentés.

Mort de Louis. 1226.

Mais ce succès ne répondit pas aux espérances de *Louis*. Le jeune comte de *Toulouse*, *Raymond VII*, contre lequel il dirigea ses efforts, ne lui opposa que des mesures défensives, mais plus ruineuses que n'auroient été des combats suivis de la victoire. Il fit bouleverser le pays par lequel les croisés devoient passer, labourer les prés, couper les moissons en herbe, brûler les magasins, boucher les fontaines ; de sorte que la disette et la fatigue se joignant à l'ardeur de ces climats brûlans, causèrent des maladies contagieuses dans l'armée. *Louis* en fut frappé et mourut à Montpensier en Auvergne, ne remportant pour tout avantage de sa croisade, que le châtiment d'Avignon qui avoit osé lui résister. Il combla les fossés de cette ville, abattit les murs et trois cents des maisons les plus élevées : celles des bourgeois les plus distingués étoient alors garnies de tours.

Louis n'infligea pas de châtimens personnels aux habitans. Il étoit doux et

humain. Le peu de temps qu'il régna 1226.
ne lui permit pas de faire briller ses belles qualités sur le trône; mais la bonne intelligence qui régna entre lui et *Philippe-Auguste*, la confiance que lui montroit son père, en lui donnant le commandement de ses armées, et en l'appelant à ses conseils, font l'éloge du fils. Il mourut, après trois ans de règne, âgé seulement de quarante ans. De onze enfans que lui avoit donnés *Blanche de Castille*, son épouse, il restoit quatre fils qu'il dota par testament, fait d'avance : il laissa à *Louis*, l'aîné, la couronne; à *Robert*, le second, l'Artois; à *Alphonse*, le troisième, le Poitou et l'Auvergne; et à *Charles*, le quatrième, l'Anjou et le Maine. S'il en naissoit encore, ils entreroient dans l'état ecclésiastique. De ses filles, une est morte jeune : l'autre, nommée *Isabelle*, a fondé le monastère de Longchamp, où elle est morte saintement. Il laissa la régence et la tutelle à *Blanche*, son épouse.

Ce fut trois ans après la mort de Genghiskan
Louis VIII, que mourut aussi ce fameux *Genghiskan*, qui de chef d'une petite tribu Tartare, au nord de la Chine, celle des Mogols, parvint à s'asseoir sur le trône de l'Asie, qu'il

1226. conquit dans sa totalité. Les Tartares, sous *Octaï*, son fils, étendirent leurs ravages en Europe et désolèrent avec la plus extrême cruauté la Russie, la Pologne et la Hongrie. *Houlagou*, neveu d'*Octaï*, prit Bagdad en 1258, et mit fin à l'empire des Califes. Ce fut vers *Mangoukan*, son frère, que *Rubruquis*, frère-mineur, fut envoyé par *St. Louis*, pour obtenir la liberté de prêcher le christianisme dans ses états. *Mangou* l'avoit embrassé, mais avec toutes les restrictions et les pratiques que l'ignorance et la barbarie pouvoient y joindre. Deux puissances restèrent alors en Orient; celle des *Genghiskanides*, qui pendant quelque temps contraignit celle des *Turcs* à se tenir dans l'obscurité; et celle des *Sultans d'Egypte*, qui non-seulement résistèrent aux Tartares, mais qui encore ressaisirent peu-à-peu sur eux les conquêtes qu'ils avoient faites en Syrie.

LOUIS IX, *ou* S. LOUIS,

âgé de douze ans.

Louis IX, ou S. Louis, 45. roi de France.

Louis IX, que nous appelons *Saint Louis*, n'avoit que douze ans quand il monta sur le trône. Son père,

comme nous venons de le dire, avoit nommé régente *Blanche de Castille*, son épouse. Plusieurs seigneurs n'approuvèrent pas cette disposition, et résolurent de confier cette place à *Philippe*, comte de Boulogne, oncle paternel du jeune roi. *Blanche* se conduisit dans cette affaire avec une fermeté, mêlée d'adresse, qui la fit réussir. 1226—27

Troubles pendant la minorité.

Il ne convient pas, disoient les mécontens, que le royaume soit gouverné par une femme, sur-tout par une femme étrangère; mais leur vrai motif étoit que cette femme gouverneroit trop bien à leur gré. Ils s'étoient flattés, les uns, d'être appelés à partager l'autorité, les autres d'obtenir des domaines qui pourroient leur convenir; et au contraire ils voyoient *Blanche* disposée à agir sans les consulter. Loin qu'ils pussent espérer qu'elle leur abandonneroit des fiefs dont ils s'étoient déjà emparés, ils apercevoient, dans ses démarches, le dessein de les recouvrer. Dans une assemblée tenue entre eux, ils convinrent de l'attaquer. Quelle résistance pouvoient faire une femme et un enfant? Ils concertèrent leurs mesures, se donnèrent des paroles, prévirent tout, et comme il arrive assez or-

1226—27. dinairement dans ces sortes de coalitions, tout manqua. Le comte de Toulouse, le plus ardent d'entre eux, encore armé, parce que les désastres du feu roi avoient laissé ses forces entières, attaqua le premier, sans doute trop tôt, puisqu'il ne fut pas secondé par ses confédérés, qui apparemment n'étoient pas encore prêts. La régente, au contraire, qui s'attendoit à un choc, tenoit une bonne armée en état d'agir sur-le-champ. Elle battit le comte, le poursuivit vivement, et le réduisit à accepter une paix aussi honteuse pour lui qu'avantageuse pour elle.

Fermeté et succès de la reine Blanche.

Raymond VII avoit une fille, héritière unique de ses états. Il fut convenu qu'elle épouseroit *Alphonse*, le
1227—29. troisième fils de *Louis VIII*; que le père de la princesse jouiroit, sa vie durant, de son comté; qu'après sa mort il passeroit à *Alphonse*, et que si ces époux mouroient sans enfans, le comté retourneroit à la couronne. Ce n'étoit pas ce qu'il y avoit de plus désagréable dans le traité; le comte devoit rembourser au roi cinq mille marcs d'argent dépensés pour les frais de guerre; s'obliger à une redevance annuelle qui seroit fixée; abandonner toutes ses terres au-delà du Rhône,

souffrir que ses principales villes nt démantelées. Pour sûreté de s conditions, *Blanche* exigea que la ie comtesse seroit amenée à la Cour France, afin d'y être élevée sous s yeux; et cet otage n'empêcha pas comte de se rendre et de rester ›nnier dans la tour du Louvre, ju'à l'entier accomplissement de la ie du traité qui concernoit les restituons et autres clauses onéreuses. Il : faut pas oublier que, comme fauteur :s hérétiques Albigeois, et hérétique i-même, il fut condamné aux céréonies humiliantes de la pénitence puque, et qu'il la subit ainsi qu'avoit it son père. 1227—29.

Ce dur traitement avertissoit les ›njurés de ce qu'ils avoient à craindre. s prirent des mesures, qu'ils crurent ieux concertées que les premières, et : donnèrent un chef qui fut *Enguéınd de Couci*. On dit même qu'ils roient dessein de le faire roi. Les plus onsidérables d'entre eux, étoient *Phippe*, comte de Boulogne, oncle du ›une roi, déjà évincé de la régence, t *Thibault*, comte de Champagne. La eine n'eut besoin, contre ces deux onfédérés, que d'adresse. Elle détacha l'eux *Philippe*, en lui remontrant

Conduite de la reine avec Thibault, comte de Champagne, et les autres confédérés.

1227—29. qu'il n'avoit rien à gagner; puisqu' venoient de mettre à leur tête le de *Couci;* qu'il seroit par conséqu bien impolitique à lui de travailler contre son neveu pour les autres, sans espérance d'avantages pour lui-même. Quant à *Thibault*, il avoit toujours ressenti pour *Blanche* une passion dont il ne se cachoit pas. On a encore lui, en son honneur, des vers aussi te que galans. La reine s'en amusoit vivant de son mari, et lui marquoit quelques égards, dont il se content alors; mais voyant qu'il n'obten plus de la veuve que de l'épouse, croit que ce fut le dépit d'un mal reconnu, qui le jeta dans le des mécontens. Foible ennemi p *Blanche!* Une lettre gracieuse le ramena à ses pieds. Non-seulement il abandonna ses amis, mais il révéla leurs secrets à la *dame de ses pensées*, comme s'exprimoient alors les chevaliers. Elle en gagna encore d'autres, par présens ou par promesses.

Sa politique. Elle négocia d'ailleurs les armes à la main, et tira de la tour du Louvre, pour lui donner le commandement de ses armées, ce *Ferrand* donné en spectacle aux Parisiens après la bataille de Bouvines. *Ferrand*, brave soldat, et

laine expérimenté, justifia la con- 1227—29.
:e de sa libératrice. La régente avoit
nnu par expérience la nécessité de
mesures de sûreté. Peu auparavant,
oi avoit pensé être enlevé, se ren-
t à Vendôme où les mécontens
ent convoqués pour lui exposer leurs
fs. Ils lui avoient tendu une embus-
sur le chemin. *Blanche* en fut
tie par le comte de Champagne qui,
r l'amour d'elle, trahissoit son parti.
n'eut que le temps de se jeter avec
fils dans Mont-l'Héri et de faire sa-
aux Parisiens le danger que cou-
le roi. A cette nouvelle ils sortirent en
le pour voler à son secours et le rame-
ent en triomphe dans leurs murs.

La guerre alors changea de face: on
t d'autres prétextes. Les révoltés pu-
ent qu'ils s'étoient armés, non
attaquer le roi, mais pour forcer
ibault à rendre à *Alix*, reine de
ypre, le comté de Champagne, qu'ils
tendoient usurpé sur elle. Elle étoit
dans l'Orient de *Henri II*, comte de
ampagne et roi de Jérusalem, frère
é de *Thibault III*, père de *Thibault*,
par conséquent le comté, après la mort
son père, devoit lui appartenir; mais
e avoit été évincée, en vertu de la loi
ique. La querelle que les mécontens

Secondée par le courage de son fils Louis IX.

1227—29. firent au comte au sujet de sa parente, n'étoit qu'un moyen imaginé pour punir avec une espèce de justice leur infidèle confident. La régente prit sa défense et envoya son fils faire contre eux ses premières armes. Il leur présenta bataille. Ils la refusèrent par respect, dirent-ils, pour leur souverain; et cette déférence amena des négociations.

Le comte Thibault cède tout ce que la régente exige.

On donna à *Louis*, quoiqu'il n'eût que quinze ans, l'honneur d'avoir discuté lui-même les droits réciproques; mais s'il prit connoissance de l'affaire, ce fut, sans doute, sous l'inspection de sa mère. Il paroît qu'elle songea davantage aux intérêts de son fils, qu'à ceux de l'amoureux *Thibault*. Il fut confirmé dans son comté, mais condamné à assurer une rente de deux mille livres à sa cousine, et à lui en donner quarante mille comptant, pour les frais de son voyage d'Asie en Europe. Quarante mille livres comptant! et il n'avoit point d'argent. On ne trouvera certainement pas une grande correspondance de tendres sentimens dans la manière dont *Blanche* le tira d'embarras. Il possédoit les comtés de Blois, de Sancerre, de Chartres et de Châteaudun : elle offrit de les acheter et de lui en compter le prix qui serviroit à le

rer envers *Alix*. Il hésitoit, la ré- 1227—29.
pressa. *Enfin*, dit Mézerai, *ce*
uvre prince rendit derechef les ar-
es à l'amour, et après un grand
upir, Madame, lui dit-il, *mon cœur,*
n corps, et toutes mes forces sont
v e commandement. Après ce sa-
ce il se retira tout pensif, empor-
is son cœur, pour tant de belles
dont il s'étoit dépouillé, le souve-
r de sa dame, qui se changeoit en
sse, quand il venoit à penser qu'elle
it si honnête et si vertueuse qu'il
auroit jamais que des rigueurs.

Les révoltés se soumettent, à l'exception du duc de Bretagne. 1230—33.

ligue n'étoit pas toute dissipée.
avoit encore en Bretagne un con-
déré, d'autant plus dangereux, que
III, roi d'Angleterre, l'appuyoit.
, nommé *Pierre Mauclerc*,
e-petit-fils de *Louis-le-Gros*,
se soumettre, ce qui lui auroit
enu, comme à beaucoup d'autres,
paix supportable, appela à son
ours le roi d'Angleterre. Le monar-
ue vint, débarqua une armée; mais
lieu de la mettre aussitôt en action,
se renferma dans la ville de Nantes,
il passa l'hiver en fêtes et en plaisirs.
endant ce temps *Louis* tenoit la cam-
. Sa mère l'accompagnoit. Il y
t un hiver très-rigoureux. *Blanche*

1230—33. montra de tendres attentions pour l(soldats ; elle les mit tant qu'elle put l'abri de l'intempérie de la saison ; e faisoit faire de grands feux, donno des récompenses à ceux qui apportoie du bois au camp, et adoucissoit, a tant que la discipline le permettoit, sévérité du service militaire. Il y eut pe de combats, parce que voyant l' tion du roi d'Angleterre, on lui la le soin de détruire lui-même son ar par la mollesse et les délices de la vill

Paix de Compiegne. La régente profita de cette espèce trève, pour convoquer les grands va saux à Compiègne. Les anciens méco tens s'y rendirent : le jeune monar les reçut avec affabilité. On fit des a rangemens de justice et de concilia et les coupables obtinrent grâce. Le d de Bretagne fut cité à cette assem il n'y comparut pas, et continua sa rébellion. Mais privé de l'appui d roi d'Angleterre, qui remmena son royaume les débris de son armée sans avoir rien fait, il fut obligé paroître au pied du trône, la cor au col, disent les historiens. Le jeun monarque lui fit une réprimande sé vère, et ne lui accorda son rd que par considération pour son et qu'en retenant à titre de c tu

plusieurs de ses meilleures places. Le duc *Pierre* se piquoit d'habileté, et comme il en montra peu dans cette circonstance, ses sujets eux-mêmes, par opposition au nom de *Clerc* qu'il affectoit, lui donnèrent celui de *Mauclerc*, mauvais *Clerc*. 1230—33

Majorité et mariages. 1230—36.

Quand *Louis* eut atteint vingt et un ans, époque de la majorité sur laquelle il n'y avoit encore aucune loi, mais une simple coutume, *Blanche* remit, entre les mains de son fils, les rênes du gouvernement, sans les abandonner entièrement. Elle avoit songé auparavant à le marier, et lui avoit donné à choisir entre quatre filles de *Raimond Bérenger*, comte de Provence. Il prit *Marguerite*, l'aînée. Ses deux frères, *Robert* et *Alphonse* reçurent aussi chacun une épouse; *Robert*, *Matilde*, fille du duc de Brabant, avec le titre de comte d'Artois; *Alphonse* cette *Jeanne* de Toulouse, qui lui avoit été destinée par un traité. Il eut le titre de comte de Poitiers et de Toulouse. *Charles* le dernier des frères du roi, n'étoit pas encore en âge d'établissement.

1236—41.

Cette jeune cour, sous l'œil sévère de *Blanche*, ne s'émancipoit pas en plaisirs éclatans. *Louis* prit dès-lors le train de vie qu'il a toujours mené de-

236—41. puis, partagé entre les exercices de piété et le soin de son royaume. L'office divin, dont il aimoit la splendeur, étoit pour lui comme une récréation. Il se plaisoit beaucoup dans la compagnie des religieux, s'entretenoit avec eux de sujets de piété, et les admettoit à sa table. On rapporte qu'y ayant un jour appelé *Thomas d'Aquin*, dominicain, docteur célèbre, qui a été honoré du titre de Saint, ce religieux, sortant comme d'une extase, frappa fortement la table, et s'écria : *Voilà un excellent argument contre les Manichéens !* Son prieur le poussa du coude, et rougit de cette imprudence; mais le roi, loin d'en être choqué, témoigna son estime pour un homme, qui, sans se laisser distraire par l'honneur que lui faisoit un grand monarque, continuoit, même à sa table, à s'occuper de ses études. *Louis* accueilloit aussi les autres savans. Il recherchoit les livres, très-rares alors; se faisoit lire ce qu'on avoit d'histoire, et engagea quelques hommes studieux à s'y appliquer et à l'écrire. La Sorbonne, d'où sont sorties des décisions souvent adoptées par l'église, lui doit son établissement. L'Université, qu'on a appelée *la fille aînée* de nos rois, fut comblée par lui de faveurs,

1236—41.

que cette fille ombrageuse et déli-
e sur ses priviléges, lui ait donné
i qu'à ses successeurs, également ses
ıfaiteurs, des mécontentemens qui
t mêlé de l'amertume aux douceurs
la paternité.

Brouilleries dans l'Université.

On a vu que *Philippe-Auguste* lui
accordé de grands priviléges, entre
uels on doit compter celui d'exercer
le-même la police sur ses membres,
l'exclusion des juges civils. La multi-
ude d'écoliers que sa réputation attiroit
à I is, étoit sans doute utile aux bour-
s r la consommation, mais quel-
aussi à charge par la pétulance
de cette jeunesse. Il s'éleva des rixes entre
les écoliers et les bourgeois. L'Université
crut n'être pas assez protégée dans la
capitale et mit en délibération si elle
y resteroit ou si elle chercheroit un
autre asile. *Pierre Mauclerc* lui offrit
la ville de Nantes; mais l'affaire s'ar-
rangea, et l'Université resta à Paris.

Pendant ce mécontentement, elle
avoit fermé ses écoles. Les Jacobins et
les Cordeliers n'avoient été reçus dans
son sein, qu'à condition de renfermer
l'enseignement dans leurs cloîtres; mais
ils profitèrent de ces troubles pour ou-
vrir des écoles publiques. L'Université,
rentrée dans ses droits, interdit aux re-

Louis, ignorant ces desseins, se présente avec une simple escorte d'honneur. Tout-à-coup lui, son frère et leur cour se trouvent investis dans Poitiers, et ne s'en tirent que par un accord désavantageux, que le roi fut obligé d'aller signer auprès de *Lusignan* et de sa femme ; mais dont il tarda peu à se trouver dégagé, par une nouvelle insolence du comte de la Marche. Sommé par *Alphonse* de venir renouveller son hommage à une époque déterminée, il s'y rend en effet, mais pour lui déclarer, qu'il ne le tient point pour son seigneur, mais pour un usurpateur et un injuste détenteur des domaines du roi d'Angleterre, et qu'à ce titre il ne lui doit rien, non plus qu'au roi son frère. Aussitôt que *Louis* est instruit de cet acte formel de rébellion, il convoque un parlement pour aviser à la conjoncture. *Hugues* est déclaré déchu de ses fiefs, et le roi, avec des forces considérables, se dispose à aller mettre cet arrêt à exécution. *Isabeau*, comme elle l'avoit promis, forma une ligue des seigneurs du Poitou et de la Saintonge, qu'elle appuya des forces du roi d'Angleterre. Mais avant de les mettre en action, elle essaya, comme elle l'avoit promis encore, de se suffire seule pour s'affranchir de la soumission demandée,

1242.

1242. et elle tenta contre *Louis* l'assassinat et le poison, mais sans succès.

Bataille de Taillebourg.

Le roi d'Angleterre, appelé en effet par sa mère, vint lui-même, avec des troupes déjà nombreuses, auxquelles se joignirent celles des seigneurs poitevins et saintongeois. Les deux armées se rencontrèrent en Saintonge, sur les bords de la Charente, près d'un château nommé *Taillebourg*. Les Anglais étoient maîtres du château et du pont que le château commandoit. *Louis* auroit pu se contenter de leur fermer le passage pour les empêcher de pénétrer en France, et ils n'auroient peut-être pas osé le tenter devant lui; ainsi il pouvoit les tenir long-temps en échec: mais il lui étoit important de finir promptement cette guerre, et d'une manière éclatante, parce qu'il étoit menacé par d'autres vassaux, restes de la ligue formée sous la régence, que le moindre délai, une apparence de timidité, pouvoient engager à se soulever de nouveau.

Il se trouvoit dans la même position que *Philippe-Auguste* près de Gisors: un pont à franchir, une armée entière qui l'attendoit sur le bord opposé, de plus un château garni de machines qui lançoient des traits et des pierres sur

pont, et jusque sur la rive française, 1242.
n les soldats de *Louis* avoient peine à
 rassembler. Le jeune monarque prend
rec lui une petite troupe intrépide, se
récipite sur le pont, renverse les ba-
les : la plus grande partie de ses
es est blessée ou tuée à ses côtés,
a ıce néanmoins, et arrive avec huit
valiers au débouché du pont. Les
dats se pressent pour le suivre.
Comme le pont étoit fort étroit, leur
ımbre même devient un obstacle à leur
rdeur ; très-peu parviennent jusqu'à
ui. Alors il se trouve environné. Ses
iit chevaliers lui font un rempart de
eur corps ; mais ils sont abatus ou tués ;
e roi reste à découvert. Les piques,
es dards, les épées se brisent sur son
rmure. Il se défend en désespéré,
rappe, écarte, culbute : néanmoins,
encore un moment, il étoit tué ou fait
prisonnier. Heureusement des soldats
lu pont se dégagent de la foule et ar-
ivent à la file ; d'autres, malgré les
raits qui pleuvoient sur la rivière,
parviennent dans des nacelles. *Louis*
st dégagé. A l'exemple de son grand-
ère il fond sur les Anglais, et rem-
orte une victoire complète. Le roi
l'Angleterre se rembarque. La fière
Isabeau, son mari, et deux enfans,

1242. sont forcés de se prosterner aux pieds du roi, de rendre au comte de Toulouse, son frère, l'hommage qu'ils refusoient, et *Lusignan* perdit par la confiscation une partie de ses états.

Prudence et modération de Louis.

1242—45 Cette victoire, due à la valeur de *Louis*, et une autre non moins glorieuse pour lui, remportée le lendemain près de Saintes, rendirent circonspects ceux des grands vassaux qui auroient été tentés de lutter avec le jeune guerrier. Sa prudence lui acquit en même temps l'estime des étrangers. Il n'entra point dans la querelle des Guelfes et des Gibelins, qui étoit alors fort animée. S'il ne s'apposa pas aux anathêmes d'*Innocent IV*, qui excommunia, dans le concile de Lyon, l'empereur *Frédéric II*; du moins ne souffrit-il pas que *Robert*, son frère, acceptât l'empire que le pape lui offroit : il auroit cependant eu une raison légitime de se venger de *Frédéric*, qui avoit tenté de le surprendre dans une embuscade que cet empereur lui dressa à Vaucouleurs, lors d'une entrevue qu'il lui avoit demandée, sous le prétexte de traiter en personne de leurs intérêts communs.

Vie privée de Louis IX.

1245—47 Ni *Robert*, ni les deux autres frères de *Louis* n'avoient besoin d'états à conquérir. *Charles* même, le plus

ie, déjà pourvu de l'Anjou et du 1245—47.
, avoit obtenu l'expectative cer-
la Provence avec la main de
itrix, héritière de ce comté. Ce
; éprouva beaucoup de difficultés;
r réussit à écarter les rivaux autant
r force que par persuasion. Il entroit
le plan de sa politique, sans doute
ırée par sa mère, s'il ne pouvoit
r les Anglais de France, du moins
s empêcher d'y pénétrer davantage,
fermant les issues qui pouvoient leur
lonner entrée. En rendant ses frères,
r ces réunions, seigneurs de l'Anjou,
aine, de l'Artois, du Toulousain;
la Provence, il bordoit la Flandres,
Bretagne, la Guienne, et les états in-
rmédiaires, qui ouvroient les commu-
ions intérieures utiles aux projets
l'étranger. Aussi, pendant les années
font le milieu de son règne, jouit-il
un repos que lui seul interrompit.
Ce calme étoit très-avantageux à ses
uples, par la liberté qu'il donnoit
ı roi d'exercer sa vigilance dans toute
tendue du royaume, et de rendre
-même la justice dans les endroits
s plus rapprochés de ses séjours ordi-
ires. On aime à se représenter le ver-
eux *Louis*, assis dans le bois de Vin-
nnes, au pied d'un hêtre, entouré

1245—47. de ses courtisans qui apprenoient de à secourir le pauvre et consoler les heureux. Il appeloit, devant ce tribun champêtre et paternel, la veuve, l'o phelin, l'homme sous l'oppressio frappé du fléau de la misère, et ils s' retournoient aidés et consolés. S temps se partageoit entre les exercic de piété, la société de sa famille, conversation des gens de lettres du tem religieux et autres docteurs en Théol gie, la seule science cultivée et estim alors. Des écrivains rapportent avec d dain les pratiques austères de religi qu'il s'imposoit, privations, jeûne macérations, qu'ils traitent d'excès; m peut-on savoir de quel frein il av besoin pour dompter ses passions? rien de ce qui, dans le sanctuaire de conscience, nous rappelle à Dieu, pe il être blâmé, quand les devoirs notre état n'en souffrent pas?

Il n'est pas dit que ses frères l'in tassent en tout; mais du moins ne vo on pas qu'ils se soient permis les s perfluités d'un luxe ruineux, un j désordonné, et autres défauts co muns dans les Cours. Trois jeu princes, chacun avec sa jeune épo vivoient paisiblement, sans jalousie l' de l'autre, sous les yeux et la discipl

quefois sévère de *Blanche* leur 1245—47.
e. On dit qu'elle prétendoit régler
ju'aux plaisirs que le mariage leur
rmettoit. *Marguerite* se plaignit un
r amèrement de cette gêne : *Ne me
sserez-vous voir mon seigneur*, lui
-elle, *ni en la vie ni à la mort*.
oute que la conduite de *Blanche*
t fondée sur la crainte que sa belle-
ne prît plus de place qu'elle dans le
ur de son époux ; et qu'elle osa même,
is une maladie qu'il eut, la repous-
de l'appartement de son mari. Mais
te circonstance pouvoit prouver, qu'a-
e des empressemens trop vifs de
tils, elle employa, moins par jalousie
par prudence et tendresse, des
yens que la confiance respectueuse
prince autorisoit.

Tout ce qui touchoit la religion af- Croisade de Thibault IV, comte de Champagne. 1248.
fectoit sensiblement le pieux monarque.
Thibault IV, comte de Champagne,
devenu par héritage roi de Navare, avoit
dans un moment de ferveur fait pu-
blier une croisade. Il s'y étoit engagé
en personne, avec beaucoup de seigneurs
ses vassaux. Comme ils ne trouvèrent
pas de vaisseaux, ils allèrent par terre,
souffrirent la faim, la soif, éprouvèrent
s trahisons dans les pays par où ils
rent, de sorte que leur nombre

gnan, et petit-neveu de *Guy*, que *ichard* avoit fait roi de Chypre après prise de Jérusalem par *Saladin*. Du sentement de *Henri*, *Louis* avoit ionné d'immenses magasins de vivres, 1249.
sorte que l'armée se trouva dans l'a-nce tout le temps qu'elle y resta. jour fut plus long qu'on ne l'avoit vu. Il fallut attendre l'arrière-garde ; fut contrariée par les vents ; puis rir des connoissances sur l'état du 's, pour former le plan d'attaque. Le oi oit d'abord dessein d'aller droit en ine, et de conquérir Jérusalem u étoit le but de son voyage ; mais lui fit observer que la Palestine un pays entièrement dévasté, que toutes les villes étoient démantelées ; qu'à la vérité il seroit aisé de s'en emparer, mais que n'ayant ni le temps ni les moyens de s'y fortifier, il arriveroit qu'aussitôt que les croisés seroient partis, les chrétiens reperdroient leurs forteresses aussi promptement qu'ils les auroient acquises ; qu'alors ils resteroient, comme auparavant, en proie aux vexations des infidèles, et que ce seroit toujours à recommencer.

Allez plutôt en Egypte, lui disoit-on. C'est le soudan ou souverain de ce pays qui tient sous ses lois la Palestine.

1249. C'est lui qui, sitôt que vous serez parti, s'en rendra de nouveau le maître. C'est par lui qu'il faut commencer si vous voulez donner de la solidité au trône de Jérusalem que vous vous proposez de rétablir. Mais ce soudan étoit un prince très-puissant. Il étoit petit-neveu de *Saladin*, et se nommoit *Malec-Sata ;* il tenoit sous son empire, avec la Palestine et l'Egypte, les villes et pays de Damas. Il étoit bon général, exercé à la guerre qu'il faisoit continuellement aux Arabes, et toujours à la tête d'une armée de *Mamelucks*, milice turque du Kapschak ou de la Circassie, qu'il s'étoit formée, et qui étoit destinée à détrôner la famille de *Saladin*.

Louis devant Damiette.

Les derniers motifs ayant prévalu malgré les difficultés auxquelles on devoit s'attendre, l'attaque de l'Egypte fut résolue et on cingla vers Damiette. Aussitôt qu'on en aperçut les tours, toute la flotte se rassembla autour de la galère du roi. Les chefs montèrent sur son bord, pour recevoir ses derniers ordres : « Il « parut d'un air à inspirer de la résolu- « tion aux plus timides. *Vous promets*, « dit *Joinville*, l'historien de cette « croisade, *que oncques si bel homme* « *armé ne vis. Il paroissoit par-dessus*

Vély, t. 4, p. 417.

tous, depuis les épaules en amont. 1249.
oiqu'il fût d'une complexion déli-
e, son courage le faisoit paroître
able des plus grands travaux. Il
t les cheveux blonds et réunissoit
is les agrémens qui accompagnent
rdinaire cette couleur. On remar-
t dans toute sa personne un je
sais quoi, si doux en même temps,
si majestueux, qu'en le voyant
se sentoit pénétré en même temps
l'amour le plus tendre et du res-
le plus profond. La simplicité de
armes, simplicité qui n'excluoit
la propreté, lui donnoit un air
is guerrier que n'auroit pu faire la
hesse qu'il négligeoit ».

harangue fut courte; il parloit à Prise de Damiette.
braves qui n'avoient pas besoin
excités à bien combattre; il
cha seulement à réveiller en eux
ntimens chrétiens qui auroient dû
e mobile de leur entreprise. Dans
te que le soin de veiller à sa
ation, ne les rendît trop cir-
pects dans l'action, il leur dit:
me regardez pas comme un
nce en qui réside le salut de l'état
de l'église; vous n'avez en moi
'un homme dont la vie, comme
le de tout autre, n'est qu'un soufle

1249. « que l'Eternel peut dissiper quand il
« lui plaît. Marchons avec confiance;
« si nous restons victorieux, nous ac-
« querrons au nom chrétien une gloire
« qui remplira l'univers; si nous suc-
« combons, nous obtiendrons la cou-
« ronne du martyre ».

Il donne le signal; la chaloupe qu portoit l'oriflamme, précède les autres Comme s'il y avoit honte d'être préve nu, *Louis* entre dans la mer ju u'aux épaules, l'écu pendu au col, l'ép poing. Une armée bordoit le riv une flotte défendoit le port. Vaisseau et soldats furent en même temps quées avec fureur par les Fran quoiqu'ils n'eussent pas encore leur rière-garde, retardée par les vents. L défense dura deux jours: deux jour de combats équivalens à deux batailles Enfin l'opiniâtreté des Sarrasins céd à la bravoure française, ils abando nèrent Damiette, sans penser à la dé fendre. Les Français en prirent p session, la munirent, la fortifièrent et s'en firent un point d'appui p le reste de l'expédition.

L'arrière-garde arriva; il fut décid qu'on iroit au Caire, et on fit préparatifs pour passer le Nil. La p session de Damiette donnoit la j us

ice d'une rive ; on se flatta d'autant 1249.
is aisément de s'emparer de l'autre,
l'on savoit la mort de *Malec-Sala*,
l'une maladie venoit d'enlever à la
soure, comme il revenoit en toute
de la Mésopotamie, pour s'oppo-
aux croisés. En attendant *Almoadin*
fils, qu'il avoit laissé en Mésopo-
e, les Sarrasins élurent pour com-
lant *Facardin*, l'un d'entre leurs

Alors commencèrent les désastres des croisés. Ils passèrent le Tanis qu'ils voi t devant eux, par un gué que des fuges leur indiquèrent. *Robert*, ite d'Artois, l'aîné des frères du roi, iande à passer le premier et à conduire l'avant-garde. *Louis*, qui se dé-it de son bouillant courage ne le lui corda que sous la condition expressé qu'il n'attaqueroit point, que lui-même fût à portée de le secourir. Le comte promet tout : mais à peine a-t-il passé le fleuve, qu'il fond sur les ennemis dont la contenance lui paroît incertaine : il les disperse et les poursuit jusqu'aux portes de leur camp. En vain le grand-maître des Templiers et les autres généraux, suspectant une fuite aussi précipitée, essayent de modérer l'ardeur du jeune prince : à leurs sages

Bataille de la Massoure.

remontrances il ne répond que par des
1250. insultes, et continue à marcher en avant. Frémissans d'indignation, mais n'osant toutefois l'abandonner, ils le suivent à l'attaque du camp qui est surpris. *Facardin* est tué dans la mêlée ; son armée composée de soixante mille combattans se débande, et perd à-la-fois son général, ses machines et son camp. Jamais témérité n'avoit été couronnée d'un pareil succès ; mais le comte semble prendre à tâche de lasser la fortune. Ce n'est point assez pour lui d'avoir dispersé l'ennemi ; seul, il veut l'anéantir : et sans attendre son frère, avec la poignée d'hommes et de chevaux qu'il a sous la main, et malgré les nouvelles remontrances de ses généraux qu'il se croit de plus en plus autorisé à mépriser, il poursuit les fuyards, entre pêle mêle avec eux dans la de la Massoure, et toujours emporté son ardeur, passe au-delà de la sans penser seulement à se l'assurer un détachement. Il ne s'arrête que lorsqu'il se voit dans l'impossibilité d'atteindre les fuyards. Pendant qu'il s'opiniâtroit si imprudemment à leur poursuite, un musulman nommé *Bondochar*, simple mamelouck, mais homme de tête, qui préludoit à sa haute for-

une, reconnoît qu'il n'est poursuivi 1250.
que par une poignée d'hommes qui n'est pas soutenue. Il le fait remarquer à ses compagnons, en rallie plusieurs, et avec le discernement d'un général, il marche droit à la Massoure dont il s'assure. Il y massacre le peu de chrétiens qu'il y trouve, puis ceux qui y revenoient à la file, sans défiance d'y rencontrer un ennemi. Tous les généraux tombent sous ses coups, et avec eux le comte d'Artois. *Bondochar* fait publier que c'est le roi lui-même qui a été tué, et ranime ainsi le courage des Musulmans qui brûlent alors du desir de venger la honte de leur surprise.

Louis cependant avoit passé le fleuve, mais il ne restoit plus personne à secourir. A la nouvelle de ce désastre l'effroi changea de côté, et il ne fallut pas moins que l'intrépide fermeté du roi pour résister à l'impétuosité des Sarrasins. Les Français ne furent point battus, ils contraignirent même l'ennemi à rentrer dans son camp avec une perte immense; mais quelque considérable qu'elle pût être, l'issue de la bataille fut moins funeste aux Sarrasins qui pouvoient se recruter, qu'à *Louis* qui y perdit la moitié de son armée.

1250. Fâcheux état des Français.

Devenus bien supérieurs, les Sarrasins changèrent leur manière de combattre ; ils laissèrent les croisés assez tranquilles dans leur camp, craignant d'irriter ces lions dont la fureur paroissoit terrible. Dans ce camp où les uns pleuroient leurs amis, et gémissoient sur eux-mêmes, tourmentés par la douleur des blessures, dont l'ardeur du climat augmentoit le danger, les autres se livroient au jeu et à la bonne chère, autant que leur situation le permettoit, car les vivres vinrent bientôt à manquer. Ils arrivoient de Damiette par des bâteaux ; les coureurs ennemis répandus sur l'autre bord du Nil, tuoient à coups de flèche les matelots, et s'emparoient de la cargaison ; les remèdes et les secours de toute espèce pour les malades, devinrent aussi rares que les vivres ; une contagion mit le comble à tous ces maux.

Comme la plupart des chefs avoient été tués, comme presque tous les autres et le roi lui-même étoient languissans, et dans une espèce de stupeur, à peine donnoit-on des ordres. Il n'y avoit plus de discipline; les cadavres restoient sans sépulture autour du camp, où on les jetoit sans précaution; il s'en amoncela un grand nom-

1250.

bre auprès d'un pont que *Louis* avoit fait jeter sur le Tanis. La corruption des uns et des autres infecta l'air et les eaux; les petits poissons que le soldat en tiroit, corrompus eux-mêmes, étoient plutôt un poison qu'une nourriture. Une si triste situation fit songer à la retraite, retraite de malades, de blessés, d'hommes exténués par défaut de nourriture, sous un soleil brûlant, devant une armée saine et active. On entassa des blessés ou languissans de maladies, le plus grand nombre qu'on pût dans les bateaux. On plaça le roi avec peine sur un cheval. On se distribua les postes; les moins foibles se chargèrent de protéger la marche.

Le roi est fait prisonnier.

Mais cette triste phalange ne se fut pas plutôt ébranlée, que les ennemis l'assaillirent de tous côtés, de près, de loin, en queue et de front, à coups de dards, d'épées et de masses. *Louis*, dans ce moment, retrouva sa vigueur; il faisoit avec les chevaliers qui l'environnoient, des charges terribles. Pendant la fuite des ennemis, les Français tâchoient de gagner du terrein; mais ceux-là revenoient toujours plus nombreux. Les forces enfin abandonnèrent le monarque; il succomboit, il alloit être tué ou pris. Un chevalier

1250. nommé *Geofroi de Sargines*, le tira de la mêlée, reçut les coups qu'on lui portoit et le fit passer au-delà du pont. *Gauthier de Chatillon* soutint longtemps seul sur ce pont l'effort des ennemis; mais ils l'abbattirent à la fin, et passant précipitamment par-dessus son corps hérissé de flèches, percé et meurtri, ils arrivèrent à une maison où gissoit le monarque presque mourant. Des chevaliers le défendoient encore. Un huissier cria, sans commandement, que le roi ordonnoit qu'on se rendît, que s'ils ne le faisoient pas, ils exposoient sa personne. Les armes leur tombèrent des mains, qui furent aussitôt chargées de chaînes.

Premier traité avec Almoadin.

Le roi, ses frères et les seigneurs pris avec eux, eurent beaucoup à souffrir de la soldatesque effrénée, jusqu'au moment où *Louis* pût s'aboucher avec *Almoadin*. Ils firent ensemble un traité assez avantageux pour des vaincus, réduits à une si extrême détresse; mais la catastrophe du soudan les replongea dans de nouveaux malheurs. Quelques émirs, méconteus ou jaloux, inspirèrent à leurs troupes des sentimens de révolte. Ils répandirent le bruit qu'*Almoadin* vouloit garder pour lui et ses favoris la rançon du

oi, ıs leur en faire part; qu'il avoit 1250.
ıe dessein de se servir des prison-
s français, après qu'il auroit rompu
ırs fers, pour se débarrasser de ceux
qui lui étoient suspects, entr'autres
Mamelоucks, qui faisoient dès-lors
ın corps puissant dans l'armée. Ces
putations soulèvent cette milice om-
;euse. Ils attaquent le jeune soudan
l'improviste : il se sauve dans une tour
bois sur le bord du Nil. Les ré-
oltés y mettent le feu. *Almoadin* se
te dans le fleuve pour se sauver à la
; mais il est percé de flèches avant
r' iver à l'autre bord.

Le roi se ressentit, ainsi que les Deuxième
ıtres prisonniers, de l'anarchie cau- traité avec
ée par cette rébellion. Les mutins les émirs.
'emparèrent de sa personne. Les uns
enoient lui demander insolemment
eur part de sa rançon; ils allèrent
nême jusqu'à le menacer de massacrer
ous ses yeux ses compagnons d'in-
ortune, et de le mettre lui-même à
a torture; pendant que d'autres, té-
moins de son courage dans la bataille,
ıdmirant sa fermeté dans les fers, et
ouchés de sa patience et de sa douceur,
lui offroient leur couronne. Il devint,
en quelque manière, arbitre entre les
émirs, et les rapprocha. On remit sur

1250. le tapis le traité dont l'exécution avoit été suspendue par les troubles, et il fut suivi sans aucun changement. Le roi rendoit Damiette pour sa rançon personnelle, n'ayant jamais voulu consentir à être mis à prix d'argent : pour ses frères et les autres prisonniers, il s'engageoit à une somme de huit cent mille besans d'or, (1) (cent mille marcs d'argent), dont le tiers seroit payé comptant, et on stipula une trève de dix ans. *Louis* laissa son frère *Alphonse* et un certain nombre de chevaliers en otage, et partit pour Damiette, d'où il envoya le premier paiement qui délivra ces prisonniers. Le trésorier se vanta à *Louis*, d'avoir gagné par ruse quelque chose sur le poids des espèces, auxquelles les Sarrasins ne se connoissoient pas. Le scrupuleux monarque ordonna que ce gain illicite fût restitué. Ce premier paiement, trop fort pour ce qui restoit dans la caisse royale, fut formé des contributions volontaires des malheureux qui avoient échappé, tant par terre que par eau, à la

(1) *Besans* ou *bizantins*, monnoie de Bysance ou de Constantinople, de la valeur d'un huitième de marc d'argent, et par-conséquent équivalente à six à sept francs d'aujourd'hui.

fureur des barbares, et qui s'étoient réfugiés à Damiette, et de tous les meubles et bijoux que la reine *Marguerite*, *Jeanne*, sa belle-sœur, et les dames de leur suite, purent retrancher à leur nécessaire, et qu'elles vendirent à des juifs. 1250.

Désespoir de la reine.

Le roi remit Damiette aux Sarrasins, et se rendit à St.-Jean-d'Acre où la reine l'avoit déjà précédé. Il seroit difficile de peindre la désolation de cette princesse, quand elle avoit appris la captivité de son mari. L'idée effrayante qu'elle s'étoit faite, peut-être avec raison, de la lubricité de la milice asiatique, lui causoit des convulsions de désespoir. Elle s'imaginoit toujours les entendre aux portes de son appartement : on mettoit la nuit, dans sa chambre, un vieux chevalier pour la rassurer. Dans un de ses momens d'effroi, elle se jeta à ses pieds : *Jurez-moi, chevalier*, lui dit-elle, *que vous ferez tout ce que je vous demanderai.* Il le promit. *C'est*, ajoute-t-elle, *que si les Sarrasins s'emparent de cette ville, vous me couperez la tête avant qu'ils me puissent prendre. J'y songeois*, répondit-il.

Le roi reste en Palestine ; ses motifs.

Les princes et leur suite abandonnèrent, le plutôt qu'il leur fût possible, cette plage funeste ; mais, malgré 1251—5

1251—53. leurs instances, le roi demeura en Palestine. Il avoit une double intention: la première de ne point laisser sans espoir les chrétiens de ce pays, qu'il étoit venu secourir, et de ne point perdre tout le fruit de ses peines; la seconde de forcer les infidèles à remplir, à l'égard des prisonniers, les conditions de la capitulation. Dans l'ivresse de leur succès, en prenant Damiette, ils avoient massacré les chrétiens sains et malades qu'ils y trouvèrent. Au lieu de garder auprès d'eux ceux dont ils espéroient la rançon, ils les envoyoient au loin dans le désert, afin que les travaux auxquels ils les assujettissoient fissent augmenter le prix du rachat; ils eurent même la mauvaise foi de retenir, sous mille prétextes, ceux dont ils avoient touché l'argent. Il n'y avoit que la présence du monarque, l'estime dont il jouissoit, la crainte qu'il inspiroit encore dans son malheur, qui pût mettre des bornes à ces vexations. Il réussit ainsi à rassembler autour de lui beaucoup de soldats et chevaliers, que son départ auroit réduits à une perpétuelle captivité. Il releva les fortifications de plusieurs villes, et accorda entre eux les princes chrétiens de la Palestine. Ceux qui lui donnèrent le plus de peine,

furent les chevaliers de St.-Jean et ceux du Temple, dont les prétentions et les priviléges se croisoient : il les mit en état, s'ils fussent restés unis, de se soutenir contre les infidèles, en attendant les secours qu'il ne désespéroit pas de leur apporter. Ce fut l'ouvrage de quatre années de séjour, pendant lesquelles il s'occupa des mêmes actions de justice et de bienfaisance, que celles qu'il exerçoit dans son royaume. 1251—5

Il régnoit véritablement par sa vertu ; ce fut elle qui le sauva du poignard du prince des assassins, qu'on appeloit le *Vieux de la Montagne*, redouté dans tout l'Orient. Ce souverain d'une petite contrée, dont on ignore la possession exacte, et que l'on place dans les montagnes de la Syrie, ou dans celles de la Perse, mettoit à contribution les rois. Il avoit fait bâtir un palais délicieux dans lequel il renfermoit des jeunes gens, dont il fascinoit l'esprit par la jouissance de tous les plaisirs ; il leur inculquoit la persuasion qu'ils goûteroient pendant toute l'éternité, dans le Paradis céleste, les voluptés dont il les énivroit dans le terrestre ; qu'ils en jouiroient s'ils obéissoient à ses ordres, quels qu'ils fussent,

LeVieux la Montag

51—53. aux risques même de leur vie. Ces fanatiques, envoyés à une Cour, demandoient des présens au nom de leur prince. Si le roi refusoit, il falloit qu'il prît bien des précautions pour échapper à leur zèle sanguinaire : car, que ne peut pas un homme qui s'est dévoué à la mort.

Il en arriva deux auprès du monarque français. Admis à sa présence, ils lui dirent : *Connoissez-vous notre maître ?* Il répondit froidement : *J'en ai entendu parler. Comment*, répliquèrent-ils, *est-ce là l'estime que vous faites de celui de qui dépend votre vie ? tous les sceptres se baissent devant lui ; c'est par sa permission que vous vivez. Le roi de Hongrie, le sultan d'Egypte, tous les princes de l'une et de l'autre loi, lui ont rendu leurs devoirs ; et vous, depuis si long-temps que vous êtes en Orient, vous ne lui avez envoyé ni présens, ni remercîmens. Hâtez-vous de lui payer l'usufruit de votre vie qui ne sera pas longue, si vous ne vous soumettez point à ses ordres. Louis* les remit à un autre instant pour avoir sa réponse, et quand ils revinrent, ils trouvèrent les grands maîtres des deux ordres et d'autres seigneurs qui leur

ent : *qu'on ne parloit point à un de France, ainsi qu'ils l'avoient it, que sans le respect pour le droit gens on les eût fait jeter à la , et qu'ils eussent à se représenter s quinzaine avec d'autres lettres leur maître, pour faire satisfaction leurs imprudentes menaces.* Quinze ours ne se passèrent pas, que de nouveaux ambassadeurs lui apportèrent la hemise et l'anneau de leur prince. La mise qui touche le corps, et l'anneau n est le sceau du mariage, marquoient disposition du *Vieux de la Mongne* à contracter une union étroite vec le roi des Français. L'aventure nit par des présens réciproques. La rainte peut-être avoit saisi le vieux ince : il n'étoit rien moins qu'invincible : déjà il étoit tributaire des chevaiers de la Palestine, et cinq ans après, es Tartares, dans une de leurs excurions, détruisirent le Paradis, et disersèrent les adeptes et leurs houris. 1251—53.

Le roi auroit pu profiter de la déférence générale pour visiter les lieux aints et achever son pélerinage. Certainement il auroit été reçu avec respect dans Jérusalem, quoique cette ille fût entre les mains des infidèles; nais on lui fit observer qu'il étoit au- Retour du roi en France. 1254.

1254. dessous de la dignité d'un grand monarque, d'entrer en suppliant dans la ville dont il s'étoit promis la conquête, et pour laquelle il avoit fait de si grands efforts. Il renonça donc à ce projet, et dès ce moment il tourna les yeux vers la France. *Blanche*, sa mère, établie régente, étoit morte, il y avoit plus d'un an ; raison péremptoire pour ne pas retarder davantage son retour.

Sa piété et bonté. Il s'embarqua avec la reine et ce qui lui restoit de sa cour, augmentée d'un fils, dont *Marguerite* étoit accouchée à *Damiette*, trois jours après avoir reçu la nouvelle de la captivité de son mari. On le nomma *Tristan*, parce qu'il étoit né dans les tristes circonstances de cette malheureuse entreprise. Pendant que l'on voguoit à pleines voiles vers l'île de Chypre, une secousse violente ébranle le vaisseau à la vue d'une petite île déserte : on juge qu'il a touché, et sa visite montre le danger de continuer la route sur ce navire, fait exprès pour contenir beaucoup de monde : il n'y en avoit point d'autre. On propose au roi débarquer. Il refuse : on le presse : « Pourquoi, *dit-il*, tant d'instances ? « C'est, lui répond-on, que la conser-

vation de quelques malheureux matelots importe peu à l'univers, mais rien ne peut égaler le prix d'une vie comme celle de votre majesté. 1254.
— Or, sachez, reprend ce généreux prince, qu'il n'y a personne ici qui n'aime son existence autant que je puis aimer la mienne. Si je descends, ils descendront aussi; en me rembarquant, sur quelque navire qu'on m'enverra, moins grand que celui-ci, je serai obligé de laisser la plupart dans une terre étrangère, peut-être sans espérance de revoir jamais leur pays. J'aime mieux mettre en la main de Dieu, ma vie, celle de la reine et nos trois enfans, que d'exposer tant de personnes à un si triste sort ». Le dommage fut réparé. Il beva heureusement son voyage, pendant qu'en effet ceux qui quittèrent le bâtiment, restèrent plus de deux ans sans trouver moyen de retourner en France. Il est rare qu'un monarque, qu'un prince, quelqu'un enfin distingué par sa naissance ou ses dignités, se mette ainsi au niveau des autres hommes. Cette humilité lui venoit de la persuasion du néant de toutes les grandeurs, en présence du souverain Etre. *Sénéchal*, disoit-il à *Joinville*, après

1254. une affreuse tempête qui avoit pensé les engloutir : « Or, regardez si Dieu « n'a pas montré son grand pouvoir « quand, par un seul des quatre « vents, le roi, la reine, ses enfa[illegible] « et tant d'autres personnages ont p[illegible]é « abîmer. Ces dangers sont des aver-« tissemens et des menaces de celui qui « peut dire : Or, voyez-vous que je « vous eusse tous laissé noyer, si « j'eusse voulu » ? Il paroissoit éton-nant au pieux monarque que les gens de mer, séparés de la mort par une simple planche, y pensassent si peu. Il établit une police sévère sur son vaisseau; les juremens étoient punis, le jeu défendu. La prière se disoit à des heures fixes, quand le temps le permettoit ; on faisoit des instructions chrétiennes aux matelots, surtout aux jeunes ; et le monarque ne croyoit pas au-dessous de lui d'animer ces exercices par sa présence.

Le sire de *Joinville*, qui nous a conservé ces détails, étoit assez familier avec lui pour se permettre des obser-vations, qu'on pourroit regarder comme tenant de la remontrance. Le roi des-cendit dans un petit port de Provence, où on ne l'attendoit pas. Il n'y avoit ni chevaux, ni commodités propres au

1254.

ısport de tant de personnes et de équipages : heureusement l'abbé Cluni, qui se trouvoit dans le voisi-, lui amena deux chevaux. Il eut cette occasion une audience qui parut ngue. « N'est-il pas vrai, Sire, dit *Joinville* au roi, que le présent du bon moine n'a pas peu contribué à le faire écouter si longuement ? Il en peut être quelque chose, répondit le roi. Jugez donc, Sire, reprit le bon chevalier, ce que feront les gens de votre conseil, si votre majesté ne leur
« défend pas de prendre de ceux qui
« ont affaire par devant eux : car, comme
« vous voyez, on en écoute toujours
« plus volontiers. Le roi sourit, sentit
« la sagesse de l'avertissement, et,
« ajoute le Sénéchal, il ne l'oublia pas ».

Pastoureau

Il trouva son royaume en bon état. Pendant son absence il n'avoit été troublé que par les désordres des *Pastoureaux*. On appela ainsi des hommes possédés d'un enthousiasme fanatique, qui saisit principalement les gens simples de la campagne, de petits cultivateurs, et sur-tout les bergers. Leur association commença par les exhortations véhémentes d'un nommé *Jacob*, natif de Hongrie, échappé des cloîtres de Cîteaux. Il prêchoit la croisade, non, disoit-il, aux gentilshommes et aux riches,

1254. dont Dieu rejetoit l'orgueil; mais aux pauvres et aux petits, auxquels Dieu avoit réservé l'honneur de délivrer le roi et les lieux saints. La Sainte Vierge et les Anges lui avoient apparu et commandé de rassembler les fidèles pour la sainte expédition.

Bientôt le *maître de Hongrie*, ainsi l'appeloit-on, fut environné de disciples, hommes de tous états, femmes et enfans, dont on fait monter le nombre à cent mille. Il leur distribua des drapeaux chargés de devises et de représentations de ses visions, leur donna des chefs, u prédicateurs comme lui. Le sujet leurs discours, changea à mesure qu' se renforçoient. Après n'avoir parlé q de piété et de dévotion, ils se mirent à invectiver contre les moines, les chanoines, les évêques et la cour de Rome. Ils se donnoient la licence d'exercer, quoique laïcs, les fonctions du culte, confessoient, *dépéçoient* les mariages, les *refaisoient*, accommodoient la morale chrétienne à leurs idées et à leurs intérêts, et ces intérêts étoient un libertinage affreux qui s'introduisit dans ce ramas d'hommes grossiers, ignora et oisifs. Quand *Jacob* prêchoit, il étoit environné de satellites, prêts à se jeter sur ceux qui oseroient le contredire. Un clerc eut cette hardiesse à Orléans.

treprit de réfuter *le maître* : pour 1254.
te réponse, un de ses disciples lui
lit la tête d'un coup de hache.

régente toléra d'abord ces rassemens de croisés, parce qu'elle n'y voit que des secours qui se préparent pour son fils. *Jacob*, à la tête de troupe, fut bien reçu dans Paris. En it les fonctions sacerdotales, il se ora dans l'église de Saint-Eustache mens pontificaux ; il prêcha ec n arrogance ordinaire, et comme it soutenu par la populace, les mbres de l'Université, plus savans guerriers, dit *Mézeray*, et de plus timidés par l'assassinat de quelques êtres victimes de ces furieux, se barricadèrent dans leurs colléges et ne durent leur salut qu'à cette prudente précaution.

Pareilles scènes se passoient à Amiens, à Orléans, à Bordeaux, et dans d'autres villes, où les lieutenans de *Jacob*, aussi bien accompagnés que leur général, exerçoient leur mission. Ces excès étonnèrent la régente. Elle se repentit de ne les avoir par arrêtés dans le principe, et prit des mesures sages : les moins rigoureuses, cependant qu'il fût possible, contre des fanatiques, la plupart plutôt séduits que méchans. *Blanche* ordonna qu'on laissât passer, qu'on

1254. aidât même ceux qui voudroient s'em-barquer, ou quitter le royaume de to autre manière: on saisit les chefs d on ne fit que peu de ces exemples san glans, qui aigrissent plutôt les pers cutés qu'ils ne les corrigent. Ce défa de chefs, le besoin de vivres, le goût et l'ennui d'une vie errante, rappelèrent beaucoup dans leurs meures champêtres, où ils reprir leurs travaux ordinaires. Ainsi s'éco ce torrent, parce qu'on lui ouvrit passage; et *Louis*, à son retour, n'e trouva que de foibles traces.

L'Université. L'université lui causa quelqu'emba ras. On peut se rappeler que les Jaco bins et les Cordeliers reçus dans so sein, à condition de ne point enseign publiquement, ouvrirent leurs écol quand l'Université ferma les siennes, l'occasion de l'excommunication *Philippe-Auguste*: l'interdiction l'instruction, qui rendoit oisifs u multitude d'écoliers, et faisoit fermen ter le mécontentement dans ces jeun têtes, étoit pour un corps enseignan un grand moyen de soutenir ses priv léges, ou d'en obtenir du gouverneme que cette suspension inquiétoit. S dans ces temps de crise, les religie continuoient de donner leurs leçons l'Université n'avoit plus rien à espér

e cette interruption qui lui avoit été 1254.
uelquefois si utile. Elle fit donc un dé-
ret qui portoit qu'aucun ne seroit reçu
ıs son sein, s'il ne s'obligeoit par
ment à obéir à ses statuts, faits à ce
et. Les religieux refusèrent de s'en-
;er. Après bien des débats, l'affaire
t portée devant le pape, dont le tri-
al étoit saisi d'une autre plus im-
tante, en ce qu'elle touchoit la
ipline de l'église Gallicane.

Les atteintes que les religieux men-
ıs y portoient, se connoissent par
e bulle d'*Innocent IV*, donnée même
ıvant les derniers troubles de l'Univer-
ité : « Pour garder les droits à cha-
« cun, dit le souverain pontife, et spé- Discipline
« cialement aux évêques et aux curés de l'église.
« qui sont la vraie hiérarchie ecclé-
siastique, les réguliers ne pourront
« point, aux jours de fêtes, recevoir
« les séculiers à l'office divin, ni à la
« confession, sans la permission de
« l'Ordinaire. Ils ne feront aucun ser-
« mon chez eux, pendant qu'on célé-
« brera l'office divin aux jours de fêtes
« dans les paroisses, ni dans les autres
« églises, sans l'ordre des évêques et
« des curés des lieux ». Telle a tou-
jours été la discipline de l'église de
France. L'histoire ne doit pas la laisser

1254. ignorer. Dans ce procès sur la discipline se trouve souvent mêlée l'Université, parce que, si les religieux, en général se soumettoient à l'Ordinaire, ceux qui étoient admis au docto se prétendoient, par ce titre, ex de l'examen et de la jurisdiction é copale, quand ils vouloient conf et prêcher. Il y eut sur ces matières, pendant six pontificats, plus de qu rante bulles, atténuantes, confirmant explicatives, souvent contradicto s. Cette guerre de plume fut très-anim

Les adversaires répandirent avec profusion les critiques, les satyres, les personnalités aigres et mordantes. Le roi ne se mêla de ces querelles que pour adoucir les esprits; elles se seroient plus envénimées, s'il avoit fait agir l'autorité. Elles ne finirent point, mais s'assoupirent.

Actes de justice. 1255—69. Les quinze années qui s'écoulèrent après le retour du roi, présentent peu d'événemens importans pour la postérité; mais les contemporains durent s'estimer heureux de vivre dans une période de temps qui fournissoit peu de matériaux à l'histoire. Son silence est quelquefois le signe du bonheur. Il se rencontre néanmoins, dans cette espace de temps, des faits qui méritent d'être recueillis. Le premier est une concilia-

entre les enfans de la comtesse de 1255—69.
lres, *Marguerite*, fille de *Bau-*
, premier empereur de Constanti-
e, et veuve de *Bouchard d'Avesnes*
Guillaume de Dampierre. Elle
it partager de son vivant ses états
x enfans des deux lits. *Jean d'Aves-*
, partagé du Hainaut, crut apperce-
ir dans sa mère de la prédilection pour
de Dampierre, son frère, qui
nt la Flandres. Il s'en plaignit amè-
ement, et s'échappa contre elle en pro-
in ıltans. Le roi invoqué dans cette
on que le sort des armes tenoit
e en balance, termina le différend
desir de la mère, et ordonna que le
iffi que les *d'Avesnes* portoient dans
armes, seroit peint désormais sans
langue et sans griffes. C'est un talent
us un prince de proportionner la
ine à la faute. C'en est encore un de
oir adoucir la remontrance.

« Une femme de qualité, vieille et
« fort parée, lui demanda un entretien
« secret. Il la fit entrer dans son cabinet
« où il n'y avoit que son confesseur, et
« l'écouta aussi long-temps qu'elle vou-
« lut. Madame, lui dit-il, j'aurai soin de
« votre affaire, si de votre côté, vous avez
« soin de votre salut. On dit que vous
« avez été belle, ce temps n'est plus,

1255—69. « vous le savez. La beauté du corps « passe comme la fleur des champs : « on a beau faire, on ne la rappe « pas. Il faut songer à la beauté de « l'ame, qui ne se fane pas. Ayez soin « de votre ame, madame, et j'au « soin de votre affaire ». L'historien qui rapporte ce fait, présume que la coquette se corrigea.

Les officiers du comte d'Anjou avoient jugé en sa faveur un procès dans lequel un de ses vassaux réclamoit un château qu'il prétendoit lui appartenir. Le condamné appelle au roi. Le comte, indigné de sa hardiesse, le fait mettre en prison. Les plaintes de l'opprimé parviennent à *Louis* : il le fait mettre en liberté. Mais le plaignant n'avoit pas d'argent pour suivre son procès; la crainte de désobliger le frère du roi lui fermoit toutes les bourses, et en même temps le privoit d'avocats. *Louis* lui en nomme un, lui avance de l'argent, et l'affaire scrupuleusement discutée, le comte est condamné, et l'appelant réintégré dans son château.

Une cause, à-peu-près pareille, suscita un procès par-devant le conseil du roi pour lui-même : il y étoit présent. Le possesseur de la terre en litige produisoit, comme pièce probante, une

arte revêtue de toutes les formes, même du sceau ; mais ce sceau étoit isé et en partie effacé. Sur ce défaut, conseillers étoient prêts à rejetter èce. *Louis* se fait apporter d'autres tres du même temps, en confronte sceaux avec celui qu'on présentoit, e rque dans ses débris quelques es qui lui en rendent l'authenticité obable, et se condamne lui-même.

Enguérand de Couci.

On connoît son inflexible sévérité is l'exercice de la justice ; c'est pouroi toute la cour trembloit pour la ie d'*Enguérand*, baron de *Couci*, oupable d'un meurtre affreux. Il avoit ait pendre, comme braconniers, deux eunes gens de considération qui s'exeroient à tirer de l'arc dans une de ses orêts. Malgré les priviléges qu'il alléuoit, le roi le fit enfermer dans la tour u Louvre, et comparoître devant son ribunal. *Couci*, amené en sa présence, lemanda qu'il lui fût permis, selon la outume pratiquée à l'égard des barons, 'appeler auprès de soi ses parens pour endre leur conseil. Tous ceux qui égeoient avec le roi se levèrent et se oignirent à l'accusé comme parens. *Louis* l'étoit lui-même. Il demeura presue seul sur son tribunal, garni de trop eu de juges pour prononcer une sen-

1255—69. tence de mort. Il se laissa toucher par les prières de tant de personnes distinguées, et condamna du moins le coupable à la fondation de deux chapelles où se feroit l'office pour le repos de l'ame des défunts, et il permit que selon la loi des compensations, qui n'étoit pas tout-à-fait hors d'usage, le criminel rachetât sa vie pour une somm de dix mille livres qui fut employée à bâtir l'hôpital de Pontoise.

Raoul de de Couci. Cet *Enguérand* étoit frère puîné et héritier de *Raoul de Couci*, blessé mortellement à la bataille de la Massoure, et le héros d'une tragique aventure qui a exercé la verve de nos poëtes On doit se rappeler que chaque chevalier avoit une *dame de ses pensées*, à laquelle il rendoit des soins respectueux : mais la retenue des chevaliers si vantée, n'étoit pas toujours telle qu'on ne pût quelquefois la suspecter *Raoul de Couci* s'étoit dévoué au *servage de Gabrielle de Vergy*, épo du seigneur de *Fayel*, qui prit de l'ombrage de cet attachement. *Raoul* sentant sa mort inévitable et prochaine appelle son écuyer, lui donne une lettre lui ordonne de la porter avec son cœur renfermé dans un vase, et de remettre l'un et l'autre à la dame de *Fay*

L'écuyer revenu de la Terre-Sainte, et rôdant autour du château pour s'acquitter de sa commission, est rencontré par le mari. Il lui arrache la lettre et le vase, livre le cœur à son cuisinier pour en faire un ragoût qu'il savoit plaire à sa femme, la regarde avec une maligne joie se repaître de ce mets affreux, et lui montre ensuite la lettre et le vase. Pendant que *Gabrielle* lit, son visage se couvre d'une sombre tristesse, avec toutes les marques d'un désespoir concentré, et sans éclater en plaintes et en reproches, elle dit : *Puisque j'ai mangé une si noble viande, et que mon estomac est le tombeau d'une nourriture si précieuse, je n'y en mêlerai jamais d'autre.* Elle s'enferme dans son appartement, et se laisse mourir de faim. 1255—69.

Il y a peu de règnes pendant lesquels la paix avec l'Angleterre ait été aussi soutenue que pendant celui de *Louis IX ;* mais on peut douter s'il ne l'acheta pas un peu cher. Contre l'avis de son conseil, la seule fois, dit-on, qu'il s'en étoit écarté, il rendit à *Henri III*, roi d'Angleterre, le Limousin, le Querci, le Périgord, qui avoient été confisqués sur *Jean-sans-Terre*. Il ajouta la promesse de l'Agénois et de

Paix avec l'Angleterre

Hommage de Henri III.

1255—69. la Saintonge, si *Alphonse*, son frère, mouroit sans enfans. Il est vrai que *Henri*, sans doute, en reconnoissance de si beaux dons, donna, à l'hommage qu'il fit au roi de France, un éclat auquel le vassal ne se prêtoit pas volontiers dans ces sortes de cérémonies. Il se prosterna devant le trône de *Louis*, avec ses enfans, se reconnut son homme lige, lui prêta serment de fidélité, se mit sous sa protection, et un des fils du roi étant mort, il aida lui-même, comme les autres princes, à porter son corps à la sépulture. On a blâmé cette générosité de *Louis*, dont il donna dans le temps des raisons assez mauvaises en politique, comme le scrupule de retenir des biens dont la confiscation lui paroissoit avoir été injuste, et le desir de se procurer par là une paix constante avec l'Angleterre ; mais c'étoit faire affront à la cour des pairs qui avoit prononcé cette confiscation après mûre délibération sous *Philippe-Auguste* ; et c'étoit aussi un mauvais moyen d'éviter la guerre, que d'augmenter le territoire, et par là les forces et la puissance d'un ennemi déjà si redoutable.

Réconciliations faites par St. Louis.

Il n'y a pas de services que *Louis*, toujours généreux à l'égard de *Henri*, ne se soit empresssé de lui rendre.

Celui-ci avoit établi gouverneur dans 1265—6(
les provinces situées en France, et avec tous les pouvoirs de vice-roi, *Simon de Montfort*, comte de Leicestre par sa mère, beau-frère de *Henri*, dont il avoit épousé la sœur, et le plus jeune des fils du fameux *Simon*, qui avoit commandé la croisade contre les Albigeois. *Leicestre* en avoit usé dans son gouvernement de manière à soulever les seigneurs les plus puissans du pays. Sur les plaintes qu'ils formèrent, le comte passe en Angleterre pour se justifier près de *Henri*; mais ce fut avec une hauteur et une arrogance faite pour blesser son maître, lors même qu'il eût été innocent. De-là entre eux une haîne dont chacun saisit toutes les occasions de donner à l'autre des preuves. Celle de *Leicestre* fut favorisée par les circonstances. L'Angleterre étoit alors dans toute l'ardeur d'une discorde civile entre le prince et les barons, à l'occasion de diverses chartes de liberté, accordées et révoquées tour-à-tour par le foible monarque. Le comte fomente les mécontentemens, obtient un éclat, lève des troupes, attaque celles que lui oppose son souverain, les dissipe et parvient à s'emparer de la personne de *Henri* et de celle de son fils *Edouard*.

65—69. C'est dans ces occurrences malheureuses, que plus d'une fois l'arbitrage de *Louis* fut réclamé également par le prince et par les barons. Il s'employa avec zèle à les accorder, mais il ne put y réussir; et de leurs transactions avec lui, il ne demeura que le témoignage si honorable pour *Louis*, d'avoir été jugé par tous les partis, assez juste et assez impartial pour les accommoder en effet.

Louis porta le même esprit de conciliation dans des différens survenus entre les comtes de Châlons et de Bourgogne; entre ceux-ci et *Thibault V*, comte de Champagne et roi de Navarre; entre les comtes de Bar et de Luxembourg. Les politiques de son conseil le blâmoient de son empressement à pacifier. Ne vaudroit-il pas mieux, disoient-ils, les laisser se battre entre eux, pour profiter ensuite de leur affoiblissement? « Si je suivois vos avis, « leur répondit-il, je serois privé « de la grâce de Dieu, qui me com- « mande d'accorder les querelles entre « les princes chrétiens, et je perdrois « la bienveillance de mes voisins, les- « quels s'apercevant de ma malice, se « joindroient pour m'attaquer, et me « trouvant abandonné de Dieu, ils me « vaincroient aisément ».

1255—60

Fermeté dans les affaires ecclésiastiques.

Ainsi Dieu, le desir de lui plaire, la crainte de l'offenser, étoient toujours dans sa bouche et dans son cœur. Cette disposition habituelle ne pouvoit exister sans des élans de dévotion qui roîtroient fort étranges dans notre cle, puisqu'ils parurent tels dans le sien. Il eut dessein de se faire moine. Ce ne fut pas une simple velléité, mais une résolution si bien prise, que la reine, ses enfans, son confesseur lui-même, eurent beaucoup de peine à le faire revenir de cette idée. Cependant ce même homme qui croyoit devoir sacrifier jusqu'à sa liberté à la religion, étoit ferme contre les abus qu'on prétendoit autoriser des lois de l'église. Les excommunications étoient alors très-fréquentes et si ordinaires, que les personnes frappées des foudres de l'église, ne s'embarrassoient plus de se faire absoudre, ni par conséquent de réparer les torts pour lesquels elles avoient encouru les censures. Les évêques se plaignirent au roi de cette négligence, et le prièrent de forcer les excommuniés à se faire absoudre dans l'année. *Louis* voulut bien s'y engager, mais à condition que ses juges examineroient si l'excommunication étoit justement prononcée. Cet arrangement ne

1255—69. plut pas aux évêques. *Mais*, leur dit le monarque, *voilà le duc de Bretagne qui avoit été excommunié par l'évêque de Nantes. Sept ans après, l'excommunication a été déclarée à Rome indûment fulminée. Si j'avois forcé le comte à la faire lever dans l'année, je l'aurois injustement engagé à des satisfactions qu'il ne devoit pas.* Les évêques retirèrent leur requête. Jamais *St.-Louis* ne permit que la jurisdiction ecclésiastique empiétât sur la royale, et il eut toujours grand soin de contenir la première dans ses justes bornes.

Louis législateur.

On remarque cette attention dans son code intitulé : *Etablissemens de St.-Louis*. Il ne parut qu'un an avant sa mort, mais c'est l'ouvrage de toutes les années pacifiques de son règne, le fruit du travail de personnages d'une habileté et d'une probité reconnues, chargées de surveiller la conduite des juges, et l'exercice de la police. Il prenoit ce soin lui-même. On trouve dans ces institutions des réglemens pour le commerce, auquel les voyages d'Asie avoient donné quelqu'activité. *St.-Louis* s'y est appliqué sur-tout à débrouiller le cahos des lois féodales, et à assurer les propriétés ; il fixe les ressorts des

1259—69

jurisdictions, les causes ou délits dont la connoissance leur est attribuée, le droit d'appel, depuis le seigneur châtelain jusqu'au souverain : par-là il a préparé l'affranchissement des bourgeois des villes, et donné lieu à la formation de ce qu'on a appelé depuis le *tiers-état*. Le vagabondage est sévèrement défendu; des patrouilles réglées sont ordonnées dans les campagnes, et sur les chemins et les habitans des lieux où un crime s'est commis, sont rendus responsables.

Asiles et trèves.

Comme les asiles étoient sacrés, et leur inviolabilité réputée tenir à la religion, *Louis* ne les abolit pas ; il défendit, au contraire, que les criminels fussent pris dans l'église ; mais il ordonna que le clergé les mettroit dehors, et que s'ils ne les chassoient pas, les officiers royaux pourroient les aller prendre jusqu'aux pieds des autels. Les péages très-fréquens, qui gênoient la communication, furent ou retranchés, ou supprimés. Il fut défendu au juge d'acheter des biens dans l'étendue de sa jurisdiction ; la peine du talion fut proscrite sans distinction d'états, ni de personnes. Le roi donna plus de force et d'authenticité aux lois déjà faites ; pour suspendre les guerres particulières

1465—69. pendant quelques jours de la semaine: il prit même assez d'empire sur la coutume, pour les faire cesser des semaines entières, quon appeloit *les semaines le roi.*

Duels. S'il ne put abolir les duels judiciaires, il fit du moins observer les lois rigoureuses de ces combats, lois bien capables de les rendre moins fréquens, en portant d'avance la terreur et l'effroi dans le cœur des champions. Avant qu'il leur fut permis de combattre, ils subissoient un interrogatoire sévère, accompagné d'exhortations et de sermens. On récitoit solennellement sur eux l'office des morts, comme s'ils n'en devoient pas revenir, et on les avertissoit que le vaincu seroit traîné hors de la lice par les pieds, et attaché au gibet. Pendant ces lugubres cérémonies, la réflexion pouvoit amener le repentir ou le désistement. S'ils persistoient, les juges du camp donnoient le signal après qu'on leur avoit répété la funeste sentence d'être traîné par les pieds et pendu, sentence qui devoit être exécutée sur le mourant comme sur le mort, car il pouvoit arriver que le vaincu ne fût que blessé. Ceux qui se louoient pour ces sortes de combats, subissoient, sans grâce, le sort destiné à leurs commettans.

On l'avoit ainsi réglé, de peur que l'assurance d'être exempt du dernier supplice, ne les disposât à ne point employer tous leurs efforts contre l'adversaire avec lequel ils se seroient arrangés d'avance. Ces sortes de combats se prescrivoient judiciairement, non-seulement pour venger des affronts ou des violences personnelles, mais encore pour obtenir la possession disputée de terres, seigneuries, ou autres propriétés. 1255—69.

Conquête de Naples.

Les *semaines le roi* furent très-utiles à *Charles* d'Anjou, frère de *Louis*, pour la conquête de Naples et de la Sicile. Depuis long-temps, les empereurs et les papes ne cessoient d'attiser le feu d'une guerre acharnée, dont le terme sembloit être la destruction des uns ou des autres. Les princes de la maison de Souabe qui occupoient le trône impérial, avoient encore irrité le dépit des papes, par une alliance qui leur donnant Naples et la Sicile, avoit considérablement accru leur puissance en Italie. *Frédéric II*, l'un des princes les plus illustres que l'Allemagne ait eu pour chefs, avoit été pour cette raison, plus en bute qu'aucun autre, soit aux menées sourdes, soit aux aggressions découvertes des souverains pontifes. Il avoit soutenu leurs attaques avec

1255—69 vigueur : mais s'il en sortit avec gloire, les fatigues qui en furent inséparables, abrégèrent de beaucoup sa carrière. *Conrad IV*, son fils, digne par son énergie de remplacer un tel père, en eut une bien plus courte encore. A peine il étoit sur le trône, que par le crime de *Mainfroi*, son frère naturel, le poison vint trancher ses jours. Il laissa pour héritier de ses états et de ses dangers, un fils encore au berceau, connu sous le nom de *Conradin*.

Le pape *Urbain IV*, comme seigneur suzerain du royaume de Naples, se déclare tuteur de cet enfant, et à ce titre se met en possession de ses états. *Mainfroi* prend la même qualification, et s'en autorise pour chasser l'armée du pape qui fait en vain prêcher une croisade contre lui. Il bat les croisés qu'on lui oppose, et victorieux de toutes parts, il dépouille un masque dont il n'a plus besoin, et se fait poser la couronne sur la tête. *Urbain*, dans l'impuissance de conserver le patrimoine de son pupille, avisant aux moyens d'en priver au moins l'usurpateur, se croit autorisé à disposer d'un royaume dont il est suzerain, et l'offre en conséquence à *Charles*, frère de *St.-Louis*, comte d'Anjou de son chef,

et de Provence par sa femme. Sourd 1255—6
aux conseils généreux et timorés de son frère, *Charles* accepte l'offre en 1265, [illegible] se en Italie, est couronné à Rome; [illegible]is entre dans la Pouille, à la tête [illegible] une nouvelle armée de croisés. Il [illegible]encontre *Mainfroi* près de Bénévent, lui livre bataille et le défait. *Mainfroi* même est tué dans la mêlée, et laisse une fille nommée *Constance*, qu'il faut remarquer, en ce que mariée alors à *Pierre-le-Grand*, roi d'Arragon, elle lui porta des droits que nous verrons se réaliser sous peu, et d'une manière bien tragique pour les Français.

Charles d'Anjou devenu roi de Sicile, par la mort de *Mainfroi*, tarda peu à avoir un nouvel ennemi à combattre. *Conradin*, à la tête d'une armée d'Allemands, que ses graces, sa jeunesse et ses malheurs avoient attachée à sa fortune, venoit reconquérir l'héritage de ses pères. Mais que pouvoit une expérience de seize ans contre un prince consommé dans l'art de la guerre! Les deux armées se rencontrèrent à *Aquila* dans l'Abbruze. Celle de *Conradin*, victorieuse au premier choc, s'étant débandée pour piller le camp de *Charles*, fut chargée par une troupe de Picards, qui la défit entièrement.

1255—69 *Conradin* échappa à ce désastre, et il étoit prêt de s'embarquer et de se dérober à toutes les poursuites, lorsqu'il fut arrêté et livré à *Charles*, qui remit à un tribunal composé de juges de toutes les parties du royaume, à prononcer sur le sort du jeune prince. Mais cet appareil de justice et d'impartialité n'avoit été imaginé que pour sauver des apparences trop odieuses. Ce jeune héros, dont le crime avoit été de se commettre aux hasards de la guerre pour réclamer les droits les plus légitimes fut jugé digne de mort. La sentence fut exécutée publiquement à Naples et ce fut la main du bourreau qui, en 1268, éteignit cette illustre maison de *Hohen-Stauffen* ou de *Souabe*, qui avoit donné à l'Allemagne six des plus grands empereurs qui l'aient gouverné.

Des historiens ont prétendu excuser le roi de Naples, en disant que *la vie de Conradin auroit été la mort de Charles*. Affreuse politique qui punit par un supplice présent, un mal qui pouvoit ne pas arriver ! Ce *Charles*, s'est montré sur le trône soupçonneux, dur, tyran sombre, haï de ceux même qui l'y avoient placé. Plusieurs revinrent en France, d'autres s'établirent dans la conquête, et ce fut la

1255—69.

de fois que les Français donnèrent maîtres à cette partie de l'Italie: x cent vingt ans auparavant ils l'a- t soumise, conduits par les fils de *ncrède de Hauteville*, connus sous dénomination de *Rois Normands*.

Sciences. Fondations.

On voit par-là que le Français n'a in que d'être conduit pour tenter choses les plus difficiles; de même, nquille dans ses foyers, il déploie égale ardeur pour les sciences et arts, quand il a l'exemple d'un nce qui les aime et qui les protège: fut *Louis IX*. Les savans comme us l'avons déjà dit, trouvoient auprès lui un accueil favorable, des distinc- flatteuses, des encouragemens et récompenses. Outre ses bienfaits à 'Université de Paris, il en créa une à ourges, augmenta celle de Toulouse, it des dons importans à la Sorbonne, t la rendit dépositaire de livres très- récieux pour le temps, et qui ont ommencé sa bibliothèque. Il est à re- narquer, que les premiers de nos poètes t de nos historiens qui ont écrit en rançais, *Guillaume de Lorris* et *Ville- hardouin*, vivoient pendant son règne. On croit que ce fut lui qui engagea *Vincent de Beauvais*, dominicain cé- lèbre, à écrire *le Miroir historial* que

1255—69. nous avons encore. Aux fondations lit raires, il ajouta des fondations pie La Sainte-Chapelle ; divers hôpitau entr'autres celui des Quinze-Vingt et des couvens pour les Dominicains, po les Cordeliers et pour les Carmes. veurs tomboient avec profusion sur to ces ordres. Il a fait des dépenses consi rables, en châsses, bijoux et ornem pour les monastères de St.-Denis d'autres églises. *Louis* savoit qu'on blâmoit de ces prodigalités ; mais il pondoit : *si argent projetois en pia et ribauderies, cil qui se deult m'affoleroit mie.* (Si j'employois argent en faste et en débauches, se plaint de moi, qui se garder alors de me blâmer).

On ne doit pas mettre au nomb des générosités répréhensibles ce q dépensoit pour l'éclat du trône et solennité des fêtes qu'il rendoit nat nales. Le peuple montra la part q prenoit à la satisfaction du souver dans les réjouissances qui eurent li lorsqu'il maria sa fille *Elisabeth Thibault II*, roi de Navarre, et fils aîné, *Philippe*, avec *Isabeau* d'A ragon. Lor qu'il fit chevalier ce mê *Philippe*, et *Robert*, son neveu, f de *Robert*, son frère, tué à la Ma

ure, tout Paris fut tapissé, et ses 1255—69
bitans se livrèrent à cette vraie joie
qui caractérise l'affection. Aussi *Louis*
hé de ces marques d'attachement,
soit dans une effusion de tendresse à
hilippe son fils, qui devoit lui suc-
er: *Beau fils, je te prie que te*
es aimer du peuple de ton royaume;
r vraiement j'aimerois mieux qu'un
cossois vînt d'Ecosse, ou quelque
ıtain étranger, qui gouvernât bien
loyaument, que tu te gouvernasses
ıl à point et en reproche.

Entre les actions sages dont nous ons parlé, la malignité humaine, la ›usie secrète qu'elle excite contre ceux qu'un grand mérite élève au-dessus des autres, a cherché une erreur de jugement, une faute grave en politique : et malheureusement la sévérité de l'histoire présente l'une et l'autre dans la seconde croisade de *Saint-Louis*, la huitième et la dernière de toutes. Miné par les maladies, si exténué, qu'à peine pouvoit-il revêtir sa cuirasse et charger sa tête de son casque, le pieux roi méditoit toujours la guerre contre les infidèles; mais où porter ses armes? En Palestine? Les chrétiens y étoient si affoiblis qu on désespéroit d'y pouvoir trouver un port. En Egypte? Mais elle

Huitieme et derniere croisade.

1269.

1269. étoit passée sous le sceptre du i
table *Bon-doc-har* ou *Bibars*, g
habile, dont la célébrité remont
journée de la Massoure, et do
armes, depuis qu'il étoit soudan, a
également été funestes aux Chré
aux Sarrasins et aux Tartares;
leurs despote absolu, dont les
s'exécutoient avec autant de céléri
de rigueur. Sur un simple soup
avoit fait, en un seul jour, m
quatre-vingts émirs, ses com
d'armes et les instrumens de sa
deur.

Caractere de Bon-doc-har.

Le secret étoit l'ame de son
nement; il ne vouloit être ni re
dans ses courses ou promenade
deviné dans ses projets. Un m
reux le rencontrant dans une de c
constances, descend de cheval
prosterne selon la coutume; il
pendre pour l'avoir décélé. Un
premiers émirs, instruit qu'il méd
pélerinage à la Mecque, vient le
de le mettre du voyage: *Bon-d*
ordonne qu'on lui coupe la langu
la place publique. Pendant l'exé
un héraut crioit: *Tel est le su*
que mérite un téméraire qui
sonder les secrets du soudan.

Outre la prudence qui défendo

1269. Motifs de diriger la croisade vers Tunis.

r un prince qui savoit si bien ob- l'obéissance, il se présenta une 'e considération qui détourna de pte. *Omar*, roi de Tunis, entre- avec le monarque français une gence secrète, dont on ignore le et le motif. On présume que c'é- de la part du Tunisien le desir d'é- r le commerce entre ses sujets et Français. L'adroit *Africain*, con- ant la passion du monarque, fai- : entrevoir dans la négociation qu'il asseroit volontiers la religion chré- e, s'il le pouvoit sans trop s'ex- er : *Oh !* s'écrioit Louis, *si j'avois consolation de me voir le parrain n roi mahométan !* Il se persuada ıc qu'il n'étoit question que d'aider oi de l'*Africain* ; l'entreprise cepen- ıt n'étoit pas dénuée de tout moyen tirer parti du plan, que le zèle trop ıfiant de *Louis* revêtoit à ses yeux trop grands avantages. Si le prosé- trompoit, on attaqueroit sa capi- :, qu'on savoit pleine de richesses. es serviroient à la conquête de la rre-Sainte ; la possession de Tunis errompoit les habitudes entre les ures d'Afrique et ceux d'Espagne, veroit les Africains des vivres et des nitions qu'ils tiroient des Espagnols,

1269. rendroit la mer libre aux croisés pour recrues et autres secours qu'on leur verroit de France. Toutes ces ra étoient fortement appuyées par *Char* roi de Naples. Il promettoit une arn pour cette expédition, et comptoit composer des mécontens de son royaume, qui étoient en grand nombre, Français et autres. Outre le plaisir s'en débarrasser, il espéroit qu'après avoir jetés sur cette plage, ils y forme-roient des établissemens qui demeureroient dans sa dépendance, et mettroient ses côtes à l'abri des incursions barbaresques. Par tous ees motifs, dont celui qu'on fondoit sur la confiance dans la bonne foi d'*Omar* étoit assez chimérique, on se détermina pour Tunis.

Testament du roi. Le roi fit son testament dans lequel il confirma les dispositions déjà faites en faveur de ses enfans : à *Philippe*, l'aîné, sa couronne ; à *Jean*, dit *Tristan*, Crépi, et ce qu'on a appelé depuis le comté de Valois ; à *Pierre*, le comté d'Alençon et Perche ; à *Robert*, qui a été la tige des *Bourbons*, le comté de Clermo en Beauvoisis. Les filles avoient eu le dot en se mariant ; *Elizabeth*, au roi de Navarre ; *Blanche*, à *Ferdinand de la Cerda*, héritier de Castille, comme

né d'*Alphonse X*, l'astronome, mais 1269.
nt les enfans, à la mort de leur aïeul,
irent privés de leurs droits par *Sanche*
V, leur oncle; *Marguerite*, au duc
Brabant; *Agnès*, la dernière, trop
une pour être mariée, eut dix mille
, et épousa ensuite *Robert II*,
de Bourgogne Le testament con-
it des legs immenses pour les pau-
vres, les hôpitaux et les églises. Il offrit
la régence à *Marguerite*, son épouse;
à son refus, il nomma *Mathieu*, abbé
de Saint-Denis, et le *sire de Nesle*,
deux hommes très-estimés.

Départ. 1270.

Les préparatifs qu'on lui voyoit faire n'excitoient pas un grand zèle. Le mauvais succès de sa première croisade diminuoit, si elle n'ôtoit pas entièrement la confiance pour celle-ci. Beaucoup de seigneurs désiroient s'en dispenser sous différens prétextes. *Joinville* lui-même, le confident, et on peut dire l'ami de *Louis*, pressé, sollicité, s'excusa sur ce qu'il étoit attaqué de la fièvre. *Venez*, lui répondit le roi, *nous avons ici des physiciens qui vous guériront aussi bien que les vôtres*. Le sénéchal ne se laissa point gagner. Le monarque voyant ses démarches pareillement inutiles auprès de beaucoup d'autres, imagina une ruse.

1270. Il écrivit secrètement au pape de lui envoyer un légat, pour l'exhorter lui-même au saint voyage. *Simon de Brie*, cardinal de *Sainte-Cécile*, vint accompagné d'ambassadeurs du Levant. I un parlement, tenu à Paris, il fit u harangue pathétique sur l'obligation i posée à tout chrétien de secourir frères opprimés. *Louis*, de qui ven la proposition, reprit publiquement croix qu'il n'avoit jamais quittée. Il fit prendre aussi à ses trois fils, *Philippe* son aîné; *Jean Tristan*, comte de Valois, et *Pierre*, comte d'Alençon à *Alphonse*, son frère, comte de Toulouse, à son gendre *Thibault*, roi de Navarre, et à *Robert*, son neveu, f de *Robert*, son frère, comte d'Artois Il obtint aussi le même engagement du comte de Flandres, du duc de Bretagne, des *Montmorency*, *Montpensier*, *Laval*, et autres principaux gneurs du royaume. L'enthousias gagna même au dehors. *Edouard*, du roi d'Angleterre leva de belle troupes, moyennant trente mille marc d'argent que *Louis* lui prêta. Le princ engagea pour cela une partie de l Gascogne, quoique le roi lui offri cette somme en pur don. Les jeu princes emmenèrent leurs épouses, plu

urs seigneurs les imitèrent ; et ce rtège, moitié pieux, moitié galant, 1270.
s un roi austère, qui n'avoit en vue la religion, partit de Marseille sur fin de mars, temps peu propre à mencer une expédition dans un s où on alloit trouver des chaleurs lentes at des sables brûlans.

Combats devant Tunis.

Aussi le premier soin fut-il de mettre l'abri de l'excès du chaud les princes, leur suite, les hôpitaux, et tous x qui n'étoient pas propres à la rre. On trouva une vallée rafraîchie des ruisseaux, et ombragée d'arbres, où on les plaça. L'armée entière débarqua à trois lieues de Tunis, et y campa. *Louis* envoya avertir *Omar* de son arrivée, et lui rappeler sa promesse pour le baptême. *Omar* répond qu'il ira le recevoir à la tête de cent mille hommes. C'étoit une escorte trop forte pour une cérémonie. Le roi donna ordre d'attaquer le port, où il vouloit mettre ses vaisseaux, qui n'étoient pas en sûreté dans la baie. Malgré une grande résistance, il fut pris, ainsi qu'un fort qui le défendoit, et la ville aussitôt assiégée. Elle étoit si bien munie de gens de guerre, qu'il y avoit peu d'espérance de la prendre autrement que

1270. par famine. Les assiégeans y travaillèrent en ravageant les dehors; mais ils ressentirent la disette d'eau et de fourrages, avant de la faire souffrir aux assiégés.

Détresse des Français

L'air étouffant, et les exhalaisons pestilentielles des marécages commencèrent à répandre des maladies dans l'armée; le flux de sang, les fièvres chaudes, la dyssenterie. Pour avoir une plus grande facilité à se fournir d'eau douce, et à se procurer un air frais, l'armée alla camper au-dessous de Carthage. Il y avoit un château qu'on disoit rempli de vivres et de toutes sortes de rafraîchissemens; les Français s'en emparèrent de vive force, et n'y trouvèrent presque rien. Ils étoient sans cesse harcelés par les Africains, les battoient, à la vérité, mais se ruinoient par leurs victoires. Le siège, que continuoient des corps détachés de l'armée, n'avançoit pas. L'inquiétude se joignit à ces maux; on craignoit de voir paroître à tout moment dans le camp de l'ennemi, un grand secours que le soudan *Bondoc-har* avoit promis à *Omar*. De sorte qu'il fut résolu que *Louis* attendroit son frère *Charles*, qu'on savoit être parti de Sicile, et qu'on ne tenteroit rien avant son arrivée, mais qu'on res-

renfermé dans un camp bien 1270.
ssadé.

Le repos forcé enhardissoit les Mau- Mort du roi.
Ils assiégèrent le camp à leur tour,
fatiguèrent jour et nuit les malheu-
ldats, mal nourris, et épuisés
s travaux continuels et les mala-
. La contagion se répandit, elle
it les chefs. Ils mouroient en grand
e, ou de leurs blessures, ou
la malignité de l'air. On compte
l'armée diminua de moitié en un
s. Le légat du pape et *Tristan*
urent. *Philippe* étoit languissant
e fièvre quarte, et *Louis* lui-même
ué d'un flux de sang et d'une
re violente qui l'étendit sur son lit
rt.

Il en vit les approches avec la con-
d'un chrétien et la sérénité d'un
Il appela auprès de lui les prin-
x de son armée. *Mes amis*, leur
il, *j'ai fini ma course. Ne me plai-
pas. Il est naturel, comme votre
, que je marche le premier. Vous
devez tous me suivre. Tenez vous prêts
voyage.* Il leur fit ensuite une ex-
hortation sur leurs devoirs de guerriers,
défenseurs de la religion, adorateurs
de la croix qu'il portoient, qu'ils de-
voient bien prendre garde de déshono-

1270. rer par une vie licentieuse. Il tâch
aussi de raffermir leur courage p
l'espérance du secours prochain qu
Charles, son frère, leur amenoit. Pui
tendant la main à son fils, et le serra
tendrement, il lui dit : « *Aime D*
« de tout ton cœur. Sois doux et c
« patissant pour les pauvres. Soula
« les tant que tu pourras. Ne mets
« ton peuple de tailles et de sub
« que les moins onéreux qu'il se
« possible, et seulement pour les a
« faires très-pressantes. Recherche l
« compagnies des prudens, fuis
« mauvais. Ne souffre pas que personn
« dise devant toi des paroles de m
« disance ou d'impiété. Fais justice
« mon fils, à toi et aux autres. Tie
« ta promesse. Si tu as le bien d'au
« trui, rends-le promptement. C
« serve la paix. Si tu es forcé à
« guerre, ménage le malheureux p
« ple. Aime-le, mon cher fils. V
« sur les juges, et informe-toi souve
« de la manière dont ils rendent la ju
« tice ». Il finit en le priant de l'
« der par *prières, messes, oraisons*
aumônes par tout le royaume.
te donne telle bénédiction que jar
père peut donner à son fils, p
Dieu qu'il te garde de tous maux,

incipalement de mourir en péché 1270.
tel. Il reçut ensuite pieusement sacremens, se fit étendre sur la ıdre, prit la croix, la posa sur sa ıtrine, ferma les yeux et rendit l'ame effort, en prononçant ces paroles pseaume 5: *J'entrerai dans votre uison, et je vous adorerai dans tre saint temple.*

A peine avoit-il expiré que la mer e couvrit de vaisseaux pavoisés, or-ıés de banderoles, d'où partoient une ısique bruyante et des cris de joie. C'étoit l'armée de Sicile qui arrivoit. *Charles*, étonné de n'entendre pas épondre à ses démonstrations d'allégresse, alarmé de ne voir sur le ri-age que des signes de désolation, se ette dans une barque, arrive, va à la ente royale, voit son frère, dont le isage respiroit encore la douceur et a bonté. Il se précipite sur ce corps nanimé, avec tout l'abandon du plus incère attachement, le presse entre es bras, et l'arrose de ses larmes. Tout le camp retentissoit de soupirs et de sanglots. La perte étoit commune. Princes, seigneurs, chevaliers, ldats, confondus ensemble, pleurient également, un bon roi, un brave ıerrier qui leur étoit ravi dans une

1270. terre étrangère, au moment des p
grands périls. La vénération génè
a donné à *Louis IX* le titre de *Sain*
que l'église lui a confirmé.

Son caractere. Le président *Hénault* remar
deux hommes dans *St.-Louis*, l'hom
public et l'homme privé. « Ce prince
« dit-il, d'une valeur éprouvée, n'ét
« courageux que pour de grands inté
« rêts. Il falloit que des objets p
« sans, la justice ou l'amour de so
« peuple excitassent son ame, qui
« hors de là, sembloit foible, sim
« ple et timide. C'est ce qui fais
« qu'on lui voyoit donner des exem
« ples du plus grand courage, qua
« il combattoit les rebelles, les e
« nemis de son état ou les infidèles
« c'est ce qui faisoit que, tout pieu
« qu'il étoit, il savoit résister aux en
« treprises des papes et des évèques
« quand il pouvoit craindre qu'e
« excitassent des troubles dans so
« royaume; c'est ce qui faisoit q
« sur l'administration de la justice,
« étoit d'une exactitude digne d'a
« ration. Mais quand il étoit rendu
« lui-même, quand il n'étoit plus q
« particulier, alors ses domestiq
« devenoient ses maîtres; sa mère
« commandoit, et les pratiques de l

« dévotion la plus simple remplissoient 1270.
« ses journées. A la vérité, toutes ces
« pratiques étoient annoblies par les
« vertus solides et jamais démenties,
« qui formèrent son caractère ».

On ne retranchera de ce portrait, qui paroît fidèle, que l'imputation *d'avoir laissé ses domestiques devenir ses maîtres*. Jamais *St.-Louis* n'eut de favoris. Il étoit bon avec ceux qui le servoient dans son intimité, mais jamais dominé par eux : nous remarquerons même que, dans ses dernières leçons à son fils, il lui donna ce conseil : *Sois libéral avec tes serviteurs, mais garde ta gravité avec eux.*

Il mourut le 25 août, à cinquante-cinq ans, la quarante-quatrième année de son règne. *Marguerite*, son épouse, lui survécut quinze ans. Son éloge peut être renfermé dans cette remarque, qu'elle rendit heureux celui qui auroit voulu ne vivre et ne régner que pour le bonheur des autres. Si l'on eut à reprocher à *St.-Louis* des fautes et des foiblesses, il faut reconnoître qu'il a eu toutes les vertus et aucun vice : éloge qui ne convient à presque aucun des personnages que l'histoire propose à l'estime et à la vénération publique.

1270.

PHILIPPE III, dit *le Hardi*, *âgé de vingt-cinq ans.*

ilippe III, Hardi, 46.e de France.

Paix et nbarque-ent.

Après quelques jours donnés à douleur, jours de stupeur et de découragement, où, si les Maures eussent attaqué l'armée, ils auroient pu la détruire, on songea aux mesures nécessaires dans la circonstance. Le nouveau roi envoya porter cette tr nouvelle en France aux régens, c confirma. Il se fit prêter le serm de fidélité par tous ceux qui éto r présens. Le roi *Charles* prit le commandement du consentement de tous Il étoit bon général, grand politique, deux qualités précieuses dans un chef en ce moment critique.

Il s'agissoit de finir au plutôt, e sans de grands sacrifices, cette malheureuse expédition; mais il importoit for que l'ennemi ne pénétrât pas ce desir On le provoqua; il fut vaincu, et s défaite l'engagea à une négociation *Omar* avoit un intérêt pressant de s délivrer de ces fâcheux hôtes, don l'audace pouvoit à la fin être funest à Tunis, qu'ils assiégeoient toujours

'est pourquoi il accorda des condi- 1270.
ons beaucoup plus favorables qu'on
'oit droit de les espérer. Ce ne fut
ıt la paix, mais une trève de dix
s, différence médiocrement impor-
ıte pour le roi de Tunis, qui s'in-
iétoit peu de ce qui pouvoit arriver
bout de ce terme. On croit aussi
les croisés préférèrent une trève
paix, parce que saint *Louis*, dans
dernière exhortation, leur avoit ex-
r ment recommandé de ne point
: la paix avec les infidèles. Les croi-
t été imité en cela par les che-
de Malte, qui ne faisoient avec
ıpire Ottoman que des trèves, mais
prochées l'une de l'autre, qu'elles
ıent à la fin devenues une paix per-
étuelle qui les rendoit inutiles au but
e leur institution.

On convint que le port de Tunis seroit
sormais franc, et les marchandises
u'on y apporteroit exemptes de douanes;
ne les habitans français de Tunis,
hargés de chaînes au moment de l'ar-
ivée de leurs compatriotes, seroient
ıis en liberté; qu'ils pourroient avoir
es églises; qu'on n'empêcheroit pas
s musulmans de se faire chrétiens;
ue le roi de Tunis paieroit tous les
ns un tribut que *Charles* prétendoit

lui être dû, et dont il avoit fait
1270. des motifs de la guerre ; que pour les frais faits par les seigneurs français il leur seroit payé deux cent mille onces d'or, dont la moitié comptant et le reste dans deux ans.

L'argent devoit être partagé entre les soldats, et il ne le fut pas ; manquèrent aussi le pillage de Tunis qu'on leur avoit promis, de sorte qu' partirent assez mécontens ; mais un grand nombre d'entre eux ne portèren pas jusqu'en France leurs murmur e leurs plaintes. La flotte prit le chen de la Sicile. Une tempête la surpri dans la rade de Trepani, lorqu'ell étoit près d'aborder. Dix-huit gros vais seaux, et un grand nombre de petits chargés des équipages de l'armée, pé rirent à la vue du port, et avec à-peu-p quatre mille personnes de toute co i tion. Heureusement pour eux les troi rois de France, de Navarre et de Sicile les principaux seigneurs et leur suite avoient eu le temps de débarquer.

Retour en France.

Philippe fut retenu en Sicile, pa un reste de la maladie contractée
1271. Tunis, et par celle plus considérable d *Thibault*, roi de Navarre, son beau frère, qui mourut quinze jours apré son débarquement. Sa femme lui sur

1271.

ıt peu. *Isabelle,* d'Arragon, épouse *Philippe*, traversant à cheval une te rivière en Calabre, fit une chûte, lui causa une fausse couche, dont mourut. *Alphonse,* frère de saint *uis*, comte de Toulouse, et *Jeanne*, épouse, moururent aussi en Ita-, en revenant de cette funeste ex-ition : ainsi le nouveau roi rentra France, avec les tristes restes du son père, de la reine *Isabelle,* son use, de *Tristan*, son frère, du de Navarre, son beau-frère, d'*Al-ınse,* son oncle, et de *Jeanne,* ntesse de Toulouse, sa tante. Son ne commença donc par des funé-les. Celles de saint *Louis* furent at-drissantes. *Philippe* porta lui-même, c les seigneurs de sa suite, les os de père dans un coffre, depuis Paris qu'à St.-Denis. C'étoit la coutume les amis et les parens rendissent derniers devoirs en personne à ceux ils pleuroient. Ce respect pour les rts fait honneur aux mœurs de ce :le.

Sacre du roi.

Les impressions lugubres de ces mal-ırs furent suspendues, mais ne fu-t point effacées par le sacre de *Phi-ɔe*, qui se fit à Reims. Il y avoit ı de familles qui n'eussent des chefs

3

1272. ou des parens très-proches à regretter. Chacun s'occupa de ses pertes et du soin de les réparer. C'est peut-être à cette espèce d'affaissement général, à l'attention exclusive que chacun apporta à ses intérêts prochains et personnels, qu'est due la paix pendant les quinze années que régna *Philippe-le-Hardi.* Quelques bruits de guerre se firent entendre sur les frontières, mais sans grands événemens.

Guerre de Foix. Ils avoient été occasionnés par les usurpations des deux beaux-frères, *Géraud*, comte d'Armagnac et *Roger-Bernard*, comte de Foix, sur *Casaubon*, seigneur de Sompuy. Le malheureux spolié, réclama l'aide de *Philippe* et lui céda même sa seigneurie. Les détenteurs de Sompuy, ne tinrent aucun compte du changement de possesseur. *Philippe* indigné se propose de châtier les rebelles de manière à prévenir la tentation de les imiter. A cet effet, il convoque le ban et l'arrière-ban des vassaux de la Couronne et fixe leur rendez-vous à Tours. Ceux qui ne s'y trouvèrent point, furent condamnés à des amendes qui servirent à défrayer les autres. A l'approche de cet appareil formidable, *Géraud* prit le parti de la soumission:

pour *Roger*, confiant en ses montagnes et en son château de Foix, taillé dans le roc, il osa défier la puissance du roi, au pied même de ses murailles. La fierté du vassal excite l'opiniâtreté du suzerain. Une multitude de travailleurs est commandée pour tailler la roche. Pressés et soutenus tour-à-tour par l'impatience du prince, et par ses encouragemens, ils avancent les travaux avec une célérité, qui porte enfin la terreur dans le sein du comte. Il demande à traiter, mais le roi veut qu'il se rende à discrétion, et *Roger* est contraint d'en passer par cette extrémité. Une détention d'un an fut la peine imposée à sa félonie : au au bout de ce temps, le roi lui rendit sa faveur. 1272.

Il est remarquable que, vingt ans après, le fils de *Philippe* se porta pour médiateur entre lui et la maison d'Armagnac que la succession de Béarn avoit brouillé avec son ancien allié. Le dernier vicomte de Béarn, n'avoit laissé que des filles. *Roger* avoit épousé l'aînée, déclarée héritière par le testament de son père, et *Géraud*, la cadette. *Bernard*, fils de celui-ci, prétendit que le testament étoit supposé, et de-là, entre les deux maisons, des

1272. hostilités qui durèrent quatre-vingt a[n]s. Le parlement de Toulouse investi [de] cette affaire dès l'origine, ordonna [le] duel entre l'oncle et le neveu. Il e[ut] lieu à Gisors, en présence de *Philipp[e]-le-Bel* qui sépara les combattans [et] qui essaya vainement de les accorde[r] en leur assignant à chacun une porti[on] de l'héritage. Il resta en définitif à [la] maison de Foix, d'où il passa à [la] maison d'Albret, puis à celle de Bo[ur]bon.

Guerre de Castille.

1276. Une autre guerre en Espagne sui[vit] d'assez près celle de Foix et fut enco[re] moins fertile en évènemens milit[aires]. L'occasion en fut donnée par *Alpho[nse] X*, roi de Castille, dit *le Sage* [ou] *l'Astronome*, celui à qui les Alleman[ds] offrirent le trône impérial, pendant l[es] temps d'anarchie qui suivirent la m[ort] de *Conrad*, père du jeune *Conradi[n]*. Il étoit fils de *S. Ferdinand* et pet[it-]fils de *Berengère*, sœur de *Blanch[e]*, mère de *S. Louis*. On est incerta[in] si *Bérengère* étoit ou non l'aînée [de] *Blanche*. Elle avoit épousé *Alphons[e]*, roi de Léon, cousin germain de s[on] père. Le pape avoit refusé des dispens[es] et contraint même, au bout de que[l]ques années, les deux époux à se s[é]parer; seulement il avoit légitimé leu[r]

ans. De ces faits il résultoit qu'à la 1276.
rt de *Henri*, roi de Castille, frère
nmun de *Blanche* et de *Bérengère*, le
e appartenoit à *S. Louis*, soit comme
de l'aînée, si *Blanche* l'étoit en
t; soit, dans le cas contraire,
nme évinçant les enfans nés d'une
qui avoit été déclarée nulle.
ouis ne jugea point à-propos de faire
oir ses droits. Il y renonça même
rmellement depuis, en faveur de l'al-
ıce d'une de ses filles, *Blanche*, avec
dinand de la Cerda, fils aîné d'*Al-
nse*, et sous la condition que les
fans de *la Cerda* hériteroient de la
tille, lors même que leur père vien-
oit à mourir avant leur aïeul. Le cas
év u arriva. *Sanche*, second fils d'*Al-
nse*, se distinguoit alors contre
Maures. Son père, par inclination
ur lui, interroge les états de Castille
r le sort de sa succession. Ils dé-
dent que *Sanche* est l'héritier du
ône, conformément aux coutumes
s Goths, chez qui les droits de la
oximité prévaloient sur ceux de la
présentation, coutume que sembloit
tester la clause même du traité rela-
aux enfans de *la Cerda*, laquelle
t été inutile, si l'usage contraire
eût pas été constant.

Quoiqu'il en soit, *Philippe* sur cette

1276. déclaration, se crut obligé de m:
tenir les droits de ses neveux et
siens. Il fit des préparatifs immens
mais les hostilités ne furent pour a
dire que commencées. *Alphonse*
avances pour la paix et l'obtint
sacrifice, par l'adresse qu'il eut
faire entrevoir qu'il étoit et seroit t
jours instruit de toutes les me
prises et à prendre contre lui.
dangers que pouvoient courir le r
narque et l'état, d'une intelligence
tiquée au sein même du conseil,
rurent d'un intérêt plus grave que
motifs qui avoient allumé la guer
et les firent oublier. On s'en fit u
un devoir de reconnoissance en
Alphonse, et la recherche du traitre
vint l'unique objet de tous les s
du gouvernement. Les soupçons s
rêtèrent sur le grand chambellan
Brosse, et ils ajoutèrent aux g
qui, peu après, déterminèrent sa pe
Alphonse, au reste, fut mal pay
zèle qu'il avoit témoigné pour *San*
son fils: presqu'entièrement dépo
par lui, il le maudit en mourant
rappela les *la Cerda* à sa successi
mais il étoit trop tard, et leur au
protecteur, occupé alors en Arrag
ne put venir à leur aide.

Acquisitions. *Philippe* profita des avantages

nche, sa grand'mère, avoit ména- 1276.
au royaume, en mariant *Alphonse*, f , à l'héritière de Toulouse, à ion de réversion de tous ses s à la couronne, en cas que les ux mourussent sans enfans. Quand roi fut débarrassé des soins les plus gens, il songea à recueillir cette le succession que lui ouvroit la mort de son oncle et de sa tante, arrivée, comme nous l'avons dit, en Italie, en revenant de Tunis. Le roi de Sicile forma quelques prétentions sur l'héritage de son frère, mais elles furent détruites par un arrêt formel du parlement, et sur ce principe, qu'à défaut d'hoirs, les domaines concédés, à titre d'apanage, retournoient de droit à la couronne. En conséquence *Philippe* y réunit solennellement le Poitou, l'Auvergne, une partie de la Saintonge et du pays d'Aunis, et le comté de Toulouse, qui comprenoit, outre la province de ce nom, des parties considérables du Rouergue, du Quercy et de l'Agénois. Cette réunion eut lieu aprés le sacre.

Deuxien mariage d roi.

Le roi n'avoit que vingt-six ans lorsqu'il perdit *Isabelle d'Arragon*, qui, en cinq années de mariage, lui avoit donné quatre enfans, dont il lui restoit trois fils, l'aîné,

nommé *Louis*, le deuxième *Philippe*,
1276. comme son père, et le troisième *Charles de Valois*. Après trois années de veuvage, il avoit songé à de secondes nôces et avoit épousé *Marie*, sœur du duc de Brabant. Elle fut amenée par son frère, reçue avec magnificence au milieu concours des Grands du royaume, que le roi avoit mandés pour la cérémonie du couronnement de la princesse, qui se fit dans la Ste.-Chapelle de Paris. *Marie* étoit belle et spirituelle. Elevée dans la cour de Brabant où les lettres étoient en honneur, elle en porta le goût sur le trône. On dit même qu'elle aidoit de ses conseils un célèbre poète de son temps, *Adenez le roi*, qui lui dut une partie de sa réputation.

Calomnie et supplice de la Brosse. Ses talens et ses grâces lui donnèrent beaucoup de crédit auprès de son
1278. mari. Ce prince, depuis son veuvage, s'étoit laissé subjuguer par un homme de basse naissance, nommé *la Brosse*, qui avoit été barbier ou chirurgien de son père. Il lui donna la charge de grand chambellan, et lui confioit la direction de ses principales affaires. Il est assez difficile de démêler les fils de l'intrigue qui le perdit. On ne s'en donneroit pas la peine, et on épuiseroit ce sujet en

de mots, en disant que ce fut un 1287.
ne que la faveur tira du néant, et
le l'indignation publique y fit rentrer,
o assez ordinaire dans les Cours;
il y eut dans cette affaire des cir-
tances qui méritent du détail. Voici
ime on peut se les représenter.

L *Brosse*, accoutumé à jouir seul
confiance du roi, et à décider de
t souverainement, trouve mauvais
jeune reine obtienne des grâces
daigner les faire passer par son
ial. Il appréhende qu'elle ne le sup-
nte dans l'esprit du roi, et il tra-
le sourdement à la détruire elle-même. Ce projet n'est pas plutôt soupçonné que les flatteurs du ministre, tous ceux qui attendoient de lui des dignités, ou des richesses, dont il avoit été jusqu'alors le distributeur, ameutés contre la reine, s'empressent à l'envi de la noircir. On rend suspecte au roi la conduite facile de sa jeune épouse, si éloignée de la gravité de la cour de saint *Louis*, son père. On lui fait entendre que *Marie* est indignée de ce que les enfans de la première femme succéderont au trône, au préjudice de ceux qu'elle pourra avoir, et qu'elle se plaint hautement de cette loi comme d'une injustice.

Dans ces entrefaites le jeune *Louis*

1278. est attaqué d'une fièvre maligne, ac compagné de convulsions. Il meur Des taches livides paroisssent sur peau; quelques-unes à l'ouverture d corps se manifestent dans les entraille Il est empoisonné, s'écrie-t-on ! c'est la reine, ajoutent les soudoy de *la Brosse*, qui a commis le cri *Marie* accuse au contraire *la Bross* et soutient que c'est lui-même qui l commis, afin de le rejeter sur elle de la perdre. Elle fait remarquer tous ceux qui entourent le prince et q l'ont servi pendant sa maladie, sont choix de *la Brosse*; elle deman qu'on les interroge, qu'on les appliq même à la torture, s'il le faut: qu'e fin l'on approfondisse cet affreux my tère.

Le roi se trouvoit fort embarra entre un homme en qui il avoit plei confiance, et l'épouse qu'il aim Les choses en vinrent au point q étoit question, faute de preuves, d' donner le combat. Le duc *Jean*, fr de *Marie*, qui l'avoit amené si pomp sement à son époux, arriva pour s tenir, en champ clos, l'innocence sa sœur, et lui servir de champio s'il se présentoit un accusateur. O si le champion de la reine eût si

nbé, selon la loi existante, elle 1278.
nit été brûlée vive comme em-
u neuse.

Il parut que cette offre de combat
'étoit qu'une bravade, pour faire im-
on sur l'esprit du roi. Car où
Brosse, un homme de rien, sans
itien, sans alliance, auroit-il trouvé
champion contre le frère de la reine,
les plus grands seigneurs du royaume
arés pour elle? Le roi tenoit cepen-
t toujours à ses soupçons; ils lui fai-
it chercher des éclaircissemens par
ous les moyens. Il employoit menaces,
omesses, recours aux personnes
uses qu'il croyoit pouvoir tirer la vé-
du ciel. On ne sait qui lui indiqua
béguine, espèce de religieuse de
ivelle en Brabant, célèbre dans le
s par ses révélations. Ce ne fut certai-
ement pas *la Brosse* qui désira, pour
écouvrir la vérité, un oracle pris
ans les états de son ennemi, et qui
toit sous la puissance du frère de la
eine, sa partie: mais s'il ne put em-
êcher que le roi ne la consultât, il fit
u moins nommer pour recevoir son
ecret, l'évêque d'Evreux qui étoit
on parent, et un abbé de mince ca-
acité.

On entrevoit obscurément qu'il y

1278. eut auprès d'elle une négociation; qu'elle répugnoit à se mêler de cette affaire ; qu'à la fin elle consentit à s'ouvrir à l'êvêque, mais seulement en confession, et elle ne dit rien à l'abbé. *Que m'apportez-vous?* dit le roi au prélat arrivant ; il répond qu'il n'a rien tirer d'elle qu'en confession. *Je vous avois pas envoyé pour la co fesser*, repond le roi, et il députe à la récluse un autre évêque, et un chevalier du temple. Leur rapport se trouve favorable à la reine, mais n'est pas encore assez concluant.

Dans ces circonstances, un homme dont on ne dit ni le nom, ni la qualité, tombe malade dans un couvent de Melun. On ne dit pas non plus d'où il venoit. Il étoit chargé d'une lettre qu'il confie à un religieux, en lui recommandant de ne la remettre qu'entre les mains du roi lui-même : il meurt. Le religieux s'acquitte de la commission. *Philippe* communique la lettre à son conseil. On ne dit pas ce qu'elle contenoit, mais seulement qu'au sceau elle fut reconnue pour être de *la Brosse.* Il fut condamné comme convaincu de trahison, d'intelligence avec les ennemis de la France, de vol, de péculat : et de quels crimes un disgracié n'est-il

s coupable ? Il fut condamné à être ndu ; et le duc de Bourgogne, celui de ›ant, le comte d'Artois et beau-up de seigneurs assistèrent à l'exécu-n. Un historien remarque, au sujet la croyance accordée à la recluse Nivelle, *que c'est à la cour, où on se pique d'être au-dessus du pré-ju vulgaire, que se trouve le plus c crédulité, sur ce qu'on appelle trologie, divination, nécromancie.* Cette crédulité vient de l'importance que les Grands attachent à leur existance, bien différens de saint *Louis*, qui, comme nous l'avons vu, ne se croyoit pas plus qu'un autre homme. 1278.

La mort de *la Brosse* fut le salut de la reine. Il ne fut plus question du poison. Cette inculpation n'avoit été de part et d'autre qu'un moyen subsidiaire. La véritable cause de la lutte, étoit la jalousie de crédit et d'autorité : et dans cette lutte, la reine jeune et belle devoit triompher.

Les événemens de l'intérieur sont peu importans sous cette époque de *Philippe-le-Hardi*, mais les *vêpres Siciliennes*, cet affreux massacre commis hors du sol de la France, ne doit pas être omis dans son histoire. On se rappelle que les Français conquirent Vêpres Siciliennes. 1282.

1282. les royaumes de Naples et
sous *Charles* d'Anjou. Leur ch
se fit pas aimer; et trop acc
des femmes, les conquérans se
redouter des hommes. Ils se moq
de la jalousie des uns, abusoient
complaisance des autres, tourn
en ridicule moins la religion qu
mystères qui les gênoient. Ai
peignent les auteurs italiens qui
tendent, par-là, justifier l'horrible
geance exercée contre eux. Le l
de Pâques, le son des cloches qu
peloient les fidèles à vêpres, f
tocsin qui sonna la mort de tou
Français. Ce massacre cependa
fut pas prémédité : il fut le pur eff
hasard. Une révolte, il est vrai,
préparée et organisée de longue-m
par *Jean de Procida*, gentilh
sicilien, qui avoit pris toutes
mes pour soulever les princes et
peuples contre les Français : ma
moment d'éclater n'étoit pas en
fixé, lorsque les cris de la pude
tragée en pleine rue, et en la per
d'une jeune fille qui se rendo
vêpres, devinrent comme le signal
arma soudain tous les bras contre
Les Siciliens les assaillirent de to
parts, dans les églises, dans les r

is les maisons. Les alliances con- 1282.
ıtées ne furent qu'un moyen de plus
r les trouver, et s'en défaire. On les
noit dans les bras de leurs épou-
Les pères fendoient le ventre de
ırs filles, en tiroient les fruits de
rs mariages avec les Français, et
écrasoient contre les murailles. On
ıt monter le nombre de ceux qui
irent de douze à vingt-quatre mille.
Un seul homme nommé *Guillaume de Pourcelet*, gentilhomme Provencal, fut épargné à cause de sa grande probité. La ferme contenance des Français à Messine, les sauva du massacre, mais ils furent obligés d'évacuer l'île.

Suites de cet événement.

Après le massacre, le peuple, comme il arrive d'ordinaire, fut effrayé lui-même des excès de sa fureur. Il demande grâce, et envoie à Rome prier le pape de solliciter son pardon auprès de *Charles*. Celui-ci, à la nouvelle de ces assassinats, étoit parti d'Italie bouillant de colère, et il assiégeoit Messine. Ses troupes, peu nombreuses d'abord, se fortifièrent successivement par l'arrivée de celles que *Philippe* son neveu lui envoya; et par les secours que lui menèrent les comtes d'Artois, de Bourgogne, de Boulogne, de Dammartin, de Joigny, les

Commencement des guerres d'Italie.

1282—84

1282—84. seigneurs de Montmorency, et d'a
renommés chevaliers, accouru
toutes parts, pour punir les ass
de leurs compatriotes.

Les Messinois étoient près d
rendre sans autre ressource que la
de *Charles*, le moins miséricor
des hommes, lorsqu'ils virent a
à la tête de forces considérables,
Pèdre, roi d'Arragon. Il préte
avoir des droits sur la Sicile, co
vengeur et comme héritier de l'info
Conradin, cousin germain de
tance, sa femme, fille de *Mai*
A la vérité, l'apparition de son a
fit lever le siége; mais quoiqu'il
des renforts de plusieurs prince
talie, qui partageoient le ressent
des Siciliens contre les Français;
qu'il en tirât de l'empereur de C
tantinople, auquel *Charles* avoi
levé ce qui restoit aux Grecs da
Ravennat et la Calabre; l'Arrag
se vit bientôt inférieur à *Charles*
de toutes les forces de France, et
protection du pape qui excomm
Don Pèdre, comme envahisseur
fief de l'église. Persuadé que, pou
tenir un répi dont il avoit beso
ne s'agissoit que de piquer d'hon
son antagoniste, *l'Arragonois*, sou

te de ne pas faire de la Sicile un 1282—84.
mp de carnage, propose à *Charles*
combat de cent contre cent cheva-
, dont les deux rois seront les
s. Le défi est envoyé en termes
piquans pour n'être pas accepté;
champ, le lieu sont fixés à Bordeaux,
me dans six mois. Les hostilités
suspendues au grand désavantage
harles: les deux adversaires se
nt à Bordeaux; l'un comparoît
matin, l'autre l'après midi, du jour
ué. Ainsi ils n'eurent garde de
encontrer, mais le désiroient-ils?
es meurt dans l'année. La guerre
reprise, et la Sicile qui avoit été si
temps l'arène des Carthaginois et des
ns, le devient encore des Espa-
et des Français pendant deux siècles.
ans le cours des hostilités qui se Guerre d'Arragon.
olongèrent, le jeune roi de Navarre, 1285.
étoit accouru au secours de *Char-*
, mourut dans la Pouille. Il laissoit
ne jeune princesse, unique héritière
s états. Par leur position ils con-
nent fort au roi d'*Arragon*; mais
la même raison, ils ne convenoient
moins au roi de France. Tous deux
ontrèrent de l'empressement pour
héritière dont la main donneroit la
ronne à celui qui l'obtiendroit. *Phi-*

1285. *lippe* l'enleva à *Don Pèdre*, qui s'en croyoit déjà sûr pour un de ses fils, et conclut le mariage de la jeune reine avec *Philippe* son fils aîné, auquel il fit prendre le titre et la couronne de roi de Navarre, conjointement avec son épouse.

Mort du roi. La querelle entre les deux rois n'en resta pas là. Dans l'excommunica par laquelle le pape *Martin IV* prétendoit priver *Don Pèdre* du royaume de Sicile, il avoit enveloppé la déchéance du trône d'*Arragon*. Le souverain pontife en offrit la couronne au roi de France; il l'accepta pour *Charles*, son second fils, et se mit en état d'aller le mettre en possession. Pendant qu'il conduisoit une partie de son armée par terre, il embarqua l'autre sur ses propres galères, et sur des vaisseaux pisans et génois qu'il avoit loués.

Les commencemens de l'expédition furent brillans. *Philippe* entra triomphant dans plusieurs villes d'Arragon, où il fit reconnoître son fils. Se croyant alors sûr du succès, par économie ou par d'autres motifs, il renvoya les vaisseaux soudoyés. Les siens, retirés dans le port de Roze, furent attaqués par l'amiral arragonois, qui en prit et détruisit quelques-uns; les Français

eux-mêmes furent réduits à brûler quinze galères, désespérant de les sauver. Après les premiers succès, l'armée de terre, dénuée des rafraîchissemens que la mer pouvoit fournir, languit et se fondit insensiblement. Le roi songea à se retirer. Soit de chagrin ou de fatigue, peut-être l'un et l'autre, il tomba malade, et mourut à Perpignan, le 6 octobre. Telle fut l'issue de la seule guerre importante que *Philippe* ait eue pendant son règne. L'histoire ne rapporte de lui aucune action particulière d'audace, qui ait dû lui mériter plus particulièrement le surnom de *Hardi*. On conjecture qu'il lui vint de sa conduite dans l'expédition d'Afrique, et du courage et de la fermeté qu'il fit paroître dans la position hasardeuse où il se trouva après la mort de son père: mais hardi dans les combats, l'affaire de *la Brosse* marque qu'il étoit timide et irrésolu dans le conseil. On pourroit lui reprocher sa confiance aux révélations d'une béguine, si cette opinion lui avoit été particulière; mais c'étoit celle du temps.

1285.

Sous *Philippe-le-Hardi* ont commencé les annoblissemens, qu'il faut distinguer des affranchissemens. On

Ses institutions.

1285. sortoit de la classe des serfs par la possession d'un fonds. La nécessité où s'étoient trouvés les croisés de vendre des parties de leurs domaines, pour faire leurs équipages, avoit rendu ces acquisitions communes ; mais le fief n'anoblissoit qu'à la troisième génération. *Philippe* étendit ce privilége à ceux qui se distinguèrent dans les arts. Un célèbre orfèvre, nommé *Raoul*, est le premier qui en a joui. Cette concession fait honneur au discernement de *Philippe*, peut-être aussi à sa politique, puisque le mélange qui se fit dans la noblesse, diminua beaucoup la considération dont elle jouissoit parmi le peuple, et la rendit moins redoutable à l'autorité royale.

D'un autre côté, *Philippe* assura l'intégrité de la monarchie, lésée par l'ancienne coutume qui faisoit passer les apanages des princes, faute d'enfans, aux héritiers collatéraux. Il ordonna que, faute d'héritiers directs, ces apanages seroient réunis à la couronne; mais il accorda le droit d'hériter aux filles, qui portoient ensuite ces apanages, par mariage, dans d'autres familles. Son successeur remédia à cet abus, en bornant le droit d'hériter aux seuls enfans mâles, et en ordon-

nant après l'extinction de leur postérité mâle, la réversion des apanages à la couronne. C'est ainsi que les rois de la troisième race, qui avoient favorisé l'érection de grands fiefs, pour se faire aider par les possesseurs à monter sur le trône, se sont servis de la multiplication des petits, pour diminuer l'autorité des grands vassaux en la divisant, et pour parvenir, comme ils ont fait, à restituer au royaume son ancienne étendue. 1285.

On dit que sous *Philippe-le-Hardi* se tint à Montpellier, une assemblée solennelle, composée de plusieurs princes chrétiens et des ambassadeurs des absens, et qu'ils y stipulèrent que les domaines de leurs couronnes seroient inaliénables. On n'a point les clauses du traité passé entre eux; on ignore si ce fut une garantie réciproque de leurs états. Il n'est même pas certain que cette convention ait existé. *Philippe III* mourut à quarante ans, après en avoir régné quinze. Il laissa deux fils et une fille d'*Isabelle d'Arragon*, sa première femme; un fils et deux filles de *Marie de Brabant*, la deuxième. Celle-ci vécut encore trente-six ans après la mort de son époux, très-considérée

1285. à la cour de son beau-fils et dans celles de ses successeurs.

PHILIPPE IV, dit *le Bel*,

âgé d'environ dix-sept ans.

Philippe IV, le Bel, 7e. roi de France.

1286—89

Philippe IV, dit *le Bel*, étoit à Perpignan, auprès de son père, quand ce prince mourut. Le monarque, âgé seulement de dix-sept ans, alla se faire sacrer à Reims, et prit la couronne de France, conjointement avec *Jeanne*, son épouse, fille et héritière de *Henri-le-Gros*, comte de Champagne et roi de Navarre.

Philippe-le-Hardi, en mourant, laissa à son fils trois grandes affaires à terminer; trois couronnes à assurer dans sa famille: 1°. celle d'Arragon que le pape lui avoit offerte en représailles de l'usurpation de la Sicile par *Pierre-le-Grand*, après les *Vêpres Siciliennes*, et que *Philippe* avoit acceptée pour *Charles de Valois*, son second fils; 2°. celle de Castille qu'il falloit enlever à *don Sanche IV*, qui la possédoit au préjudice des deux enfans de *Ferdinand de la Cerda*, son aîné, époux de *Blanche*, fille de *S. Louis*, laquelle étoit devenue veuve

avant la mort de son beau-père, *Alphonse X*, roi de Castille; 3°. celle de Naples et de Sicile, qu'il falloit affermir sur la tête de *Charles-le-Boiteux*, son neveu, fils et héritier de *Charles d'Anjou*, conquérant de ces deux royaumes. 1285—89.

Ces trois prétentions ne furent ni abandonnées, ni soutenues avec beaucoup d'activité; *Philippe* agit comme s'il eût compté moins sur les efforts qu'il pouvoit faire, que sur le bénéfice des circonstances futures. Elles se présentèrent en effet assez à propos pour un accommodement général. *Alphonse II*, après la mort de *Pierre*, roi d'Arragon, son père, retient sa couronne, abandonne à *don Jaime II*, son frère, celle de Sicile; donne la liberté à *Charles-le-Boiteux*, roi de Naples, que son père avoit fait prisonnier, et la lui rend, à condition que *Charles*, à son tour, les délivrera des poursuites du duc de *Valois*; ce qui fut obtenu par la cession que fit *Charles* au duc, de son comté d'Anjou, moyennant qu'il renonçât à ses prétentions sur l'Arragon. Quant aux droits des *Lacerda*, les rois de France et d'Arragon, dans une conférence tenue à Bayonne, convinrent qu'il seroit donné

Accommodement pour trois couronnes. 1290—91.

à ces princes trente-deux ville
1290—91. duché de *Médina-Cœli*, d
descendans jouissent encore. A
trois couronnes, la maison de
ne conserva que celle de Nap
privée encore de la Sicile, son pl
fleuron.

Le roi d'Angleterre, *Edou*
contribua à ces arrangemens,
allié de toutes les parties et mê
rent de plusieurs. Il vécut d'ab
bonne intelligence avec *Phili*
Bel, et fut reçu à Paris avec gran
gnificence, quand il vint faire
mage des terres qu'il tenoit en
Il céda alors le Quercy, à
d'une rente de trois mille livre
nois, que le roi de France
sura.

Guerre avec l'Angleterre. 1292—93. Ces démonstration amicales ca
des intentions hostiles; on
remarquer que les deux rois
tifioient d'alliances pour attaq
se défendre. *Philippe* flattoit
de-Dampierre, comte (1) de Fl

---

(1) *Guy de Dampierre*, comte d
dres, étoit fils de *Guillaume* qui
épousé l'héritière, et *Guillaume* éto
cond fils de *Guy I de Dampierre*,

province par où l'Anglais pouvoit faire 1292—9
l'irruption la plus subite en France. Il désiroit se rendre maître de sa fille, afin de la faire épouser à *Louis*, son fils, quand ils seroient nubiles l'un et l'autre. *Edouard* avoit formé les mêmes prétentions pour son fils aîné, nommé *Edouard* comme lui, et le comte les avoit approuvées sans attendre l'agrément du roi, nécessaire en pareil cas selon les lois féodales aux vassaux immédiats de la Couronne. Ce sujet de rivalité, joint à beaucoup d'autres, faisant aisément prévoir au roi d'Angleterre l'infaillibilité de la guerre, il s'employa de bonne heure à susciter des ennemis à la France. A cet effet il prêta cent mille francs à *Adolphe de Nassau*, empereur d'Allemagne, à condition d'entrer en France avec une

bouteiller de Champagne, qui avoit épousé l'héritière de *Bourbon*. Les deux héritages entrés dans la famille de ce dernier, passèrent depuis par des mariages, l'un dans la maison d'*Autriche*, et l'autre dans la maison de *France* : et ainsi ces deux illustres maisons se sont trouvées avoir, par les femmes, une origine commune en la personne *du premier Guy de Dampierre*.

1262—93. armée, quand il en seroit requis. Par adulations et par présens il gagna encore *Amédée*, comte de Savoie, très-accessible à ce genre de séduction. Il donna aussi une de ses filles en mariage à *Henri*, comte de Bar ; et une autre à *Jean*, duc de Brabant : par-là il investissoit la France au dehors, et dans l'intérieur il entretenoit des liaisons avec des mécontens qui devoient se montrer au moment de la rupture.

1293—96. La guerre fut commencée par une rixe entre deux matelots, l'un anglais, l'autre normand. Ils faisoient assaut à coup de poing sur le port de Bayonne. Suivant une relation, le normand glisse, et tombe par malheur sur son couteau qui lui perce le cœur. Suivant une autre, l'Anglais irrité de la supériorité de son adversaire, tire son couteau et le tue en trahison. Ce dernier récit est apparemment celui qui fut cru par les matelots normands. Ils demandèrent la punition du coupable. Ils ne purent en obtenir réparation des Anglais auxquels appartenoit Bayonne, et ils en tirèrent vengeance. Ayant pris en mer plusieurs vaisseaux anglais, ils en pendirent les matelots. Ceux-ci usèrent de représailles ; ils se poursuivoient avec acharnement. Ces violences exi-

gèrent une véritable intervention des deux rois. Il y eut des conférences à ce sujet. On ne s'accorda pas, et *Philippe* cita *Edouard*, son vassal, au parlement de Noël, pour répondre des dommages causés par ses sujets sur les côtes de France. Comme il ne comparut pas, le roi envoya le connétable de *Nesle* pour se saisir de tous les domaines que les Anglais possédoient en deça de la mer. Cette commission s'exécuta facilement, parce que les villes de ces provinces se livrèrent elles-mêmes. 1293—96

Dans le parlement qui se tint après Pâques, nouvelle citation et nouveau défaut; *Edouard* est déclaré contumace et déchu de toutes les terres qu'il avoit en France. Irrité de ces procédures, il envoie en Guyenne un corps d'armée qui chasse les François des villes qu'ils gardoient en séquestre. Ces places sont reprises par *Charles de Valois*, frère de *Philippe*, auquel succède *Robert*, comte d'Artois, son cousin, qui bat les Anglais, de manière qu'ils ne peuvent plus tenir la campagne dans ce pays. Pendant ce temps, les Français font une descente en Angleterre : elle n'aboutit qu'à quelques ravages, sortes de calamités qui tombent sur les peuples, et ne décident

1293—96. rien. *Henri*, comte de Bar, gendre d'*Edouard*, fit une excursion en France. La reine *Jeanne* de *Navarre*, épouse de *Philippe*, alla au-devant de lui sur la frontière de Champagne, le contraignit de s'humilier devant elle, et l'emmena prisonnier.

L'empereur *Adolphe*, en conséquence de ses engagemens avec le roi d'Angleterre, menaça aussi d'entrer en France. Il écrivit une lettre hautaine à *Philippe* qui, dit-on, ne lui répondit que ces deux mots : *nimis germanicè*, *cela est trop allemand*.

Guerre de Flandres.

1297. *Philippe-le-Bel* s'occupoit alors des préparatifs de la guerre de Flandres, l'événement le plus important de son règne. Ce prince, sérieusement appliqué au projet de soustraire la fille de *Guy-de-Dampierre*, comte de Flandres, au fils du roi d'Angleterre, attire à sa cour la fille et le père, et retient le dernier prisonnier à la tour du Louvre. Après y avoir fait quelque séjour, le comte eut la liberté de retourner dans ses états, mais la princesse fut retenue comme ôtage de la fidélité de son père. Elle mourut de chagrin de ce que sa captivité la privoit du mariage avec l'héritier d'Angleterre, qui étoit près de se faire.

Retourné en Flandres, et irrité de 1297.
outrage qu'il avoit reçu, *Guy* dé-
e la guerre au roi par un héraut,
le défie; cette formalité de vassal
su: ain étoit réputée à insulte. Pour
nir, *Philippe* passe lui-même en
dres, à la tête de soixante mille
mes. Ses généraux, avec d'autres
, qui pénètrent en même temps
différens côtés, gagnent deux ba-
illes. *Robert II*, comte d'Artois, fils
celui qui fut tué à la Massoure,
mandoit à celle de Furnes. Il y
lit *Philippe*, son fils. Cet événe-
nt, en raison de ce que la représen-
ion n'avoit pas lieu en Artois, donna
on dans la suite à *Mahaud*,
eur de *Philippe*, d'évincer *Robert III*,
n neveu, mais non sans une opiniâtre
pposition de celui-ci. Ce fut le sujet
'un procès trop fameux sous *Philippe*
e Valois : procès dont l'issue défa-
rable au comte causa sa défection,
par suite tant de malheurs à la
rance. Cependant le roi de son côté,
emparoit en personne des plus fortes
illes de Flandres. Muni de ce natisse-
nt, il accorda au Flamand, d'abord
ne trêve de deux mois, puis une pro-
ngation de deux ans, motivée sur
espérance d'ue paix définitive que pro-

1297. posoit le roi d'Angleterre, par la m
diation du pape.

Commencement des brouilleries avec Boniface.

1297—98 Celui qui occupoit alors le trône p
tifical, étoit *Benoît Cajétan*, co
sous le nom de *Boniface VIII*, pr
impérieux, hautain, intimement p
suadé de la prééminence de son au
rité sur toutes les puissances de la te
il avoit déjà eu un différent avec *P
lippe*, à l'occasion d'une levée de
niers que le monarque vouloit faire
le clergé. Le pontife défendit aux
clésiastiques de payer, sous peine d
communication encourue *ipso facto*
roi n'attendit pas sa permission, il c
tinua ses levées, et la bulle n'eut
cun effet; mais il resta, des deux cô
certaines dispositions peu amicales.

Arbitrage du pape.

1298. Cependant, malgré ces préventio
le roi de France accepta la médiat
Philippe croyoit que le travail du p
ne seroit qu'une discussion, qui é
reroit les points en litige, et que
ne seroit décidé sans avoir aupara
appelé et entendu les parties. Il
donc bien étonné quand l'évêque
Durham, ministre d'*Edouard*,
lui présenter la bulle censée conc
toire, mais qui étoit un jugement ab
et définitif.

Boniface l'avoit prononcée en c

toire public, dans la plus grande salle son palais, devant tout le sacré Col- 1298—99.
ge. Il y disoit : « La Guienne sera restituée au monarque Anglais, pour la tenir à foi et hommage comme auparavant : à nous seront réservées, comme au seul juge, les contestations qui pourront s'élever au sujet du ressort. Les places prises par les deux rois, resteront séquestrées entre nos mains, jusqu'à l'entière exécution de la sentence : à nous appartiendra la décision sur la restitution des marchandises enlevées, ou les compensations exigibles. Le monarque français remettra au comte de Flandres les villes conquises. Pour sûreté de la paix entre les deux rois, celui d'Angleterre, devenu veuf par la mort d'*Eléonore* de *Castille*, sa première femme, épousera *Marguerite*, sœur de *Philippe*, et le prince *Edouard*, son fils, *Isabelle*, fille du roi de France ». Du reste le pontife se réserve d'employer, pour l'exécution du traité à intervenir, toute l'autorité que lui donne sa qualité de médiateur et de vicaire de *Jésus-Christ*.

Cette bulle fut présentée au roi dans un conseil, où assistoient les principaux seigneurs du royaume, et lue par

1298—99. l'évêque anglais. *Robert*, comte *d'*
tois, cousin du roi, prince vif et bo
lant, eut bien de la peine à en l
achever la lecture. Peu s'en fallut q
ne frappât le prélat. Il lui arrach
papier des mains, le mit en piè
et en jeta les morceaux au feu. L
fit condamner cette bulle par le
ment, et protesta contre les principes
souveraineté du pape, qu'elle établis

Traité de paix. La guerre recommença et men
d'être plus vive que jamais, lor
des circonstances heureuses ram
rent la paix plutôt qu'on ne l'espé
Edouard I se trouvoit engagé
une guerre contre les Ecossois; il
vailloit en même temps à soum
la principauté de Galles, qu'il joi
à sa couronne. Pour suivre ces
rations il lui falloit de la tranqui
du côté de la France. Il comm
par épouser *Marguerite*. Cette p
cesse, devenue reine d'Angleterre
Jeanne, sa belle-sœur, reine de Fra
entreprirent un accommodement e
les deux royaumes. Le jeune *Edou*
qui désiroit la main d'*Isabelle*, se m
de la négociation. Il y eut un tr
conclu, qui d'abord accepté par
roi, ne fut point ratifié par lui.
Anglais, auxquels ce retard causa

tes en Guyenne, accusèrent *Phi-* 1298—99
e de mauvaise foi. Il se justifia en
it que les deux princesses s'étoient
sées surprendre par des propositions
idieuses. Cependant ces démarches
itiques, comme si elles eussent été
préliminaires, amenèrent un traité
nitif en 1303.

On convint, pour la Guyenne, d'un
x dient qui concilioit les prétentions
souverain et du vassal. *Edouard I*
na à son fils cette province, comme
appartenant toujours, malgré la con-
ion; et *Philippe* la donna, de
n côté, en dot à sa fille, sous la
condition de foi et hommage de la part
lu mari et de reversion à la couronne
le France, faute d'hoirs mâles. Le reste
les contestations avec l'Angleterre s'ac-
commoda sans beaucoup de difficultés.
I ne fut pas question, dans ce traité,
lu comte de Flandres. *Edouard*,
n'ayant plus besoin de lui, l'aban-
lonna au ressentiment de *Philippe.*

Mésintelligence confirmée entre Philippe-le-Bel et Boniface VIII.

Le malheureux *Guy* réclama l'in-
ervention du pape qui s'étoit montré,
lans sa sentence arbitrale, disposé à
e favoriser; mais c'étoit une recom-
nandation peu efficace auprès du roi:
es deux hommes avoient l'un pour
'autre une antipathie qui leur causa

1298—99. bien des peines à tous deux. Ils s'étoient brouillés, comme on a vu, au sujet de la décime exigée du clergé. La sentence arbitrale dont on a parlé, loin de les réconcilier, ajouta à leur ressentiment. Dans ce même temps, *Boniface* irrité contre les *Colonnes*, famille puissante à Rome, avoit juré leur extinction. Il leur reprochoit des discours et des libelles diffamatoires contre son élection; en effet, il ne l'avoit obtenue qu'en trompant *Célestin V*, son bienfaiteur, et en lui suggérant l'idée d'abdiquer: mais on croit que *Boniface* joignit au desir de se venger, celui de faire passer les biens des *Colonnes*, qui étoient immenses, aux *Cajétans*, ses parens. Il y avoit dans cette famille disgraciée, deux cardinaux, *Jacques* et *Pierre*, oncle et neveu. Le pontife les cita à son tribunal, les dégrada, parce qu'ils n'osèrent comparoître, les condamna comme schismatiques, hérétiques, blasphémateurs, rebelles au St.-Siége, exclus à perpétuité de toutes les prélatures; les personnes qui les recevroient étoient excommuniées comme eux, et les lieux où ils se retireroient, soumis à l'interdit. Leurs parens furent enveloppés dans cette proscription et déclarés incapables,

u'à la quatrième génération de pos- 1298—99.
er aucune charge publique, ecclé-
ique ou séculière. La violence de
sentence fait connoître l'animosité
pontife, et la distribution qu'il fit
biens des condamnés, sur-tout aux
jétans, ses parens, montre quelle
e d'intérêt, outre la vengeance, le
soit agir. Les *Colonnes* se dispersèrent
se cachèrent où ils purent. Le car-
al *Pierre* aima mieux rester trois
inconnu, et forçat sur une galère,
: de risquer de tomber entre les
ns du pape, et trouva enfin, ainsi
son oncle, une retraite à Gênes.
Etienne Colonne, leur parent, qui avoit
vé des troupes pour les soutenir,
hercha un asile en France et y fut
en reçu. Ce bon accueil à un ennemi
u souverain pontife ne devoit pas
re espérer une grande déférence de la
art de *Philippe* à l'intervention de
Boniface en faveur du comte de Flan-
res.

Le malheureux *Guy*, réduit à ses seules forces, ne tint pas long-temps contre les troupes du roi de France, commandées par *Charles*, comte de *Valois*, son frère. Il fut battu en plusieurs rencontres, et resserré dans la ville de Gand. Le comte n'y étoit

Conquête de la Flandres.

1299.

1299. pas trop en sûreté, parce que les Gantois, effrayés des incommodités d'un siége, ne paroissoient pas fort disp à défendre leur prince ; il y avoit mê lieu de soupçonner que plusieurs étoi dans l'intention de le livrer. Instruit sa détresse, *Valois* lui conseille d'avoir recours à la bonté du roi, d'a se jeter entre ses bras, et lui pron que, s'il ne réussit pas à faire sa dans l'espace d'un an, on le lais libre de revenir en Flandres. Le con va se prosterner aux pieds du moi que avec deux de ses fils et qua seigneurs flamands. Le roi les reçoi très-froidement, dit que son frère outre-passé ses pouvoirs, et les retien tous prisonniers. Le père fut envoy dans le château de Compiègne ; *Rober* dit *de Bethune*, l'aîné de ses fils dans celui de Chinon, *Guillaume*, l second, dans une forteresse d'Auvergne, et les seigneurs en différentes prisons. *Philippe* fit en même temps déclarer par le parlement que le feu taire avoit mérité la confiscation par félonie, et en vertu de cette déclaration, il réunit la Flandres à sa couronne. *Valois* fut très-mécontent d ces actes rigoureux, si contraires à parole qu'il avoit donnée. Il les attribu

Enguérand de Marigni, principal 1299.
iistre du roi, et se promit de s'en
ger. En attendant l'occasion, il se
ra en Italie, où par son mariage
Catherine, petite-fille de *Baudoin*
Courtenay, dernier empereur de
stantinople, il acquit des droits à
empire. Le pape les lui confirma
déclara son vicaire en Italie. Ce
à ce titre qu'il essaya de calmer
factions des Guelphes et des Gibe-
ou des noirs et des blancs, qui
hiroient Florence. *Le Dante*, exilé
lui à cette occasion, s'en est vengé
s son poëme de l'*Enfer*, où il l'a
, et où il s'est efforcé de flétrir sa
moire.

Philippe alla en grand cortège vi- Révolte des
iter ses nouveaux états. Il mena avec Flamands.
ui *Jeanne*, son épouse. Elle fut éton- 1300—2.
, en arrivant à Bruges, de la ma-
n ence des dames. « Je croyois, dit-
elle, paroître ici comme la seule
reine; mais j'y trouve plus de six
cents femmes qui pourroient me dis-
puter cette qualité par la richesse
de leurs habits. Cette ostentation
étoit un appas séduisant pour les finan-
ciers que le roi laissa après lui. Ils
étoient chargés de fixer et de lever les
impôts, sous la direction de *Pierre*

1300—2. gouverneur ; ils les mettent en fu les poursuivent vivement et en for grand carnage.

Cependant à l'aide de sa citad *Châtillon* reste assez fort pour condescendre *Pierre le Roi* et mille ouvriers à abandonner la vill aller s'établir ailleurs. Alors le gou neur mis à l'aise par cette pros tion, appésantit sa vengeance, ta impôts, qu'en mauvais traitemen ceux qui restent. Poussés au déses ils rappellent leurs exilés qui n'ét pas encore fort éloignés, et ils ton tous ensemble avec fureur sur l *du lys*. Les excès auxquels ils s vrèrent ressemblent à ceux que s'e tout temps permis le peuple, une déchaîné ; les uns déchiroient avec dents les malheureuses victimes de férocité, leur ouvroient le ventre traînoient par les rues ; d'autres toient au bout d'une pique des dont ils se jouoient inhumainemen lavoient leurs mains dans le sang, frottoient les bras et le visage, et qui s'en montroient les plus sou étoient accueillis par des appla semens.

Il n'étoit pas possible que da désordre il n'y eût des Flamands

:c les Français, et que le peuple 1300 — 2.
les poursuivit également. *Pierre le*
i, au plus fort du carnage le fait
ser : *suspendez vos coups*, s'écrie-
l, *ne confondez point les innocens*
ec les coupables. Aucun de ceux-ci
échappera. Il fait garder les portes
la ville, vers lesquelles les habitans
rayés se précipitoient en foule. Pour
ot du guet il donne des paroles fla-
indes que devoient prononcer tous
ux qui vouloient sortir : chose im-
ssible aux Français. Reconnus par cette
euve, comme s'ils avoient été jugés
r un tribunal, ils étoient poussés
utalement hors du guichet, et massa-
ou assommés par ceux qui les at-
doient armés de coutelas, de haches,
de massues. Il périt quinze cents
ançais ou gentilshommes du pays,
is cette malheureuse journée.

Le roi, après les témoignages d'af- Autres émeutes.
ction que lui avoient donnés les Fla- 1301 — 2.
ands lorsqu'il étoit allé prendre pos-
ssion du pays, ne s'attendoit pas à un
areil changement de scène. On lui
oit, selon l'ordinaire, caché les torts
e l'oncle de la reine; il se proposa
'aller en personne punir les rebelles,
t ordonna de grandes levées. Il étoit
rès de se mettre à leur tête, lorsque

plus signalé d'entre eux. Le roi s'étoit retiré au Temple ; la populace l'investit, le tint deux jours renfermé sans permettre que les vivres même y parvinssent. Peut-être le prince ne trouva-t-il pas dans les *Templiers*, auxquels il avoit confié sa personne, la bonne volonté qu'il désiroit d'eux contre les révoltés ; peut-être leur demandoit-il plus qu'ils ne purent. Mais on date de cette circonstance la haine de *Philippe-le-Bel*, qui eut pour cet ordre religieux de si funestes suites. 1301—2

Défaite de Courtrai. 1302.

Il donna le commandement de son armée, contre les Flamands, à *Robert*, comte d'*Artois*, son cousin, le même qui, quatre ans auparavant, avoit battu ces mêmes Flamands à Furnes. C'étoit un guerrier célèbre, mais vif et emporté ; il partit dans la confiance qu'avec sa cavalerie, toute couverte de fer et composée de l'élite de la noblesse, il auroit bientôt dispersé cette *canaille*, ainsi l'apeloit-il : canaille à peine armée, ramassée dans la fange des marais de la Flandres et dans la bourgeoisie inexpérimentée des villes. Mais ces nouveaux soldats étoient en très-grand nombre ; la nécessité forma des chefs qui surent contenir l'impétuosité de ces phalanges tumultueuses. Elles atten-

dirent les Français près de Courtrai
1302. derrière une petite rivière et un fossé bourbeux qu'on ne pouvoit apercevoir que lorsqu'on étoit arrivé sur le bord. Le comte d'*Artois* n'hésitoit pas à croire qu'il les mettroit en fuite au premier choc. Le *connétable de Nesle* et les meilleurs officiers lui conseillent de ne pas affronter leur furie et une position qui n'étoit point à mépriser. Ils lui remontrent qu'en temporisant, il pourra affamer cette multitude qui se dissipera alors d'elle-même. D'*Artois* traite ces observations de conseils pusillanimes, dictés par la timidité et même par la trahison. *Vous verrez si je suis traître*, reprend *de Nesle*; *vous n'avez qu'à me suivre, je vous menerai si avant que vous n'en reviendrez jamais. Et moi*, répond le téméraire guerrier, *je vous montrerai que je serai aussi avant que vous dans la mêlée* : et il donne l'ordre à ses cavaliers de marcher en avant. Ils passent la rivière, et courent ensuite à bride abattue pour charger les Flamands. Dans l'impétuosité de leur course, ils rencontrent le fatal fossé dont ils ne soupçonnoient point l'existence. Le premier rang s'y enfonce, le second de suite, le troisième et les

autres, et tous piquant toujours sans s'a- 1302.
percevoir qu'aucun de ceux qui en-
troient dans ce gouffre n'en ressortoit,
et qu'après de vains efforts, hommes et
chevaux, se renversoient les uns sur les
utres et s'abymoient sans retour. A
la fin, les derniers, reconnoissant le
danger, s'arrêtent sur le bord du pré-
cipice, et saisis de frayeur, se rejettent
sur l'infanterie qui les suivoit, et en
rompent les rangs : les Flamands, té-
moins de ce désordre, font le tour du
fossé, se jettent avec fureur sur ces
fantassins, plus qu'à demi-vaincus, et
en font un horrible carnage.

A l'exemple d'Annibal, qui, après
a bataille de Cannes, envoya au sénat
le Carthage un boisseau d'anneaux des
chevaliers romains tués dans cette ba-
le, les Flamands firent un trophée
le quatre mille paires d'éperons dorés,
lépouille des chevaliers qui avoient
euls le droit d'en porter ; on compta
parmi les morts, outre le comte d'*Ar-
ois, Châtillon* le gouverneur, cause
coupable de cette guerre ; le brave *de
Nesle*, qui ne voulut point accepter
e quartier qu'on lui offroit, et quan-
té de comtes et de seigneurs de la
is haute noblesse. Après cette vic-
oire toutes les villes secouèrent le

1302. joug, et se donnèrent pour gouverneur-général *Jean*, comte de Namur, fils de *Guy*, d'un second lit.

Suite des démêlés avec Boniface.

1302—3. Cette sanglante déroute arriva dans le temps des plus forts démêlés de *Philippe-le-Bel* avec *Boniface VIII*. On a vu que ces deux hommes ne manquoient pas l'occasion de se provoquer. Le pape en trouva une dans des plaintes que lui fit porter l'archevêque de Narbonne, au sujet d'un hommage que le roi exigeoit de lui pour quelques fiefs de son église. Le pontife jugea à propos d'envoyer pour ce seul objet, un légat en France, et le légat qu'il choisit fut *Bernard de Saisset*, qu'il avoit fait évêque de Pamiers malgré le roi, et qui, depuis qu'il portoit la mitre, n'avoit cessé de contredire le monarque, et de le chagriner autant par ses propos que par sa conduite. Admis au conseil en présence du roi, il y parla avec tant d'arrogance que *Philippe* ne put entendre son discours jusqu'à la fin; et le fit chasser de la salle d'audience. Il le renvoya à Rome, espérant que le pape le désavoueroit et lui feroit justice de son insolence : mais *Boniface*, sans réparation au roi, renvoya *Saisset* dans son évêché, où il continua ses intrigues

et ses propos insultans et séditieux. Le roi le fit enlever et comparoître devant son conseil. *Pierre Flotte*, alors garde-des-sceaux, lui lut les chefs d'accusation. Les principaux étoient des discours satyriques contre la personne du roi, et une rébellion perpétuelle contre son souverain dont il publioit que l'autorité étoit bien inférieure à celle du pape. 1302.

Ces délits furent jugés assez graves pour s'assurer du prélat. Après beaucoup de discussions sur la manière dont il seroit gardé pendant le cours de son procès, il demanda lui-même à l'être sous l'archevêque de Narbonne, son métropolitain, de peur d'être maltraité par une garde laïque qu'on lui auroit donnée. On lui accorda un vaste appartement dans le château de Senlis; pour compagnie son camérier, son chapelain, un clerc destiné à réciter l'office avec lui, et un autre chargé de sa dépense; trois couriers, un cuisinier, un aide-de-cuisine, son médecin, sept mulets dehors pour son service, et permission d'écrire, mais à lettres ouvertes. L'article des trois couriers feroit croire qu'il lui étoit quelquefois accordé de se promener, et c'est pour une pareille réclusion que *Boniface* jeta les hauts

1302—3. cris, menaça le roi d'excommunication, et de mettre le royaume en interdit, s'il ne relâchoit l'évêque. Il envoya à ce sujet jusqu'à cinq bulles, toutes plus fortes les unes que les autres.

Assemblée de la noblesse et du clergé. *Philippe*, instruit des intentions du pape, sachant que ses menaces commençoient à alarmer le peuple, et pouvoient causer des troubles dans le royaume, convoqua une assemblée des plus grands seigneurs. On en compte trente-un, tous princes, comtes et hauts barons ; il s'y rendit aussi des évêques et des abbés, dont le nombre n'est pas marqué. Les principes du pape et sa conduite furent examinés et improuvés. Le clergé lui écrivit à lui-même pour le rappeler à des sentimens plus modérés. La noblesse adressa aussi une lettre pathétique aux cardinaux dans la même intention. Des échevins, jurats, et maires de plusieurs villes, écrivirent enfin de pareilles lettres au souverain pontife au nom de leurs communes ; on prétend même que ces dernières furent admises par leurs députés à l'assemblée des seigneurs et des prélats qui se tint, à ce sujet, à Notre-Dame, et que ce fut la première fois qu'elles concoururent par leurs représentans, dits du *Tiers-Etat*, à ces grandes réunions po-

litiques, connues depuis sous le nom d'*Etats-Généraux*. Quelques-uns veulent que cette innovation n'ait eu lieu qu'après la funeste bataille de Courtrai, et que ce soient les immenses besoins du moment qui aient suggéré à *Enguérand de Marigny* de faire spécialement consentir aux nouvelles charges, ceux surtout qui devoient en supporter la majeure partie : d'autres font redescendre cette admission jusqu'en 1314. 1302.

Ce concert des principaux de la nation étonna le pape, mais ne le fit pas revenir à résipiscence. A l'Assemblée, il opposa un concile qu'il convoqua à Rome, et il ordonna aux évêques français de s'y trouver. Le roi le leur défendit. Comme les excès du pontife alloient toujours croissant, qu'il avoit réellement excommunié *Philippe*, qu'il offroit sa couronne à *Albert* d'Autriche, qui la refusa, et qu'il étoit à craindre que dans le concile de Rome il ne se passât des choses contraires à la tranquillité du royaume, le monarque convoqua encore au Louvre une assemblée pareille à la première. Mais dans celle-ci le pape fut accusé personnellement.

Il n'y a pas de crimes dont on ne le prétendit coupable. *Guillaume de* Appel au concile.

02—3. *Plasian* ou *du Plessis*, conseiller du roi, lui reprocha dans son acte d'accusation lu en public, d'être hérétique, simoniaque, de ne point croire à l'eucharistie, de se moquer des jeûnes et des abstinences, de soutenir que le bonheur des hommes ne consiste que dans le plaisir des sens, d'être fornicateur, incestueux, meurtrier, sorcier, d'avoir un démon familier, de professer une haine implacable contre les Français, de leur susciter des guerres et des troubles, de donner les biens de l'église à ses neveux, d'avoir fait mourir le saint pape *Célestin V*, de peur qu'on ne découvrît les ruses perfides dont il s'étoit servi pour se mettre à sa place. L'excès même de ces imputations jetoit du doute sur la réalité des crimes. Cependant *Plasian* affirma qu'ils étoient vrais, et que sa dénonciation étoit fondée sur les informations exactes que *Guillaume de Nogaret*, son confrère, avoit faites secrètement en Italie. Sur les conclusions de *Plasian*, le roi fit lire un écrit, qui porte en substance qu'il est d'avis de convoquer un concile auquel il assistera en personne; que *Boniface* y sera jugé, et qu'en attendant il appelle au futur concile et au pape futur, de tout ce

que pourroit attenter celui qui siège maintenant au gouvernement de l'église. 1302—3

Mais outre cette précaution, *Philippe* employa des moyens plus efficaces pour mettre un terme aux embarras que lui suscitoit l'opiniâtreté du pontife. Il avoit déjà pris des mesures pour que ses bulles fulminantes ne pénétrassent pas dans le royaume. Le légat, qui en étoit porteur, fut arrêté sur la frontière, et retenu sous bonne garde. Le pape, tout intrépide qu'il se montroit dans ses écrits, n'étoit cependant pas sans frayeur sur les dangers que pouvoit lui faire courir le roi de France au milieu d'une ville telle que Rome, renfermant une populace nombreuse qu'il seroit possible d'ameuter contre lui. C'est pourquoi il se retira à Anagnie, lieu de sa naissance, dans la confiance, qu'en cas d'entreprise sur sa personne, ses compatriotes ne manqueroient pas de le défendre.

Enlèven du pape. 1303.

Les terreurs de *Boniface* n'étoient pas sans fondement. *Philippe* songeoit réellement à le faire enlever, à le contraindre de comparoître devant un concile qu'il convoqueroit à Lyon, et à le faire déposer. On ne sait jusqu'où en-

1303. suite il auroit porté sa vengeance. Deux hommes furent chargés de cette expédition, *Sciarra Colonne*, homme de guerre, pour donner à l'entreprise l'activité nécessaire, et *Guillaume Nogaret*, homme de loi, pour y mettre les formes. Ils assemblent secrètement des soldats épars qui n'étoient pas rares en Italie, partagée en petits états toujours en guerre les uns contre les autres. A la tête de cette troupe ils se présentent devant Anagnie à la pointe du jour. Les portes se trouvent ouvertes, ou par négligence, ou par connivence; ils entrent au cri de *Vive le roi de France! meure Boniface!* Les habitans surpris ne font aucun mouvement. Le seul marquis *Cajétan*, un des neveux du pape, qui occupoit une maison placée comme un boulevard en avant du palais, oppose quelque résistance; mais il est bientôt forcé de se rendre. Le pape, étonné, prie qu'on suspende l'attaque, et envoie demander ce qu'on lui veut. Qu'il rétablisse les *Colonnes*, répond-on, et qu'il se dépose lui-même. Il auroit volontiers consenti à la première condition, mais la seconde lui rend tout son courage. Il se fait revêtir des habits pontificaux,

la tiare en tête, les clefs de S. Pierre 1303.
in, assis sur son trône, il attend
nt les assaillans.

N... *aret* l'aborde avec respect, lui
nifie les procédures faites en France
ntre lui, le somme de se laisser con-
duire au concile, et en lui donnant des
r s, l'assure qu'il ne prend cette
ire que pour sa sûreté. *Boniface*
te avec mépris et les procédures et
celui qui les poursuit. *Vous ne voulez
donc pas céder la tiare?* lui crie *Sciarra*.
Non, répond le pontife, *plutôt la mort.
Voilà ma tête, je mourrai sur le
trône où Dieu m'a élevé*. Il exhala en-
suite sa colère en imprécations contre
le roi, et le maudit jusqu'à la quatrième
génération. *Sciarra* répond aux malé-
dictions du pape par des injures gros-
sières et le frappe de son gantelet sur
joue. Il l'auroit tué, si *Nogaret* ne
eût retenu. Pendant cette altercation
ldatesque pilloit ses trésors. Tous
r... du monde, dit un historien
temporain, joignant leurs richesses
semble, n'auroient pu fournir en un
an ce qui fut pris en un seul jour dans
lais du pape et dans celui de son
ven. *Nogaret* remit son prisonnier
us la garde d'un capitaine Florentin,
quel il recommanda les égards dus à

1303. sa dignité : mais il fut mal obéi. Les mauvais traitemens que le pape éprouvoit, lui firent craindre qu'on ne l'empoisonnât. Son géolier, qui auroit pu le rassurer contre ce soupçon, ne le fit pas, afin de lui laisser le tourment de l'inquiétude. Ne voulant pas manger des mets qui lui étoient offerts, le pontife seroit mort de faim, si une vieille femme ne lui avoit fait parvenir un peu de pain et quelques œufs qui le sustentèrent pendant trois jours.

Mort du pape.

Les habitans d'Anagnie revinrent, pendant ce temps, de leur étourdissement; ils prirent les armes, chassèrent la garnison sous les ordres du capitaine Florentin, et mirent le pape en liberté. Dans un discours qu'il fit à ses compatriotes en place publique, avant que de quitter la ville, il s'éleva avec véhémence contre l'imputation des crimes dont on le chargeoit; il le termina par une déclaration à laquelle on ne s'attendoit pas. Il dit, que pour le bien de la paix, et pour imiter le sauveur du monde, il étoit déterminé à réhabiliter les deux cardinaux *Colonne* et toute leur famille dans leurs titres et dans leurs biens, qu'il pardonnoit à *Sciarra* et à *Nogaret* les injures qu'il en avoit reçues, déchargeoit tous leurs com-

es de l'excommunication, excepté 1303.
: qui avoient pillé les trésors de
ise, à moins qu'ils ne les rendissent;
e n il vouloit se réconcilier avec la
ice, et indiqua même un cardinal
il devoit charger de la négociation.
face puni et repentant, ainsi qu'il
oît par ses aveux, partit bien es-
: pour Rome. Presqu'en arrivant il
attaqué d'une fiévre violente, et
urut dans la huitième année de son
tificat, pendant lesquelles il éleva
-deux de ses parens à l'épiscopat,
ns au cardinalat, et deux à la dignité
comte.

A la nouvelle de la funeste journée Bataille de Monts-en-Puelle.
Courtray, *Philippe* avoit convoqué
ban et l'arrière-ban, imposé le cin-
iè e sur tous les revenus et aug- 1304.
é la valeur des monnoies. Il tenta
un accommodement avec les Fla-
ıds, et leur envoya leur vieux duc.
i-ci trouva à la tête de ses sujets
ax de ses fils qui n'avoient pas été
prisonniers avec lui, et dans tout
e peuple une aversion décidée contre
France. La victoire avoit enflé leur
rage, et les faisoit revenir à des
:t dont ils s'étoient départis
ıvant. Ils ne vouloient plus céder
dre partie de leur territoire.

1304. *Philippe*, au contraire, s'opiniâtroit à retenir Lille et d'autres villes circonvoisines qui lui avoient été abandonnées auparavant; de sorte que *Guy de Dampierre* ne put réussir dans sa négociation, et revint à Compiègne où il mourut l'année suivante, âgé de quatre-vingts ans.

Le roi contraint de continuer la guerre, résolut de la faire en personne. Il entra en Flandres à la tête de cinquante mille hommes d'infanterie, et de douze mille chevaux. Selon la coutume observée pour les grandes expéditions, il avoit été prendre avec solennité l'oriflamme à St.-Denis, et avoit fait beaucoup de chevaliers. Les Flamands lui opposèrent une multitude de combattans, bourgeois et paysans peu exercés aux armes, mais redoutables par leur nombre. Campés entre Lille et Douay, dans un lieu fortifié, nommé *Mons-en-Puelle*, ils y attendirent les Français. Ceux-ci, avec leur impétuosité ordinaire; fondent sur ces soldats peu aguerris, forcent les retranchemens, font un horrible carnage, et chassent les fuyards au loin devant eux. C'étoit en juillet, et par une des journées les plus chaudes de l'année. La poursuite fut extrêmement pénible et se prolongea

long-temps que ce ne fut qu'au déclin 1304.
jour que l'armée victorieuse rentra
camp et songea enfin à se remettre
fatigues du jour, à l'aide des ali-
et du sommeil. L'officier et le
at s'y livroient avec une égale sé-
rité, quand tout-à-coup des cris aigus
le cliquetis des armes se font enten-
e. Les gardes avancées avoient été
ées. Les Flamands étoient au mi-
u des Français étonnés et surpris ; ils
poient sans relâche, et poursui-
voient chaudement leur avantage. Tout
fuyoit ; les Français, culbutés se re-
plioient l'un sur l'autre ; l'effroi étoit
par-tout ; chacun ne songeoit qu'à se
sauver. Le roi qui dans ce moment,
commençoit, avec quelques officiers
restés auprès de lui, à prendre quelques
rafraîchissemens, reste ferme dans la dé-
route générale ; une troupe nombreuse
de ces forcénés l'environne ; mais ils ne
le reconnurent point, parce qu'il avoit
quitté sa cotte-d'armes ; *Philippe*, avec
sa seule épée et vingt gentilshommes aussi
mal armés que lui, se défendit contre une
multitude effroyable, jusqu'à ce que
le comte de Valois, son frère, qui,
avoit d'abord pris la fuite, quoique très-
brave, et qui venoit de rassembler un
corps de cavalerie accourut à son se-

1304. cours ; alors la chance tourna chevaux passant et repassant sur infanterie trop pressée, l'eurent l mise en désordre. La déroute fut rale, et le carnage si affreux, q historiens portent la perte des Fla à trente-six mille hommes restés champ de bataille. La gloire de fameuse journée est certainemer à *Philippe-le-Bel*. Il en consa mémoire par un monument plac la cathédrale de Paris. Il y étoit senté à cheval, avec ses armes e sordre, telles qu'il les avoit q fut surpris.

Treve. Il croyoit avoir atteré les Fla par cette défaite; mais ils contin à défendre pied à pied leur pays qu'à ce que se trouvant en assez nombre, ils lui envoyèrent den paix ou bataille. *N'aurons-nou mais fait ?* s'écria le monarqu *crois qu'il pleut des Flamands.* le parti le plus sage. On traita. *R* fils aîné du comte *Guy*, délivré prison, entra en possession du de Flandres, à charge d'hommage autre frère et les seigneurs fla furent mis aussi en liberté, et le ple conserva ses anciens priviléges. Douai, Orchies et Béthune restè

France. On convint d'une trève de 1304.
ans, et d'une somme de cent mille
ics qui seroit payée au roi, pour
frais de la guerre, dans des termes
és. Cette convention suspendit les
ilités, mais non la haine qui conti-
entre les deux peuples.

A *Boniface VIII* succéda *Benoît* Election de
I, prélat doux, modéré, et d'une Clément V.
vertu. Il rétablit la paix dans 1305.
de France, en interprétant, mo-
ant, ou annullant les différentes dis-
is des bulles de son prédécesseur.
Il r oncilia personnellement *Philippe-*
-*B* ec le St.-Siége, en laissant ce-
t quelque chose à désirer pour
la ai ude de l'absolution, tant du
roi de ses agens, et pesant scru-
puleusement les mots de ses bulles pour
ne point flétrir lui-même, ni tacher
la réputation de *Boniface;* mais c'étoit
précisément cette flétrissure que *Phi-
lippe-le-Bel* désiroit. Il la demanda
avec instance. Le pape temporisoit, élu-
doit. La mort le tira d'embarras.

Il y avoit deux factions dans le con-
clave; la première des *Cajétans* ou
Italiens, la seconde des *Ursins* ou Fran-
çais. Elles étoient égales en puissance,
et se combattirent neuf mois. Enfin
Nicolas di Prato, évêque d'Ostie,

1305. leur proposa un expédient qui paroissoit devoir concilier les intérêts : ce fut que les Italiens proposeroient trois sujets, qui ne seroient pas de leur p[illegible] et que les Français en choisiroient un des trois sous quarante jours. Cette convention étant arrêtée, *Nicolas*, qui étoit attaché secrètement à la France, envoie au roi un courier avec le nom des trois candidats, afin qu'il indique à la faction française celui qu'elle devra choisir.

Entre les trois se trouvoit *Bertrand-de-Got*, archevêque de Bordeaux, qui avoit eu de vifs démêlés avec *Philippe-le-Bel*, et que les Italiens croyoient son ennemi irréconciliable; c'est pour cela qu'ils l'avoient mis entre les éligibles, persuadés que si le choix tomboit sur lui, ils auroient un pape dévoué à leurs volontés. Mais rien ne tient contre l'appât d'une couronne. Le roi, après avoir examiné ce qu'il pouvoit craindre ou espérer des trois candidats, se détermina pour *Bertrand*. Il lui écrit de se rendre promptement, et en grand secret, pour affaire qui l'intéresse, dans une abbaye située au milieu d'une forêt, près de St.Jean-d'Angély : il s'y transporte aussi avec les mêmes précautions. En abordant

:hevêque, il lui dit : *Voulez-vous être* 1305.
e ? Le prélat proteste de sa soumission
sa correspondance à tous les désirs du
narque, s'il lui procure cette dignité.
lippe lui expose les moyens qu'il
réussir ; mais à cinq conditions : la
ière, lui-dit-il, que vous me re-
cilierez parfaitement avec l'église ;
uxième, que vous révoquerez tou-
tes censures contre ma personne,
s ministres, sujets et alliés ; la troi-
me, que vous m'accorderez pour
cinq ans les décimes de mon royaume ;
la quatrième, que vous condamnerez
authentiquement la mémoire de *Boniface* ; la cinquième, je me la réserve et
vous la déclarerai en temps et lieu.

Le prélat promit tout. Le roi écrivit à Rome, et il fut élu. Son sacre se fit à Lyon avec beaucoup de magnificence. Le roi y assista. Le pape prit le nom de *Clément V*, et déclara qu'il fixoit son séjour à Avignon, sujet de mécontentement et de regret pour les cardinaux Italiens.

Voici comme les quatre articles connus furent exécutés : 1°. le roi personnellement fut entièrement réhabilité, déchargé de toutes censures et anathêmes, reconnu bon catholique, et roi très-chétien ; 2°. ceux qui avoient écrit, agi, travaillé de quelques manières que ce fût dans cette affaire, reçurent l'ab-

1305. solution sans aucune condition ·reuse et humiliante, excepté Nogaret, qui fut condamné à aller porter armes dans la Terre-Sainte, s'il y avoit une croisade, et en attendant, à faire des voyages aux principaux pélerinages alors fréquentés. Le roi souffrit que cette peine fut infligée à un de ses meilleurs serviteurs, qui n'avoit agi que par ses ordres. 3°. Les décimes furent accordées, et afin qu'elles fussent payées exactement et sans difficulté, une bulle régla et fixa la valeur des monnoies qui varioient perpétuellement. Cette instabilité étoit une véritable vexation. Pour en délivrer le royaume, le clergé avoit offert deux vingtièmes du revenu de tous les bénéfices, mais le roi gagnoit davantage au monnoyage, d'autant plus que la matière lui coûtoit peu, parce qu'il obligea *toute manière de gens*, excepté les prélats et les barons, de porter à la monnoie la moitié de leur vaisselle d'argent. Il frappa aussi sur les juifs qu'il bannit de France par un édit sujet à interprétation, de sorte qu'il tira de grosses sommes tant des dépouilles de ceux qui partirent, que des sacrifices de ceux qui voulurent demeurer.

La quatrième condition que *Clément V* avoit acceptée, l'embarrassa

que les trois premières. C'étoit de 1305.
le procès de la mémoire de *Boni-*
, *Philippe-le-Bel* pressoit. Le pape
voit. Enfin il imagina cet expédient.
s avez, dit-il au roi, appelé au futur
e; j'en assemblerai un où cette
sera portée, et en effet il le con-
na pour être tenu à Vienne en Dau-
é. On n'a jamais su positivement
el étoit le cinquième article de leur
ation; mais tous les historiens ont
ecturé, peut-être par les faits qui
uvirent, que c'étoit la destruction de
l'ordre des Templiers.

Ces religieux possédoient de grands biens, objet de convoitise. L'ordre n'étoit composé que de gentilshommes. Il pouvoit dans les occasions donner le ton au reste de la noblesse du royaume. C'étoit un état dans l'état, une cause perpétuelle d'ombrages et d'inquiétudes pour un roi qui ne pouvoit se dissimuler que la charge des impôts lui retiroit l'affection de son peuple. *Philippe* avoit éprouvé la mauvaise volonté de ces religieux, lorsqu'ils l'abandonnèrent aux insultes de la populace, quand il s'étoit retiré dans leur citadelle du Temple, comme sous leur protection. Tenter de réformer un corps armé et l'avertir par des reproches publics, c'étoit l'avertir de

Destruction des Templiers.

1306—7.

1306—7. prendre des mesures, qui pouvoient d'une dangéreuse conséquence poı tranquillité du royaume et la sûreté roi lui-même. La politique consei de le surpendre, et elle fut écoutée 13 octobre 1307, le grand-maî *Jean de Molay*, fut arrêté à Paris soixante chevaliers. Le secret fut si gardé que tous furent saisis à la m heure par toute la France.

1307—8. Ce qu'on répandit dans le public justifier cette brusque expédition est accusation plus que suspecte de cri affreux, à peine croyables de quel particuliers, à plus forte raison corps religieux. Deux scélérats, prè subir le dernier supplice, l'un, a tat de l'ordre des Templiers, l'au bourgeois de Béziers, se confessent ciproquement dans la prison, faute confesseurs, parce qu'on les refusoit a aux criminels condamnés à mort. bourgeois, dépositaire des secrets l'apostat, déclare qu'il a de grandes r lations à faire, et demande que ce au roi en personne. Ils sont trans tés auprès du monarque, qui les éco On ne sait s'ils chargèrent l'ordre de t les crimes qui ont ensuite motivé destruction, ou s'ils se bornèrent plus graves; ceux-ci étoient plus

ifi ons, s'ils étoient vrais, pour atti- 1307—8.
sur cette société les foudres du ciel, les châtimens de la justice humaine.

La plume se refuse au détail de ces bominations. Abjuration de la foi, orges libertines, cérémonies infâmes accompagnées d'infanticides; enfin, toutes es superstitions insensées et dégoûtantes, rits bizarres, les excès de la déhe la plus effrénée reprochée aux ciens hérétiques, il n'y en a aucun dont on n'ait chargé les Templiers.

Les Templiers étant religieux, on les fit d'abord comparoître devant les tribunaux ecclésiastiques. Ils furent interrogés sévèrement et confrontés. Les uns avouèrent ou nièrent tout, les autres ne se recrièrent que contre une partie des imputations, persistèrent dans leurs aveux ou revinrent contre. Ces derniers se plaignirent que c'étoit par la force des tourmens, et en leur promettant leur grâce, qu'on avoit tiré d'eux des confessions flétrissantes. Un concile, assemblé à Paris, examina solennellement la cause des prisonniers. L'arrêt en renvoya absous plusieurs qui ne furent trouvés coupables d'aucun crime, en relâcha quelques-uns qui s'étoient avoués coupables, mais qui témoignant du repentir, ne furent grevés que d'une

Condamnation des Templiers. 1308—11.

1308—11. simple pénitence; quant à ceux qui se retractèrent après avoir confessé les crimes qu'on leur imputoit, par une jurisprudence bien extraordinaire ils furent jugés relaps, et cinquante-neuf condamnés comme tels à la peine du feu, subirent leur sentence dans un champ proche de l'Abbaye de St.-Antoine, malgré les protestations qu'ils firent de leur innocence. Un autre concile de Senlis en condamna neuf à la même peine, et aucun d'eux n'avoua les crimes dont on les accusoit. Dans le même temps un concile de Salamanque les déclaroit tous innocens. Le roi d'Angleterre recevoit ceux qui se réfugioient dans ses états, et plusieurs princes d'Allemagne, contens de s'emparer de leurs biens, laissoient sauver les accusés. De sorte que cette diversité d'opinion et de conduite à leur égard, laisse encore leur innocence ou leur crime sous le sceau de l'incertitude.

Concile de Vienne.

Absolution de Boniface.

1311—12

Ces terribles exécutions détruisirent les membres; mais il falloit une sentence solennelle pour abolir l'ordre. On doit se rappeler que *Clément V*, pressé après son élection de condamner *Boniface VIII*, avoit adroitement répondu que, puisque le roi avoit consenti sur cet object de s'en rapporter à

un concile, il en convoqueroit un où cette cause seroit portée. *Clément* l'indiqua à Vienne, et l'ouvrit lui-même par un discours dans lequel il exposa les motifs et le but de l'assemblée : savoir, la réformation des mœurs, l'extirpation de quelques hérésies du temps, le recouvrement de la Terre-Sainte, l'extinction de l'ordre des Templiers, et le jugement à porter sur *Boniface VIII*. Comme si cette affaire ne pouvoit, sans risque, souffrir le moindre délai, dès la première séance, sans discussion ni examen, sans attendre le roi qui devoit y assister, *Clément* décide que *Benoît Cajétan* a été légitime pasteur de l'église, qu'il est mort catholique, que jamais il n'a été hérétique, et que les preuves alléguées contre lui pour le flétrir de cette imputation, ne sont pas suffisantes. 1311—12.

Philippe-le-Bel ne s'attendoit pas à ce résultat précipité. Il n'arriva que pour la seconde session, accompagné des princes et seigneurs de la Cour, et eut le chagrin de voir adopter unanimement par les pères assemblés, le décret de la première; de plus, trois docteurs célèbres, le premier en théologie, le second en droit canon, le troisième en droit civil, prononcèrent

1311—12. chacun une harangue approbative de la déclaration. Enfin parurent dans la salle deux chevaliers Catalans, armés de toutes pièces, pour soutenir la décision par le combat. Ils défièrent, en présence du roi et de sa cour, ceux qui seroient assez hardis pour l'attaquer, et jetèrent le gand ou gage de bataille; personne ne le releva, et ce fut une affaire jugée.

Abolition de l'ordre des Templiers.

Celle des Templiers n'eut pas l'avantage de réunir une pareille généralité de suffrages. Quand le pape proposa d'abolir un ordre composé de la principale noblesse des Etats Chrétiens, qui avoit rendu de si grands services à l'église dans les guerres saintes, beaucoup d'évêques se déclarèrent contre ce projet. Ils dirent que l'affaire n'avoit pas été assez examinée, qu'il paroissoit qu'il y avoit eu de la passion dans plusieurs juges; que les preuves tirées de confessions arrachées par la torture n'étoient pas suffisantes, et qu'elles étoient plus que contrebalancées par les désaveux des malheureux, prononcés dans les supplices jusqu'à la mort. Les prélats opinoient donc à reprendre l'affaire dans son principe et à l'examiner de nouveau.

Cette disposition ne plaisoit ni au

pape, ni au roi. *Clément* répondit avec humeur que, si par le défaut de formalités, il ne pouvoit prononcer juridiquement contre les Templiers, la plénitude de la puissance pontificale suppléeroit à tout, *qu'il les condamneroit par voie d'expédient, plutôt que de mécontenter son cher fils le roi de France.* En effet, il prononça dans un consistoire secret, la sentence qui cassoit, supprimoit et annulloit l'ordre militaire du Temple, et la répéta dans une séance publique, en présence du roi et de toute sa cour, en ces termes : « Quoique nous n'ayons « pas prononcé la sentence selon les « formes de droit, nous supprimons « l'ordre par provision, et par l'auto- « rité apostolique, nous réservant, et « à la sainte église romaine, la dispo- « sition des personnes et des biens des « Templiers ». Ce jugement, quoique provisionnel, a eu toute la force d'un arrêt définitif, et l'ordre est resté pour toujours proscrit et aboli. Les biens furent dispersés entre plusieurs mains. Les chevaliers de *Saint-Jean-de-Jérusalem* en eurent la plus grande partie. *Philippe* ne retint qu'une partie du mobilier et de l'argent pour acquiter les dépenses énormes de ce grand procès,

1311—12.

1—12. d'où on a conjecturé que ses rigoureuses poursuites contre ces infortunés ont moins été l'effet de la cupidité, que celui de la politique et de la vengeance. Le concile de Vienne se termina par une exhortation à la croisade et des réglemens pour la réformation des mœurs.

Supplice u grand-maître. 13—14.

De tous les malheureux chevaliers renfermés dans les cachots au premier moment de leur proscription, il n'en restoit plus que quatre en France, *Jacques de Molay*, grand-maître de l'ordre, qui avoit été parain de l'un des enfans du roi; *Guy*, grand prieur de Normandie, frère du dauphin d'Auvergne; *Hugues de Peralde*, grand visiteur de France; et le grand prieur d'Aquitaine, qui avoit été directeur des finances du royaume. Le pape s'étoit réservé de prononcer sur leur sort, et se proposoit de leur accorder des adoucissemens : mais pour l'honneur de sa sentence contre l'ordre, et pour la justifier, il vouloit qu'ils fissent en public, à la vue du peuple, les aveux qu'ils avoient faits devant les tribunaux, et il envoya deux cardinaux pour être présens à cet acte solennel.

Les quatre principaux personnages de l'ordre du Temple sont présentés au

peuple sur un échafaud dressé dans le 1313—14.
parvis de Notre-Dame ; près d'eux des bourreaux construisoient un bûcher pour les avertir du sort qui les attendoit, s'ils ne remplissoient les conditions qu'on leur avoit imposées. On lit à haute voix les aveux qu'ils avoient faits plusieurs fois des abominations de leur ordre. Un des ministres de Rome prononce un long discours sur cet objet, et les somme de confesser en public les crimes qu'ils avoient avoués secrètement devant les juges. Alors le grand-maître, vieillard vénérable, s'avance sur le bord de l'échafaud, secouant les chaînes dont il étoit chargé, et regardant le bûcher d'un œil de dédain, il dit : « L'affreux spectacle qu'on « me présente n'est point capable de « me faire confirmer un premier men- « songe par un second. J'ai trahi ma « conscience : il est temps que je fasse « triompher la vérité. Je jure donc, à « la face du ciel et de la terre, que « tout ce qu'on vient de lire des cri- « mes et de l'impiété des Templiers, « est une horrible calomnie. C'est un « ordre saint, juste, orthodoxe ; je « mérite la mort pour l'avoir accusé « à la sollicitation du pape et du roi. « Que ne puis-je expier ce forfait par

1313—14. « un supplice encore plus terrible
« celui du feu ? Je n'ai que ce s
« moyen d'obtenir la pitié des homn
« et la miséricorde de Dieu ». *Gu*
grand prieur de Normandie, tint
même langage ; les deux autres p
tèrent dans leurs aveux.

La surprise des juges, des délég
du pape et de leurs suppôts fut
trême. On remmena les deux réfrac
res dans leurs cachots. Le roi assem
précipitamment son conseil. Sans
entendus de nouveau, ils furent
damnés comme hérétiques relaps,
supplice du feu, et la sentence fut
cutée le lendemain dans l'île du pa
Au milieu des flammes, et jusq
dernier soupir, ils protestèrent de
innocence, et citèrent le roi e
pape au tribunal de Dieu ; *Clém*
dans quarante jours, et *Philippe*
l'année. Le peuple, témoin de la c
tance de ces deux infortunés, d
des larmes à leur fin tragique, et
qu'ils mouroient innocens. Il fut
suite confirmé dans cette nouvelle
nion par la mort des deux auteur
cette terrible catastrophe, qui arriv
terme marqué par leurs victimes.

Désordres de la cour. Il est difficile de croire que l'o
entier, sur-tout les anciens, f

coupables des impiétés, aussi insensées que bizarres, qui leur étoient imputées; mais il se peut que la jeunesse de l'ordre, attachée pour la plus grande partie à la cour par sa naissance, ait participé à la dissolution qui y régnoit. 1313—14.
Philippe-le-Bel avoit trois fils, remarquables, comme lui, par leur beauté. *Louis* avoit épousé *Marguerite*, fille de *Robert II*, duc de Bourgogne, et d'*Agnès*, fille de *S. Louis*; *Philippe*, *Jeanne*, comtesse de Bourgogne, ou de Franche-Comté; et *Charles*, *Blanche*, sœur puînée de cette dernière. *Marguerite* et *Blanche*, convaincues d'infidélité, furent, par arrêt du parlement, le roi y séant, renfermées dans la forteresse de Château-Gaillard, en Normandie, où la première fut étranglée, et d'où la seconde ne sortit que pour se faire religieuse. Leurs complices, *Philippe* et *Gauthier d'Aulnay*, deux frères gentilshommes normands, bien inférieurs en bonne grâce à leurs époux, furent traînés à la queue d'un cheval, sur un pré récemment fauché, mutilés et attachés à une potence. Les fauteurs de l'intrigue subirent l'exil, la prison ou la mort. *Jeanne* comparut aussi devant le parlement, et y fut déclarée innocente. Depuis un an, elle étoit relé-

313—14. guée au château de Dourdan. *Philippe*, son mari, la reprit : *en cela*, dit Mezeray, *plus heureux ou plus sage que ses frères.*

Parlement sédentaire.

Ce parlement par lequel furent jugées les brus de *Philippe-le-Bel*, étoit bien différent des grandes assemblées qu'on a appelées quelquefois *parlemens*, pendant les deux races qui ont précédé la troisième. Sous la première ils n'étoient composés que des grands seigneurs, successeurs des compagnons de *Clovis*, et se sont nommés *Champs de Mars*. Sous la seconde, à cette noblesse guerrière furent joints les prélats possesseurs de grandes terres, survenues au clergé, soit par dons des laïcs, soit par concession des évêques, choisis, pour la plupart, dans la haute noblesse. Ils appliquoient à leurs églises des portions considérables des héritages de leurs pères, qui sortoient ainsi de leurs familles, pour ne plus y rentrer, parce que les biens du clergé lui devenoient une propriété inaliénable. Ces deux parlemens, que les rois présidoient toujours, décidoient de la paix et de la guerre, des impôts, des alliances, jugeoient leurs *pairs*, approuvoient les volontés du monarque, et quelquefois les restreignoient. C'étoit

l'ouvrage de quelques séances qui se tenoient dans des temps indéterminés, selon les besoins du royaume et la nécessité des circonstances. 1313—14

Jamais les premiers parlemens ne connurent des affaires des particuliers, et rarement les seconds s'en occupèrent; mais la mauvaise administration de la justice, livrée à des baillis ou autres juges mercénaires dépendans de la volonté des seigneurs, faisoit que souvent leurs vassaux avoient recours aux rois pour se soustraire aux vexations. Les monarques admettoient volontiers ces appels, qui accoutumoient insensiblement le peuple à reconnoître les rois supérieurs aux seigneurs, quelque puissans qu'ils fussent. Le tribunal que les rois ouvrirent aux plaignans, étoit leur propre conseil qui les suivoit par-tout. Comme, par la nature d'une partie de ses fonctions, telle que la police intérieure, le conseil représentoit les anciens parlemens, on s'habitua à lui donner ce nom. Jusqu'à *Philippe* il avoit été ambulatoire; ce prince le fixa à Paris dans son palais, et ordonna qu'il se tiendroit deux fois l'an, aux octaves de Pâques et de la Toussaint, et que chaque séance seroit de deux mois. Il étendit le même réglement à l'*échiquier*, ancienne justice

1312—14. des ducs de Normandie ; aux grands jours de *Troies*, justice des comtes de Champagne, et établit enfin un parlement à Toulouse, pour les provinces méridionales. Ces dispositions sont de l'année 1302.

Le parlement qui fut établi à Paris, étoit d'abord composé d'anciens barons et de prélats que le roi désignoit à chaque session. Mais la permanence établie par le nouveau réglement, et les connoissances positives qu'exigea bientôt l'introduction des lois romaines dans notre jurisprudence, depuis la découverte des Pandectes de *Justinien*, qui avoit été faite en 1137, à Amalphi, s'accommodoient mal avec les mœurs et les habitudes de la plupart de ces seigneurs illétrés, qui ne respiroient que les camps et la guerre. Il fallut leur donner des adjoints pris dans des classes inférieures, et ces adjoints peu-à-peu, par la retraite absolue des barons, se trouvèrent naturellement investis du droit exclusif de juger les peuples. Les choses en étoient à ce point, lorsque *Philippe de Valois*, en 1344, donna une nouvelle organisation à ce tribunal qui reçut alors, à-peu-près, la forme qu'il a conservée depuis jusqu'à son extinction. Il ordonna qu'il y auroit

trente juges, moitié clercs et moitié laïcs 1313—14
dans la chambre dite du *Plaidoyer* et depuis la *Grand'Chambre*; quarante à celle des *Enquêtes*, où se jugeoient les procès par écrit; et huit enfin aux *Requêtes*, chargées d'abord de recevoir les requêtes des parties, et ensuite de juger les affaires de moindre importance qui n'étoient pas d'un intérêt assez grave pour être communiquées au parlement. Ce tribunal prit le nom de *Cour*, et le lieu de ses séances, celui de *Palais*, parce qu'à cette époque il se tenoit effectivement à la cour et dans le palais du roi. Sa forme n'a varié depuis que par le nombre des magistrats et par celui des chambres qui en a été la suite. A l'extinction du parlement elles étoient au nombre de cinq : *la Grand'Chambre*, qui avoit dix présidens et quarante-sept conseillers, dont douze étoient *clercs*; trois chambres des *Enquêtes*, comptant chacune deux présidens et vingt-trois conseillers; et une dernière chambre des *Requêtes*, composée de deux présidens et de quatorze conseillers : en tout cent trente-huit juges, sans compter les princes du sang et les ducs et pairs, au nombre de soixante environ, qui tous avoient droit d'en-

1313—14. trée au parlement, mais qui n'y geoient pas effectivement.

Chambre des Comptes. C'est aussi au temps de *Philij le-Bel* que *la Chambre des Coı* fut également rendue sedentaire; le fut même avant le parlement. D née d'abord à entendre exclusive les comptes du roi, elle fut inv dans la suite de plusieurs autres a butions.

Etats-Généraux. On regarde encore *Philippe-Bel* comme l'instituteur des États néraux. Dans sa querelle avec *Boni VIII*, il s'appuya, en effet, du frage des magistrats, des univer des maires et des principaux b geois des villes; mais si plusieurs sonnages, qui n'étoient ni prélat nobles, assistèrent aux assemblé se tinrent alors, et y donnèrent voix; peut-être n'étoit-ce pas coı députés des ordres dont ils étc membres, mais comme savans jurisprudence du royaume et da droit canon.

Réunion de la ville de Lyon. On doit rapporter à cette ép l'acquisition que fit la France de l conde ville du royaume. Lyon, d chée du domaine sous *Lothaire*, devenir la dot de *Mathilde*, sa

épouse de *Conrad*, roi d'Arles, avoit passé avec ce royaume aux empereurs d'Allemagne, par le testament de *Raoul* ou *Rodolphe*, fils de *Conrad*. L'empereur *Fréderic Barberousse* l'avoit depuis cédée aux archevêques. Les rois de France pensèrent alors à rentrer insensiblement dans leur ancienne souveraineté, et leurs progrès furent rapides. *S. Louis* eut une cour de justice dans la ville; *Philippe-le-Hardi* se fit prêter serment par son archevêque; *Philippe-le-Bel* y tint un officier sous le nom de *Gardiateur*, et afin de concilier le chapitre, il lui fit cette fameuse concession qui érigeant tous ses biens en comtés, donna occasion aux chanoines de prendre le titre de *Comtes de Lyon*. Toutes ces attributions néanmoins n'étoient pas tellement reconnues, que *Pierre de Savoie*, nouvel archevêque, ne se crût autorisé à refuser le serment. Il engagea les habitans dans sa querelle, et ceux-ci se portèrent à des extrémités qui les rendirent coupables. *Philippe* s'en prévalut pour agir à son tour en ennemi; mais sur la simple démonstration de ses forces, tout se soumit et un traité formel reconnut le roi de France pour souverain.

1313—14.

1313—14. Fêtes, lois somptuaires et modes.

Ce n'étoit qu'à regret et comme forcés, que les Flamands avoient subi la loi d'une trève qui démembroit leur province, et qui, de plus, les assujétissoit à un impôt, payable par termes, pour les frais de la guerre. Chaque échéance renouvelloit leur mécontentement : il s'ensuivoit des retards dans le recouvrement, et souvent des refus. *Philippe*, très-délicat sur cet article, montra du mécontentement et de la colère, menaça les indociles Flamands d'une guerre à outrance, publia qu'il la feroit en personne, et arma chevaliers ses trois fils et beaucoup de jeunes seigneurs qui devoient le suivre. A la naissance, aux mariages des enfans des grands, quand ils les faisoient chevaliers, et dans d'autres occasions éclatantes, les vassaux étoient dans l'usage de faire des présens à leur seigneur. Dans cette circonstance, *Philippe-le-Bel* convertit le présent en imposition; il augmenta aussi la redevance, pour subvenir aux dépenses de la guerre qu'on alloit faire, et quand cet argent fut entré dans ses coffres, il fit quelques démonstrations hostiles, puis envoya *Enguérand de Marigny*, son ministre, qui s'arrangea avec les Fla-

ıds, et tira d'eux ce qu'il put. Il 1313—14.
r eut point de guerre, et l'argent
Parisiens resta au roi, avec le plaisir
fêtes brillantes qu'ils lui donnèrent
ı l'honneur des nouveaux chevaliers.
Elles durèrent trois jours. Jamais, Fêtes publiques.
on en croit les auteurs, on ne vit
e pareille magnificence qui fera juger
goût de nos bons aïeux. « On donna,
selon la coutume, des robes neuves
tous les grands; ils changeoient
« trois fois par jour d'atours ou d'ha-
« billemens, tous plus superbes les
« uns que les autres; luxe inconnu
jusque-là. Tous les corps de métiers
parurent vêtus à l'avantage, chacun
avec les marques et les ornemens de
« son art. On éleva dans les carre-
« fours des théâtres ornés de superbes
« courtines, on joua maintes féeries.
Là vit-on Dieu manger des pommes,
« rire avec sa mère, dire ses patenôtres
« avec ses apôtres, susciter et juger les
« morts : les bienheureux chanter en
« Paradis, accompagnés des anges; les
« damnés pleurer dans un enfer noir
« et infect, et les diables rire de leur
« infortune ». On y représentoit des
sujets tirés de l'Ecriture Sainte et de
l'Histoire : *Adam* et *Eve*, avant et
après leur péché; le massacre des in-

1313—14. nocens, le martyre de *Saint-Jean-Baptiste; Caïphe* sur son tribunal, *Pilate* se lavant les mains.

« Là fut vu maître *Renard*, d'abord » simple clerc qui chante une épître, » ensuite évêque, puis archevêque, » enfin pape, toujours mangeant poussins et poules, (méchante allusion » à *Boniface VIII*); des hommes » sauvages, des rois de la fève, mener » grands ricolas (grande joie), des » ribauds en blanche chemise agacier » par leur biauté, liesse et gaieté: les » animaux de toute espèce marcher en » procession; des enfans de dix ans » jouter dans un tournoi; des dames » caroler de biaux tours; des fontaines » de vin couler, le grand guet faire la » garde en habits uniformes; toute la » ville baller, danser et se déguiser en » plaisante manières ». Ainsi, dès ce temps, les parades et les mascarades étoient le divertissement du peuple.

Le roi, *Louis* son fils aîné, roi de Navarre, depuis la mort de *Jeanne sa mère*, et *Edouard II* son gendre, roi d'Angleterre, qui avoit été mandé à la cour, pour raison de quelques forfaitures, traitèrent chacun leur jour la cour et la ville. Le couvert étoit sous des tentes. Les convives furent servis à

val, et le lieu du festin éclairé d'une 1313—14.
nité de flambeaux, quoique ce fût
plein jour. Pour finir, « les bour-
geois de Paris partirent en bon or-
dre de l'église de Notre Dame bien
armés, équipés lestement, et vin-
rent passer au nombre de vingt mille
chevaux et de trente mille hommes
de pied, auprès du Louvre où le roi
étoit aux fenêtres. Ils allèrent de-là,
dans la plaine de Saint-Germain-
des-Prés, se mettre en bataille, et
faire l'exercice. Les Anglais étoient
étonnés que d'une seule ville il pût
sortir tant de gens bien-faits, et
prêts à combattre ».

Table et habillemens.

Ce luxe que nous venons de décrire contrastoit singulièrement avec les lois somptuaires que *Philippe-le-Bel* donna au commencement de son règne. Il y en avoit pour le repas et les habillemens. « Nul, dit-il, ne donnera au grand mangier, c'est-à-» dire au souper, que deux mets, et un potage au lard, sans fraude; » et au petit mangier, le dîner, » un mets et un entremets. Les jours de jeûne deux potages aux harengs et deux mets, ou bien un potage et trois mets. Dans ces jours il n'y avoit qu'un seul repas. On ne met-

1313—14. » tra dans chaque écuelle qu'une manière de chair ou de poisson. Le fromage n'est pas un mets s'il n'est en pâte ou cuit à l'eau ». Nos rois jusqu'alors avoient donné l'exemple de cette sobriété. On ne servoit jamais que trois plats sur leur table. Leur boisson de préférence étoit le vin d'Orléans. *Henri II* en faisoit toujours porter avec lui quand il alloit à la guerre; persuadé qu'il *excitoit aux grand exploits*, et *Louis-le-jeune* en envoyoit par présent. L'eau-rose parfumoit les boissons, entroit dans tous les ragoûts et faisoit les délices de la table. Si *Philippe-le-Bel*, s'est astreint dans le commencement de son règne à cette frugalité, qu'il avoit prescrite lui-même, on peut juger qu'il s'en est ensuite beaucoup écarté, puisqu'il a été le plus *dépensier* de nos rois.

On peut en dire autant de ses lois pour les vêtemens. On a vu que, dans la cérémonie des chevaliers, hommes et femmes en changeoient trois fois par jour. Cependant il n'en étoit permis, aux ducs et aux comtes les plus riches, que quatre par ans; autant à leurs femmes; deux aux chevaliers; un seul aux *garçons*; pas plus à la dame ou demoiselle, si elle n'étoit châtelaine. L'habillement

hommes étoit uue soutane ou lon- 1313—14.
tunique, et par-dessus un man-
ı, qu'on attachoit sur l'épaule droite,
ı qu'étant ouvert de ce côté on pût
l'entière liberté du bras droit.
'I ›it court, excepté à l'armée, n'étoit
: pour les valets; le bonnet étoit la
fure du clergé et des gradués : il
peloit *mortier*, quand il étoit de ve-
rs. On le galonnoit, on en varioit
couleurs et les ornemens, ainsi que
chaperons ou espèces de capuchons
nt le peuple se coiffoit. Les militaires
ortoient un petit chapeau de fer, di-
ünutif du héaume et du casque, in-
ommodes par leur pesanteur.

Alors étoient en vogue les souliers
its à la *poulaine*. Ils finissoient en pointe,
ont le bec étoit plus ou moins long,
elon la qualité de la personne, depuis
ın demi-pied jusqu'à deux pieds. Cette
›ointe se relevoit et des élégans y atta-
:hoient des grelots : à force de vou-
oir se surpasser en ridicules, on
la jusqu'à y appliquer des figures in-
lécentes. Un historien traite cette
node *d'outrage fait au créateur*, et
peu s'en fallut que ceux qui la suivirent
ne fussent traités d'hérétiques. « Mais
» quand les hommes se fâchèrent de
» cette chaussure aiguë, dit un écri-

1313—14 » vain du temps, furent faites des pantoufles si larges devant, qu'elles excédoient de largeur la mesure d'un bon pied, et ne savoient les hommes, ajoute-t-il, comment ils se pouvoient déguiser ». Les femmes, sans doute, n'étoient pas moins inventrices, ni moins changeantes. La loi se contente de marquer les broderies, fourures, diamans dont elles pouvoient enrichir leurs habits, sans en prescrire les formes.

Ordonnance sur les apanages.

Une disposition plus importante et digne de la politique et de la prévoyance de *Philippe-le-Bel*, fut celle qu'il introduisit en loi à l'occasion des apanages qu'il forma à ses deux derniers fils. De *Hugues Capet* à *Philippe Auguste*, les apanages avoient été donnés en toute propriété et sans aucune condition de retour, ensorte qu'ils ne pouvoient revenir à la couronne que par alliance ou par acquisition; de *Louis VIII* à *Philippe-le-Bel*, on avoit stipulé le retour; mais *à défaut d'hoirs* seulement; *Philippe-le-Bel* restreignit la transmission des apanages *aux seuls hoirs mâles* et conformément à l'esprit de la loi Salique, il statua, qu'*à leur défaut*, les apanages à concéder à l'avenir, retourneroient de plein droit à la couronne.

Philippe passa la dernierre année de sa vie dans une langueur qui le conduisit au tombeau à l'âge de quarante-huit ans, dans la vingt-neuvième année de son règne. Les uns attribuent sa maladie à une chûte de cheval qu'il fit à la chasse; d'autres au chagrin causé par de sombres réflexions qui le plongèrent dans une mélancolie habituelle. 1314. Mort de Philippe.

En effet le passé et le présent devoient le tourmenter, ainsi que l'avenir. Avec trois fils, tous trois hommes faits, il put prévoir l'extinction de sa race. Il lui étoit difficile de se cacher que l'excès des impôts avoit rendu son gouvernement odieux, et que l'altération des monnoies, ce honteux agiotage, imprimoit une tache ineffaçable sur sa réputation. Quand il se rappeloit sa conduite à l'égard des Templiers, il avoit beau tâcher de rassurer sa conscience par les preuves juridiques de leurs désordres, il ne se pouvoit que leurs désaveux et leur fermeté dans les supplices, n'excitassent, du moins chez lui, des doutes et des remords; et tant de sang repandu dans la guerre de Flandres, dont la justice n'étoit rien moins qu'évidente! enfin le déshonneur de sa famille; trois brus à la fois accusées de mauvaise conduite; deux condamnées, une seule

1314. échappée à la conviction, mais non aux soupçons; leurs séducteurs pu publiquement, comme pour afficher l honte des princesses et de leurs épou que d'amères réflexions tant de sinist souvenirs devoient exciter en lui! I n'est donc pas étonnant que ses conten porains aient cru, comme nous ven de le dire, qu'il mourut de chagrin. I recommanda à son fils de dimin les impôts et de soulager le peu ple : exhortation ordinaire aux mou rans, toujours oubliée par leurs su cesseurs.

Caractere. *Bernard de Saisset*, cet évêque d Pamiers, si hautement déclaré cont *Philippe-le-Bel*, dit dans ses apol gies contre ce prince : *ce n'est, qu'u fantôme, une belle image, qui sait rien faire que de regarder monde et se faire regarder.* Qu que ce soit le sarcasme d'un ennemi on peut penser qu'il ne l'auroit hasardé dans un écrit public, s'il n avoit eu du moins quelque fond aux reproches; et on seroit d'au plus porté à y croire, qu'on sait gé ralement qu'il n'est que trop ordi aux *beaux*, ainsi vulgairement nomi de se complaire dans leur figure, et solliciter en quelque manière l'admir

par des *afféteries* à peine excusa- 1314.
s dans l'autre sexe.

Ce ridicule à part, *Philippe* avoit des Vély,
lités propres à lui attirer l'estime. 7, p. 3
ıucoup d'attention à faire rendre la
ce, quoique dans ce qui le regar-
loit personnellement, il s'en soit son-
t écarté. Il montroit de la connois-
ıce dans les affaires; sa politique a
ité souvent heureuse. On lui reproche
peu de fermeté dans ses résolutions, à
noins que ses vengeances n'y fussent
éressées; d'ailleurs il étoit vaillant,
néreux, magnifique, avide de gloire;
is encore plus d'argent pour le dé-
penser jusqu'à la prodigalité. Il pré-
voyoit, dit-on, l'état fâcheux où tom-
beroit le royaume après sa mort, et ce
triste pronostic est regardé comme une
des causes du chagrin qui le tua.

Le règne de *Philippe-le-Bel* fait époque dans l'histoire de la monarchie, parce qu'il fixe la démarcation entre les anciens parlemens et le nouveau. S'il n'a pas été l'auteur, il a du moins donné par ses fréquentes convocations, l'idée des *états-généraux*, qui tantôt ont consolidé, tantôt miné le trône, et l'ont enfin renversé. *Philippe* a rendu plus rares les combats judiciaires; il a ajouté à la France des parties considérables de

Singular du regne Philippe-Bel.

éclairci les points de discipline co
entre les papes et les rois, et ont
naissance à ce qu'on appelle *les li*
de l'Église Gallicane, qui ne
réellement qu'une barrière cont
prétentions qu'avoit le St.-Siége.

Religieux mendians. La cour de Rome se fit un
appui dans les religieux mendia
pullulèrent depuis le milieu du tre
siècle et pendant tout le quator
Ils étoient alors dans toute la f
de la pratique du vœu de pauvret

eux, le pape *Nicolas III*, qui avoit été de l'ordre de *Saint-François*, déclara que les biens-fonds donnés aux mendians appartiendroient au pape, et que les religieux n'en auroient que l'usufruit. La délicatesse sur la désapropriation a été poussée par quelques dévots d'entre eux jusqu'à soutenir que les alimens, dont ils usoient journellement, appartenoient au pape et non à eux. 1314.

Puissance de l'université.

Le clergé séculier eut aussi ses excès dans un autre genre : il étoit très-persuadé de sa prééminence, et inexorable sur ses priviléges. *Pierre de Jumeau*, prévôt de Paris, avoit fait pendre un écolier pour un crime qui méritoit la mort. L'université se plaignit vivement de cet attentat aux droits qu'elle exerçoit sur ses suppôts : n'étant pas satisfaite de la réponse du roi, elle ferme ses écoles et cesse ses fonctions. L'official prononce l'excommunication contre le magistrat : le clergé prend fait et cause pour l'université. De toutes les paroisses de Paris partent des processions suivies d'un peuple nombreux ; elles se rendent à la maison de l'infracteur des immunités. Chacun lance contre elle des pierres en disant : « Retire-toi, » maudit satan ; reconnois ta méchanceté ; rend honneur à notre mère

1314. » sainte église que tu as insultée en » blessant ses immunités, autrement » que ton partage soit avec Dathan et » Abiron, que l'enfer engloutit tout » vivans ». Le prévôt fut condamné à faire réparation à l'université, avec injonction d'aller à Rome pour obtenir son absolution. Le roi fonda deux chapelles où se diroient, à perpétuité, des messes pour le repos de l'ame de l'écolier, et qui seroient à la collation de l'université. Quand cette scène scandaleuse, dont on riroit à présent, arriva, *Philippe* sortoit à peine de ses démêlés avec *Boniface*, et sans doute il ne voulut pas mécontenter le clergé qui l'avoit bien servi dans cette circonstance. C'étoit aussi dans le temps que le peuple surchargé d'impôts et aigri par les variations des monnoies, prenoit par-tout une attitude menaçante; on crut sans doute l'adoucir en montrant des égards pour ses préjugés. C'est ainsi que l'abus du pouvoir force quelquefois de composer avec les prétentions, et compromet l'autorité.

Naissance de la Confédération helvétique.

C'est du règne de *Philippe-le-Bel* et précisément de l'époque de l'arrestation des Templiers que date la *Confédération helvétique*. Elle doit sa naissance aux mesures cupides de l'empereur *Albert*,

fils du fameux *Rodolphe de Habsbourg*, 1314.
pour former une principauté, en Suisse, à l'un de ses fils. Dans ce dessein, il proposa aux états de l'empire formant les cantons de *Schwitz*, d'*Uri* et d'*Unter-Walden*, de les réunir aux terres de la maison de *Habsbourg*, et sur leur refus, il ordonne aux avoués qu'il y envoyoit au nom de l'Empire de les vexer en toutes manières. Son projet étoit de les porter à la révolte qui lui fourniroit un prétexte plausible de leur faire la guerre et de les plier à ses volontés. Les trois états à l'effet de repousser la tyrannie et de se maintenir dans leur indépendance, se confédérèrent alors par les soins de trois hommes célèbres dans leur patrie, *Wernier Stouffacher* de Schwitz, *Gauthier Furst* d'Uri et *Arnould de Melchthal* d'Unterwalden. Ceux-ci après s'être associés plusieurs de leurs amis et entre autres le fameux *Guillaume Tell*, s'emparent des citadelles qu'*Albert* avoit élevées pour les maintenir, les démolissent, chassent les avoués et en massacrent même quelques-uns. L'empereur, informé de ces désordres qu'il avoit fait naître, se dispose à en profiter, et déjà il touchoit aux frontières, lorsqu'un de ses neveux qui revendiquoit de lui son héri-

1314. tage, l'assassina. Après *Albert*, divers princes de la maison d'Autriche firent à plusieurs reprises des tentatives contre les Suisses ; mais leurs efforts furent toujours inutiles ; et la confédération s'accrut même, en divers temps, de nouveaux membres qu'elle reçut dans son sein, et qui la portèrent successivement au point où elle est parvenue depuis.

LOUIS X, *le Hutin*,

âgé de vingt-trois ans.

Louis X le utin, 48e. i de France.

En treize ans, trois frères, fils de *Philippe-le-Bel*, passèrent sur le trône. Le règne de *Louis X*, l'aîné, qui y monta à vingt-trois ans, ne dura que dix-huit mois ; il est marqué par trois événemens sinistres : un meurtre, un assassinat juridique, et une expédition malheureuse.

Mort de Marguerite. 1315.

On doit se rappeler que *Marguerite de Bourgogne*, son épouse, prévenue d'adultère, étoit prisonnière au Château Gaillard. On ignore si elle avoit été condamnée à la réclusion par sentence d'un tribunal, après les procédures commandées par la loi ; ou si jugée coupable d'après les conjectures très-vraisem-

blables, elle avoit été renfermée sans forme de procès et sans prononcé juridique. Dans ce dernier cas, son mari avoit tout au plus le droit de la laisser languir dans sa réclusion, s'il ne vouloit pas la faire juger; mais en montant sur le trône, il lui prit envie d'y faire asseoir une compagne. Trop et de trop fortes considérations s'opposoient à ce qu'il y rappelât *Marguerite*, dont il lui restoit cependant une fille nommée *Jeanne*. *Charles-Martel*, roi de Hongrie, avoit une princesse appelée *Clémence* : *Louis* la demanda en mariage, et l'obtint. La prochaine arrivée de la fiancée fut l'arrêt de mort de l'épouse. Son mari la fit étrangler dans sa prison, après deux ans d'une dure captivité. Il alla ensuite se faire sacrer à Reims avec la nouvelle reine. 1315.

Recherche d'Enguérand de Marigny.

Cette cérémonie avoit été différée par des prétentions et des disputes entre les seigneurs de la Cour qu'il fallut concilier; par des troubles que les impôts excitoient dans les provinces, et qu'il fallut appaiser; enfin parce qu'il n'y avoit pas d'argent dans le trésor. Pendant tout le règne de *Philippe-le-Bel*, *Enguérand de Marigny* en avoit eu la clef en qualité de surintendant des finances. Il jouissoit du plus grand

1315. crédit sous ce monarque, dont il avoit toute la confiance. *Philippe-le-Bel*, l'avoit fait châtelain du Louvre, lui avoit donné le comté de Longueville, et d'autres terres considérables. La puissance du surintendant étoit si grande, que les chroniques du temps l'appellent *coadjuteur au gouvernement du royaume*. Il ne se pouvoit qu'une telle élévation ne lui fît beaucoup d'envieux et d'ennemis. C'étoit à lui, comme conseiller intime du roi, que ceux qui n'obtenoient pas tout ce qu'ils désiroient du monarque, attribuoient les refus qu'ils éprouvoient; sur lui, ainsi qu'il arrive à l'égard des principaux ministres, rejaillissoient tous les mécontentemens.

Charles, comte de Valois, frère de *Philippe-le-Bel*, avoit ressenti un vif chagrin, l'orsqu'ayant pris sur lui, dans la première guerre de Flandre, de prometre à *Guy de Dampierre* la paix s'il alloit lui-même la demander au roi, et la sûreté pour le retour s'il ne l'obtenoit pas, il vit que son frère, sans égard pour l'engagement pris par lui comte *de Valois*, retenoit le Flamand prisonnier. Il en conçut une haine mortelle contre *Enguérand*, qu'il crut inspirateur de cette résolution, et jura de se venger.

Il n'en pouvoit trouver une meilleure occasion que le commencement du règne d'un jeune prince foible, sans expérience, sur lequel sa qualité d'oncle lui donnoit un grand empire, et il ne la manqua pas. Dans un conseil dont l'embarras des finances faisoit la matière, *Louis*, étonné de la pénurie d'argent où il se trouvoit, demanda : *que sont donc devenus les décimes levées sur le clergé, les richesses qu'ont dû produire les altérations des monnoies, les subsides dont on a surchargé le peuple?* C'est *le surintendant*, dit Valois, *qui en a eu le maniement, c'est à lui à en rendre compte. Je le ferai*, répondit le surintendant, *quand il plaira au roi de l'ordonner.* Que ce soit tout à l'heure, répliqua *Valois* brusquement. *J'en suis content*, dit le ministre sur le même ton; *je vous en ai donné, monsieur, une grande partie; le reste a été employé aux charges de l'état. Vous en avez menti*, s'écria le prince en fureur. *C'est vous-même, sire, qui en avez menti*, répliqua le surintendant. *Charles*, transporté de colère, mit l'épée à la main, *Enguérand* fit geste de se défendre; il s'en seroit suivi un combat à outrance 1315.

1315. sous les yeux du roi, si les assistans ne se fussent jetés entre eux deux.

on procès. L'oncle du roi n'eut pas de peine à obtenir que celui qui lui avoit si outrageusement manqué de respect fût arrêté. On l'enferma d'abord dans la tour du Louvre, son gouvernement; delà au Temple, prison funeste. Les opinions sur le compte du financier ne furent point partagées; il avoit été tout puissant, il étoit riche, il avoit manié les deniers du royaume; une multitude d'impôts s'étoient établis pendant son administration : donc il ne pouvoit manquer d'être coupable. Ses amis, ses protégés, les gens enrichis de ses dons, s'éclipsèrent. Il ne lui resta de défenseurs que dans sa famille; mais on imputa ses crimes à ses parens, on leur suscita des accusations pour les éloigner et les mettre hors d'état de solliciter. On lui connoissoit pour ami un célèbre avocat, nommé *Raoul de Presle*, qui auroit pu prendre sa défense et plaider victorieusement sa cause; il fut mis en prison, chargé d'une accusation calomnieuse et dépouillé de ses biens, qu'on ne lui rendit pas quand il fut déclaré innocent. Comme, malgré les perquisitions que l'on faisoit pour mul-

ûplier et envenimer les griefs reprochés au surintendant, il ne se présentoit que des inculpations vagues et mal prouvées, on répandit avec profusion une proclamation qui invitoit *riches et pauvres, tous ceux auxquels Enguérand auroit méfait, de venir à la cour du roi y faire leurs complaintes, et qu'on leur feroit très-bon droit.* Personne ne comparut; mais à force d'entasser reproches sur reproches, sans preuves ni vraisemblance, on vint à bout de former un acte d'accusation. 1315.

Enguérand est amené au château de Vincennes, devant une assemblée que le roi présidoit, accompagné d'un grand nombre de seigneurs et de prélats. Un avocat, nommé *Jean-Banière*, par ordre du comte de *Valois*, prend la parole. Selon la coutume du temps, il commence par un texte tiré de l'écriture sainte. Après des citations de l'ancien testament qu'il tâche d'approprier à sa cause, « il allègue les exemples des » serpens qui desgatoient la terre en » Poitou, au temps de monseigneur » St.-Hilaire, et comparage les serpens » à Enguérand et à ses parens, amis » et affidés, descend delà aux cas et » forfaits »; altération des monnoies,

1315. surcharge du peuple, séditions qui en ont résulté, dons immenses obtenus du feu roi par lâches artifices, vol des deniers destinés au pape et à ses parens; lettres en blanc, scellées et surprises au chancelier, qu'on doit présumer remplies de faux comptes, à moins que l'accusé ne justifie de l'emploi de l'argent dont il est fait mention; dégradation des forêts; plusieurs affaires faites à son profit avec des particuliers; des ordres donnés sans mandement exprès du roi; correspondance entretenue avec les Flamands, argent tiré d'eux, afin de rendre la dernière expédition inutile; enfin, pour ne rien omettre, l'insolence de faire placer sa statue sur l'escalier du palais, qu'il avoit fait rebâtir par ordre de son maître (1).

Marigny demanda à répondre, et certainement il auroit pu le faire victorieusement, à l'égard de bien des chefs. Il insista sur la communication des

(1) Cette statue étoit placée sous celle du roi; elle fut arrachée et renversée. On croit qu'elle existe encore debout appuyée contre le mur, dans une des cours de la conciergerie. Elle est d'une assez bonne attitude, et peut faire connoître le style de la sculpture et l'habillement de la fin du treizième siècle.

griefs. Tout cela fut refusé, et après cette scène humiliante à laquelle il paroissoit n'avoir été appelé, que pour boire la coupe d'amertume présentée par ses ennemis, *il fut ramené au Temple, enferré en bons liens et anneaux de fer, et gardé très-diligemment.* 1315.

Le jeune monarque trouvoit les demandes de l'accusé justes. S'apercevant même que les accusations étoient vagues et destituées de fondement, il auroit voulu le mettre en liberté et le renvoyer absous; mais il craignoit son oncle. Il le pria du moins de trouver bon que le surintendant fût exilé et gardé dans l'île de Chypre, d'où on le rappelleroit quand on voudroit traiter son affaire avec plus de calme. Ce n'étoit pas ce que prétendoit l'ennemi de *Marigny*; il vouloit sa mort, et cette réponse ferme du surintendant, lorsque le comte lui demanda ce qu'il avoit fait du trésor de l'état: *Je vous en ai donné une partie*, fait présumer que *Valois* craignoit les éclaircissemens qu'un procès en règle pouvoit faire naître. Le penchant de son neveu à l'indulgence l'inquiétoit. Cependant, comme il connoissoit la foiblesse et l'inexpérience du jeune prince, il ne désespéra pas, en

1315. l'attaquant par la superstition, de faire brusquer le jugement.

On croyoit alors qu'il existoit des sorciers, lesquels, par art magique, pouvoient établir entre des figures de cire qu'ils faisoient, et les personnes que ces figures représentoient, une telle correspondance, que ces personnes souffroient dans leurs corps les tourmens que le magicien paroissoit vouloir exercer sur les figures; de sorte que, quand il piquoit telle ou telle partie de l'image, la personne représentée en éprouvoit la douleur dans cette même partie; et enfin un coup d'aiguille donné dans le cœur de la figure tuoit le patient après beaucoup de douleurs. On appeloit cette opération magique *envouter*. Il se répandit donc tout-à-coup un bruit que la femme d'*Enguérand*, et sa sœur, recouroient aux sortiléges pour le sauver, et qu'elles avoient *envouté le roi, Messire Charles et autres barons*, de manière que si on n'y apportoit au plutôt remède, *lesdits roi et comte ne feroient chacun jour que amenuiser, sécher et déchirer, et en brief mourroient de male mort.*

Pour donner à ces rumeurs populaires un air de vérité aux yeux du jeune monarque et du public, on arrêta un

·cier, sa femme et son valet; on 1315.
montra au roi des figures percées et
ıglantes trouvées chez lui, disoit-on.
L malheureux se pendit dans la pri-
›n, ou fut étranglé secrètement. Cet
te de désespoir, présenté au roi
c ıme un aveu du crime, ainsi que le
procès fait à la femme et au valet dont
l'une fut brûlée, l'autre pendu, opérè-
rent chez le monarque une pleine con-
viction. Il déclara qu'il *étoit sa main de Marigny*, et il l'abandonna au comte
de *Valois*.

Son supplice

Alors le prince convoque au château de Vincennes quelques barons et quelques chevaliers, fait lire devant eux, et devant l'accusé, les mêmes reproches contenus dans le premier plaidoyer. On y ajoute l'imputation de maléfice et de sortilège. *Marigny* se récrie avec horreur contre cette accusation; il demande à être entendu sur les autres; on ne l'écoute pas, et sans aucune des formes judiciaires employées dans les procès criminels, malgré sa qualité de chevalier, comte de Longueville, et les grandes dignités dont il avoit été décoré, il est condamné au supplice infâme de la potence, exécuté, et son corps suspendu au gibet de Montfau-

1315. con qu'il avoit fait construire. Il alla à la mort avec calme et constance, et disoit au peuple : *bonnes gens, priez pour moi.* Ce peuple que sa grandeur avoit offusqué, se montra touché de son malheur : la rage même de ses ennemis expira avec lui. Ils laissèrent déclarer innocentes sa femme et sa sœur, accusées de sorcellerie; et ses frères, l'un archevêque de Sens, l'autre évêque de Beauvais, furent déchargés du crime d'avoir empoisonné *Philippe-le-Bel*, crime qu'on leur avoit imputé afin de les mettre hors d'état de solliciter pour leur frère. Plusieurs même des amis du surintendant recouvrèrent le crédit qu'ils avoient en Cour, mais point les biens; ils restèrent entre les mains de ceux qui en avoient obtenu la confiscation.

Regrets du comte de Valois.

Si le supplice de l'infortuné *Marigny* fut accompagné de toutes les circonstances humiliantes propres à flétrir sa mémoire, jamais aussi réparation ne fut plus éclatante. D'abord le roi, qui s'étoit laissé aller par foiblesse aux insinuations perfides de ses ennemis, en marqua souvent du regret, et dans son testament il légua une somme considérable à la famille de *Marigny*, *en considération*, dit-il, *de la grande in-*

fortune qui leur étoit arrivée; mais il n'y a point d'exemple, dans l'histoire, de l'éclat que le comte de *Valois* donna à son repentir. Attaqué d'une maladie douloureuse, dont les médecins ignoroient la cause, il reconnut humblement qu'il étoit frappé de la main de Dieu, en punition du procès fait au seigneur *Enguérand*. Il fit conduire son corps avec pompe dans l'église d'*Écouis*, où le surintendant avoit établi un chapitre. *Valois* y fit des fondations, et la maladie augmentant avec des douleurs très-aiguës, il fit distribuer une aumône générale dans Paris, avec ordre à ses officiers de dire à chaque pauvre : *Priez Dieu pour monseigneur Enguérand de Marigny, et pour monseigneur Charles de Valois*. 1315.

Nous ne regardons pas le surintendant comme absolument innocent. Quel est l'homme qui, avec un pouvoir absolu, et dans une grande administration, ne commette pas des fautes? Mais son véritable crime, celui que la postérité lui a reproché de concert avec ses contemporains, c'est d'avoir favorisé la passion de *Philippe-le-Bel* pour le luxe et la dépense, en inventant et employant toutes sortes de

1315. moyens à la charge du peuple. Sans ces ministres bassement flatteurs et lâchement complaisans, rarement il y auroit des monarques exacteurs.

Nouvelles taxes.

Affranchissemens des serfs royaux.

La mort de *Marigny* ne délivra pas la France des taxes. Il paroît que ceux qui lui succédèrent dans le maniement des finances furent aussi inventifs que lui. Les Flamands crurent le commencement d'un règne un moment favorable pour se dispenser de payer les sommes auxquelles ils s'étoient engagés sous *Philippe-le-Bel. Louis* se détermina à les contraindre par les armes; mais il n'y avoit pas d'argent dans le trésor: on employa pour le remplir, une formule pour ainsi dire déprécatoire, un moyen d'insinuation au-lieu du ton absolu des édits bursaux, usités jusqu'alors. Le roi convoqua la noblesse et le peuple, chacun dans le chef-lieu des sénéchaussées. Il les fit exhorter par des commissaires, qu'il y envoya, de lui fournir des subsides extraordinaires, avec promesse de les rembourser des revenus du domaine. Il rendit le droit de bourgeoisie aux marchands italiens, et en tira de l'argent pour la liberté de commercer. Le clergé, engagé à payer une décime, y consentit. *Louis* prit les deniers qui avoient été levés pour le

age à la Terre-Sainte, qui étoient 1315.
dépôt à Lyon, à condition de les
endre, ce que son successeur exécuta.
Les juifs, dans ce mouvement de finance, ne furent pas oubliés. *Louis* les rappela, et leur fit bien payer leur retour. Il envoya dans les provinces des commissaires chargés d'examiner la conduite des juges, et tira des prévaricateurs des amendes proportionnées aux délits et à leurs facultés. Il vendit aussi des offices de judicature, et proposa des lettres d'affranchissement aux serfs des domaines royaux; mais comme ceux qui étoient chargés de ces marchés mettoient le privilége à trop haut prix, peu de serfs se soucièrent de l'acquérir. Ce n'étoit d'abord qu'une offre; mais quand les traitans virent que la marchandise ne tentoit pas, ils obtinrent la permission de forcer à l'acheter, et une partie du mobilier des serfs, seule espèce de propriété qu'il leur fût permis de posséder jusqu'alors, devint le prix de leur liberté. Ainsi pendant le cours du règne de *Louis le Hutin*, voilà trois innovations qui ont eu, dans la suite, une grande influence sur la constitution du royaume : l'assemblée de la noblesse et du peuple par sénéchaus-

1315. sées, commencement des états-gé
raux, la vénalité des charges, et la
minution de la servitude.

Des poursuites sévères faites c
Guerre de Flandre. d'autres financiers, les amen
confiscations formèrent une so
mit *Louis* en état de lever une b
armée. Il la mena contre les Flama
mais le ciel combattit pour eux.
pluies continuelles de l'automne e
l'hiver avoient imbibé la terre et
de la Flandre un marais fangeux.
Français avancèrent jusqu'à C
et mirent le siége devant cette v
mais outre que l'eau *sourceloit* de
côtés dans les travaux, on ne pou
même pas trouver un terrain so
pour les tentes. Les hommes ét
dans la boue jusqu'aux genoux,
chevaux y enfonçoient jusqu'aux
gles. Plus on avançoit, plus il
noit impossible de faire arriv
vivres au camp. Ils manquèrent t
lement, ainsi que les munitions. *L*
fut contraint de lever le siège,
sant dans la boue, chars, harnois, é
pages, et de regagner la F e
des bataillons délabrés, r es r
nés d'une armée deux r
1316. vant si florissante.
Mort de Louis Hutin. *Louis* survécut peu à ce désastr

mourut dans le mois de juin, pour s'être, 1316.
dit-on, trop échauffé à la paume dans la plus grande chaleur du jour, et s'être ensuite retiré dans une grotte dont la fraîcheur le saisit, et lui causa une fièvre qui le conduisit au tombeau. D'autres croient qu'il fut empoisonné sans qu'on sache pourquoi, ni par qui. Des chroniques du temps disent *qu'il étoit volentif, mais non bien ententif en ce qu'au royaume falloit.* C'est-à-dire qu'il désiroit plus le bien qu'il ne le faisoit. Cependant on doit observer que, mort à vingt-trois ou vingt-quatre ans, il fit, en dix-huit mois, des réglemens qui assuroient la liberté des églises, les prérogatives de la noblesse, et le bonheur des peuples; qu'il donna de la stabilité aux monnoies par de sages ordonnances qui fixoient le titre et le coin des espèces-seigneuriales, sous peine à ceux qui s'en écarteroient, de perdre leur droit de monnoyage. On a aussi de lui un édit très-remarquable, par lequel il étoit défendu, sous quelque prétexte que ce fût, de troubler les laboureurs dans leurs travaux, de s'emparer de leurs biens, de leurs personnes, de leurs instrumens, des bœufs et de tout ce qui sert à l'agriculture. Par cette loi, par celle des affranchissemens, par

1316. le commencement de la vénalité d
charges, et par le germe, pour ai
dire, des états généraux, son règn
comme celui de son père, fait époq
dans l'histoire de France.

Il a été surnommé *Hutin*, com
qui diroit *mutin*, *batailleur*. Ainsi q
Vély, son père et ses frères, il étoit très-l
t. 7, p. 48. homme; gai, jusqu'à être folâtre;
fable, caressant. Avec ces qualit
comment n'obtint-il pas la préféren
dans le cœur de *Marguerite*? Il aur
sans doute coulé des jours plus heure
avec *Clémence*, qu'il laissa enceinte
trois mois.

INTERREGNE.

Régence. Déclaration solennelle qui exclut les femmes de la couronne.

Philippe, comte de Poitiers, frère
défunt roi, prit la régence en attend
la naissance de l'enfant dont *Cléme*
accoucheroit. Son premier soin fut
convoquer au Louvre les grands s
gneurs et les pairs. On donna encor
cette assemblée la dénomination
parlement. Elle décida que si la re
accouchoit d'un prince, *Philippe* au
la régence et la tutelle pendant dix-h
ans, et qu'il seroit roi, s'il naissoit u
fille. L'assemblée accorda au rég

droits régaliens dans toute leur plénitude, et il en usa souverainement. 1316.

Pendant sa régence il se présenta une affaire importante par elle-même, et encore plus par ses suites, puisqu'elle fut une des principales causes de la guerre qui s'éleva entre la France et l'Angleterre, et qui dura cent vingt ans.

Procès pour l'Artois.

Le comté d'Artois étoit passé dans la maison de France par le mariage d'*Isabelle de Hainault* avec *Philippe-Auguste*. *St.-Louis* l'avoit donné en apanage à *Robert* son frère, tué à la bataille de la Massoure en Egypte. Son fils, *Robert II*, eut deux enfans, *Philippe* et *Mahaut*, épouse d'*Othon*, comte de Bourgogne; *Philippe* mourut quatre ans avant *Robert II* son père, et laissa un fils nommé *Robert III*, en très-bas-âge. Quand *Robert II* mourut, *Mahault*, sa fille, s'empara du comté d'Artois, comme directe et seule héritière, et en vertu de la coutume d'Artois où la représentation n'avoit pas lieu, et où, par-conséquent, le petit-fils ne pouvoit représenter son père qui étoit mort avant l'ouverture de la succession. Cependant le neveu de *Mahault* le revendiqua contre sa tante. Le procès s'intenta par-devant la cour des

1316. pairs de France. Ils décidèrent, conformément à la coutume, que le comté appartiendroit à la tante; ceci se passa sous *Louis-le-Hutin*. Pendant la régence, le neveu reprit ses prétentions, et commença des hostilités qui causèrent des troubles dans le pays, divisé d'inclinations entre la tante et le neveu. Le régent y porta ses armes, et força le jeune *Robert* à céder et à se constituer prisonnier, pendant que le procès s'instruisoit de nouveau devant le parlement. Après un examen de deux ans, ce tribunal prononça un arrêt conforme à celui des pairs, et débouta le jeune prince. Cependant, pour le dédommager, on obligea *Mahault* de créer des pensions sur le comté, tant à lui qu'à sa mère, et à une sœur qu'il avoit; et pour le consoler on lui fit épouser la princesse *Jeanne*, fille puînée du comte de *Valois*, l'ennemi de *Marigny*, et on érigea en pairie le comté de *Beaumont-le-Rocher*, que *Louis Hutin* lui avoit déjà donné comme un dédommagement, lorsqu'il avoit perdu son procès en première instance. La seconde sentence fut ratifiée par la signature ou le sceau, non-seulement des parties intéressées, mais encore de tous les princes, parens et amis, le régent à

leur tête, et l'affaire fut regardée comme consommée ; mais elle n'étoit qu'assoupie. 1316.

JEAN I, *Posthume*.

La reine accoucha d'un fils qui fut nommé *Jean*, et qui ne vécut que huit jours. « C'est sans raison, dit le « P. Daniel, que quelques-uns ne le « mettent pas au nombre des rois de « France. Il acquit ce titre en naissant, « et il le porte en quelques pièces du « trésor des chartres ». Le comte de Poitiers, régent, lui fit faire des funérailles royales et prit le sceptre. Jean I, 49e. roi de France.

PHILIPPE V, dit *le Long*,

âgé de vingt trois ans.

Philippe-le-Long, ainsi appelé à cause de sa taille haute et déliée, n'avoit que vingt-trois ans quand il parvint au trône. C'étoit celui des trois frères qui avoit repris son épouse, confondue avec ses belles-sœurs dans une accusation d'adultère. Il vécut bien avec elle. Philippe V, le Long, 50e. roi de France.

Il est difficile de donner de l'intérêt à un règne sans guerres et sans intrigues :

1316. néanmoins celui de *Philippe-le-Long*, quoique dénué de ces soutiens de l'histoire, peut encore attacher le lecteur.

Loi salique. Depuis plus de huit siècles que la monarchie existoit, la couronne, à trois exceptions près (1); qui n'avoient pas été assez remarquées, avoit toujours passé de mâle en mâle, et il ne s'étoit pas présenté une occasion de discuter solennellement si elle pouvoit être posée sur la tête des femmes. L'opinion contraire à la prétention que celles-ci auroient pu avoir, prévaloit dans les esprits, fondée sur une ancienne loi, nommée *loi salique*, dont on ignore la date et le motif. Il est permis de supposer que les capitaines, conquérans sous *Clovis*, s'étant formé de grandes seigneuries, il passa chez eux en coutume qu'elles seroient possédées exclusivement par le sexe guerrier, capable de défendre leur intégrité; donc le sceptre, type de la principale seigneurie, ne devoit être porté que par une main ferme et propre aux armes.

Sacre de Philippe V. 1317. Ce point de droit venoit d'être décidé, comme nous l'avons dit, dans une assemblée des grands du royaume, tenue

(1) En 557, en 566 et en 878.

au moment de la mort de *Louis Hutin*. 1317.
Il sembloit que l'exécution ne dût éprouver aucune difficulté : mais quelques seigneurs des plus qualifiés, le frère même de *Philippe*, *Charles*, comte de la Marche, et d'autres princes du sang, parurent vouloir revenir contre la décision. Ils défendirent aux évêques, convoqués à Reims pour le sacre, d'y procéder, et protestèrent contre tout ce qui s'y feroit. Cependant il eut lieu, mais avec des précautions qui marquoient qu'on craignoit un coup de main et quelque surprise de la part de la faction des mécontens. *Philippe* fit entourer la ville de troupes, et les portes de l'église furent fermées pendant la cérémonie. Tout se passa avec ordre et tranquillité. Ceux des pairs qui étoient absens furent suppléés par des seigneurs qu'on nomma. Tous, selon l'ancien usage, tinrent la couronne sur la tête du monarque et sur celle de *Jeanne de Bourgogne*, son épouse, qui fut sacrée avec lui.

Etats généraux. Nouvelle déclaration qui exclut les femmes de la couronne.

A son retour de Reims à Paris, *Philippe* convoqua, dans cette dernière ville, une assemblée de prélats, de nobles et de bourgeois de la capitale. Outre qu'il s'y fit reconnoître roi et prêter serment de fidélité, il provoqua

1317. une loi positive qui exclut les princesses du trône, et il y fut prononcé *qu'au royaume de France les femmes ne succèdent point*. Dans cette assemblée, où se trouvèrent convoqués légalement et dans le même lieu le clergé, la noblesse et la bourgeoisie, on doit reconnoître les premiers états généraux.

Philippe se met en possession de la Navarre.

1318. Le plus dangereux des mécontens et le chef de la faction étoit *Eudes IV*, duc de Bourgogne, frère de *Marguerite*, l'épouse infidèle de *Louis Hutin*, et mère de la petite princesse *Jeanne*, encore presqu'au berceau. Malgré la mauvaise conduite de sa femme, *Louis* avoit reconnu leur fille légitime. A elle, par-conséquent, appartenoit, sinon la couronne de France, puisque les filles en étoient privées, du moins celle de Navarre, et le comté de Champagne, dont son père avoit hérité de *Jeanne*, femme de *Philippe-le-Bel*, grand'mère de la petite *Jeanne*. *Eudes*, son oncle, réclamoit le royaume de Navarre pour sa nièce, et n'avoit intention, disoit-il, que de faire régler ce point, lorsqu'il s'opposa au sacre de *Philippe*. Mais on pénétra son vrai motif quand on vit paroître un traité entre le roi et le Bourguignon, par lequel celui-ci, comme tuteur de *Jeanne*, cédoit à *Phi-*

lippe les plus beaux droits de sa pupille ; savoir : le royaume de Navarre avec les comtés de Champagne et de Brie, *qui devoient cependant revenir à la princesse, si le roi mouroit sans postérité masculine*. En dédommagement de ses états, *Eudes* accepta, au nom de sa nièce, des rentes à prendre sur les comtés d'Angoulême et de Mortain, et une somme considérable pour acheter des terres. Quoique la princesse n'eût que six ans, on conclut son mariage avec *Philippe*, fils de *Louis*, *comte d'Evreux*, fils lui-même de *Philippe-le-Hardi*, prince peu riche, auquel on fit promettre, qu'avenant la consommation de son mariage, il n'exigeroit rien pour son épouse que ce qui étoit porté par ce traité, et en attendant l'âge, la jeune princesse fut remise entre les mains d'*Agnès*, fille de *S. Louis*, veuve de *Robert II*, duc de Bourgogne, et aïeule maternelle de la petite princesse. Dès ce moment le monarque joignit au titre de roi de France celui de roi de Navarre.

1318.

Vély, t. 8, p. 71.

Réunion des deux Bourgognes en la personne de Eudes IV.

Quant au genre de tendresse de *Eudes* pour sa nièce, et au dévouement qui lui avoit fait presque rendre les armes pour elle, on put les apprécier lorsqu'on le vit recevoir la main de

3

1318. *Jeanne*, fille de *Philippe*, et pour dot le comté de Bourgogne dont il avoit déjà le duché. Ces deux parties réunies formèrent ce puissant état qui rendit ses successeurs formidables à la France. Pour *Charles*, comte de la Marche, l'idée qu'il avoit eue de se faire augmenter son apanage, et qui l'avoit jeté dans le parti des mécontens, il la perdit quand la mort du jeune fils de *Philippe* lui donna l'espérance de la couronne de France, que la foible santé de son frère lui assuroit comme prochaine. Le roi satisfit les autres mécontens par des sacrifices de terres et de dignités qu'il fit à leur cupidité ou à leur ambition..

Robert veut s'emparer du comté d'Artois.

Vély, t. 8, p. 62.

Cependant *Robert*, qu'il ne faut pas perdre de vue, se disant toujours comte d'Artois, malgré l'arrêt qui le destituoit, continuoit ses tentatives contre la possession de *Mahault*, sa tante. Ses ef-
1319. forts promettoient d'autant moins de succès, que c'étoit contre le roi de France lui-même qu'il falloit les diriger, parce que ce prince avoit épousé la fille de *Mahault*, et qu'il étoit naturel qu'il soutînt sa belle-mère, puisque ses filles, nées de *Jeanne de Bourgogne*, sa femme, devoient en hériter. De plus, les Artésiens étoient peu dis-

posés en faveur du prétendant. Des députés qu'il envoya aux habitans de St.-Omer, pour les engager à lui ouvrir leurs portes, n'eurent que cette réponse en forme de question : *le roi l'a-t-il reçu à comte? Nous ne savons*, répondirent les envoyés. *A donc*, répliquèrent les bourgeois, *nous ne sommes mie faiseurs de comtes d'Artois; mais si le roi l'eût reçu à comte, nous l'aimissions autant qu'un autre.* Ce fut à *Robert*, après cette déclaration, à cesser ses poursuites. 1319.

Philippe obtint des Flamands pareille condescendance à ses desirs, dans un différend qu'il eut avec leur duc. Le prince disoit n'entreprendre la guerre que pour exempter ses sujets d'arrérages de contributions que le roi exigeoit; mais ils aimèrent mieux payer une dette à laquelle ils s'étoient engagés par leur dernier traité avec *Philippe le-Bel*, et ils contraignirent leur duc à faire la paix. Elle fut signée en 1320, et mit un terme à des hostilités qui duroient depuis près de vingt ans. Il semble que la complaisance, quoiqu'un peu forcée, qu'avoit eu *Philippe-le-Long* d'assembler les états, et d'admettre en quelque manière au gouvernement le peuple qui, jusque là, n'avoit été compté pour rien, Paix avec la Flandre.

1319. lui avoit concilié la confiance des indociles Flamands, ses voisins.

Manie subsistante pour les croisades.

Son règne se seroit écoulé dans les douceurs d'une tranquillité parfaite, si elle n'avoit été troublée par les ravages de fanatiques ignorans, et aussi cruels que dissolus. Les Français n'étoient pas encore guéris de la manie des croisades; les confesseurs les prescrivoient à leurs pénitens; les juges aux criminels; les princes, les grands seigneurs, les prélats, les abbés et les abbesses même se les imposoient, soit par excès de dévotion, soit pour le rachat de leurs péchés. *Louis-le-Hutin* avoit voué le *saint voyage*; surpris par la mort, il légua une somme d'argent pour y être employée. *Philippe-le-Long* se croisa avec *Jeanne*, sa femme, et beaucoup de seigneurs qu'il assembla à ce sujet. Il ne fut détourné de partir que par les remontrances du pape *Jean XXII*, qui lui fit sentir le danger de quitter son royaume dans un temps où l'esprit de cabale rendoit sa présence si nécessaire. Mais le roi mit du moins en réserve une somme destinée à la pieuse expédition, quand les circonstances le permettroient. Avec de pareils exemples, comment le peuple n'auroit-il pas cru cet acte de religion très-utile pour le salut? et

comment n'auroit-il pas cherché à s'en appliquer le mérite ? 1319.

Les gens de campagne, sur-tout, s'entretenant de ces matières, se séduisoient les uns les autres, et se croyoient de bonne foi appelés à délivrer la *Terre-Sainte*. Ils quittèrent leurs terres, formèrent des attroupemens, et furent nommés *pastoureaux*, comme ceux qui avoient ravagé la France sous saint *Louis*. Ils alloient, disoient-ils, à *Jérusalem*. D'abord ils marchoient armés, et mendioient ; mais la charité chrétienne ne leur fournissant pas suffisamment, ils volèrent et pillèrent partout sur le passage. Dignes émules de leurs devanciers, ils avoient aussi à à leur tête un proscrit du clergé et un moine apostat.

Nouveaux pastoureaux contre les Juifs.

Leur fureur se portoit principalement contre les Juifs, auxquels ils ne laissoient que le choix entre le baptême et la mort. Les malheureux fuyoient en troupes à l'approche des pastoureaux. Quatre ou cinq cents, dit-on, s'étoient réfugiés dans une tour. Les pastoureaux les y attaquent : ils se défendent à coups de pierres et de bâtons, et de tout ce qu'ils peuvent trouver sous leur main ; et ces choses leur manquant, dans leur rage, ils jettent leurs enfans

1319. à la tête des assiégeans. Enfin, pour ne pas tomber vifs entre les mains de ces furieux qui faisoient souvent précéder la mort par des supplices, ils choisissent un d'entre eux, jeune et vigoureux, qu'ils chargent de les égorger tous. Lorsqu'il se trouva seul vivant, avec quelques enfans qu'il avoit conservés, il se présenta aux assiégeans qui eurent tant d'horreur de son action, qu'ils le mirent en pièces; mais ils sauvèrent les enfans.

Ils n'étoient pas toujours si compatissans. Ordinairement ils n'avoient d'égards ni pour l'âge, ni pour le sexe, et ils portèrent si loin leurs excès contre les Juifs, que le gouvernement fut obligé de les prendre sous sa protection. On défendit, sous peine de la vie, de leur faire aucune violence. Plusieurs zélés se scandalisèrent de cette prohibition. Ne seroit-il pas odieux, disoient-ils, de maltraiter des chrétiens pour sauver des infidèles? Mais ces chrétiens étoient des fanatiques très-redoutables par leur fureur et leur nombre. Ils se portèrent sur Paris, prirent de vice force le petit Châtelet, qui leur en fermoit l'entrée, traversèrent cependant la ville sans désordre, et allèrent se ranger en bataille dans le pré aux Clercs, comme pour défier les

troupes qu'on préparoit contre eux. Il paroît qu'imitant la conduite de *Blanche* à l'égard des pastoureaux de son tems, *Philippe-le-Long* laissa ceux-ci se dissiper d'eux-mêmes, comme un torrent qui se perd sans ravages quand on ne lui oppose pas d'obstacles. Une troupe qui s'approcha d'Avignon, frappée des foudres de l'église, auxquelles se joignirent les armes temporelles, *s'évanouit*, disent les historiens, *comme la fumée*. 1319.

Juifs et lépreux accusés d'empoisonnement.

Ces mouvemens des *pastoureaux* donnèrent des inquiétudes aux Mahométans. Le roi de Grenade craignant que ce zèle enthousiaste ne pénétrât en Espagne, imagina, dit-on, pour diminuer le nombre des ennemis qui pourroient lui tomber sur les bras, de dépeupler la France en empoisonnant les eaux. Cette commission fut confiée aux Juifs, comme devant saisir avec empressement le moyen de nuire aux chrétiens dont ils étoient fort mal traités. Le roi Maure leur envoya des poisons qui, jettés dans les puits, les fontaines et même les eaux courantes, devoient les infecter; mais comme les Juifs savoient qu'ils étoient fort observés, ils n'osèrent prendre ce soin eux-mêmes, et le remirent aux Lépreux qui étoient très-nombreux en France depuis les croi- 1320.

6

1320. sades. Dans la crainte de la contagion que la communication avec eux pourroit répandre, ils étoient séquestrés dans des espèces d'hermitages de campagne, éloignés de la compagnie de leurs parens et de leurs amis. On leur persuada que l'action de ces poisons sur les eaux rendroient lépreux comme eux tous ceux qui en boiroient, et que le nombre en deviendroit si grand, qu'il faudroit bien qu'on les rendît à la société. Ces poisons étoient des têtes de couleuvre, des pattes de crapaud, des cheveux de femme, du sang humain, de l'urine infusée dans une liqueur noire et fétide; *almogeste* bien dégoûtant, sans doute, mais peu propre à corrompre des eaux courantes, en y joignant même, comme faisoient quelques-uns, les pratiques les plus sacrilèges. Cette composition paroît avoir été bien plutôt l'ouvrage de la superstition que de la chimie.

Précisément dans le temps que ces imputations odieuses se répandirent, il se manifesta dans le midi de la France une maladie contagieuse qui enlevoit beaucoup de monde. Peut-être même fut-ce la maladie dont les médecins ignoroient la cause, qui donna lieu à l'accusation. Mais comme le peuple est

bien plus susceptible d'erreur subite que de réflexions, il se jetta sur les Juifs avec un acharnement forcéné, et en peu de temps il en massacra un grand nombre. Le gouvernement vint encore au secours de ces infortunés. Il les prit sous sa sauvegarde, et défendit, sous des peines capitales, de leur faire aucun mal. Mais il est à remarquer que les mieux protégés furent ceux qui étoient les plus riches, et les historiens du temps indiquent naïvement le motif de cette préférence : c'est qu'on vouloit savoir d'eux la nature et la quantité de leurs biens. Les inquisiteurs tirèrent de leurs recherches cent cinquante mille livres, somme alors très-considérable. 1320.

Une autre manie, mais qui n'étoit pernicieuse qu'aux fous, tourmenta les amoureux de ce siècle. Il se forma une société d'hommes et de femmes, sous le nom de *galois* et de *galoises*, dont l'objet étoit de se prouver l'excès de leur amour par une opiniâtreté invincible à braver la rigueur des saisons. Les chevaliers et les dames devoient se couvrir très-légèrement dans les plus grands froids, et très-pesamment dans les plus ardentes chaleurs. Alors ils allumoient de grands feux dans leurs appartemens,

Martyrs d'amour.

Vély, t. 8, p. 40.

1320. et s'en approchoient jusqu'à se brûler. L'hiver ils ajoutoient des glaçons au froid le plus cuisant. *Si dura cette vie et cette amourette grand-pièce* (longtemps) *jusques à tant que le plus de ceux en furent morts et péris de froid. Car plusieurs transissoient de pur froid, et mouroient tous roides de lèz leurs amies, et aussi leurs amies de lèz eux, en parlant de leurs amourettes, et en eux moquant et bourdant de ceux qui étoient bien vêtus. Et aux autres il convenoit desserrer les dents de couteaux et les chauffer et les frotter au feu comme roides et engelés... Si ne doute que ceux et celles qui moururent en cet état ne soient martyrs d'amours.* Si on pouvoit prononcer sur l'origine d'une folie, on croiroit que celle-ci étoit montée sur celle des dévots exagérés qui s'imaginoient ne gagner le ciel qu'à force de mortifications les plus douloureuses et les plus pénibles : de même des amans passionnés auront pensé qu'ils ne devoient obtenir les faveurs de l'amour, qui étoient leur Paradis, que par ces tourmens. Ils y donnèrent cependant du relâche, et la communauté des souffrances entre les deux sexes, amena insensiblement la communauté des dédommagemens :

selon la coutume, dans ces sociétés mélangées, *on commençoit par l'esprit et on finissoit par la chair.* Il semble qu'à toutes les pages de l'histoire soit inscrite cette maxime : *Fuyez l'exagération ;* mais le Français lit, approuve, et son caractère l'emporte. 1320.

Il fut commis dans ce temps un crime affreux. Le prévôt de Paris, *Henri Capetal* ou *Chapperel*, nom que l'histoire doit dévouer à l'exécration, fit pendre un innocent pauvre, qu'il tenoit en prison, à la place d'un riche coupable, qu'il sauva de la potence pour de l'argent. Le juge inique condamné à la même peine, expia son crime sur le même gibet, et ses biens furent donnés à la famille du malheureux. L'horrible prévarication du premier magistrat redoubla le zèle du prince pour le bien public, et lui fit rendre un grand nombre de sages ordonnances, utiles pour faire connoître les mœurs du temps. Crime affreux.

Les juges se rendront au palais, à l'heure qu'on chante la première messe dans la chapelle basse, et y demeureront jusqu'à midi sonné. Ils se garderont bien d'interrompre la séance par des nouvelles et autres *esbattemens*. Le nombre, et les fonctions des conseillers, sont déterminés. Les prélats n'assiste- Lois. 1320—21

1320—21. ront pas aux audiences, afin qu'ils ne soient point distraits du gouvernement de leurs *spiritualités*. Les magistrats n'entendront les plaideurs qu'au tribunal, et jamais chez eux; n'en recevront ni lettres, ni messages, crainte de séduction. D'autres réglemens sur des points de détail, moins importans, marquent l'attention scrupuleuse de *Philippe* sur tout ce qui concerne la justice. La conviction intime de la sainteté de ce devoir, brille dans le préambule d'une de ses ordonnances, conçu en ces termes : « Messire Dieu, qui tient « sous sa main tous les rois, ne les a « établis en terre qu'afin qu'ordonnés « premièrement en leurs personnes, « ils gouvernent ensuite duement et or- « donnent leur royaume et leurs su- « jets ». *Philippe* met ici l'exemple avant la loi. Il veut que « l'ordonnance « soit gardée *en nous*, dit-il, et *ès-* « *gens qui nous entourent*. Nous dé- « clarons, continue-t-il, que tous les « jours, avant de commencer à beso- « gner à choses temporelles, nous vou- « lons entendre la messe, défendant à « toutes personnes de nous présenter des « requêtes pendant le saint-sacrifice; « ou de nous adresser la parole ».

Et pour prévenir toute surprise, le

sage monarque défend de *passer* ou *conseiller* aucunes lettres contraires aux anciens réglemens. Le chancelier devient prévaricateur s'il entreprend de sceller celle où se trouve cette clause : *nonobstant anciennes ordonnances*. *Philippe* fit le premier des lois sur les rentes perpétuelles et à vie, proscrivit les grâces dispendieuses qui, sous les rois précédens avoient si *fort apetissé* le domaine de la couronne, déclara ennemi de l'état quiconque solliciteroit un de ces dons *à héritages*, révoqua beaucoup de ces aliénations. De ces lois s'est formé le code qui a rendu le domaine de nos rois inaliénable. Ce prince fit dans sa maison de grandes réformes, toutes tendantes à l'économie sans diminuer l'éclat. Il tenta d'établir l'égalité des poids et mesures dans tout le royaume, mais la multiplicité et la puissance des seigneurs étoit trop grande pour qu'il réussît ; il trouva un bon moyen de borner cette autorité, surtout dans les villes dépendantes de la jurisdiction ecclésiastique, en y établissant un *Capitaine d'armes* dont il laissa le choix aux bourgeois. Il pouvoit avoir *armures* et gens de pied et de cheval, pour repousser la violence à la réquisition de la bourgeoisie. On 1320—21

1320—21. conçoit que les villes dotées de ce privilége, y trouvèrent un abri toujours subsistant contre les vexations de leurs seigneurs. Ces choix ne se pouvoient faire sans des assemblées, et ces assemblées enhardirent le peuple, comme nous l'avons déjà dit, à traiter en commun ses intérêts.

Mort de Philippe. 1322.

Philippe V mourut vers l'âge de trente ans, après six mois de maladie. On ne manqua pas de dire, comme à l'ordinaire, qu'il avoit été empoisonné; mais il ne reste ni probabilité, ni preuve même indirecte de ce crime. Quatre filles, et un fils qui mourut au berceau, sont une preuve de la bonne intelligence qui régna entre lui et *Jeanne de Bourgogne* son épouse, quand elle fut rentrée en grâce auprès de lui. Trois de ces princesses ont été mariées; la dernière prit le voile dans l'abbaye de Longchamp. *Jeanne* survécut huit ans à son mari, estimée et considérée.

Mysticités de ce temps.

Il nomma pour exécuteur testamentaire le pape *Jean XXII*, en qui il avoit beaucoup de confiance. Ce pontife étoit grand politique, dur, sévère, absolu, louable cependant d'avoir donné l'exemple de la rétractation dans une explication qu'il eut avec l'Université de Paris, touchant *la vision béatifique*;

c'est-à-dire, touchant la manière dont les bienheureux verroient Dieu en paradis. Seroit-ce *intuitivement*, comme qui diroit dans sa propre substance? Et cette félicité devoit-elle commencer immédiatement après le jugement particulier qui suit la mort, ou seulement après le jugement général? Il est étonnant qu'un homme du génie de *Jean XXII* ait donné dans de pareilles spiritualités, sur-tout après ce qui venoit de lui arriver avec une espèce de secte née chez les franciscains ou frères mineurs. 1322.

Ces enthousiastes regardant comme le sublime et la perfection du vœu de pauvreté, de ne conserver aucun genre de propriété, conféroient généreusement celle même de leurs alimens au souverain pontife. Un des prédécesseurs de *Jean XXII* avoit bien voulu, pour décharger ces consciences scrupuleuses, accepter la propriété des biens-fonds qu'on leur donnoit; mais *Jean* rejeta la propriété alimentaire, et refusa leur présent. Ils s'obstinèrent à l'en gratifier; leur généreuse désappropriation fut qualifiée d'hérésie, et croiroit-on, si les historiens contemporains n'en donnoient la certitude, qu'il y eût de ces opiniâtres condamnés au feu,

1322. et exécutés comme hérétiques relaps? On observera cependant que la plupart de ces obstinés étoient attachés à un antipape, soutenu par l'empereur, et que le crime de schisme peut bien avoir été la principale cause de la barbarie de leur supplice.

Créations et démarcations d'évêchés.

Jean XXII érigea Toulouse en archevêché en 1317; mais il enleva une partie du territoire ou des revenus de cette église, pour fonder quatre nouveaux évêchés qu'il établit à Montauban, à St.-Papoul, à Rieux et à Lombès. Il partagea encore plusieurs autres diocèses. Dans celui de Narbonne il érigea deux évêchés, Aleth et St.-Pons; Castres dans celui d'Alby; dans la province de Bordeaux, Condom, Sarlat, St.-Flour, Luçon, et Maillezais depuis la Rochelle. On prit des abbayes de l'ordre de St.-Benoît, pour doter la plupart de ces établissemens.

Vély, t. 8, p. 122.

Vély porte de *Philippe-le-Long* ce jugement qui paroît conforme à la vérité. « Ce fut un prince d'un grand « mérite, dévot sans foiblesse, reli- « gieux observateur de sa parole, vigi- « lant, habile, prudent, hardi, de « mœurs douces, sans aigreur, sans « caprices, d'un esprit orné, délicat et « solide ». Il aima les savans, les attira

dans son palais, et leur donna, auprès de lui, des distinctions honorables et utiles. 1322.

CHARLES IV, *le Bel,*

âgé de vingt-huit ans.

Charles, dit *le Bel*, comte de la Marche, avoit été, comme on l'a vu, associé à la faction qui paroissoit vouloir exclure du trône *Philippe-le-Long*, après la mort de *Louis-le-Hutin*, son frère, pour y placer *Jeanne de Navarre*, fille de ce dernier. Il dut s'estimer heureux de ce que le projet de la cabale ne réussit pas, puisqu'après la mort de *Philippe-le-Long*, son frère, il monta, pour ainsi dire, de plein saut sur le trône de France, et fut couronné à Reims avec beaucoup d'éclat, sans aucune contradiction. Il conserva le titre de roi de Navarre, comme tuteur de sa nièce, disent quelques historiens. Cependant il ne le fit point porter à la jeune princesse : ce qui laisse du doute sur sa prétention, Charles IV, le Bel, 51e. roi de France

Son règne de six ans ne présente pas plus d'événemens que le précédent, de la même longueur. Quand *Charles* prit le sceptre, *Blanche-de-Bourgogne-* Ses mariages 1322—25.

1322—25. *Comté*, son épouse, étoit renfermée dans ce même château Gaillard, où *Louis-le-Hutin* avoit fait périr *Marguerite* d'une mort si tragique. Pareil sort pouvoit être appréhendé par *Blanche*, dans un moment où son mari se proposoit un mariage dont il espéroit de la postérité : mais il se rencontra un moyen de les débarrasser l'un de l'autre, moins cruel que celui de *Louis*. A force de recherches on trouva des nullités dans le mariage. On découvrit de la parenté, des alliances, des affinités dont on n'avoit pas obtenu dans le temps les dispenses nécessaires. Ces empêchemens n'étoient pas bien prouvés : mais on les prit pour bons. Il n'y avoit donc point eu de mariage, par conséquent point d'adultère. *Blanche* sortit de sa prison et prit le voile dans l'abbaye de Maubuisson, où elle vécut pieusement. *Charles* épousa *Marie de Luxembourg*, fille de l'empereur *Henri VII*. Dès la première année de son mariage, elle mourut à Montargis, d'une fausse-couche, et y fut inhumée. Le roi se remaria à *Jeanne*, fille de *Louis*, comte d'Evreux, fils de *Philippe-le-Hardi*.

Recherche des financiers. Un des premiers soins du nouveau roi fut de remplir ses coffres, toujours épuisés. Il prit les mêmes

1322—25 quent plus de cupidité dans l'administration, que de zèle pour la justice.

Punition d'un grand seigneur.

Charles-le-Bel donna, dans un autre genre, un exemple de sévérité, rare pour le temps, et qui dut être applaudi, excepté par les grands seigneurs que la punition de leur semblable humilioit. Un gentilhomme de Gascogne, nommé *Jourdain de l'Isle*, exerçoit un brigandage affreux dans tout le canton. Son château étoit le réfuge de tous les vagabons, pillards et scélérats échappés à la justice, qui ravageoient les campagnes sous ses ordres, rançonnoient les passans, massacroient, incendioient et portoient par-tout la désolation. Le roi l'avoit déjà averti et menacé; mais fier de ses forces, et sur-tout de la protection du pape *Jean XXII*, dont il étoit parent par sa femme, il continuoit ses violences. Le monarque à la fin envoya un huissier le sommer de comparoître à la cour du parlement. *Jourdain* eut l'audace de maltraiter le porteur d'ordre du roi; et même de le massacrer, disent quelques-uns. Cependant il se présenta, se sentant apparemment hors d'état de désobéir, ou comptant sur le crédit des plus grands seigneurs du pays, ses parens ou ses alliés qu'il amena avec lui. Mais *Charles* ne se laissa ni ébranler ni séduire. Il voulut que le procès fut fait au

TABLE
DES
SOMMAIRES DU TOME III.

---

987 — 1793.

Troisième Race *dite* des Capétiens.

---

987 — 1328.

CAPÉTIENS DIRECTS.

1325—27. avoir montré à ses favoris un attachement coupable; l'autre pour avoir usé, à l'égard de son époux des représailles les plus criminelles. Elle fit plus ; elle le détrôna et porta même la fureur jusqu'à le faire périr par une mort barbare. Le malheureux *Edouard II* se trouvoit dans la détresse de la guerre civile, lorsque son beau-frère exigea qu'il vînt rendre son hommage de la Guienne et du Ponthieu. Il y avoit du risque à ce prince de quitter son royaume : cependant *Charles* pressoit et demandoit l'hommage en personne, comme plus solennel : le roi d'Angleterre prit le parti d'abandonner ses états de France à son fils aîné, âgé de treize ans, qui a depuis été célèbre sous le nom d'*Edouard III*. Ce prince vint en France avec sa mère qui ménagea un traité entre les deux rois, il rendit son hommage et se mit en possession de la Guienne et du Ponthieu. Ainsi, lorsqu'il monta sur le trône d'Angleterre, après la mort cruelle de son père, il serroit la France par ses flancs maritimes, et étoit maître d'une grande longueur de côtes qui lui ouvroient l'entrée du royaume à volonté.

Caractere de Charles-le-Bel.

On a blâmé *Charles-le-Bel* de n'avoir pas profité des troubles d'Angleterre, pour réunir ces provinces anglaises

à sa couronne ; ce qui auroit prévenu 1325—2
les guerres funestes dont la France a été le théâtre pendant plus d'un siècle. Cette politique auroit été avantageuse ; mais seroit-elle fondée en justice ? Il paroît que *Charles-le-Bel*, représenté par le président *Hénault*, comme un prince foible, étoit un monarque vertueux, plein de bonne foi, ami de l'équité, punissant le vice sans acception de personnes, rigide observateur de tous les devoirs ; aussi ne voulut-il donner aucun secours à sa sœur contre son mari, quoiqu'il lui eût été utile d'animer et d'entretenir ces querelles domestiques. Encore dans l'âge des plaisirs, puisqu'il mourut à l'âge de trente-quatre ans, il méprisoit le faste et étoit peu dépensier. Aussi ses courtisans disoient-ils qu'il *tenoit plus du philosophe que du roi.*

Jusqu'à ce siècle on n'avoit su en France que ce qui s'enseignoit dans les Universités ; la théologie, une scolastique hérissée de subtilités, une dialectique embrouillée et pédantesque : non que quelques personnes ne s'appliquassent en particulier à des sciences moins sombres ; mais il n'y avoit pas de corps littéraires qui fissent leur occupation de connoissances agréables. Sept Toulousains, ennuyés de cette grave

Jeux floraux.

1325—27. monotonie, se rassembloient quelquefois pour donner l'essor à leur enjouement. Leurs séances se tenoient dans un jardin, aux portes de Toulouse, sous de frais ombrages; il leur vint en tête d'y inviter leurs compatriotes, voisins et éloignés, par une lettre circulaire écrite en vers Provencaux; ils signèrent : *La gaie société des sept troubadours;* et promettoient une violette d'or au poète dont la pièce de vers seroit jugée la meilleure dans la séance qu'ils indiquoient. La première fut tenue le 3 mai 1324. *Arnauld Vidal*, natif de Castelnaudari, remporta le prix, et reçut le titre *de docteur en la gaie science.*

A mesure que la société s'accrut, on fit des statuts qui s'appelèrent *lois d'amour.* La société reçut le nom de *jeu d'amour.* On y établit, pour les récipiendaires, des degrés comme dans les Universités. Celui qui obtenoit un prix étoit déclaré *bachelier*, mais après un examen. Il en falloit subir un second, pour être *docteur et maître dans le gai savoir.* On devoit aussi s'engager à assister tous les ans à l'assemblée où s'adjugeoit *la principale joie.* Des jardins que la guerre détruisit, *le jeu d'amour* passa dans l'hôtel-de-ville de Toulouse, et prit le nom de *Collége de Rhétori-*

que. Les prix se multiplièrent ; à la violette on joignit la rose, l'églantine et d'autres fleurs. *Clémence Isaure*, dame Toulousaine, s'est rendue célèbre, en assignant, par son testament, des fonds pour les frais des prix et des séances. On n'admettoit au concours que des pièces latines, odes, élégies, hymnes et poésies semblables, qui devoient être en l'honneur de Dieu, de la bienheureuse Vierge et des Saints ; singuliers sujets pour des docteurs *en gaie science*. Ainsi la chevalerie, chez nos bons aïeux, prescrivoit l'*amour de Dieu et des Dames*. Pareils établissemens se sont formés dans d'autres grandes villes, et ont subsisté jusqu'à nos jours. Les *jeux floraux* de Toulouse doivent être regardés comme l'origine des sociétés littéraires, qui, à l'exemple des Universités, mais distinctes d'elles, se sont occupées des sciences et ont été connues sous le nom d'*Académies*. Ainsi, en prenant pour époque les *jeux floraux*, nos réunions académiques se trouvent séparées de cinq cents ans de celles de *Charlemagne*. 1325—27

Extinctio de la race d: recte des Ca pétiens. 1328.

Philippe-le-Bel avoit eu trois princes, les plus beaux hommes de leur cour. Ils promettoient une nombreuse lignée : tous trois disparurent en moins de quinze ans.

1328. *Charles-le-Bel*, le dernier, laissa *Jeanne d'Evreux*, sa troisième femme, enceinte. Attaqué de la maladie qui le conduisit au tombeau, à l'âge de trente-quatre ans, il appela près de son lit les seigneurs qui se trouvoient à la cour, et leur dit : « Si la reine accouche d'un « fils, je ne doute pas que vous ne le « reconnoissiez pour votre roi. *Si elle n'a* « *qu'une fille, ce sera aux grands de* « *France à adjuger la couronne à qui* « *il appartiendra* En attendant, je dé- « clare *Philippe-de-Valois* régent du « royaume ».

La baronie de Bourbon érigée en duché.

Pendant que la race directe s'éclipsoit, la branche de Bourbon commençoit à poindre sur l'horison de France; car sous *Charles-le-Bel*, et en 1327, la baronie de Bourbon fut érigée en duché-pairie, en faveur de *Louis I*, fils aîné de *Robert*, comte de Clermont-en-Beauvoisis, sixième fils de *S. Louis*. Pour apprécier cet honneur, il faut observer qu'il n'y avoit alors d'autres ducs que ceux de Bourgogne, de Guyenne et de Bretagne; que ce dernier ne l'étoit que depuis trente ans; et qu'il n'y avoit d'autres pairs laïcs de nouvelle création, que ces mêmes ducs de Bretagne et les comtes d'Artois et d'Evreux. On trouve dans les lettres d'érection ces

termes qui, selon le président *Hénault*, semblent présager la fortune de la lignée de *Robert*: *J'espère que les descendans du nouveau duc contribueront, par leur valeur, à maintenir la dignité de la couronne.* 1328.

FIN DU TOME TROISIÈME.

